

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

OCTOBRE 2025





Diagnostic territorial

Arrondissement de Liège

Diffusion :

SPI
Rue du Vertbois, 11
4000 Liège

Auteur du document : SPI – Agence de Développement Territorial pour la province de Liège

Cadre de la mission : Convention de coopération horizontale non institutionnalisée entre la Région wallonne et les Agences de Développement Territorial

Partenaires : WALLONIE DEVELOPPEMENT et l'ensemble des Agences de Développement Territorial de Wallonie

Suivi de production : SPW – Territoire, Logement, Patrimoine, Energie : Direction de l'Aménagement Local

Conception graphique : IDETA

Production cartographique : SPI

Le contenu n'engage pas la responsabilité des auteurs.

Tout extrait du présent diagnostic territorial devra figurer en italique avec cette mention «Extrait ...», dans tout le document utilisé par l'auteur de projet du schéma de développement communal ou par tout tiers.

Mention à faire figurer : *Extrait du diagnostic territorial de l'arrondissement de Liège produit par SPI et financé par la Wallonie – octobre 2025.*





SOMMAIRE

1 Introduction générale 7

1.1. Introduction générale 9

1.2. Note méthodologique 10

2 Présentation générale de l'arrondissement de Liège 11

2.1. Localisation, contexte régional 13

2.2. Localisation, contexte supracommunal 15

3 Structure territoriale 17

3.1. Structure physique 19

3.2. Dimension environnementale 29

3.3. Dimension paysagère 33

3.4. Dimension démographique 41

3.5. Dimension sociale 49

3.6. Dimension économique 54

3.7. Dimension habitat-logement 89

3.8. Grands équipements 118

3.9. Dimension Mobilité 138

3.10. Projets 155

4 Situation de droit 163

4.1. Documents de planification et guide d'urbanisme 165



4.2.	Organes de coopération et de coordination	174
4.3.	Plans régionaux opérationnels / subsides	179
4.4.	Autres plans et programmes communaux	185

5 Synthèse croisée **189**

5.1.	Dynamique territoriale et bassins de vie	191
5.2.	Carte mentale synthétique	202

6 Annexes **203**

6.1.	Annexes de la dimension environnementale	205
6.2.	Annexes de la dimension paysagère	208
6.3.	Note méthodologique relative à l'outil LEODICA	210
6.4.	Note méthodologique relative à la sélection des grands équipements	211
6.5.	Note méthodologique relative aux données floating mobile data (FMD) Proximus acquises à l'échelle de la Wallonie	215

7 Glossaire **217**

8 Tables des illustrations **229**

8.1.	Table des cartes	231
8.2.	Table des cartes A0	232
8.3.	Table des graphiques	232
8.4.	Table des tableaux	234



1

INTRODUCTION GÉNÉRALE





1.1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le territoire constitue une ressource collective stratégique, dont la connaissance approfondie et objectivée conditionne la pertinence des choix en matière d'aménagement et de développement spatial. Le présent diagnostic territorial de l'arrondissement de Liège s'inscrit dans cette perspective.

Initié par le Ministre de l'Aménagement du territoire, il a pour vocation de venir en soutien aux communes en prémices à l'élaboration de leurs schémas de développement communaux et à la révision de leur(s) centralité(s).

Réalisé à deux échelles, supracommunale et communale, ce diagnostic vise à établir un état des lieux structuré, transversal et documenté du territoire, au travers d'une approche plurithématique.

Ce travail s'attache à identifier, sans orientation normative, les spécificités, vulnérabilités et dynamiques à l'œuvre dans cet espace territorial.

Ce document, à visée non prospective, se positionne comme un outil d'objectivation territoriale « froid » destiné à alimenter les réflexions stratégiques futures. Il s'adresse en particulier aux communes, élus et fonctionnaires, et auteurs de projets en urbanisme et aménagement du territoire. S'il ne répond pas aux attendus formels de l'analyse contextuelle au sens du Code du Développement Territorial (CoDT), il en constitue le socle et participe à une démarche de compréhension intégrée du territoire, fondée sur une lecture systémique et croisée des réalités locales.

Le présent rapport concerne l'échelle supracommunale. Une première section propose ainsi une contextualisation macroscopique du territoire de l'arrondissement de Liège, à travers son positionnement au sein de la région et de la supracommunalité. Cette lecture introductive est prolongée par une analyse thématique de sa structure territoriale, abordant successivement les dimensions physiques, environnementales, paysagères, démographiques, sociales, économiques ainsi que les spécificités liées à l'habitat, aux grands équipements, aux projets et à la mobilité. Ce panorama est complété par un approfondissement de la situation de droit, qui mobilise les référentiels de planification, les instruments d'aménagement et les cadres de coordination institutionnelle existants. En conclusion, une synthèse croisée vient articuler l'ensemble des observations, mettant en exergue les principales dynamiques spatiales du territoire.

Par cette démarche, ce diagnostic entend enrichir la connaissance territoriale partagée de l'arrondissement de Liège, en constituant une base d'analyse et de réflexion prospective. Il s'inscrit dans une volonté collective d'anticiper l'évolution de ce territoire, dans la continuité du SDT et de l'ambition portée par SPI :

« Notre ADN : assurer le développement du territoire de la province de Liège en visant la création durable de valeur ajoutée et d'emplois. »



1.2. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie adoptée pour l'élaboration de ce document a été conçue en concertation avec le Cabinet du Ministre en charge de l'Aménagement du territoire ainsi qu'avec l'administration régionale de l'Aménagement du territoire (SPW-TLPE).

Un comité d'accompagnement, incluant les 8 Agences de Développement Territorial (ADT) participant au projet, le Cabinet du Ministre et l'administration, a été constitué. Ce comité s'est réuni périodiquement pour construire une méthodologie de travail commune.

Pendant la phase de construction de la méthodologie, celle-ci a été testée sur une commune urbaine, une commune plus rurale et enfin sur une commune particulièrement rurale.

A côté du comité d'accompagnement, plusieurs groupes de travail ont été créés :

- Groupe de travail sur la forme du document : Présidé par IDETA, ce groupe s'est réuni pour assurer une charte graphique et une mise en forme commune à toutes les ADT ;
- Groupe de travail sur la gestion des données et des cartes : Présidé par SPI, ce groupe a géré les données et produit l'ensemble des cartes pour tous les diagnostics, validées lors des séances par les différentes ADT ;
- Groupe de travail sur le contenu du document : Présidé par le BEP, ce groupe a d'abord développé une table des matières complète. Ensuite, les différents chapitres ont été répartis entre les ADT avec une présidence tournante. Une fois par mois, le groupe s'est réuni pour échanger sur le travail de l'Agence responsable des chapitres présentés.

Les propositions et questions de ces groupes de travail ont été régulièrement discutées avec une représentation restreinte du SPW-Territoire et du Cabinet du Ministre de l'Aménagement du territoire.

Il convient de préciser que ce travail, s'il rassemble des analyses utiles aux futurs auteurs de projet des schémas de développement communaux, ne constitue pas une analyse contextuelle au sens de celle que prescrit le CoDT préalablement à l'élaboration de ces schémas. Il s'agit d'un diagnostic territorial qui se veut un état des lieux factuel du territoire étudié et qui permettra aux communes avec leurs

auteurs de projets de déterminer leur vision stratégique en identifiant les enjeux, les besoins, les contraintes et les potentialités de leur territoire.

Le contenu de ce travail est défini en annexe de la convention de coopération horizontale signée par les ADT et le Ministre de l'Aménagement du territoire et soumise au Gouvernement wallon le 1^{er} décembre 2023.



2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE



2.1. LOCALISATION, CONTEXTE RÉGIONAL

Au sein de la province de Liège, il existe 4 conférences d'arrondissement : la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones, Liège Métropole, Maillages et Région de Verviers.

Le territoire de Liège Métropole est constitué des communes de l'arrondissement de Liège. Ce territoire, nous l'appellerons « arrondissement de Liège » dans ce rapport.

L'arrondissement est localisé au nord-est de la Wallonie (Carte 1). Cet arrondissement est bordé par l'arrondissement de Huy-Waremme à l'ouest, par l'arrondissement de Verviers à l'est et au sud-est. Au nord, l'arrondissement de Liège est frontalier avec la Région flamande et les Pays-Bas.

L'arrondissement de Liège a une superficie de 795,91 km², soit 4,71 % de la superficie du territoire wallon. Au 1^{er} janvier 2024, l'arrondissement comptabilise 628 381 habitants pour une densité de 789,51 hab/km², ce qui en fait l'un des arrondissements les plus denses de Wallonie.

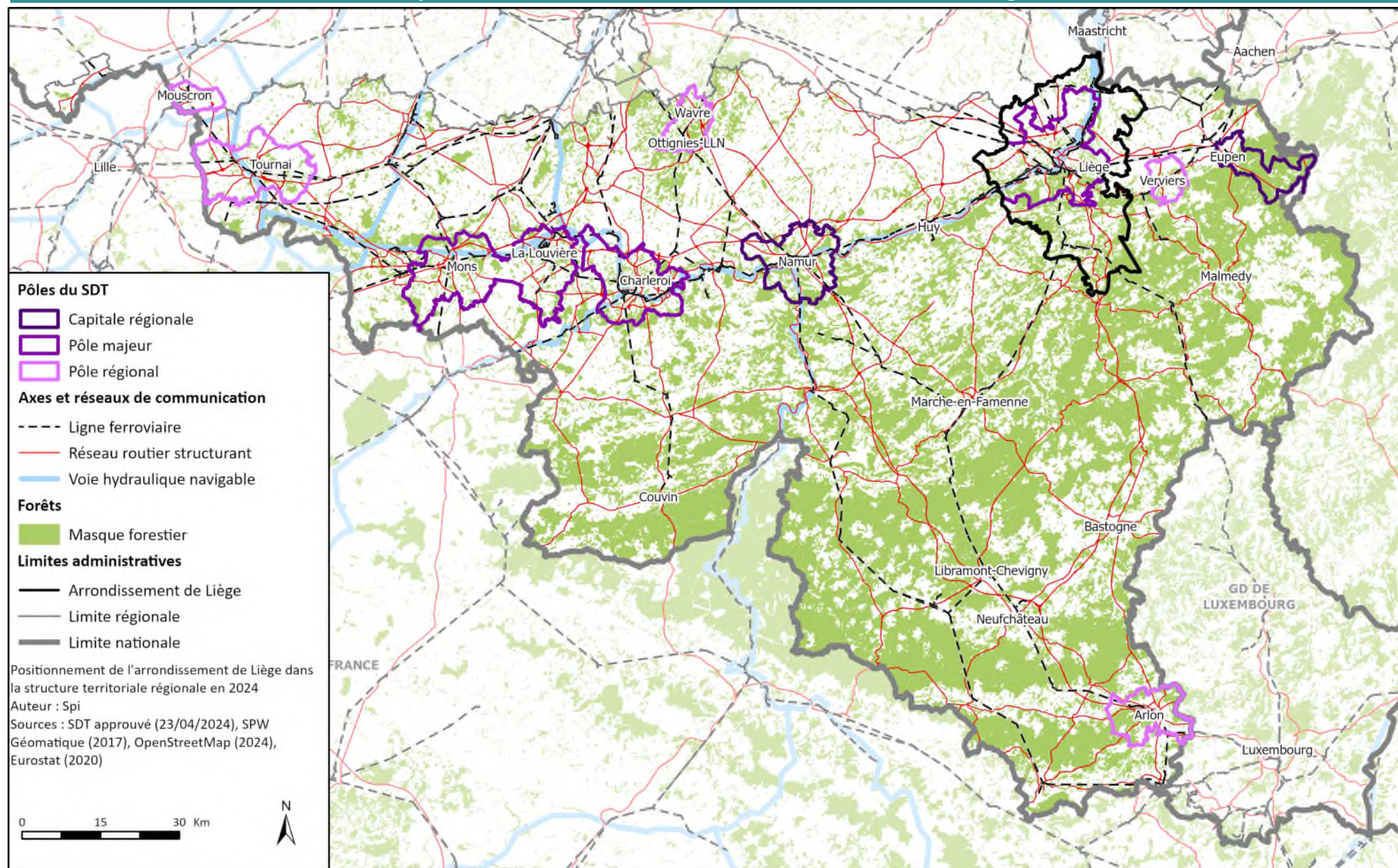
Le territoire de l'arrondissement est fortement sollicité par des pôles attracteurs voisins (Bruxelles, Maastricht et Aix-la-Chapelle). En outre, il est inscrit dans des logiques de coopération à géométrie variable avec l'Eurégio, le réseau MAAHL ou bien les échanges transfrontaliers avec les Pays-Bas, le Luxembourg ou l'Allemagne.

L'arrondissement est traversé par un cours d'eau d'importance régionale, la Meuse, reliant la France aux Pays-Bas. De plus, le canal Albert relie le port autonome de Liège au port d'Anvers. Avec la Meuse et le canal, il y a deux confluences : à Liège et à Visé.

L'arrondissement de Liège est également traversé par plusieurs axes importants comme la dorsale wallonne¹ (E42) reliant principalement le Hainaut à Liège et se prolongeant vers l'Allemagne, l'axe E40 reliant Ostende à l'Allemagne en passant par Bruxelles, l'axe E25 reliant les Pays-Bas à la France en passant par le Luxembourg et enfin, l'E313 reliant Anvers à Liège. Ces mêmes axes se retrouvent également lorsqu'on évoque le réseau ferroviaire.

¹ La dorsale wallonne est la colonne vertébrale de la Wallonie reliant les principaux pôles économiques entre eux. Elle relie Tournai à Liège, mais elle est également la porte d'accès aux réseaux ferroviaires voisins via Lille d'une part et Aix-la-Chapelle, Maastricht d'autre part. (SPW Mobilité).

Carte 1 : Positionnement de la supracommunalité dans la structure territoriale régionale





2.2. LOCALISATION, CONTEXTE SUPRACOMMUNAL

L'arrondissement de Liège est composé de 24 communes (Carte 2) réparties sur plusieurs zones agro-géographiques. Du nord au sud on retrouve :

- La Hesbaye, zone majoritairement concernée par l'agriculture, le Sillon industriel, vallée à caractère plus industriel ;
- Le Pays de Herve, plateau dominé par les bocages et les vergers ;
- Le Condroz, avec ses paysages vallonnés dominés également par l'agriculture et la présence plus importante de bois ;
- La Fagne-Famenne qui est une dépression essentiellement composée de prairies dûe à la composition de son sous-sol ;
- L'Ardenne dans l'extrême sud du territoire, zone au relief plus accidenté et plus élevé, où les espaces forestiers sont plus présents.

Le territoire est composé d'un pôle majeur, Liège. Cette agglomération est constituée de 11 communes : Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas et Seraing. Au sud du territoire, on retrouve aussi le bipôle Sprimont/Aywaille.



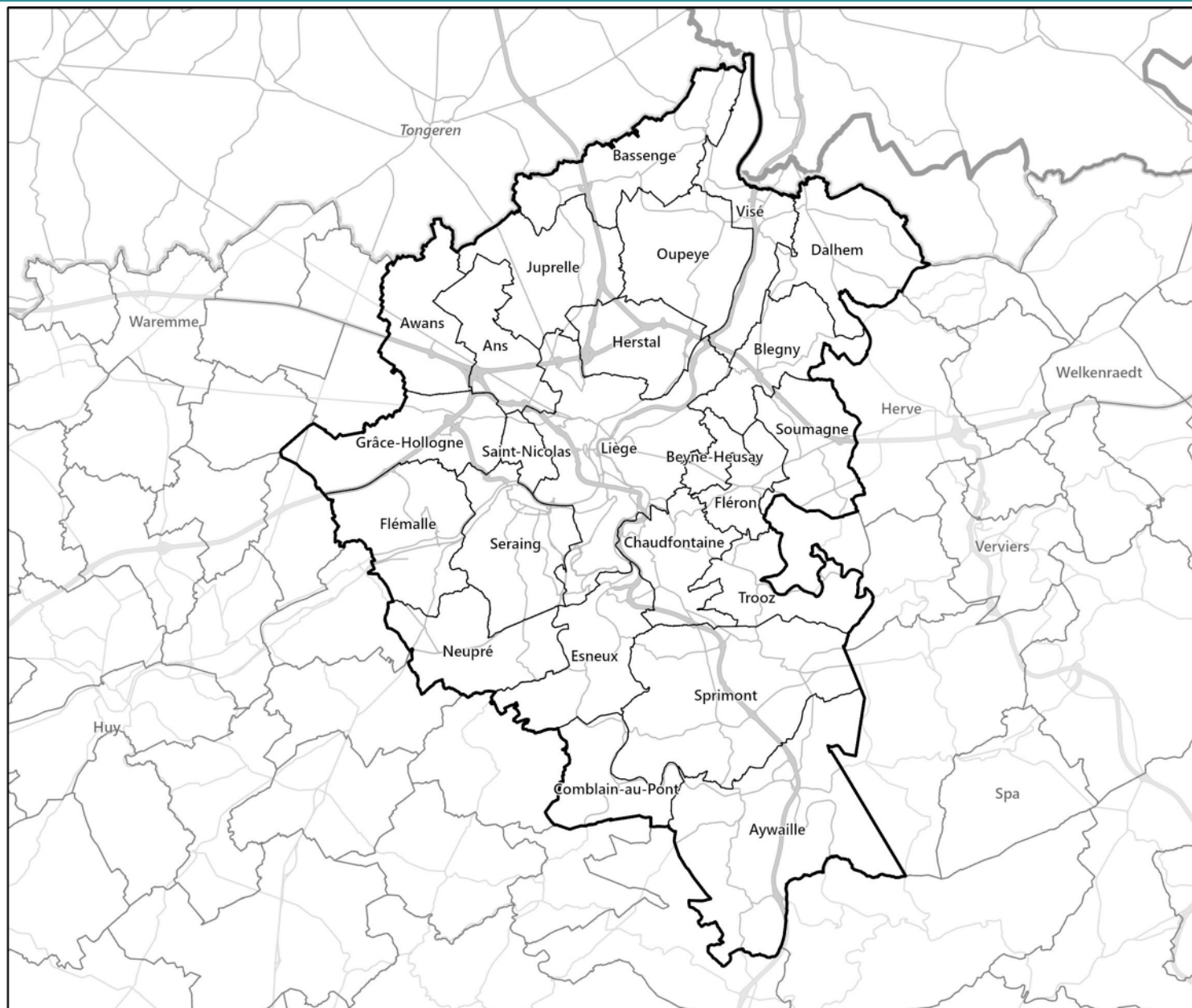
Carte 2 : Présentation de la supracommunalité

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale



Présentation de l'arrondissement de Liège en 2024

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2023), Eurostat (2020),
IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3

STRUCTURE TERRITORIALE





3.1. STRUCTURE PHYSIQUE

La caractérisation physique du territoire de l'arrondissement s'appuie sur l'analyse notamment cartographique de deux données territoriales : la structure orohydrographique définie par les bassins versants et les zones agro-géographiques.

3.1.1. CONTEXTE OROHYDROGRAPHIQUE GÉNÉRAL

Comme l'illustre la Carte 3 et la Carte 4, l'arrondissement de Liège est caractérisé, par ordre d'importance, par les bassins suivants : la Meuse avec le canal Albert, l'Ourthe, la Vesdre, l'Amblève et le Geer.

3.1.1.1. Bassin de la Meuse

Le bassin versant de la Meuse mesure environ 36 000 km² et couvre 5 pays (France, Luxembourg, Belgique, Allemagne et Pays-Bas). Le fleuve, lui, ne traverse que trois de ces pays (France, Belgique et Pays-Bas).

La Meuse est le cours d'eau majeur traversant l'arrondissement. Elle arrive par l'ouest depuis l'arrondissement de Huy-Waremme, traverse les communes de Flémalle et Seraing puis continue son tracé jusqu'à la Ville de Liège où elle bifurque vers le nord, traverse Herstal, Oupeye et Visé, avant de quitter le territoire à la frontière néerlandaise.

Les affluents principaux de la Meuse au sein de l'arrondissement sont :

- L'Ourthe dont la confluence est à Liège ;
- La Berwinne drainant une partie du Pays de Herve.

La plaine alluviale de la Meuse est relativement large avec toutefois des coteaux parfois abrupts. L'altitude augmente du nord vers le sud. Elle est de 150 m à 300 m dans le Pays de Herve. Le lit du fleuve est à environ 60 m.

La Meuse, au sein de l'arrondissement, est navigable. De plus, en aval de Liège, le canal Albert a été construit pour permettre le transport fluvial entre Liège et le port maritime d'Anvers.

3.1.1.2. Bassin de l'Ourthe

Le bassin versant de l'Ourthe mesure 3 624 km². C'est une rivière issue de la confluence de l'Ourthe orientale (dont la source est près du village d'Ourthe sur la commune de Gouvy) et de l'Ourthe occidentale (dont la source est près du village d'Ourt sur la commune de Libramont-Chevigny), toutes deux dans la province de Luxembourg. Dans l'arrondissement, elle traverse Comblain-au-Pont, Esneux, Neupré et Chaudfontaine. Arrivée à Liège, elle termine son trajet en se jetant dans la Meuse.

Les affluents principaux de l'Ourthe au sein de l'arrondissement sont notamment :

- L'Amblève dont la confluence est à Comblain-au-Pont ;
- La Vesdre dont la confluence est à Liège (à Chénée).

Les altitudes des plateaux diminuent vers le nord. Elles démarrent autour de 250 m et à Liège, autour de 150 m.

3.1.1.3. Bassin de la Vesdre

Le bassin versant de la Vesdre est de 703 km². La majorité de ce bassin est en Belgique, dans l'arrondissement de Verviers. Dans l'arrondissement, il traverse les communes de Trooz, Chaudfontaine et Liège.

La Vesdre prend sa source à l'est des Hautes Fagnes belges et se jette dans l'Ourthe à hauteur de Chénée (Liège). C'est donc un sous-affluent de la Meuse.

Le bassin a été marqué par de fortes inondations en juillet 2021 causant la mort de 39 personnes²².

3.1.1.4. Bassin de l'Amblève

Le bassin versant de l'Amblève mesure 1 077 km². L'Amblève coule entièrement en province de Liège. L'Amblève prend sa source en Ardenne dans la commune d'Amblève (Amel). Dans la majeure partie de son cours, l'Amblève a creusé une vallée profonde dont les versants sont souvent abrupts.

Dans l'arrondissement, elle traverse la commune d'Aywaille avant de se jeter dans l'Ourthe à Comblain-au-Pont. Ce cours d'eau est donc un sous-affluent de la Meuse.

²² <https://www.rtb.be/article/inondations-2021-qui-sont-les-victimes-pour-la-premiere-fois-une-etude-montre-la-surrepresentation-de-femmes-et-de-personnes-agees-11227119>



Les altitudes montent jusqu'à environ 500 m dans l'extrême sud du territoire.

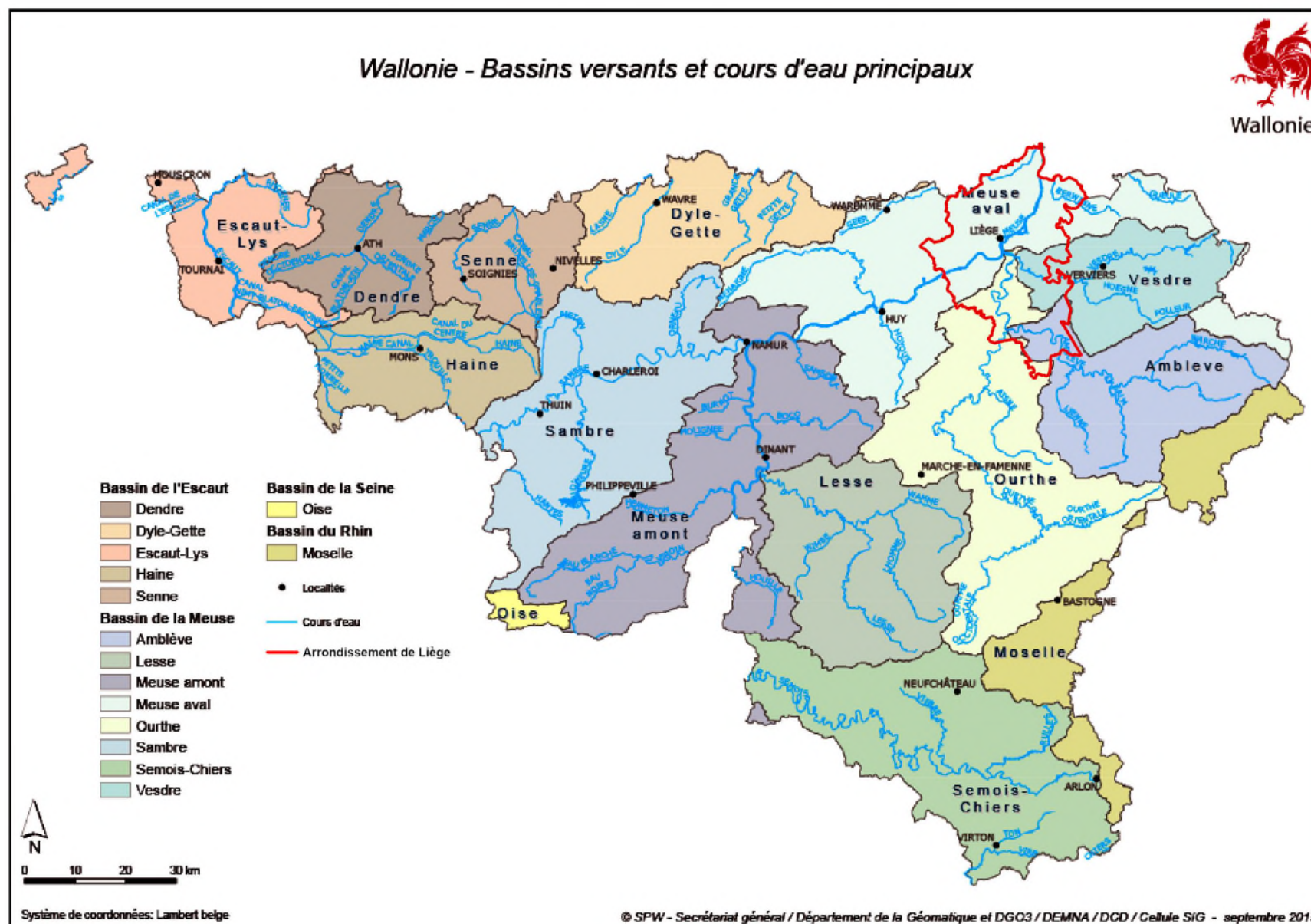
3.1.1.5. Bassin du Geer

Le bassin versant du Geer mesure 376 km² et est à cheval entre la province de Liège et le Limbourg flamand et néerlandais.

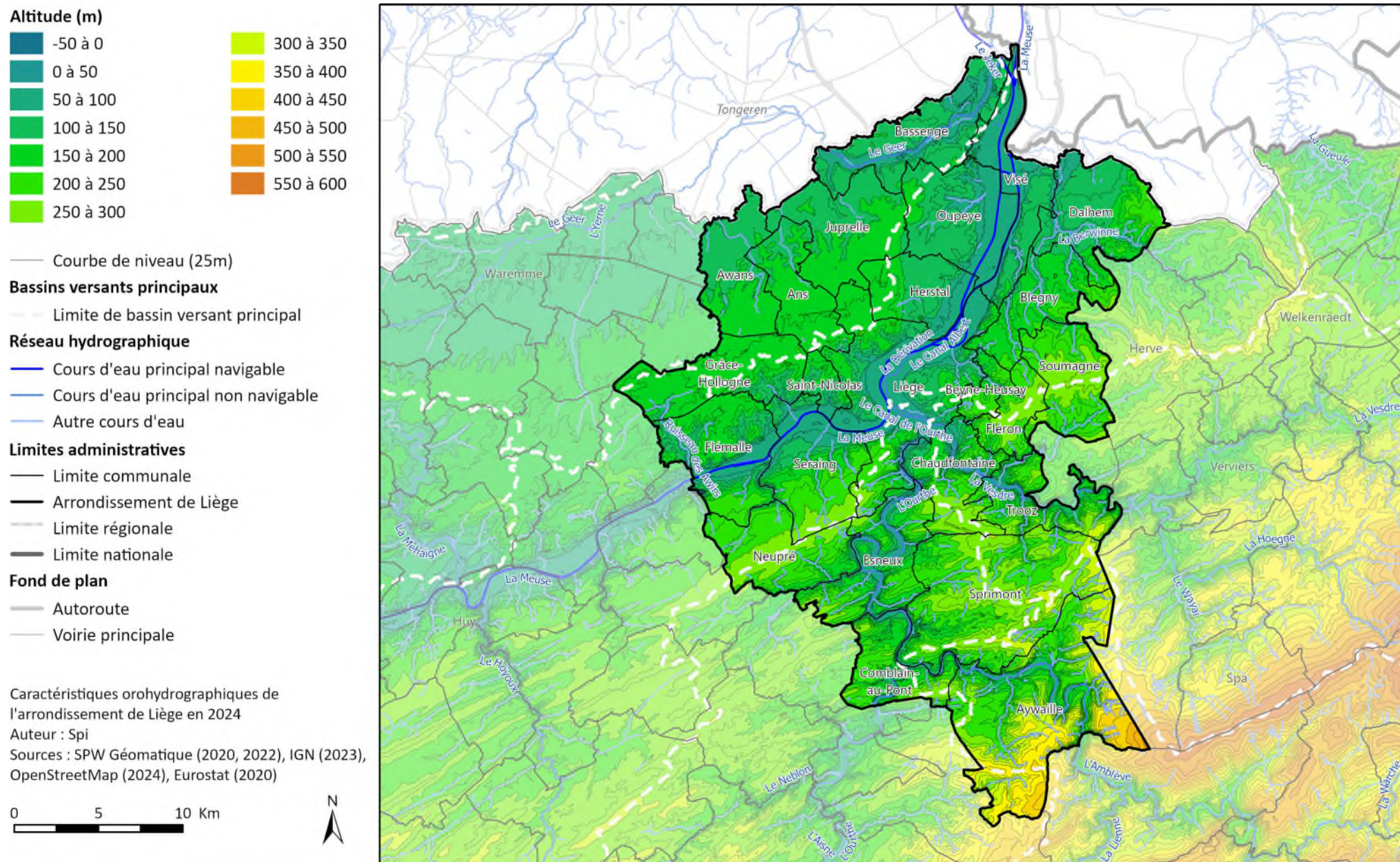
Le cours d'eau du Geer, prenant sa source à Hannut, s'écoule dans le nord-ouest de l'arrondissement dans la commune de Bassenge. Il se jette dans la Meuse à Maastricht.

Les altitudes varient autour de 150 m.

Carte 3 : Bassins versants et principaux cours d'eau



Carte 4 : Caractéristiques orohydrographiques





3.1.2. ZONE AGRO-GÉOGRAPHIQUE

« La Wallonie est subdivisée en 9 zones agro-géographiques. Elles se situent en dehors des agglomérations et des axes industriels. Le découpage se base essentiellement sur des critères d'occupation des sols (surtout forêt ou agriculture) et d'aménagement des terroirs (grands champs ouverts, prairies entourées de haies, caractéristiques d'habitat, etc.) qui reflètent les conditions biophysiques du milieu naturel et qui sont liés aux anciennes pratiques agricoles »³.

L'arrondissement de Liège se compose de 6 zones agro-géologiques se différenciant du nord au sud sous forme de « bandes successives » :

- La Hesbaye ;
- Le Sillon industriel ;
- Le Pays de Herve ;
- Le Condroz ;
- La Fagne-Famenne ;
- L'Ardenne.

Les zones de la Fagne-Famenne et l'Ardenne sont présentes de manière marginale dans l'arrondissement.

Dans ce sous-chapitre, une description succincte de chacune de ces zones agro-géographiques est réalisée sur la base de leurs grandes caractéristiques et potentiellement sur les spécificités au niveau du territoire.

3.1.2.1. Hesbaye

Cette zone agro-géographique est délimitée par les cours d'eau suivants : au sud et à l'est par la Meuse et sa vallée, à l'ouest par ligne entre Fleurus et Louvain (Leuven) et au nord par le Démer, puis par la ligne Hasselt - Lanaken. Elle occupe une grande partie du nord de l'arrondissement (Carte 5).

D'un point de vue géologique, des formations du primaire (les plus anciennes) forment le soubassement de l'ensemble de la Hesbaye mais ne sont que très peu visibles.

La craie, provenant de formations du secondaire et du tertiaire, et exploitée dans certains villages, constitue 2/3 du sous-sol de Hesbaye. Celle-ci est recouverte d'une épaisse couche de limon éolien (loess) déposé lors des dernières glaciations. Les sols superficiels sont considérés comme parmi les meilleurs du monde au point de vue de leur qualité agricole. Il en résulte que la zone constitue un des plus vieux terroirs d'Europe, déboisé au Néolithique au profit de l'agriculture.

Globalement, il s'agit d'une zone plane à modérément vallonnée. Le plateau légèrement incliné présente une ligne de crête au sud qui dépasse rarement les 200 m d'altitude. De cette ligne, le versant du plateau s'abaisse en direction du sud sur une faible distance de 3 à 4 km jusqu'au niveau de la Meuse située à 60-70 m d'altitude.

3.1.2.2. Sillon industriel

Le sillon industriel se matérialise sous la forme d'une étroite bande (de 5 à 25 km de large), s'étirant sur l'axe Liège-Huy-Namur-Charleroi-Mons (Carte 5).

Cette zone agro-géographique est étroitement liée à la présence d'une formation géologique présentant une abondance de gisements de houille (datant du carbonifère). Ce sillon traverse le territoire de l'arrondissement d'ouest en est sur l'axe Sambreville-Namur-Andenne-Huy-Liège et sur une largeur d'en moyenne 6 km.

La richesse du sous-sol de cette zone a mené au développement d'activités d'extraction (extraction de houille, minerais, carrières...) et industrielles (sidérurgie).

3.1.2.3. Pays de Herve

Le Pays de Herve est délimité au nord par la frontière néerlandaise, à l'est par la frontière allemande, au sud par la vallée de la Vesdre et à l'ouest par la vallée de la Meuse. Cette zone est située entre l'arrondissement et celui de Verviers (Carte 5).

Le sous-sol est composé de dépôts argileux compacts et imperméables. Les nombreux cours d'eau de cette zone façonnent le relief.

³ DGO3/DGO4 ou Géoportail de la Wallonie



Carte 5 : Zones agro-géographiques

Zones agro-géographiques

- Plateau limoneux Hennuyer
- Plateau limoneux Brabançon
- Condroz
- Hesbaye
- Pays de Herve
- Fagne - Famenne
- Ardenne
- Lorraine

/// Sillon industriel

Limites administratives

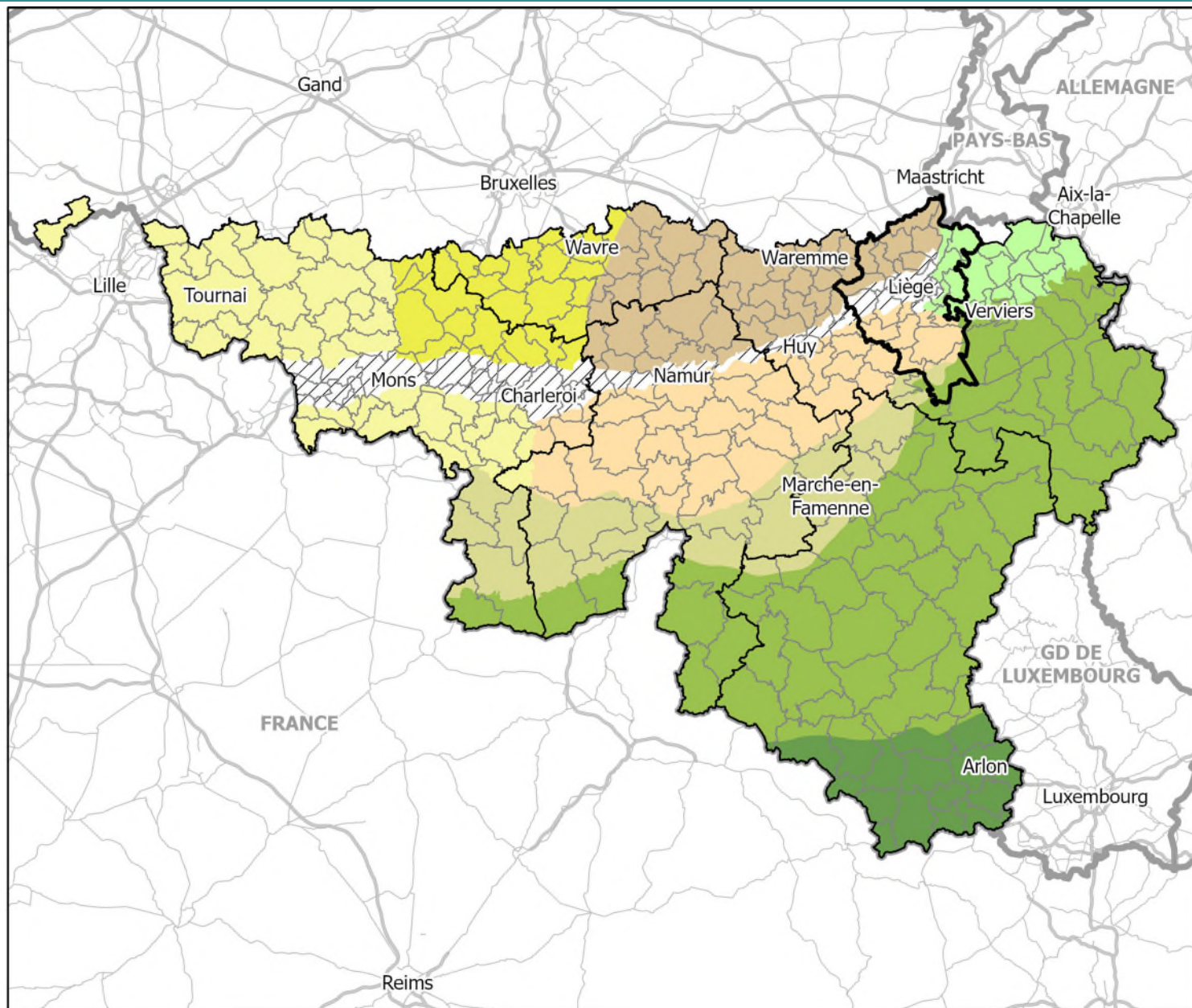
- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite provinciale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

Zones agro-géographiques de la Wallonie et de l'arrondissement de Liège en 2009
Auteur : Spi
Sources : SPW Géomatique (2009), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





On y trouve une majorité de petites parcelles agricoles clôturées ainsi que de nombreuses fermes isolées et dispersées sans ordre apparent. Les prairies agricoles, initialement destinées à la production céréalière, se transforment petit à petit pour laisser place à l'élevage. Les haies, placées pour contenir le bétail, constituent une des grandes caractéristiques du paysage bocager du Pays de Herve. Les vergers hautes-tiges sont également des éléments emblématiques du Pays de Herve.

3.1.2.4. Condroz

La zone agro-géographique du Condroz est délimitée, au nord, par le sillon industriel, au sud par la Fagne-Famenne, à l'ouest par le plateau hennuyer et à l'est par le Pays de Herve. Il prend place au sud de l'arrondissement.

D'un point de vue géologique, cette zone est concernée par une alternance de bandes de roches calcaires et gréseuses orientées nord-est-est – sud-ouest-ouest dans la majeure partie du Condroz. Notons que les roches carbonatées rencontrées ici sont propices à l'apparition de phénomènes karstiques.

En s'érodant de manière différente (les roches gréseuses étant plus dures que les roches calcaires), ces bandes laissent place à des dépressions au niveau des calcaires (appelées chavées) et des surélévations au niveau des grès (appelées tiges). Ce qui donne ce relief typique en tôle ondulée si caractéristique du Condroz. L'altitude des tiges est d'environ 250 à 300 m et celle des chavées est de 200 à 250 m.

D'un point de vue qualité des sols, on retrouve également des couches limoneuses au niveau des replats (favorables aux grandes cultures). Les sols calcaires (hors fonds de vallées et plutôt humides) peuvent également présenter de bonnes qualités culturales. Les sols moins favorables aux grandes cultures (sols de fonds de vallées, en fortes pentes, sols superficiels et caillouteux sur les tiges notamment, etc.) sont davantage disposés à être occupés par des prairies, des bosquets ou encore des massifs forestiers.

3.1.2.5. Fagne-Famenne

La Fagne-Famenne est délimitée au nord par le Condroz et au sud par le talus ardennais. La partie à l'ouest de la Meuse est appelée Fagne, tandis que la partie à l'est correspond à la Famenne. La Meuse sépare ces deux sous-régions qui font partie d'une même unité géologique. Une petite partie du sud de l'arrondissement (commune d'Aywaille, sur Awans et Remouchamps) se trouve en Famenne (Carte 5).

Globalement cette zone forme une large cuvette dont l'altitude moyenne avoisine les 150 m et est découpée par de nombreuses petites vallées. Cette dépression, séparant le Condroz et l'Ardenne, n'est pas très marquée dans l'arrondissement. D'un point de vue géologique et occupation du sol, les constats suivants peuvent être faits :

- À l'ouest de la Meuse, la Fagne est constituée par des schistes et des argiles en dépression et des calcaires en relief. L'occupation majoritaire y est prairiale ;
- À l'est, la Famenne, plus large, est constituée de zones purement argilo-chisteuses qui ont la particularité d'être très imperméables et sont ainsi trop sèches ou trop humides donc peu rentables pour l'agriculture. On y retrouve principalement des prairies et des boisements ;
- Au sud, une fine bande de roche calcaire « la Calestienne » accueille, au niveau de ses reliefs composés de collines (appelées « tiennes »), de grands et nombreux massifs forestiers.

3.1.2.6. Ardenne

Cette dernière zone est la plus haute et la plus accidentée du pays. Les collines verdoyantes de l'Ardenne forment de longues enfilades de sommets arrondis. Les ruisseaux et les rivières quelquefois torrentiels se sont faufiletés entre ces sommets et ont creusé au fil des millénaires des vallées profondes, dites en V. Cette zone occupe l'extrême sud du territoire de l'arrondissement sur la commune d'Aywaille (Houssonloge et Nonceveux) (Carte 5).

L'Ardenne est constituée, dans l'ensemble, de roches parmi les plus résistantes à savoir : des grès, des schistes et leurs versions métamorphiques (quartzites, phyllades, et le mélange des deux précédents : quartzophyllades) issues d'une transformation sous haute pression et température.

Les sols résultants de l'érosion de ces roches sont généralement mal drainés, fortement caillouteux et/ou acides et donc généralement occupés par des prairies et de nombreux boisements.



3.1.3. CARACTÈRE INONDABLE DU TERRITOIRE SUPRACOMMUNAL

La présence de zones d'aléas d'inondation au sein de l'arrondissement implique diverses contraintes urbanistiques et environnementales. Toutefois, notons que l'aléa d'inondation est théorique et ne considère pas systématiquement les évolutions récentes du relief ainsi que l'évolution des précipitations suite aux changements climatiques. Enfin, l'aléa d'inondation par débordement et par ruissellement reprend les zones susceptibles d'être inondées de manière plus ou moins importante et/ou fréquente, suite au débordement naturel d'un cours d'eau et à la concentration du ruissellement des eaux pluviales.

Sur le territoire de l'arrondissement, ce sont les bassins de l'Amblève, de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre qui sont les plus sujets aux inondations (Carte 6). Les terrains dont les aléas d'inondation sont élevés se situent en majorité au sein des communes d'Aywaille (pour l'Amblève), Chaudfontaine (pour le bassin de l'Ourthe), Esneux (pour le bassin de l'Ourthe), Liège (pour le bassin de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre) et Trooz (pour le bassin de la Vesdre).

Les descriptions ci-dessous proviennent du rapport sur les incidences environnementales des Plans de Gestion des Risques d'Inondation en Wallonie (PGRI), Cycle 2 : 2022-2027.

Les vallées de l'Amblève, de l'Ourthe et de la Vesdre sont très sensibles aux inondations. Le relief accidenté de ces cours d'eau limite souvent l'expansion des crues, mais accélère également les flux et donc peut entraîner une montée des eaux plus rapides et des débordements en aval.

Pour la vallée de l'Amblève, on retrouve également des barrages (Bütgenbach, Robertville, Coë), créés pour la potabilisation de l'eau et la production d'électricité. Ils permettent de réguler les débits de l'Amblève. L'influence de ces barrages est réduite en aval de ceux-ci, à proximité de la confluence avec l'Ourthe. À cet endroit, les communes sont plus sujettes aux risques d'inondations.

La vallée de l'Ourthe, comme la vallée de la Vesdre, présente le plus grand nombre de personnes potentiellement touchées par une inondation (ex : Esneux et aval). Aucun barrage n'est présent dans la vallée. Cette vallée a été fortement touchée par les inondations de 2021.

Dans la vallée de Vesdre, on retrouve des barrages (Eupen, Gileppe) créés pour la potabilisation de l'eau. Ils permettent de réguler les débits de la Vesdre jusqu'à Pepinster. La Vesdre présente également des berges fortement urbanisées à cause de son passé industriel textile. Du fait des nombreuses modifications morphologiques (modification du cours d'eau, des berges...), de la topographie (plaine alluviale), de l'imperméabilisation des sols dans la vallée mais également sur le plateau, cette vallée est très sensible aux inondations. Celle-ci a été très fortement touchée par les inondations survenues en juillet 2021.

La Meuse possède une pente faible qui favorise le phénomène d'expansion des crues dans la plaine alluviale. Une grande partie de son tracé est cependant canalisé et présente plusieurs ouvrages de régulation des niveaux d'eau ainsi que des ouvrages de protection tels que des murs de berges. Ces aménagements diminuent le risque d'inondation par débordement. De plus, l'exploitation minière historique a causé l'affaissement des sols. À certains endroits, la plaine alluviale de la Meuse est donc plus basse que le niveau du fleuve. On retrouve dans ces zones des stations de pompage pour le démergement à proximité de Liège par exemple.

Le bassin du Geer est également sujet à des inondations mais dont l'aléa est classifié de moyen à faible. Les épisodes de crues sont quand même fréquents. Ce cours d'eau possède également des pentes faibles. Cependant, situé dans un contexte d'agriculture intensive et de haute densité de population en bordure de cours d'eau, le risque est important.

L'arrondissement se caractérise par des cours d'eau sujets à des aléas élevés couplés à un nombre important d'habitations en zone inondable. Le risque est donc élevé.

Carte 6 : Caractère inondable du territoire

Aléa d'inondation

- Très faible
- Faible
- Moyen
- Elevé

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

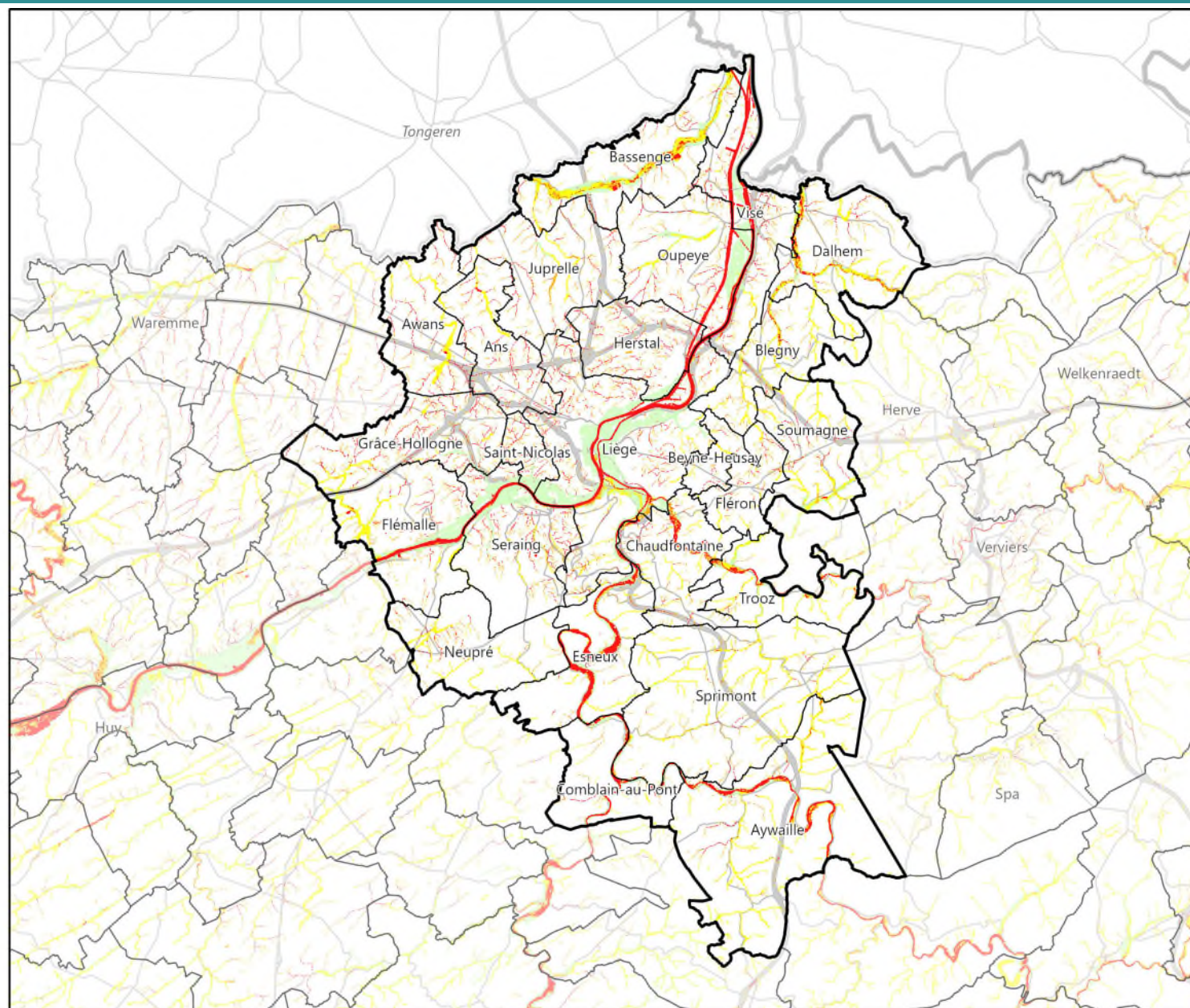
- Autoroute
- Voirie principale

Aléas d'inondation de l'arrondissement de Liège en 2021

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2021), Eurostat (2020), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.1.4. CONCLUSION

- L'arrondissement de Liège offre une représentation relativement complète des principales zones agro-géographiques de la Wallonie ;
- Au niveau géologique, une forte diversité est rencontrée : la craie et le loess (en Hesbaye et dans le Pays de Herve), la houille (au niveau du sillon industriel), les grès-calcaires (au niveau du Condroz), les schistes et parfois le calcaire (au niveau de la Fagne-Famenne) et les grès-schistes en Ardenne ;
- La qualité des sols résultant de ces différents types de substrats conditionne l'occupation du sol. On constate une dégradation de la qualité agronomique du sol depuis le nord, de manière schématique :
 - Les sols limoneux et riches de Hesbaye accueillent de grandes cultures ;
 - Le plateau calcaire du Pays de Herve engendre la prédominance des prés, prairies et vergers ;
 - La variabilité des types de sols dans le Condroz en fait une zone d'agriculture mixte (élevage-grandes cultures),
 - La pauvreté de sols de la Fagne-Famenne et de l'Ardenne, génère des prairies et des forêts.
- De manière générale, l'altitude augmente du nord au sud en passant de +/- 150 m en Hesbaye aux alentours de 500 m au niveau du plateau ardennais ;
- La vallée de la Meuse (et ses bassins versants associés) est la colonne vertébrale du réseau hydrographique de l'arrondissement ;
- Les principales rivières du territoire de l'arrondissement ont fortement entaillé le relief, notamment : l'Ourthe, la Vesdre et l'Amblève ;
- L'aléa d'inondation est élevé dans la plupart des bassins. De plus, la densité de population dans ces vallées est importante. Les risques sont donc élevés ;
- L'arrondissement a été fortement touché par les inondations de 2021.

3.2. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Voir la Carte A0 S1 en annexe de ce rapport.

Ce chapitre analyse la dimension environnementale à l'échelle supracommunale à travers l'identification des zones délimitées par les diverses législations relatives à la protection, au développement et à la conservation de la nature.

3.2.1. RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen de zones protégées naturelles, semi-naturelles ou servant d'habitat propre à certaines espèces. Son objectif est le maintien de la biodiversité des milieux via la définition d'un cadre commun sur le territoire des États membres. En Wallonie, le réseau Natura 2000 correspond à la transposition faite par le Gouvernement wallon des Directives « Oiseaux » (79/409/CEE) et « Habitats » (92/43/CEE).

À l'échelle de l'arrondissement de Liège, le réseau Natura 2000 est représenté par 14 sites couvrant près de 4 528,23 ha (soit 5,69 % du territoire de l'arrondissement contre 10,16 % pour la province de Liège et 13,11 % pour la Wallonie). Les sites Natura 2000 représentent 11,54 % des sites présents dans la province et 2,04 % de ceux de la Wallonie. Les sites ont des superficies variables.

Au niveau de leur répartition géographique (Annexe 1 au point 6.1 Annexes de la dimension environnementale), on notera que la majorité des sites Natura 2000 se trouvent dans deux endroits du territoire :

- Au nord de l'arrondissement, principalement sur les communes de Bassenge et Visé ;
- Au sud de l'arrondissement sur les communes de Aywaille, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Seraing, Sprimont et Trooz.

Une grande partie des sites Natura 2000 se retrouve dans les vallées (le Geer, l'Ourthe et l'Amblève).

Les unités de gestion (Annexe 2 au point 6.1 Annexes de la dimension environnementale) les plus représentées du réseau Natura 2000 sont :

- Pour 75,00 % : les milieux forestiers (UG6, UG7, UG8, UG9, UG10, UG11, UG Temp1, UG Temp2 et UG Temp3) ;

- Pour 16,85 % : les milieux ouverts (prairies, landes...) (UG2, UG3, UG4 et UG5).

3.2.2. LOI DE CONSERVATION DE LA NATURE

La loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature définit les zones protégées telles que les réserves naturelles domaniales (RND), les réserves naturelles agréées (RNA) et les réserves forestières (RF).

Au niveau de l'arrondissement, on compte 20 sites bénéficiant de l'un de ces statuts de protection (Annexe 3 au point 6.1 Annexes de la dimension environnementale) représentant un total de 529,66 ha, soit 0,67 % du territoire. À titre de comparaison, la province de Liège a environ 2,64 % de son territoire couvert par ces sites et la Wallonie, 0,88 %. Les sites RND, RNA et RF de l'arrondissement représentent 5,20 % de ceux de la province et 3,58 % de ceux de la Wallonie. À nouveau, leur superficie individuelle est variable :

- 11 RNA qui s'étendent sur environ 431,75 ha. La plus grande RNA est celle du Sart-Tilman (commune de Liège) qui représente 261,33 ha, soit plus de la moitié des RNA de l'arrondissement. La plupart des sites se trouvent sur les coteaux des cours d'eau de l'arrondissement ;
- 9 RND qui couvrent près de 97,91 ha. La plus grande RND est les Fanges de Paradis (communes Aywaille et Stoumont) d'une superficie de 61,50 ha sur Aywaille soit près de 2/3 des RND de l'arrondissement. Ce site est constitué d'un ensemble de coupes à blanc d'épicéas sur sols très humides, en voie de recolonisation spontanée par une végétation hygrophile intéressante. Les autres RND font 10 ha ou moins. À l'exception d'un site à Visé, les autres sites sont localisés au sud de l'arrondissement (principalement dans les communes de Comblain-au-Pont et Aywaille) ;
- Aucune réserve forestière (RF).

3.2.3. ZONES DÉRIVÉES DE LA LOI DE CONSERVATION DE LA NATURE ISSUES D'AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Les zones dérivées de la loi de conservation de la nature issues d'autres textes réglementaires sont représentées par les Parcs naturels (PN), les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et les sites Ramsar.

Au niveau de l'arrondissement, on compte 13 sites bénéficiant de l'un de ces statuts de protection (Annexe 3 au point 6.1 Annexes de la dimension environnementale) représentant un total de 7,46 ha soit 0,01 % du territoire de l'arrondissement contre 2,60 % en province et 2,37 % en Wallonie. Ces zones sont représentées par :

- Aucun Parc naturel (PN) ;
- Aucune ZHIB ;
- 13 CSIS soit plus de la moitié des CSIS de la province qui en compte 23. Parmi les plus grandes cavités, citons le Grand Banc de Géromont à Comblain-au-Pont d'une dimension impressionnante (la cavité principale est une salle atteignant 500 mètres de longueur pour 150 m de large) et le réseau sauvage de la Grotte de Remouchamps (haut lieu de l'archéologie et de la préhistoire en Belgique) ;
- Aucun site Ramsar.

3.2.4. LIAISONS ÉCOLOGIQUES

Les liaisons ou corridors écologiques sont des milieux naturels, généralement de faibles superficies et présentant un caractère linéaire dans le paysage, qui relient les cœurs de biodiversité entre eux.

À l'échelle de la Wallonie, cinq types de liaisons écologiques sont identifiés :

- Les massifs forestiers feuillus ;
- Les pelouses calcaires et les milieux associés ;
- Les crêtes ardennaises ;
- Les hautes vallées ardennaises ;

- Les plaines alluviales typiques des larges vallées du réseau hydrographique.

L'arrondissement est concerné par 4 de ces liaisons écologiques :

- Les « massifs forestiers feuillus » qui traversent uniquement le sud du territoire de l'arrondissement :
 - Sur la crête sud de la vallée de la Meuse et la crête ouest de la vallée de la Vesdre traversant Flémalle, Neupré, Seraing, Liège, Chaudfontaine et Trooz (forêts du sud du sillon sambro-mosan) ;
 - Sur la crête nord de la vallée de l'Ourthe traversant Esneux (forêts de Fagne et Famenne) ;
 - Dans les forêts de la bordure nord de l'Ardenne sur Aywaille.
- Les « Pelouses calcaires et milieux associés » qui suivent généralement les cours d'eau. Une liaison se situe dans le nord de l'arrondissement et le reste, dans le sud ;
- Les hautes vallées ardennaises avec la vallée de l'Amblève et ses affluents ;
- Les « plaines alluviales » dont :
 - La vallée de la Meuse ;
 - La vallée de l'Ourthe ;
 - La vallée de l'Amblève ;
 - La vallée de du Geer.

Notons que la vallée de la Vesdre est absente des liaisons écologiques.

L'ensemble des liaisons se prolonge à la fois vers les arrondissements de Huy-Waremme et de Verviers, le Limbourg flamand et vers les Pays-Bas.

3.2.5. SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE

Le statut de site de grand intérêt biologique (SGIB) présente un caractère officiel pour la protection des sites concernés.

La reconnaissance d'un site en tant que SGIB donne toutefois une indication directe sur la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, ou

d'espèces rares, menacées et/ou protégées sur base de la Loi sur la conservation de la nature, incluant la protection de leurs habitats.

Au sein du territoire de l'arrondissement, on recense 177 SGIB qui couvrent une superficie totale de 6 829,53 ha (soit 8,58 % du territoire de l'arrondissement). À titre de comparaison, les SGIB couvrent 9,86 % du territoire provincial et 8,95 % de la Wallonie.

La quasi-totalité du territoire comprend des SGIB. La commune de Juprelle est la seule à ne pas disposer de SGIB. Les plus grands sites se trouvent sur le sud du territoire (communes Neupré, Seraing, Liège, Aywaille et Trooz). Ceux-ci correspondent à de grands massifs boisés de plusieurs centaines d'hectares.

C'est au niveau des SGIB que l'on retrouve également d'anciens espaces industrialisés ou profondément remaniés, influencés de longue date par les activités humaines, tels que les terrils, les charbonnages, les friches désaffectées, les anciennes carrières et le canal Albert.

Près de 23 terrils sont ainsi identifiés comme SGIB, principalement répartis le long de l'ancien sillon charbonnier longeant la Meuse, à hauteur de Liège. Ils constituent un des maillons de la chaîne des terrils de Wallonie qui compte quelques 300 sites, aujourd'hui reconnus pour leur intérêt non seulement en tant que marqueurs paysagers, mais également pour leur diversité d'habitats et leur richesse biologique.

Il est à noter qu'une partie de la surface couverte par ces SGIB bénéficie également du statut de site Natura 2000 ou de réserve naturelle. À titre d'exemple, c'est le cas du SGIB Fanges de Paradis (communes d'Aywaille et de Stoumont) repris comme RND (code 6226 – 63,48 ha) également repris comme site Natura 2000 sous la dénomination « Vallée de la Lembrée et affluents » (code BE33027 – 771,92 ha).

3.2.6. AUTRES ÉLÉMENTS

L'arrondissement recense différents types de terrils éparpillés sur son territoire. Parmi ceux-ci, il y a des terrils « en place », « résiduels » et « arasés ». La majeure partie des terrils se situe dans l'agglomération liégeoise en rive gauche de la Meuse (Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Saint-Nicolas et Seraing) ainsi qu'à Beyne-Heusay et Fléron.

Plusieurs de ces terrils bénéficient d'un autre statut environnemental comme SGIB.

De plus, l'arrondissement fait partie du Parc des Trois Pays qui constitue aussi un accord de coopération au sein duquel l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas travaillent main dans la main depuis 2001. Il se situe entre les Villes de Hasselt, Genk, Maastricht, Heerlen, Aachen, Eupen, Verviers et Liège. Le Parc des Trois Pays n'a pas de territoire clairement délimité, uniquement un territoire de projet.

Le Parc est chargé de la protection de l'environnement, de la planification du territoire et des paysages ainsi que de l'héritage naturel et culturel.



3.2.7. CONCLUSION

L'arrondissement de Liège est composé de nombreux éléments d'intérêts environnementaux répartis comme suit :

- 14 sites Natura 2000 couvrant 4 528,23 ha (soit 5,69 % du territoire de l'arrondissement) ;
- 11 RNA qui s'étendent sur environ 431,75 ha ;
- 9 RND qui couvrent près de 97,91 ha ;
- 13 cavités souterraines d'intérêts scientifiques ;
- 4 types de liaisons écologiques : « massifs forestiers », « pelouses calcaires et milieux associés », « hautes vallées ardennaises » et « plaine alluviale » ;
- 177 SGIB pour une superficie de 6 829,53 ha ;
- Des terrils se situant majoritairement en rive gauche de la Meuse ;
- Un parc transfrontalier.

Les sites protégés (Natura 2000, sites de la loi de la conservation de la nature et dérivés de la loi) couvrent 4 774,62 ha soit 6,00 % de la superficie de l'arrondissement contre 10,87 % pour la province et 14,84 % pour la Wallonie.

Avec les SGIB, 9 330,07 ha sont protégés ou classés soit 11,72 % du territoire de l'arrondissement contre 14,47 % du territoire provincial et 18,46 % pour la Wallonie.

Les réservoirs de biodiversité au sein de l'arrondissement sont moins nombreux qu'au niveau provincial et régional.

3.3. DIMENSION PAYSAGÈRE

Voir Carte A0 S2 (en annexe de ce rapport).

En Wallonie, 13 ensembles paysagers ont été identifiés, chacun représentant un type de paysage distinct et faisant l'objet d'une analyse détaillée dans les atlas. Le chapitre décrit les principales caractéristiques des différents ensembles paysagers présents sur le territoire. Il se réfère aux atlas des paysages établis par la CPDT.

3.3.1. ENSEMBLES PAYSAGERS ET COURS D'EAU PRINCIPAUX EN WALLONIE ET AU SEIN DU TERRITOIRE SUPRACOMMUNAL

Le territoire de l'arrondissement de Liège est traversé par cinq ensembles paysagers principaux (du nord au sud) (Carte 7) :

- L'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon ;
- L'ensemble mosan ;
- L'ensemble paysager du moyen plateau condrusien ;
- L'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse ;
- L'ensemble de la dépression de la Fagne-Famenne et de sa bordure sud.

Étant donné la faible proportion du territoire de l'arrondissement incluse dans le haut plateau de l'Ardenne du nord-est, cet ensemble ne sera pas développé dans la suite de ce chapitre.

La liste des communes et les ensembles paysagers qui les composent sont détaillés dans le tableau en Annexe 4 (au point 6.2 Annexes de la dimension paysagère).

Dans le présent chapitre, chaque ensemble paysager est localisé par rapport à la Wallonie et une description brève portera sur les spécificités que l'on retrouve au sein des délimitations de l'arrondissement de Liège.

Les descriptifs se baseront sur la méthodologie appliquée dans la carte des territoires paysagers de Wallonie :

- Le relief ;

- L'occupation végétale du sol ;
- L'implantation de l'urbanisation.

Carte 7 : Ensembles paysagers

Ensembles paysagers

- Plaine et bas-plateau limoneux hennuyers
- Vallonnements brabançons
- Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon
- Entre-Vesdre-et-Meuse
- Haine et Sambre
- Ensemble mosan
- Ensemble fagnard
- Moyen plateau condrusien
- Dépression de la Fagne-Famenne et sa bordure sud
- Thiérache, Sarts et Rièzes
- Haut plateau de l'Ardenne du nord-est
- Haut plateau de l'Ardenne centrale
- Côtes lorraines

Réseau hydrographique

- Cours d'eau principal navigable
- Cours d'eau principal non navigable

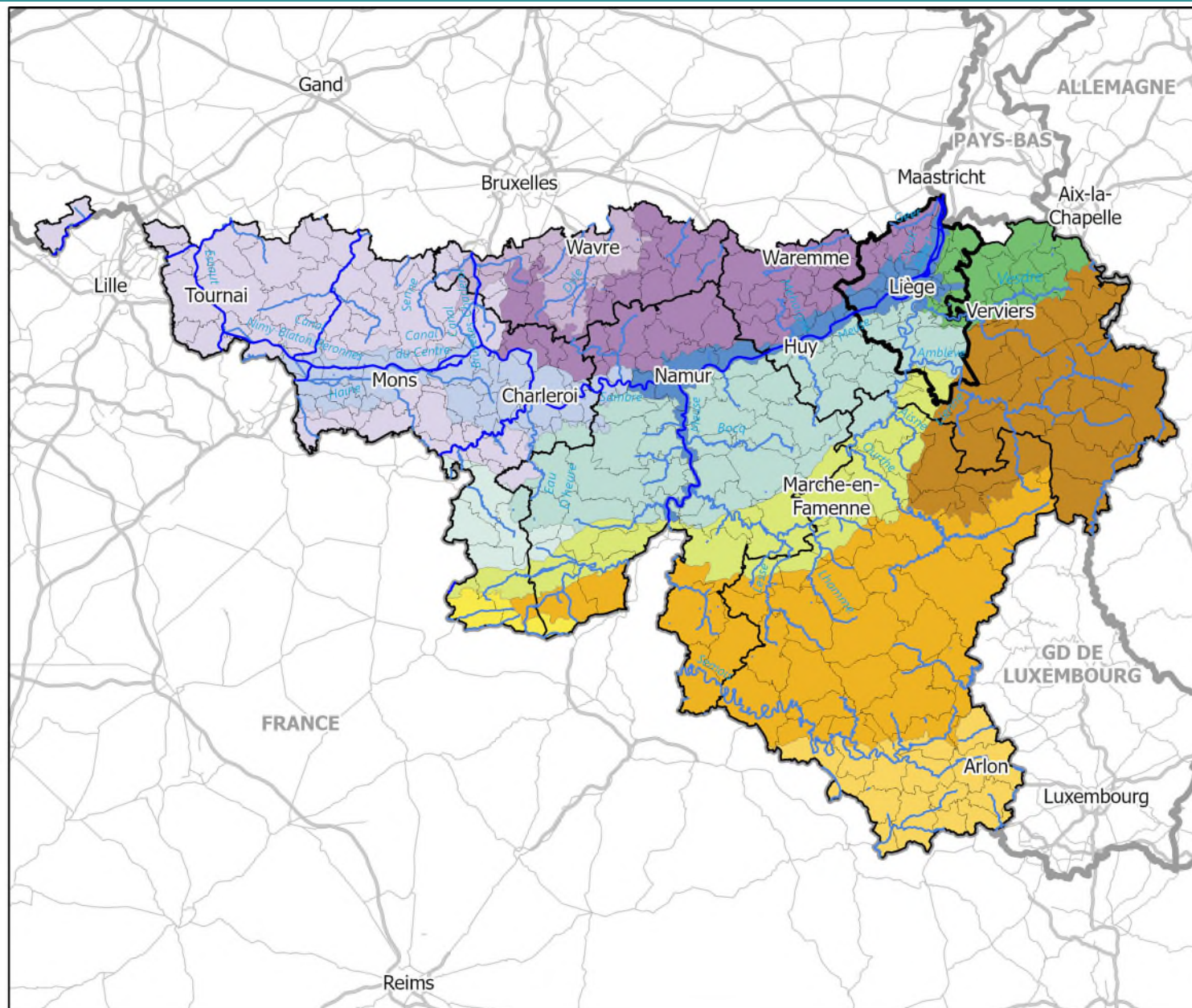
Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite provinciale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

Ensembles paysagers et cours d'eau principaux en Wallonie et de l'arrondissement de Liège en 2004
Auteur : Spi
Sources : CPDT (2004), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



3.3.2. L'ENSEMBLE DES BAS-PLATEAUX LIMONEUX BRABANÇON ET HESBIGNON

Cet ensemble couvre la partie nord-ouest de l'arrondissement et regroupe les communes situées au nord de la Meuse.

Cet ensemble se présente comme un bas-plateau dont les altitudes maximales se rencontrent au sud en déclinant légèrement vers le nord jusqu'à atteindre un niveau plus bas à la limite de la Flandre. Le relief se présente sous forme d'un plateau légèrement ondulé. Même le cours d'eau (le Geer) ne perturbe généralement pas ce relief plutôt calme.

Les grandes cultures dominent l'occupation du sol, s'étendant généralement sur de grandes parcelles. Les prairies se situent principalement dans les zones non-propices à la culture, comme les fonds humides, et ponctuellement autour des villages. C'est le long de la Meuse que l'on retrouve une grande partie de ces prairies (cf. carte en A0/S2 en annexe). Les boisements, quant à eux, se concentrent au niveau des coteaux de la Meuse.

Concernant l'urbanisation, la structure de l'habitat y est de type hesbignon : villages lâches avec des fermes plutôt disséminées dans le paysage. L'urbanisation, marquée par une augmentation des activités économiques et de l'habitat, s'intensifie en se dirigeant vers l'est, notamment dans les communes de Grâce-Hollogne, Ans, Herstal et Oupeye. L'aéroport de Grâce-Hollogne exerce un fort impact sur le paysage, avec ses vastes infrastructures visibles et l'intensité des activités aériennes, contribuant à une urbanisation marquée dans son périmètre.

Ce paysage d'openfield, offrant des vues lointaines et dégagées, rend également particulièrement visibles les éléments plus verticaux tel que les châteaux d'eau, lignes électriques, cloches, éoliennes.

La carte A0/S2 en annexe illustre plusieurs de ces éléments, notamment la forte densité du réseau de lignes à haute tension et la concentration de nombreuses infrastructures économiques à proximité des axes de communication, tels qu'à Grâce-Hollogne, Ans, Herstal et Oupeye, ainsi que les infrastructures de transport dans le nord de l'arrondissement de Liège (autoroutes et chemins de fer).



Figure 1 : Exemple de vue vers le paysage de l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon.

Source : Google streetview.



3.3.3. L'ENSEMBLE MOSAN

Cet ensemble concerne les bords de Meuse. Il inclut essentiellement les sections des communes suivantes : Flémalle, Seraing, Saint-Nicolas, Liège, Herstal, Oupeye, Visé...

Cet ensemble a été individualisé du fait de sa physionomie paysagère particulière. En effet, de Flémalle à Visé, la Meuse passe entre les plateaux hesbignon et condrusien. Cette dernière a creusé une vallée profonde de plus en plus large et ouverte, caractérisée par des affleurements rocheux, en s'écoulant vers l'est. Le canal Albert, appelé « la tranchée de Caster », constitue un élément structurant majeur du paysage au nord de Liège.

En termes d'occupation du sol, celle-ci est majoritairement industrielle (cf. carte A0/S2 en annexe) puis forestière sur les côteaux de la vallée de la Meuse (davantage au sud).

L'urbanisation s'y présente généralement sous forme de grands villages ou de villes, s'étirant le long de la vallée, au bord du cours d'eau. Comme le montre la carte A0/S2 en annexe, les principales infrastructures s'y concentrent d'ailleurs (équipements économiques, voiries, chemin de fer, etc.). Ces éléments anthropiques impactent fortement les paysages, particulièrement dans les zones dégagées dans le fond et sur les versants de la vallée de la Meuse.



Figure 2 : Exemple de vue vers le paysage de l'ensemble mosan.
Source : Google streetview.

3.3.4. L'ENSEMBLE DU MOYEN PLATEAU CONDUSIEN

Cet ensemble occupe le sud de l'arrondissement. Il inclut les communes de Neupré, Esneux, Chaudfontaine, Sprimont, Seraing...

Pour rappel, le Plateau condrusien présente des paysages caractérisés par un relief en tôle ondulée formée d'alternance de dépressions tiges et chavées d'orientation majoritairement est-ouest. Ce schéma, relativement régulier, est néanmoins perturbé par des cours d'eau, comme l'Ourthe et l'Amblève, qui ont entaillé assez profondément la surface du plateau. La raideur de leur versant souvent boisé et la présence de falaises rocheuses nues participent d'ailleurs à leur attrait touristique.

L'occupation du sol sur le Plateau condrusien est variée : les forêts occupent les sols secs, pauvres et les pentes des creusements, tandis que les labours se trouvent sur les zones sommitales et les versants légèrement pentus, avec une extension récente sur des sols moins fertiles grâce à la mécanisation et aux engrais. Les prairies sont présentes dans les fonds humides des dépressions. L'occupation est donc mixte, dominée par les labours, mais avec une présence notable de forêts et de prairies. Les villages, construits en grès ou en calcaire, sont dispersés sur les crêtes ou à mi-versant. Les paysages sont caractérisés par une grande diversité, alternant champs, prairies, villages et boisements.

L'urbanisation se concentre le long de l'Ourthe et de l'Amblève et autour des hameaux, formant un tissu urbain moyennement dense.

Les vues dégagées rendent, par moment, visibles les éléments plus verticaux tel que les châteaux d'eau, lignes électriques, cloches, éoliennes. La partie sud de l'arrondissement est particulièrement traversée par un réseau dense de lignes à haute tension, en raison de la centrale des Awirs et du poste à haute tension de Neupré. (cf. carte A0/S2 en annexe).

Cet ensemble paysager est traversé par une ligne de chemin de fer qui se divise pour suivre les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Il compte également quelques infrastructures économiques, notamment à Seraing, Sprimont et Aywaille.



Figure 3 : Exemple de vue vers le paysage de l'ensemble du moyen Plateau condrusien.
Source : Google streetview.



3.3.5. L'ENSEMBLE DE L'ENTRE-VESDRE-ET-MEUSE

Cet ensemble couvre la partie nord-est du territoire, située au-delà de la rive droite de la Meuse, en aval de Liège. Il est délimité au nord par la frontière néerlandaise et les Fourons et au sud par la Vesdre. Il continue à l'est dans l'arrondissement de Verviers francophone.

Deux paysages contrastés se distinguent : la vallée de la Vesdre avec ses pentes abruptes et le plateau hervien.

Concernant le relief, cette région se compose d'une succession de plateaux entaillés par de nombreux ruisseaux et petites rivières, parmi lesquels la Berwinne, la Gueule et leurs affluents. La ligne de crête séparant les bassins hydrographiques de la Meuse et de la Vesdre traverse cet ensemble.

Le paysage est dominé par un bocage considéré comme un archétype en Wallonie. Il se caractérise par une dispersion de l'habitat, un réseau de voiries dense et un maillage de parcelles d'exploitation majoritairement constituées d'herbages. Ces parcelles, délimitées par un réseau de haies, dessinent des paysages d'enclos typiques. Cependant, ces paysages évoluent, parfois de manière significative, ce qui peut entraîner une perte progressive de leur spécificité.

En termes d'urbanisation, l'habitat est dispersé, constitué principalement de fermes isolées ou de petits hameaux. Les villages, bien que moins nombreux, restent des chapitres d'organisation importants du territoire. L'urbanisation est également présente le long de la Vesdre, contribuant à la structuration du paysage.

La carte A0/S2 en annexe met en évidence la forte densité d'éléments anthropiques, tels que les pylônes, les lignes à haute tension et le réseau ferroviaire, qui marquent significativement le paysage. Ces éléments s'étirent de manière aléatoire.



Figure 4 : Exemple de vue du paysage de l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.
Source : Google Streetview.

3.3.6. L'ENSEMBLE DE LA DÉPRESSION DE LA FAGNE-FAMENNE ET DE SA BORDURE SUD.

Cet ensemble, dans la partie sud de l'arrondissement, se situe au sud du Condroz et concerne une partie de la commune d'Aywaille et de Comblain-au-Pont.

Le relief y est plutôt calme avec une présence marquée de collines (appelées tiennes).

Relevons également la présence d'un cours d'eau dans ce paysage, : le ruisseau de Pouhon, qui n'a pas d'impact notable sur le relief.

Globalement, le paysage est dominé par la présence d'herbages et de massifs boisés (cf. carte A0/S2 en annexe) que l'on retrouve sur les pentes ou au sommet des tiennes. Au contraire des ensembles paysagers précédents (plateaux hesbignon et condrusien), ici les cultures labourées sont rares.

Concernant l'urbanisation, l'habitat est regroupé en villages et hameaux souvent de forme allongée selon l'axe des tiennes.

Les grandes infrastructures (lignes à haute tension, pilonnes, éoliennes, ...) sont moins présentes dans cette partie de l'arrondissement.



Figure 5 : Exemple de vue vers le paysage de l'ensemble de la dépression de la Fagne-Famenne et de sa bordure sud.

Source : Google streetview.



3.3.7. CONCLUSION

Le territoire de l'arrondissement s'étend des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon au nord-ouest, passant par le moyen Plateau condrusien au sud jusqu'à l'Entre-Vesdre-et-Meuse au nord-est, le rendant partie intégrante de quatre grands ensembles paysagers.

À l'image de la structure physique et de la dimension environnementale, le territoire est donc façonné par une gradation des paysages, qui s'étendent dans le territoire analysé.

Les grandes caractéristiques des paysages du territoire de l'arrondissement sont :

- L'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon couvre le nord-ouest de l'arrondissement, avec un relief de plateau légèrement ondulé. Les grandes cultures dominent, accompagnées de villages et fermes dispersés. L'urbanisation croît cependant en s'étendant vers l'est ;
- L'ensemble mosan longe la Meuse, où le cours d'eau a creusé une vallée profonde. L'occupation du sol est principalement industrielle et forestière, avec une urbanisation linéaire le long de la vallée, concentrée autour des infrastructures ;
- L'ensemble du moyen Plateau condrusien présente un relief ondulé, traversé par des affluents de la Meuse. L'occupation du sol est mixte, avec des forêts, prairies et cultures. Les villages sont dispersés ;
- L'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse se situe entre la Meuse et la Vesdre, avec des plateaux entaillés par des ruisseaux. Le paysage bocager est caractérisé par des haies et des fermes isolées ;
- L'occupation du sol présente une alternance entre des vastes plaines dédiées aux grandes cultures au nord et des zones forestières au sud. Cependant, l'élément le plus structurant du paysage réside dans l'urbanisation de la vallée de la Meuse, où l'implantation de noyaux urbains d'ampleur et de multiples sites industriels exerce une forte influence sur l'identité paysagère de l'arrondissement ;
- L'habitat dans les ensembles paysagers est diversifié. Dans les bas-plateaux limoneux, il est dispersé, avec des villages espacés

et des fermes isolées. Le paysage mosan se distingue par une urbanisation linéaire le long de la Meuse, marquée par des noyaux urbains et des infrastructures. Sur le Plateau condrusien, les villages, souvent perchés, sont intégrés au relief accidenté, tandis que dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse, l'habitat est dispersé, principalement sous forme de fermes et de hameaux, préservant une forte ruralité malgré des zones urbanisées près des axes principaux ;

- Les éléments anthropiques sont nombreux et variés, impactant fortement le paysage. Au nord de la Meuse, une forte concentration d'activités économiques et de grandes zones industrielles marquent particulièrement le territoire, avec une intensification le long de la vallée de la Meuse. En revanche, ces éléments sont moins présents au sud. Les infrastructures ferroviaires et le maillage dense de lignes électriques se trouvent des deux côtés de la Meuse.

3.4. DIMENSION DÉMOGRAPHIQUE

Le chapitre analyse les principales caractéristiques démographiques (population, typologie des ménages, croissance...). Il se base sur des données statistiques.

Les dates des données utilisées peuvent varier. Certaines sont datées au 1^{er} janvier (exemple : au 1^{er} janvier 2024...) alors que d'autres concernent une information comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (exemple : en 2022...). Les types de données utilisées et leurs sources sont expliqués dans les textes, cartes, tableaux et graphiques.

Par ailleurs, au regard de l'étendue du territoire supracommunal, et afin de l'appréhender au travers des diversités qui le composent, l'analyse considère l'échelle de l'arrondissement comme référence d'un bassin de vie.

3.4.1. POPULATION

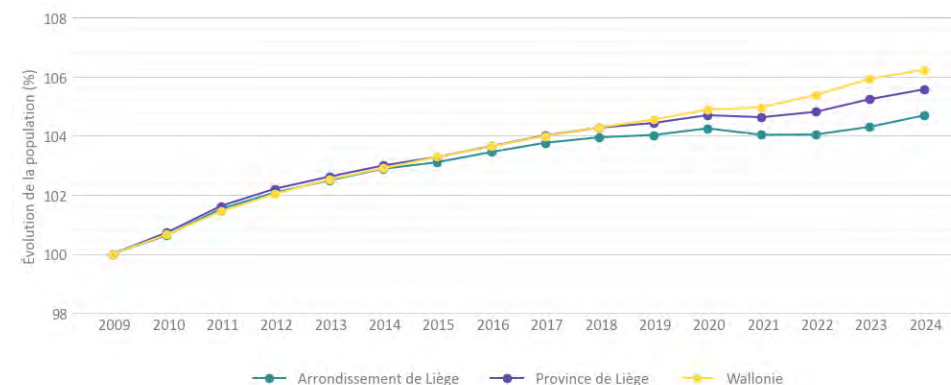
Territoire	Population			
	2009	2024	Evolution absolue	Evolution relative (%)
Arr. Lg	600 269	628 381	28 112	4,68
Province de Liège	1 060 035	1 119 038	59 003	5,57
Wallonie	3 475 671	3 692 283	216 612	6,23

Tableau 1 : Évolution de la population entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Sources : SPF économie – Statbel.

Au 1^{er} janvier 2024, l'arrondissement de Liège comptabilise 628 381 habitants (Tableau 1) (321 452 femmes et 306 929 hommes). C'est l'arrondissement qui compte le plus d'habitants en Wallonie. Sa population représente 17,02 % de la population wallonne en 2024. Au niveau sa densité, elle est de 789,51 hab/km², ce qui en fait également l'un des arrondissements les plus denses de Wallonie (la moyenne wallonne est à 218,46 hab/km²), avec une réalité plurielle sur le territoire comme à Saint-Nicolas et ses 3 546,45 hab/km² ou à Aywaille et ses 161,17 hab/km².

Sur les 15 dernières années, la population de l'arrondissement a connu une croissance de 4,68 % soit 28 112 habitants supplémentaires, ce qui correspond à 1 874 nouveaux habitants par an en moyenne.

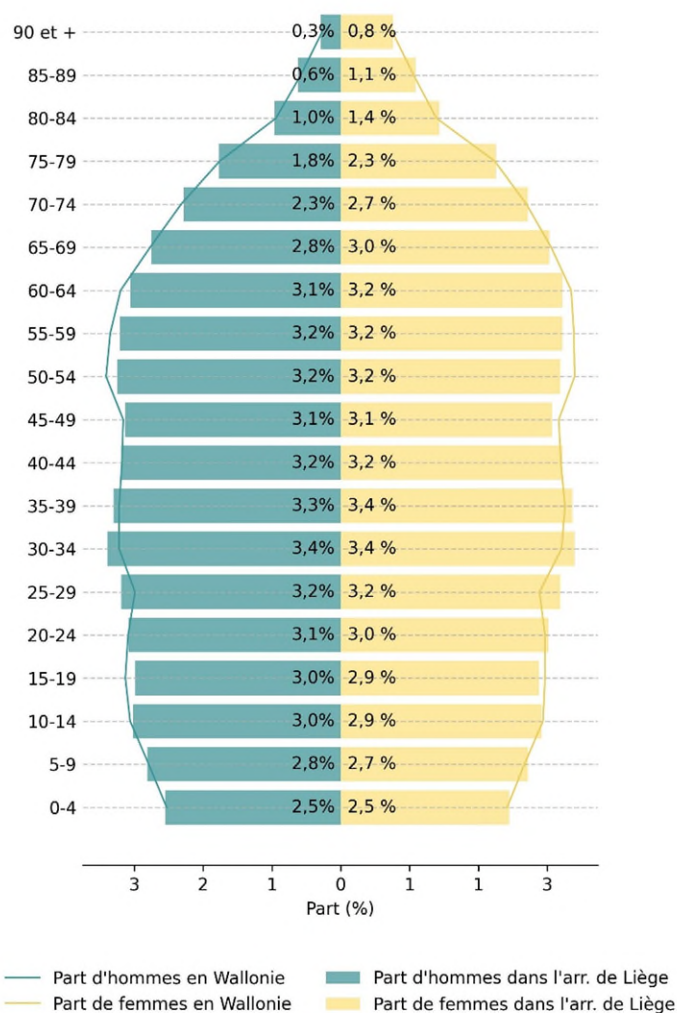


Graphique 1 : Évolution de la population entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et de la Wallonie.

Source : SPF économie – Statbel.

Proportionnellement, l'arrondissement fait partie des arrondissements dont la croissance est la plus faible en Wallonie avec une évolution inférieure à celle de la province et de la région (Graphique 1). D'ailleurs, on constate une stagnation entre 2020 et 2023.

3.4.2. STRUCTURE PAR ÂGES



Graphique 2 : Pyramide des âges au 01.01.2024 de l'arrondissement de Liège comparée à la Wallonie.

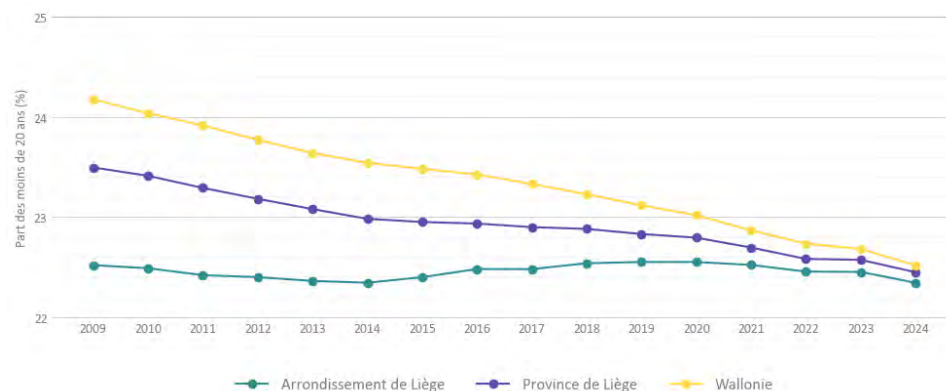
Source : SPF économie – Statbel.

⁴<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/fecondite-et-natalite-indice-conjoncturel/#:~:text=En%20Wallonie%2C%20l'indice%20conjoncturel,g%C3%A9n%C3%A9rations%20fix%C3%A9%20%C3%A0%202%2C1.>

La pyramide des âges de l'arrondissement de Liège (Graphique 2) est similaire à celle de la Wallonie, le nombre de personnes dans chaque classe d'âges étant en augmentation entre 0 et 34 ans.

Les deux classes d'âges les plus jeunes (moins de 10 ans) sont moins nombreuses que leurs aînées. Cela est principalement dû à une baisse significative du taux de fécondité au cours des 10 dernières années⁴.

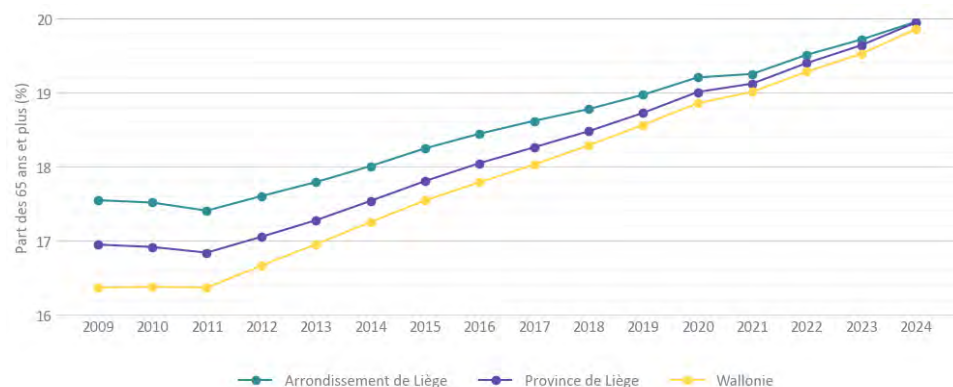
On constate également que les classes d'âges entre 25 et 39 ans sont plus représentées dans l'arrondissement de Liège qu'en Wallonie. En revanche, les classes entre 50 et 64 ans sont moins représentées dans l'arrondissement qu'en Wallonie.



Graphique 3 : Évolution de la part des moins de 20 ans entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, dans la province de Liège et en Wallonie.

Source : Registre national, SPF économie – Statbel.

La courbe d'évolution de la part des moins de 20 ans dans l'arrondissement de 2009 à 2024 suit une trajectoire différente de celle de la province et de la région (Graphique 3). L'arrondissement est resté stable sur ces 15 dernières années. Au contraire, la province et la région, suivent une trajectoire similaire. L'une et l'autre sont en décroissance depuis 2009.



Graphique 4 : Évolution de la part des 65 ans et plus entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, dans la province de Liège et en Wallonie.

Sources : Registre national, SPF économie – Statbel.

L'arrondissement de Liège, la province et la région suivent des tendances similaires avec une augmentation régulière de la part des 65 ans et plus de 2011 à 2024 (Graphique 4). Les trois courbes convergent vers une valeur de 20 % en 2024. Il y a donc un vieillissement de la population commun aux trois territoires. La croissance de la part des 65 ans et plus est moins importante pour l'arrondissement qui, au 1^{er} janvier 2009, avait une plus grosse part que la province et la région.

Territoire	Âge moyen		
	2009	2024	Évolution relative (%)
Arr. Lg	41,1	41,9	1,95
Province de Liège	40,6	42,1	3,69
Wallonie	40,3	42,1	4,47

Tableau 2 : Évolution de l'âge moyen de la population entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.

Sources : SPF économie – Statbel.

Au 1^{er} janvier 2024, l'arrondissement compte 22,34 % de personnes de moins de 20 ans, 57,70 % de personnes de 20 à 64 ans et 19,96 % de personnes de 65 ans et plus.

Le Tableau 2 montre que la population, sur l'ensemble des territoires, vieillit. De plus, il y a une convergence pour l'arrondissement, la province et la Wallonie à l'âge moyen de 42 ans.

3.4.3. STRUCTURE DES MÉNAGES

Territoire	Ménages privés		
	2009	2024	Évolution relative (%)
Arr. Lg.	280 002	289 653	3,45
Province de Liège	473 347	503 929	6,46
Wallonie	1 498 742	1 632 884	8,95

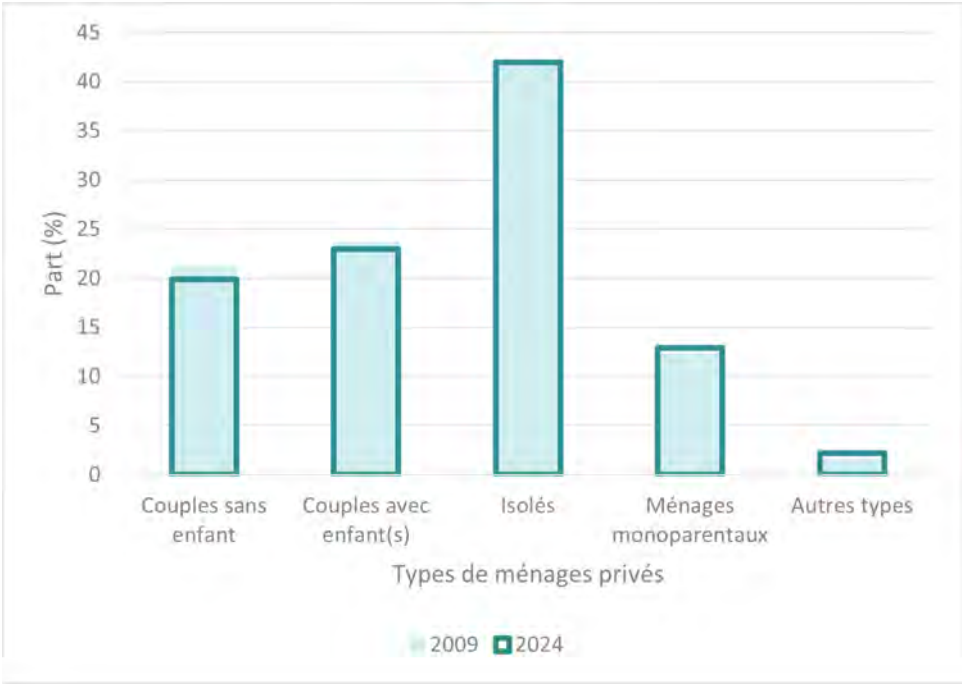
Tableau 3 : Évolution du nombre de ménages entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.
Source : SPF économie – Statbel.

Au 1^{er} janvier 2024, l'arrondissement compte 289 653 ménages privés, soit plus de 9 651 ménages de plus qu'en 2009, ce qui équivaut à une croissance de 3,45 % (Tableau 3). Cette croissance est inférieure à celle de la province et de la Wallonie. Elle est parmi les plus faibles de Wallonie.

Territoire	Taille moyenne des ménages privés		
	2009	2024	Évolution relative (%)
Arr. Lg.	2,12	2,14	0,94
Province de Liège	2,21	2,19	-0,90
Wallonie	2,29	2,23	-2,62

Tableau 4 : Évolution de la taille moyenne des ménages privés entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.
Sources : Registre national, SPF économie – Statbel.

Dans l'arrondissement de Liège, l'évolution de la taille des ménages privés entre 2009 et 2024 est positive (Tableau 4). La taille moyenne des ménages a augmenté. Cette évolution est en contradiction avec les tendances provinciale et wallonne. La taille des ménages a diminué tant en province de Liège (-0,90 %) qu'en Wallonie (-2,62 %). Malgré son évolution positive, la taille des ménages de l'arrondissement, au 1^{er} janvier 2024, reste inférieure à celles de la province et de la région.



Graphique 5 : Part des types de ménages privés en 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège.
Source : Registre national, SPF économie – Statbel.

Au 1^{er} janvier 2024, la part des ménages sans enfant (couples sans enfant et isolés) représente 61,89 %. Elle est plus élevée que la part des ménages avec enfant(s) (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) qui représente 35,89 % (Graphique 5). Ces parts ont peu changé sur les 15 dernières années, évoluant de respectivement de -0,75 % pour la première catégorie et de +0,6 % pour la seconde.

De plus, la part des isolés et des ménages monoparentaux est plus élevée (54,90 %) que la part de couples avec ou sans enfant(s) (42,88 %). Ces parts ont peu changé sur les 15 dernières années, évoluant de respectivement de +1,12 % pour la première catégorie et de -1,81 % pour la seconde.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2024, les hommes et femmes isolé(e)s représentent la catégorie la plus importante de la population de l'arrondissement, comme en 2009.

3.4.4. SOLDE NATUREL ET MIGRATOIRE

L'évolution de la population de l'arrondissement fluctue en fonction du solde naturel⁵ et du solde migratoire⁶. Le solde naturel correspond à la différence entre le nombre des naissances et celui des décès. Lorsqu'il est positif (ou négatif), cela signifie que les naissances ont été plus nombreuses (ou moins nombreuses) que les décès sur la même période. Le solde migratoire correspond à la différence entre le nombre de personnes qui s'installent sur un territoire (immigrations) et celles qui le quittent (émigrations), que ce soit vers ou depuis d'autres arrondissements belges ou des pays étrangers. Lorsque le solde migratoire est positif (ou négatif), cela signifie que les arrivées sont plus nombreuses (ou moins nombreuses) que les départs.

Au regard des échelles et proportions de population assez différentes sur les territoires étudiés (arrondissement de Liège, province de Liège et Wallonie), les soldes migratoires et naturels sont à relativiser. Pour faciliter la comparaison, ces soldes ont été rapportés à 1 000 habitants.

3.4.4.1. Solde naturel

Territoire	Solde naturel total (/1 000 hab)		
	2008	2023	Évolution absolue
Arr. Lg	0,29	-0,86	-1,15
Province de Liège	0,75	-0,94	-1,69
Wallonie	0,89	-1,12	-2,01

Tableau 5 : Évolution du solde naturel entre 2008 et 2023 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Sources : Registre national, SPF économie – Statbel.

Comme en 2008, on remarque qu'en 2023 l'arrondissement a un solde naturel moins élevé que les territoires de référence (Tableau 5). De plus, en 2023, ceux-ci sont tous négatifs.

L'ensemble des entités montre une évolution négative entre 2008 et 2023. L'évolution est moins négative pour l'arrondissement (-1,15/1 000 habitants) que pour les autres entités de référence.

3.4.4.2. Solde migratoire

Territoire	Solde migratoire total (/1 000 hab)		
	2008	2023	Évolution absolue
Arr. Lg	4,85	4,55	-0,30
Province de Liège	5,52	4,09	-1,43
Wallonie	4,68	4,02	-0,66

Tableau 6 : Évolution du solde migratoire entre 2008 et 2023 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Sources : Registre national, SPF économie – Statbel.

Pour le solde migratoire de 2023, on remarque que l'arrondissement a le solde le plus élevé. L'arrondissement attire, proportionnellement, plus d'habitants que les territoires de référence.

L'évolution du solde migratoire de l'arrondissement entre 2008 et 2023 est de -0,30/1 000 habitants (Tableau 6). Tout comme pour la province et la région, l'évolution est négative mais celle de l'arrondissement l'est un peu moins.

Pour l'arrondissement, le solde naturel et le solde migratoire ont contribué de manière divergente dans l'augmentation de la population en 2024. L'augmentation de la population s'effectue via la migration. En effet, celle-ci vient compenser le solde naturel négatif.

⁵ Solde naturel : Différence entre les naissances et les décès rapportée à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1^{er} janvier et de celle au 31 décembre de l'année). Source : IWEPS.

⁶ Solde migratoire : Différence entre le nombre d'immigrations (internes ou externes) et d'émigrations (internes ou externes) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisée par deux) multipliée par mille. Source : IWEPS.



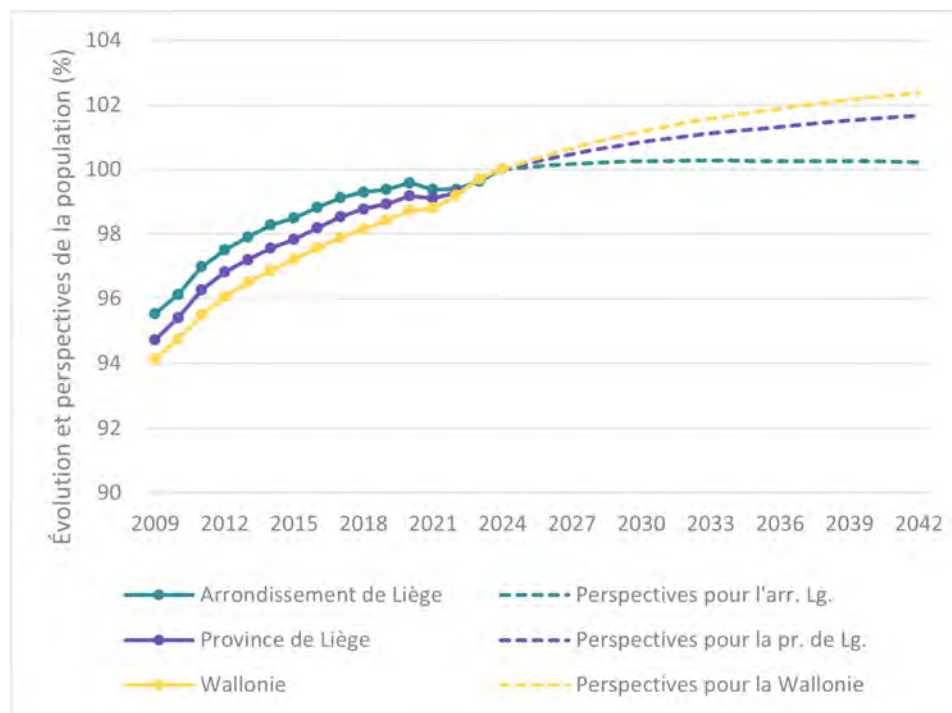
3.4.5. PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES⁷

Les perspectives de population et des ménages du Bureau fédéral du Plan (BFP) sont réalisées annuellement pour la Belgique et ses régions jusqu'au niveau des arrondissements administratifs, suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières établissent les tendances futures de mortalité, de migrations externes et internes et de fécondité ainsi que les évolutions des ménages selon leur type. Cet exercice constitue les perspectives officielles de la Belgique.

Les dernières perspectives disponibles en juillet 2024 sont celles publiées en janvier 2024⁸. Elles couvrent la période s'étalant de 2023 à 2071. En plus des hypothèses citées ci-dessus, elles émettent des hypothèses complémentaires sur les tendances démographiques à la suite de l'impact de l'épidémie de Covid-19 et à l'arrivée des réfugiés ukrainiens.

Il convient cependant de rappeler que ces projections démographiques (comme d'ailleurs celles réalisées à l'échelle de pays ou de régions) n'ont pas pour objectif de « prédire », mais plutôt de tracer les grandes tendances futures de la population en fonction de l'évolution récente tant des comportements démographiques réellement observés par âge et par sexe que des situations de ménage. Tout changement dans les comportements démographiques remettra en cause le résultat de ces perspectives. Elles sont donc renouvelées annuellement par le BFP en partenariat avec un groupe d'experts démographes des institutions belges.

3.4.5.1. Population



Graphique 6 : Projections démographiques en matière de population entre 2024 et 2042 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.

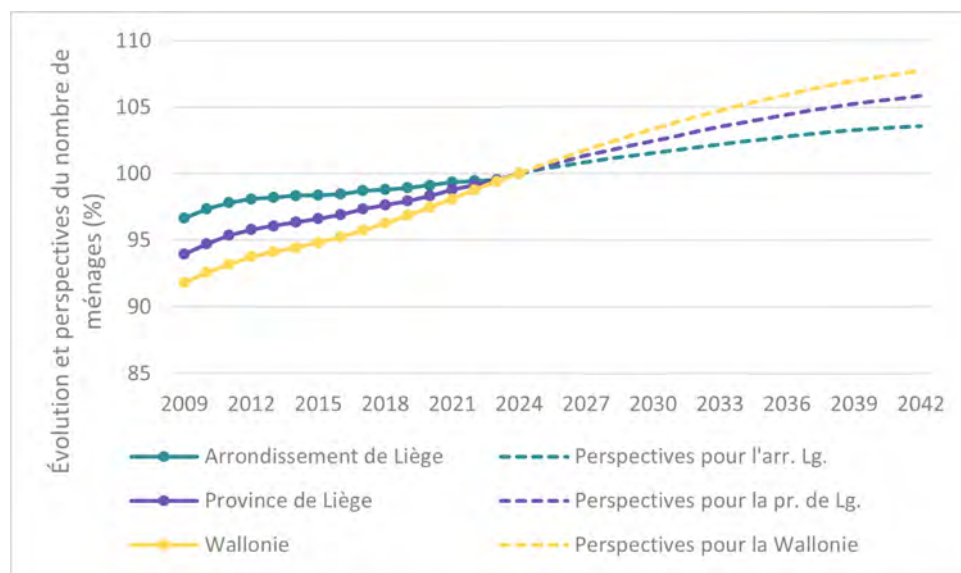
Source : Bureau fédéral du Plan ; SPF Economie - Statbel.

Les projections concernant la population de l'arrondissement d'ici 2042 sont à la baisse par rapport à l'année 2024 (Graphique 6). L'arrondissement devrait gagner 0,22 % de sa population soit environ 1 300 personnes. Cette tendance est moindre que les projections pour la province de Liège et la Wallonie qui devraient progresser respectivement de 1,66 % et 2,36 %.

⁷ La note introductive présentée ici est directement issue du document « Perspectives de population et ménages entre 2023 et 2041 selon les Bureau fédéral du Plan (BFP) de 2024 - Analyses de l'IWEPS » fourni par l'IWEPS et rédigé par Marc Debuissin, Isabelle Reginster et Julien Charlier.

⁸ Une mise à jour annuelle a généralement lieu vers le mois de février-mars, sur la base des données au 1^{er} janvier de l'année précédente.

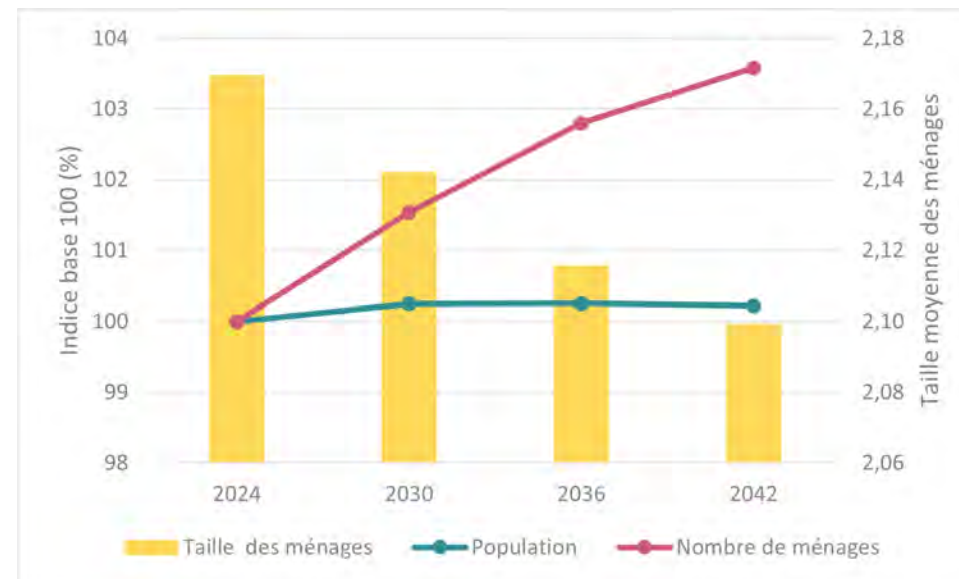
3.4.5.2. Ménages



Graphique 7 : Projections démographiques en matière de ménages entre 2024 et 2042 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.

Source : Bureau fédéral du Plan ; SPF Economie - Statbel.

L'augmentation attendue du nombre de ménages pour l'arrondissement entre 2024 et 2042 est de l'ordre de 3,58 % (environ 10 300 ménages supplémentaires) (Graphique 7). Cette croissance est inférieure aux projections pour la province et la Wallonie qui devraient connaître une croissance plus importante, respectivement de 5,86 % et 7,76 %.



Graphique 8 : Projections démographiques en matière de population et de nombre de ménage et perspectives relatives à l'évolution de la taille moyenne des ménages entre 2024 et 2042 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.

Source : Bureau fédéral du Plan ; SPF Economie – Statbel.

La différence observée entre la croissance attendue de la population et l'augmentation du nombre de ménages s'explique par la diminution de la taille moyenne des ménages observée sur le Graphique 8.

En effet, en 18 ans, la taille moyenne des ménages de l'arrondissement passerait de 2,17 à 2,10.



3.4.6. CONCLUSION

Structure démographique :

- Au 1^{er} janvier 2024, l'arrondissement de Liège comptabilise 628 381 habitants (321 452 femmes et 306 929 hommes). Sa densité est de 789,51 hab/km², ce qui en fait l'un des arrondissements les plus denses de Wallonie (la moyenne wallonne est à 218,46 hab/km²) ;
- Au 1^{er} janvier 2024, la moyenne d'âge dans l'arrondissement est de 41,9 ans. Elle est assez similaire à celles de la province (42,1 ans) et de la Wallonie (42,1 ans) ;
- La pyramide des âges de l'arrondissement est similaire à celle de la Wallonie ;
- Le solde naturel de l'arrondissement en 2023 est de -0,86/1 000 habitants, un solde négatif, tout comme ceux de la province (-0,94) et de la Wallonie (-1,12). Le solde migratoire de l'arrondissement de 4,55/1 000 habitants est quant à lui positif, à l'instar des soldes de la province (4,09) et de la Wallonie (4,02).

Dynamique de population :

- Sur les 15 dernières années, la population de l'arrondissement a connu une croissance de 4,68 %, ce qui est inférieur à la province (5,57 %), et à la Wallonie (6,23 %) ;
- La part des moins de 20 ans est restée stable ces 15 dernières années, contrairement à la province et à la Wallonie. La part des 65 ans et plus augmente depuis 2011 mais de manière moins forte que les territoires de référence. La structure de la population s'est rapprochée des tendances provinciale et wallonne ;
- Sur les 15 dernières années, l'augmentation de la population dans l'arrondissement est principalement induite par un solde migratoire positif permettant de compenser un solde naturel négatif. Ceci indique que l'afflux de nouvelles personnes sur le territoire a joué un rôle plus déterminant que le solde naturel dans la dynamique de la population ;
- Les projections concernant la population de l'arrondissement d'ici 2042 prévoient une augmentation de la population de

0,22 %, une croissance moindre que les territoires de référence (1,66 % pour la province et 2,369 % pour la Wallonie).

Ménages :

- L'arrondissement compte 289 653 ménages privés, soit une augmentation de 3,45 % par rapport à 2009. La taille moyenne des ménages (2,14) a augmenté entre 2009 et 2024 (+0,94 %), alors que la taille moyenne des ménages en province diminue de 0,90 % et en Wallonie diminue de 2,62 % ;
- La part des ménages sans enfant (couples sans enfant et isolés) représente 61,89 %. Elle est plus élevée que la part des ménages avec enfant(s) (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) qui représente 35,89 %. Ces parts ont peu changé sur les 15 dernières années, évoluant de respectivement de -0,75 % pour la première catégorie et de +0,6 % pour la seconde ;
- La part des isolés et des ménages monoparentaux est plus élevée (54,90 %) que la part de couples avec ou sans enfant(s) (42,88 %). Ces parts ont peu changé sur les 15 dernières années, évoluant de respectivement de +1,12 % pour la première catégorie et de -1,81 % pour la seconde ;
- Les hommes et femmes isolé(e)s représentent le type de ménages privés les plus présents de l'arrondissement ;
- Les projections concernant les ménages de l'arrondissement d'ici 2042 prévoient une augmentation du nombre de ménages de 3,58 %, une croissance inférieure aux territoires de référence (5,86 % pour la province et 7,76 % pour la Wallonie). La différence observée entre la croissance attendue de la population et l'augmentation du nombre de ménages s'explique par la diminution de la taille moyenne des ménages.

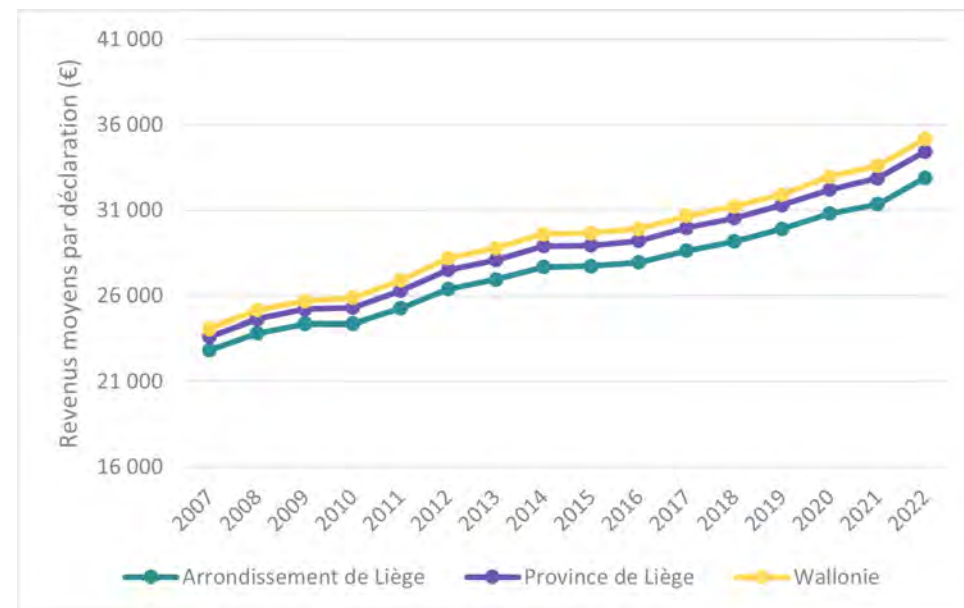
3.5. DIMENSION SOCIALE

L'analyse de la dimension sociale d'un territoire est essentielle pour comprendre les dynamiques qui influencent son développement et son bien-être. Ce chapitre se propose d'en examiner quatre aspects clés : les revenus, le ratio d'emploi intérieur, le taux de chômage et le niveau d'instruction.

Il se base sur des données statistiques dont les dates et les sources sont expliquées dans les textes, cartes, tableaux et graphiques.

3.5.1. REVENUS

Sur le territoire de l'arrondissement de Liège, le revenu moyen par déclaration en 2022 est de 32 912 €. Il a progressé 44,05 % depuis 2007 (Graphique 9). Ce revenu est inférieur aux revenus moyens de la province de Liège et la Wallonie (en 2022, respectivement -4,42 % et -6,46 %). L'évolution est assez similaire aux entités de références mais l'écart se creuse puisque l'évolution des revenus dans l'arrondissement a été inférieure de -1,70 % et -2,01 % par rapport à ceux en province et en Wallonie.



Graphique 9 : Évolution du revenu moyen entre 2007 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : SPF économie – Statbel.

En 2022, le revenu médian⁹ est de 25 365 €. Ce revenu est inférieur aux revenus médians de la province de Liège et de la Wallonie (respectivement -3,80 % et -4,27 %). Le revenu moyen par habitant sur l'arrondissement s'élève à 19 496 €. Il est inférieur de 3,93 % à la province et de 5,24 % au revenu moyen par habitant de la Wallonie (Tableau 7).

L'indice de richesse¹⁰ est également inférieur à ceux de la province et de la Wallonie. La population de l'arrondissement montre une richesse plus faible que les entités de référence.

La part de bénéficiaires du RIS¹¹ sur l'arrondissement est 1,3 fois plus élevée que la moyenne de la province et 1,6 fois que la moyenne de la Wallonie. De même,

⁹ Le revenu médian est le revenu total imposable « correspondant à la déclaration située au milieu de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant de revenus. » « Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus professionnels nets, revenus immobiliers nets, revenus mobiliers nets et revenus divers nets. » (IWEPS 2023)

¹⁰ Comparaison du revenu fiscal moyen par habitant d'une unité administrative donnée avec le revenu moyen par habitant en Belgique. L'indice de richesse de la Belgique équivaut à 100.

¹¹ « Le Revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. » (IWEPS 2023).



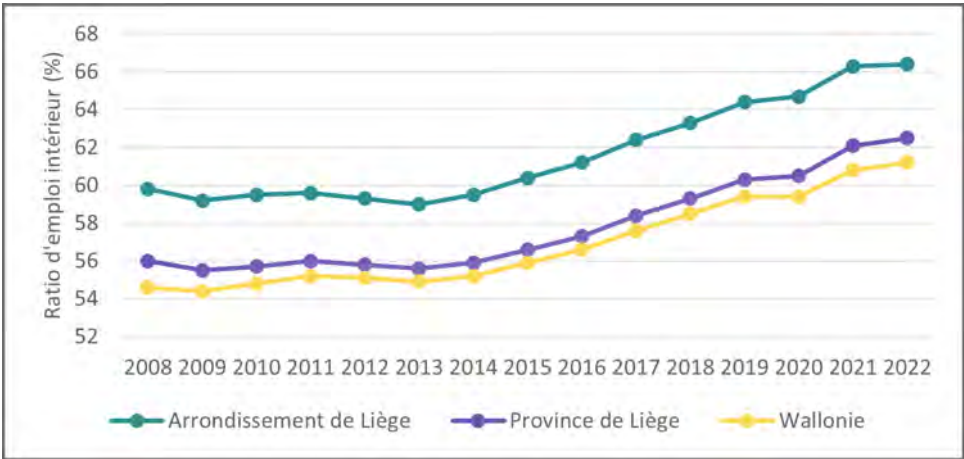
la part de bénéficiaires d'intervention majorée¹² est 1,1 fois plus élevée que la moyenne de la province et 1,3 fois plus élevée que la moyenne de la Wallonie.

Territoire	Revenu médian par déclaration (€) (2022)	Revenu moyen par habitant (€) (2022)	Indice de richesse (€) (2022)	Part de bénéficiaires du RIS parmi les 18 à 64 ans (%) (2022)	Part de bénéficiaires d'intervention majorée (%) (2020)
Arr. Lg.	25 365	19 496	89,55	5,46	27,17
Province de Liège	26 368	20 294	93,21	4,27	24,17
Wallonie	26 496	20 574	94,50	3,41	21,35

Tableau 7 : Revenus (2022), Indice de richesse (2022), part des bénéficiaires RIS (18-64 ans) (2022) et part de bénéficiaires d'intervention majorée (2020) pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : SPF économie – Statbel ; AIM.

3.5.2. RATIO D'EMPLOI INTÉRIEUR



Graphique 10 : Évolution du ratio d'emploi intérieur¹³ entre 2008 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : SPF économie, ONSS, INASTI, ONEM.

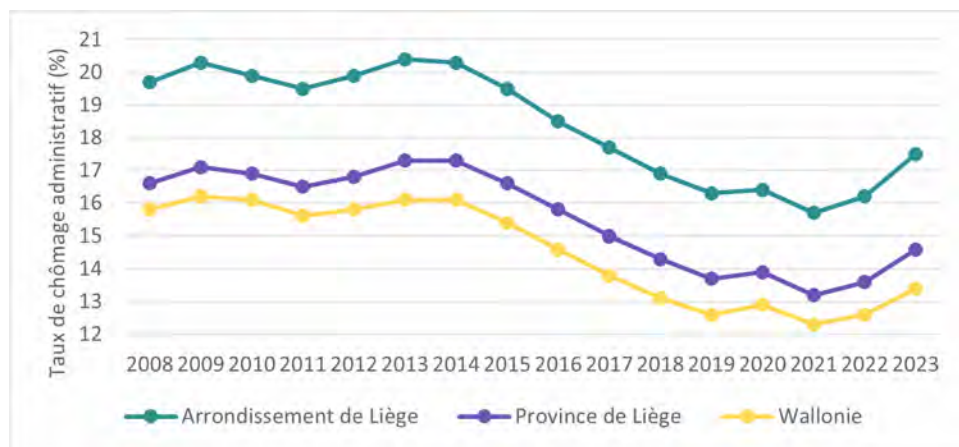
En 2022, le ratio d'emploi intérieur est de 66,4 %. Ce ratio révèle que le nombre d'emplois générés sur l'arrondissement permettrait d'occuper un peu plus de deux tiers de la population active de l'arrondissement. Il est 1,1 fois plus élevé que les valeurs de la province et de la Wallonie.

Entre 2008 et 2022, tout en étant supérieur, le ratio d'emploi intérieur augmente en suivant les tendances d'évolution des territoires de référence. Il s'est amélioré de 6,6 % depuis 2008 (Graphique 10).

¹² « Un bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est une personne qui bénéficie d'un remboursement plus élevé pour ses soins de santé, principalement en raison d'une situation de précarité. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en commun et des tarifs sociaux pour l'énergie. » (IWEPS 2024)

¹³ « Il représente le nombre de postes de travail disponibles dans une commune par rapport à sa population active (personnes âgées de 15 à 64 ans). Il permet de mesurer la capacité d'une commune à offrir des emplois à ses résidents. » (IWEPS 2019)

3.5.3. TAUX DE CHÔMAGE



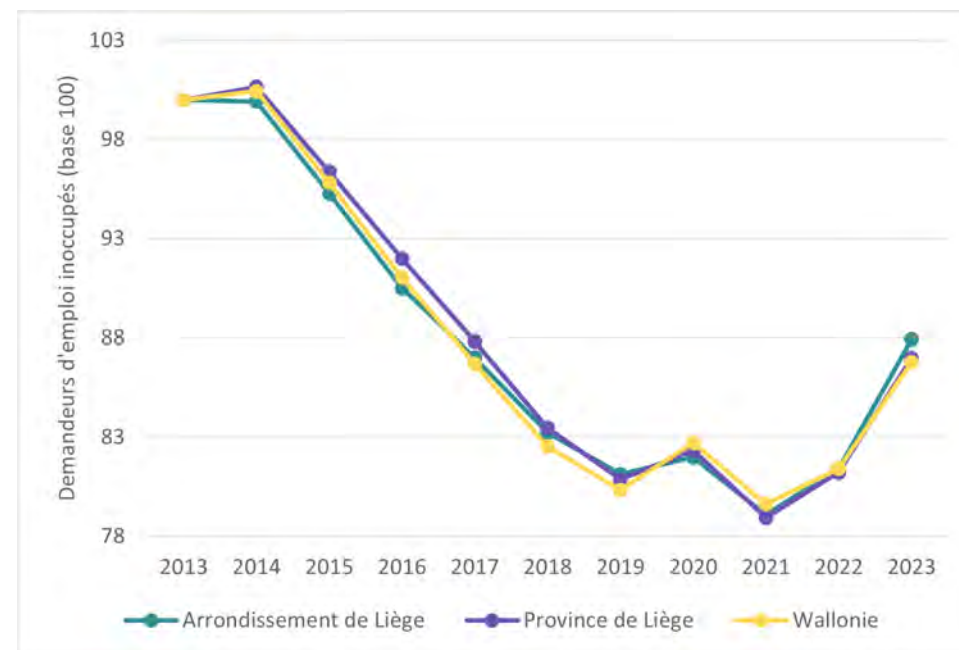
Graphique 11 : Évolution du taux de chômage administratif (15-64 ans) entre 2008 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : Comptes de l'emploi wallon.

En 2023, le taux de chômage administratif¹⁴ pour l'arrondissement est de 17,5 % ce qui est 1,2 fois plus élevé que la province et 1,3 fois que la Wallonie.

Tout en étant supérieur, l'évolution du taux de chômage dans l'arrondissement présente une tendance similaire à celles de la province et de la Wallonie. Le taux de chômage affiche une diminution globale entre 2008 et 2021, atteignant le taux le plus bas (Graphique 11).

En 2020, l'arrêt forcé de certains secteurs à la suite du confinement et de la crise sanitaire liée au COVID-19 engendre une augmentation du taux de chômage, dans l'arrondissement, la province et en Wallonie. On notera une augmentation progressive du taux de chômage à partir de 2021 et ce, pour les trois territoires analysés.



Graphique 12 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) entre 2013 et 2023 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : DG Stat, Forem

Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est, lui aussi, à la hausse depuis 2021 après avoir connu une diminution dans l'arrondissement et également dans les entités de référence (Graphique 12).

¹⁴« Le taux de chômage administratif est calculé en divisant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI – total ou selon la durée d'inoccupation) par la population active. » (IWEPS 2023).



3.5.4. NIVEAU D'INSTRUCTION

En 2021, 30,78 % de la population de l'arrondissement possède un diplôme du supérieur et 33,68% possèdent un diplôme du secondaire supérieur, ce qui est inférieur aux moyennes provinciales et wallonnes (Tableau 8). Les taux des détenteurs d'un diplôme du primaire et sans diplôme sont logiquement supérieurs aux taux des territoires de référence.

Territoire	Diplôme de primaire ou sans diplôme		Diplôme du secondaire inférieur		Diplôme du secondaire supérieur		Diplôme du supérieur		Non indiqué		Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Arr. Lg.	37 231	11,42	65 740	20,17	109 785	33,68	100 334	30,78	12 862	3,95	325 952
Province de Liège	58 691	10,14	117 568	20,32	197 288	34,09	180 895	31,26	24 202	4,18	578 644
Wallonie	169 739	8,94	385 778	20,32	650 810	34,27	605 661	31,89	86 941	4,58	1 898 929

Tableau 8 : Niveau d'instruction des 25-64 ans en 2021 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : SPF économie - Statbel (Census 2021).

3.5.5. CONCLUSION

Revenus

- En 2022, la population de l'arrondissement de Liège perçoit un revenu moyen par déclaration inférieur aux moyennes de la province et de la Wallonie. Il est 4,42 % plus faible que le revenu provincial et 6,46 % que le revenu wallon ;
- De plus, le revenu médian et l'indice de richesse, également inférieurs aux territoires de référence, indiquent une richesse plus faible de la population ;
- Ce revenu moyen a progressé 44,05 % depuis 2007 et a suivi une progression similaire aux entités de référence ;
- Pour compléter, la part des bénéficiaires du RIS est plus élevée que dans les territoires de référence. Elle est 1,3 fois plus élevée que la moyenne provinciale et 1,6 fois que la moyenne wallonne. La part des bénéficiaires d'intervention majorée est également plus élevée que celles des territoires de référence. Elle est 1,1 fois plus élevée que la moyenne de la province et 1,3 fois plus élevée que celle de la Wallonie.

Dynamique du marché de l'emploi

- Le taux chômage (17,5 % en 2023) dans l'arrondissement est supérieur à celui des territoires de référence. Le ratio d'emplois intérieurs (66,4 % en 2022) est également supérieur. Ce dernier révèle que le nombre d'emplois générés dans l'arrondissement permettrait d'occuper plus des deux tiers de la population active de l'arrondissement ;
- Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est à la hausse depuis 2021 après avoir connu une diminution dans tous les territoires ;
- La part de la population de l'arrondissement possédant un diplôme de primaire ou sans diplôme est plus élevée que les territoires de référence.



3.6. DIMENSION ÉCONOMIQUE

Ce chapitre se base sur de multiples indicateurs, de manière non exhaustive : IWEPS, Eurostat, Statbel, ainsi que sur l'utilisation de l'outil LEODICA (cf. Annexe au point 6.3). Les types de données et les années sont expliqués dans les textes et/ou sources relatifs aux cartes, tableaux et graphiques.

Il est réparti en sept sous-chapitres. Les trois premiers sous-chapitres analysent les caractéristiques économiques du territoire supracommunal, la structure de l'emploi et la typologie des entreprises à travers de multiples indicateurs statistiques.

Les quatrième et cinquième sous-chapitres analysent spécifiquement les parcs d'activité économique (PAE) au sein de l'arrondissement de Liège, leurs caractéristiques et leur impact territorial.

Enfin, un focus est réalisé sur des secteurs remarquables pour l'arrondissement et à mettre en avant pour leur croissance ou la spécialisation sectorielle par rapport à la Wallonie. Nous n'avons pas choisi automatiquement les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois comme celui des administrations publiques et de l'enseignement, par exemple, car ils sont généralement similaires d'un territoire à l'autre. Nous analyserons d'abord le secteur de la logistique et ensuite celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques car l'arrondissement se démarque dans ces derniers avec la présence de l'aéroport, du Port Autonome de Liège et du Liège Sciences Park, par exemple.

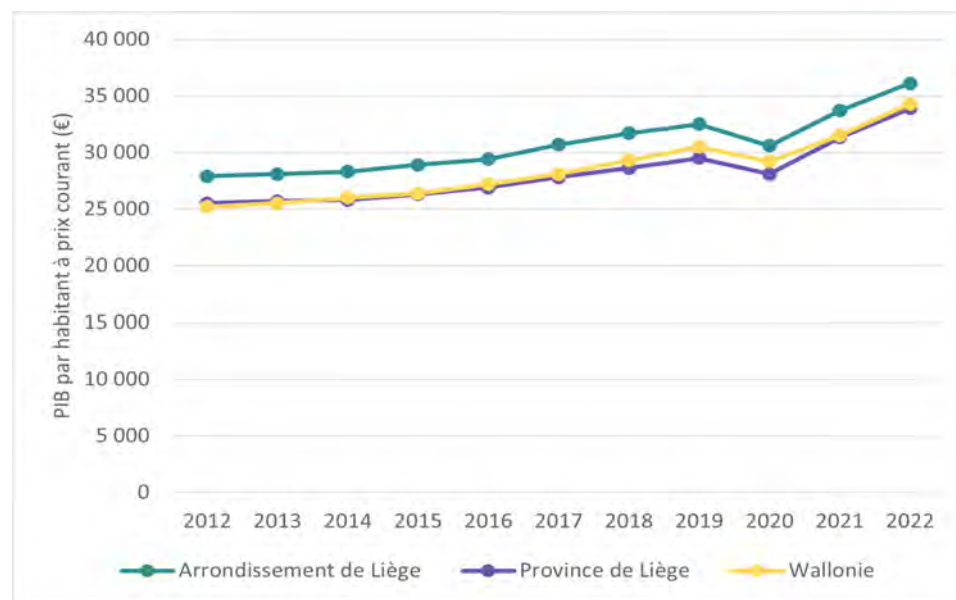
3.6.1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Les richesses produites dans l'ensemble de la Wallonie, en ce compris celles de chaque province, n'ont cessé de croître selon les secteurs d'activités.

On peut le constater en analysant l'indicateur de l'activité économique qu'est le produit intérieur brut (PIB) rapporté à l'habitant. En 2022, le PIB par habitant au prix courant a atteint son plus haut niveau à 34 300 € pour la Wallonie, 33 900 € pour la province de Liège et 36 100 € pour l'arrondissement de Liège (Graphique 13).

L'année 2020 marque un creux auprès de la tendance croissante qu'a connu le PIB par habitant pendant les 10 années précédentes. Ce creux s'explique par le ralentissement de l'économie mondiale suite à la crise Covid.

La reprise économique depuis 2021 s'est traduite par des croissances généralement non-observées dans les années précédentes.



Graphique 13 : Évolution du PIB par habitants entre 2012 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : Eurostat.

L'arrondissement de Liège présente un PIB par habitant supérieur aux moyennes wallonne et provinciale sur toute la période.

Pour avoir une vision sectorielle, on peut examiner les richesses produites par les entreprises sur le territoire avec la part de la valeur ajoutée brute (VAB) au prix courant par secteur d'activité (Tableau 9).



Arrondissement de Liège	2012	2022	Delta > 1%
Agriculture, sylviculture et pêche	0,3%	0,2%	
Industrie	17,6%	13,8%	↓
Construction	5,5%	5,7%	
Commerce; transports; hébergement et restauration	18,3%	18,5%	
Information et communication	2,7%	2,9%	
Activités financières et d'assurance	3,8%	3,4%	
Activités immobilières	9,2%	10,4%	↑
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et de soutien	9,9%	13,1%	↑
Administration publique et défense; enseignement; santé humaine et action sociale	30,9%	30,3%	
Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages en tant qu'employeurs	1,9%	1,8%	
Province de Liège	2012	2022	Delta > 1%
Agriculture, sylviculture et pêche	0,8%	0,7%	
Industrie	18,8%	17,3%	↓
Construction	6,8%	6,7%	
Commerce; transports; hébergement et restauration	17,7%	17,6%	
Information et communication	2,1%	2,0%	
Activités financières et d'assurance	3,0%	2,6%	
Activités immobilières	9,8%	11,1%	↑
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et de soutien	9,8%	12,1%	↑
Administration publique et défense; enseignement; santé humaine et action sociale	29,3%	28,0%	↓
Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages en tant qu'employeurs	1,9%	1,9%	
Wallonie	2012	2022	Delta > 1%
Agriculture, sylviculture et pêche	1,0%	0,9%	
Industrie	18,0%	18,0%	
Construction	5,9%	5,7%	
Commerce; transports; hébergement et restauration	17,7%	17,0%	
Information et communication	3,0%	2,5%	
Activités financières et d'assurance	2,6%	3,0%	
Activités immobilières	10,8%	11,1%	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et de soutien	10,3%	12,1%	↑
Administration publique et défense; enseignement; santé humaine et action sociale	28,8%	27,8%	
Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages en tant qu'employeurs	1,9%	1,9%	

Tableau 9 : Part de VAB par secteur en 2012 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : Banque nationale de Belgique.



En Wallonie, le groupe sectoriel le plus producteur de richesse est celui de l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale avec 27,8 % de la VAB en 2022. Il est suivi par l'industrie avec 18 % et le groupe commerce, transports, hébergement et restauration avec 17 %. La province de Liège et l'arrondissement ont les mêmes groupes sectoriels en top 3 mais le classement est légèrement différent avec le groupe commerce, transports, hébergement et restauration qui vient en deuxième position, devant l'industrie.

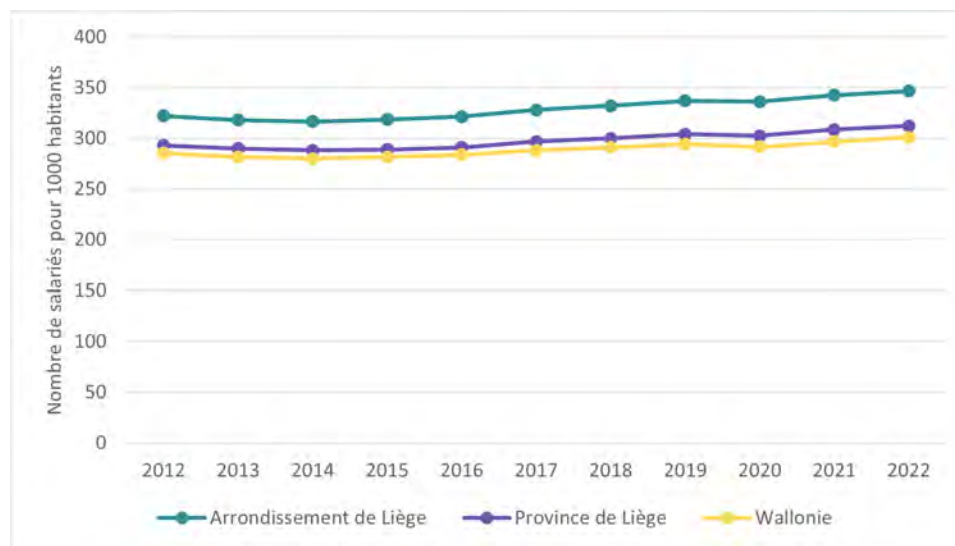
Entre 2012 et 2022, la répartition sectorielle de la VAB est relativement stable en Wallonie. Cependant, dans la province de Liège et l'arrondissement de Liège, on constate une diminution du secteur de l'industrie au profit des activités immobilières et du groupe sectoriel Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien.

3.6.2. STRUCTURE DE L'EMPLOI

L'emploi est structuré en dix secteurs d'activités selon l'institut des Comptes Nationaux. Outre ces secteurs d'activités, la nature du statut des travailleurs (salariés, indépendants...) permet d'avoir un reflet de la structure économique d'un territoire et de sa capacité d'entrepreneuriat. La notion de productivité du travail chez les salariés ajoute un regard quant à la qualité des emplois. Après avoir analysé les indicateurs séparément, nous donnons une vision complète de la structure de l'emploi en comparant les salariés et les indépendants au regard de la même ventilation sectorielle.

3.6.2.1. Salariés

De manière globale, le nombre de salariés pour 1 000 habitants est assez stable sur les 10 dernières années (Graphique 14). L'arrondissement de Liège se situe au-dessus de la province et de la Wallonie durant toute la période, tout en présentant une tendance similaire. En 2022, on compte 347 salariés pour 1 000 habitants dans l'arrondissement, 312 dans la province et 301 en Wallonie.



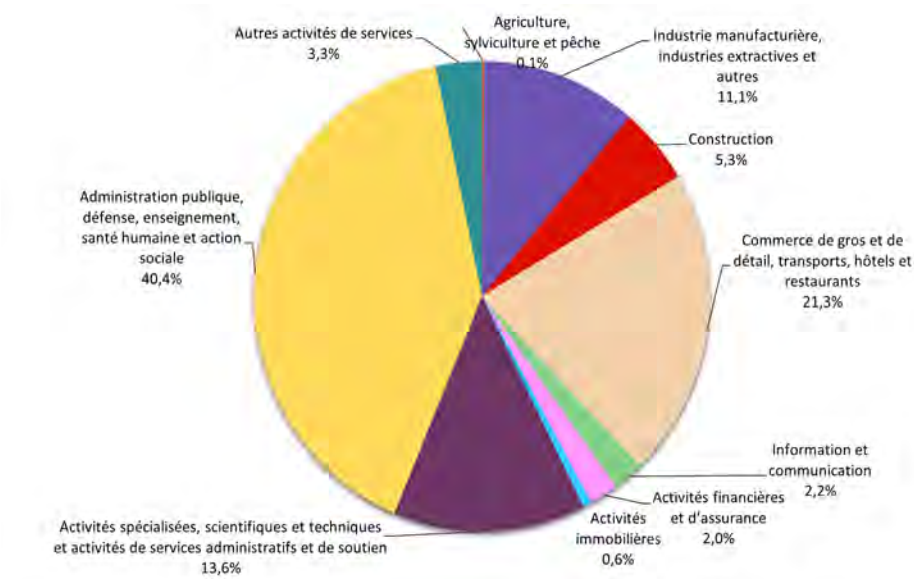
Graphique 14 : Évolution du nombre de salariés pour 1 000 habitants entre 2012 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : Banque nationale de Belgique.

Tout comme le reste du territoire wallon, l'arrondissement détient une forte proportion d'emplois dans le secteur de l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale avec 40,4 % des emplois occupés au sein de l'arrondissement liégeois (41,4 % pour la Wallonie) (Graphique 15). Ceci s'explique notamment par la présence de plusieurs hôpitaux, des services provinciaux, de l'Université de Liège et plusieurs hautes écoles. Le secteur regroupant le commerce de gros et de détails, le transport et l'HoReCa est le second pourvoyeur d'emplois au sein de l'arrondissement et de la Wallonie avec respectivement 21,3 % et 20,1 % des postes de travail salariés.

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques arrive en troisième position avec 13,6 % devant celui de l'industrie qui n'atteint que 11,1 %, contre 12,9 % en Wallonie. L'arrondissement de Liège est le seul de la province à ne pas compter l'industrie dans son top 3 des secteurs pourvoyeur d'emplois, les

arrondissements de Huy-Waremme et de Verviers francophone sont à respectivement 14,4 % et 14,5 %.



Graphique 15 : Structure des emplois salariés en 2023 pour l'arrondissement de Liège.
Source : ONSS.

Au sein de la population active, les travailleurs salariés au « lieu de résidence » sont les salariés qui habitent et travaillent sur le même territoire. Ceux-ci sont répartis en 3 catégories, les employés, les fonctionnaires et les ouvriers.

Dans l'arrondissement de Liège, la part de la population active (âgée de 18 à 64 ans) y occupant un poste de travail salarié était de 57,9 % en 2023. C'est plus qu'en Wallonie et que dans la province où les travailleurs salariés au lieu de résidence atteignent respectivement 50,5 % et 52,2 %. On observe une proportion plus importante d'employés dans l'arrondissement de Liège par rapport à la région et la province, les ouvriers sont légèrement moins représentés et les pourcentages pour les fonctionnaires sont très proches.

En 2023, l'arrondissement comptabilisait 218 025 postes de travail salariés au lieu de résidence, ce qui représente 19 % des postes salariés en Wallonie (1 119 160 postes salariés en Wallonie) (Tableau 10).

Au cours de la période analysée (2013-2023), le nombre de postes de travail salariés au lieu de résidence augmente de 11,55 % sur l'arrondissement, ce qui est comparable à l'évolution wallonne qui est de 11,45 %.

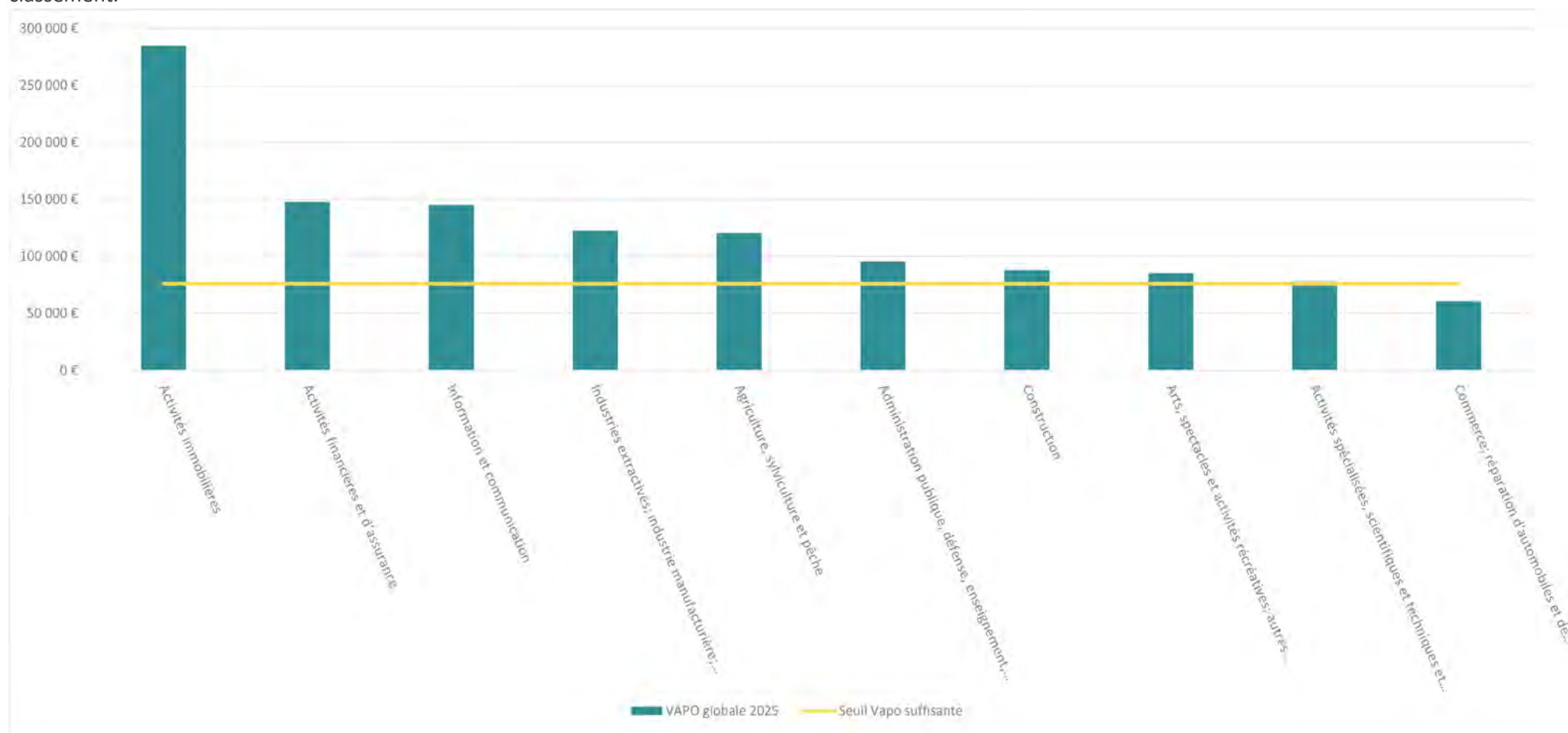
Sur cette même période, on note une croissance du taux d'employés tandis que le taux de fonctionnaires et d'ouvriers a reculé tant pour l'arrondissement que pour la province et la région.

Territoire	Postes de travail salariés au lieu de résidence		Part des postes de travail salariés parmi la population active (%)		Part des employés parmi les emplois salariés (%)		Part des fonctionnaires parmi les emplois salariés (%)		Part des ouvriers parmi les emplois salariés (%)	
	2013	2023	2013	2023	2013	2023	2013	2023	2013	2023
Arr. Lg.	195 452	218 025	51,11	57,93	47,73	53,32	17,94	15,21	34,34	31,47
Wallonie	1 004 168	1 119 160	45,57	50,51	46,52	51,27	16,93	14,69	36,54	34,04
Province de Liège	314 713	349 841	46,62	52,18	45,22	50,12	17,13	14,64	37,65	35,24

Tableau 10 : Répartition des postes de travail salariés au lieu de résidence par catégorie socio-professionnelle en 2013 et 2023 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.
Source : ONSS.



Nous pouvons apporter un autre regard sur l'emploi d'un territoire en examinant la Valeur Ajoutée par Personne Occupée (VAPO) issue de la base de données LEODICA, développée pour Spi par le Professeur Didier Van Caillie des HEC ULiège, cette base de données caractérise les entreprises d'un point de vue territorial et financier, en se basant sur les informations disponibles dans leurs comptes (plus d'explications en annexe au point 6.3). Le Graphique 16 représente la VAPO par secteurs dans l'arrondissement de Liège en 2025. Les secteurs ayant la VAPO la plus haute sont ceux des activités immobilières, activités financières et d'assurance ; de l'information et la communication ; de l'industrie, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution ; et enfin, celui de l'agriculture, sylviculture et pêche. La ligne jaune du graphique, indique la valeur du seuil au-delà duquel la productivité est bonne et les emplois sont considérés comme de qualité. Les autres arrondissements de la province de Liège présentent le même TOP 5 avec quelques variations de classement.



Graphique 16 : Valeur Ajoutée par Personne Occupée (VAPO) par secteur en 2025 pour l'arrondissement de Liège.

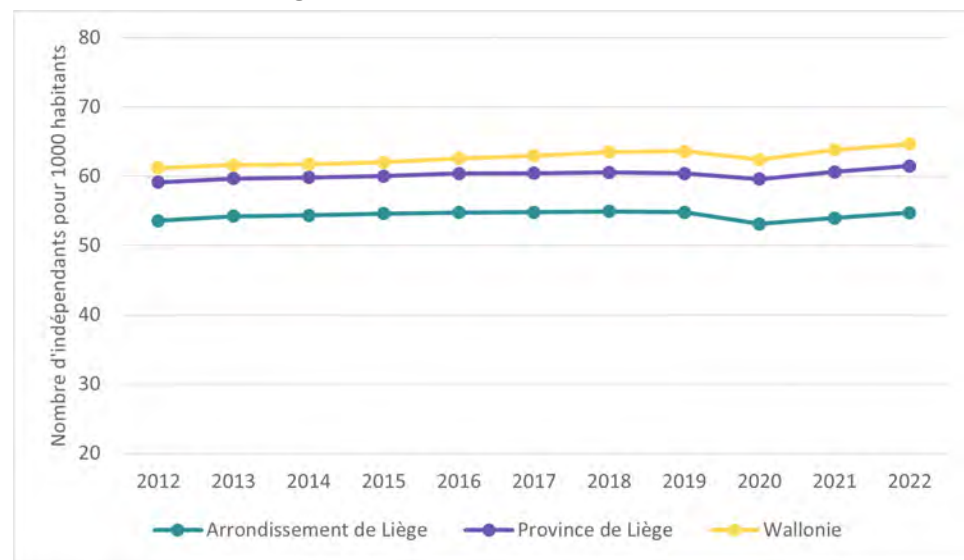
Source : LEODICA

3.6.2.2. Indépendants

En 2023, l'arrondissement de Liège compte 34 392 indépendants, ce qui représente 14,4 % des indépendants wallons.

Au regard de la répartition par habitant, la part des indépendants est plus faible dans l'arrondissement de Liège avec 54,7 indépendants pour 1 000 habitants contre 64,6 en Wallonie et 61,5 pour la province de Liège (Graphique 17).

La tendance sur les 10 dernières années est légèrement à la hausse mis à part un creux en 2020 observé suite à la crise Covid qui est plus marqué pour l'arrondissement de Liège.

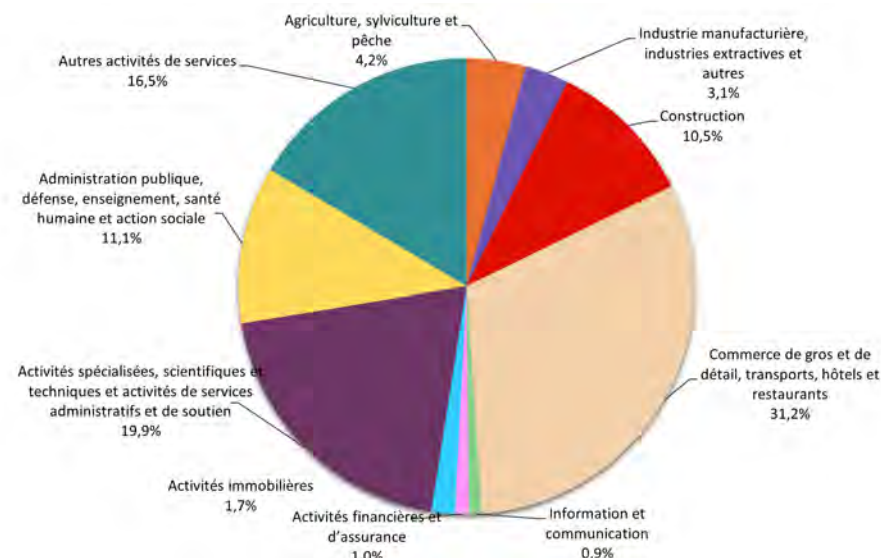


Graphique 17 : Évolution du nombre d'indépendants pour 1 000 habitants entre 2012 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : Banque nationale de Belgique.

La répartition sectorielle des indépendants de l'arrondissement de Liège est assez similaire à celle de la Wallonie, mis à part le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche qui est moins présent avec 4,2 % contre 9,2 % en Wallonie (Graphique 18). La classe sectorielle la plus représentée est celle du commerce de gros et de détail, transport, hôtels et restaurants avec 31,2 % des indépendants de l'arrondissement. En deuxième position, ce sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien qui occupent 19,9 % des indépendants. Enfin, 16,5 % des indépendants sont actifs

dans les autres activités de services, qui reprennent notamment les arts, spectacles et activités récréatives.

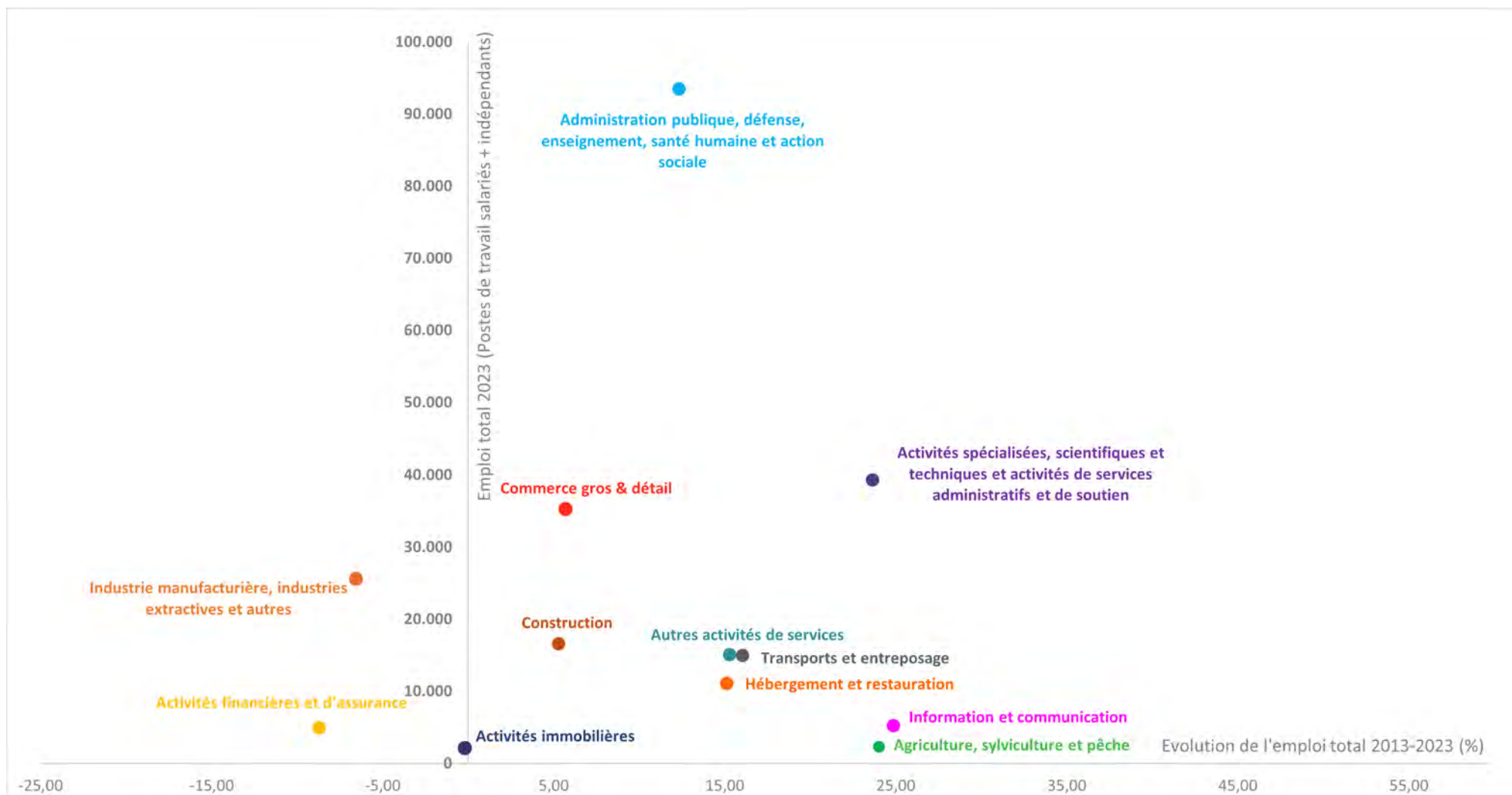


Graphique 18 : Répartition sectorielle des indépendants en 2023 pour l'arrondissement de Liège.

Source : Inasti.

3.6.2.3. Comparaison sectorielle

Le Graphique 19 permet de regrouper les informations obtenues sur les salariés et les indépendants. L'axe vertical indique le nombre de salariés et d'indépendants en 2023. Sur l'axe horizontal, on peut voir l'évolution en pourcentage de cet emploi total entre 2013 et 2023.

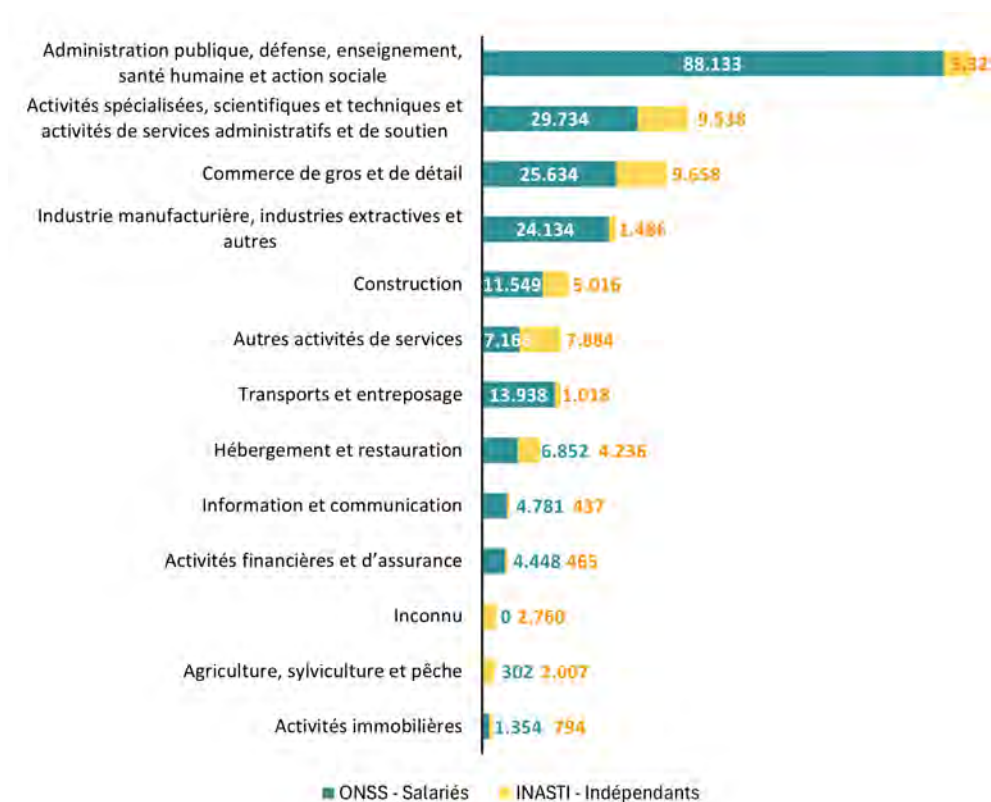


Graphique 19 : Emploi total en 2023 et évolution entre 2013 et 2023 pour l'arrondissement de Liège.

Sources : ONSS, Inasti.

Au sein de l'arrondissement de Liège, trois groupes sectoriels sont à pointer positivement car ils se dégagent vers le haut et la droite du graphique, ce qui veut dire qu'ils sont pourvoyeurs d'emplois et en croissance sur les dix dernières années. Comme déjà dit plus tôt, le groupe sectoriel administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale est un gros employeur (surtout parmi les salariés), il a enregistré une croissance de 12 % entre 2013 et 2023. Ensuite, le secteur activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien occupe un peu moins de 40 000 personnes et a progressé de 23,65 %. Ce secteur est le 2^{ème} employeur chez les salariés et les indépendants, comme le montre le Graphique 20. Enfin, le secteur du commerce de gros et détail représente plus de 35 000 emplois et affiche une croissance de 5,72 %. C'est le secteur comptant le plus d'indépendants et le troisième secteur le plus pourvoyeur d'emplois pour les salariés.

Les autres secteurs ayant bien progressé sont ceux de l'information et communication et de l'agriculture, sylviculture et pêche. Les secteurs en déclin sont ceux de l'industrie et des activités financières et d'assurance.



Graphique 20 : Nombre de salariés et d'indépendants par secteur en 2023 pour l'arrondissement de Liège.

Sources : ONSS, Inasti.

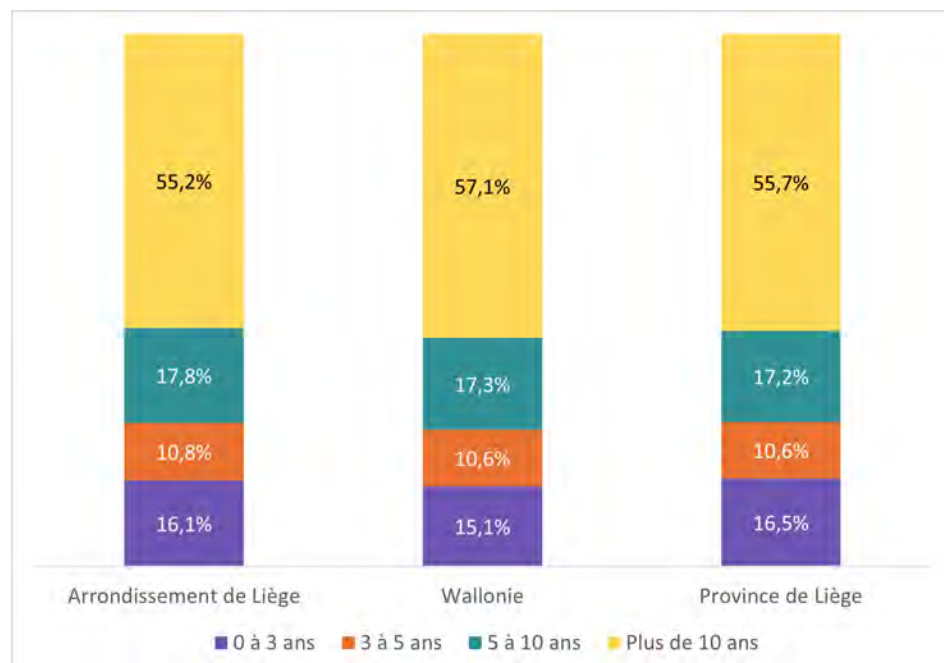


3.6.3. TYPOLOGIE DES ENTREPRISES

3.6.3.1. Caractéristiques générales

Selon la base de données LEODICA, l'arrondissement de Liège comptait, au 1^{er} semestre 2025, 23 176 entreprises. Seules les entreprises déposant leurs comptes à la Banque Nationale Belge dont l'adresse du siège est dans l'arrondissement de Liège ont été analysées. Parmi ces entreprises, 91 % sont des micro-entreprises de moins de 10 personnes et 0,4 %, soit 98 sont de grandes entreprises d'au moins 250 personnes.

Concernant l'âge des entreprises de l'arrondissement, plus de la moitié ont plus de 10 ans (55,2 %), la province de Liège en compte 55,7 % et la Wallonie un peu plus avec 57,1 %. Les jeunes entreprises (0 à 3 ans) de l'arrondissement de Liège représentent 16,1 %. Les catégories intermédiaires ont également des résultats similaires à la province de Liège et la région (Graphique 21).



Graphique 21 : Répartition des entreprises selon leur âge au 1^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

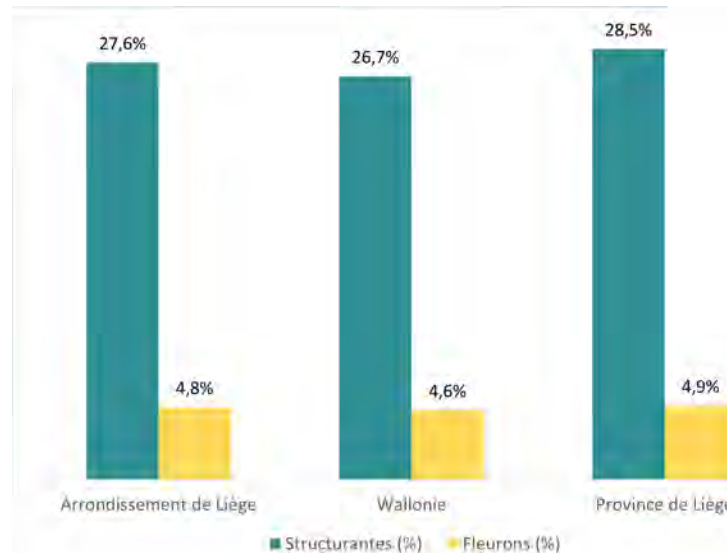
Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).

3.6.3.2. Poids territorial

La base de données LEODICA permet de déterminer le poids territorial d'une entreprise (ou son influence) dans le développement économique de sa région.

LEODICA permet notamment de mettre en exergue plusieurs catégories d'entreprises dont les deux principales sont les entreprises « structurantes » pour leur territoire et les entreprises « fleurons ». Une entreprise est considérée comme « structurante » dans la mesure où elle contribue au développement économique de son territoire en lui apportant valeur ajoutée et emplois. Une entreprise considérée comme un « fleuron » est non seulement structurante mais elle est également saine d'un point de vue financier et affiche une croissance maîtrisée. Ce sont les entreprises les plus contributives au développement économique du territoire.

Avec 27,6 % d'entreprises structurantes, l'arrondissement de Liège se situe juste entre la province de Liège (28,5 %) et la Wallonie (26,7 %) (Graphique 22). La même dynamique s'observe avec le taux de fleurons puisque l'arrondissement de Liège est à 4,8 % de fleurons, la province en compte 4,9 % et la Wallonie 4,6 %.

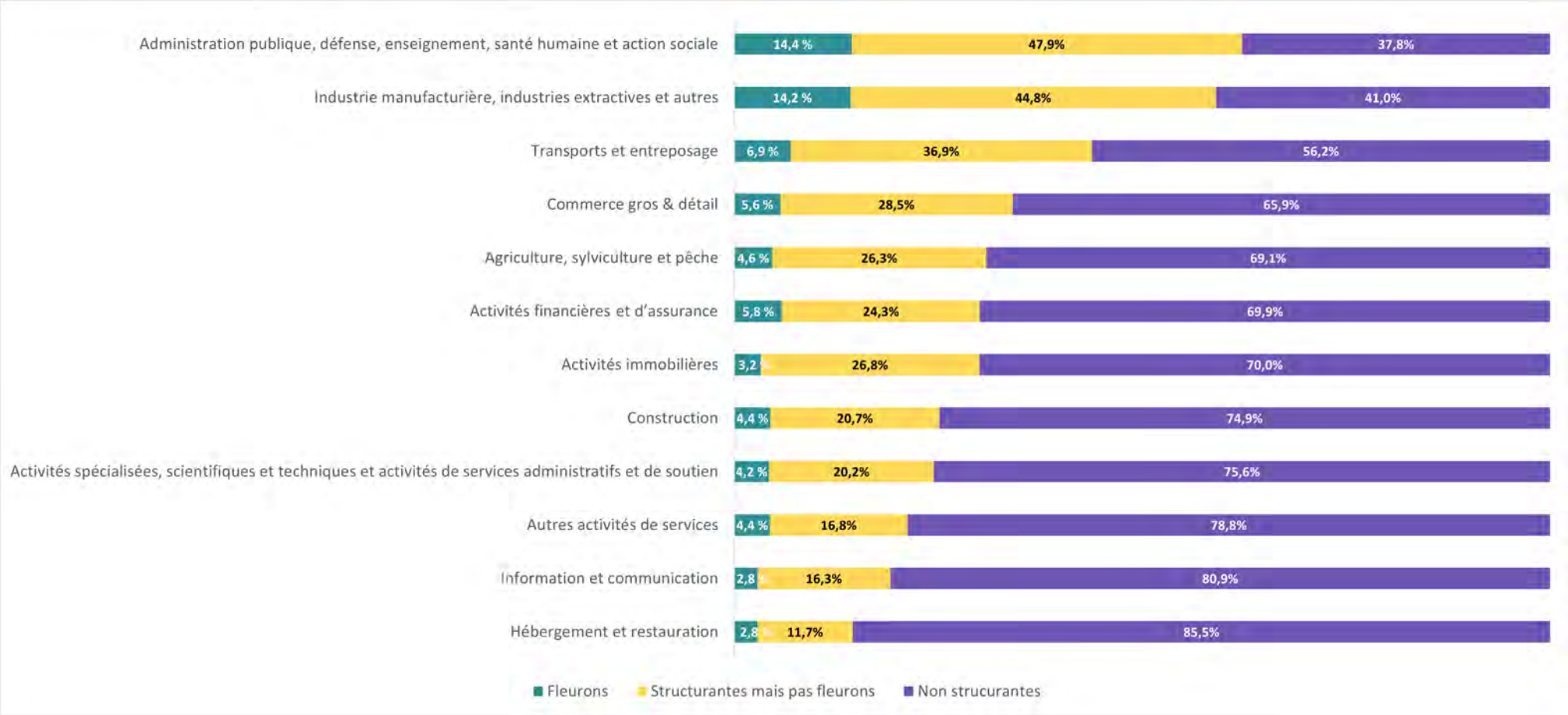


Graphique 22 : Poids territorial des entreprises au 1^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).



La ventilation par secteurs de l'arrondissement de Liège nous apprend que le groupe sectoriel administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale est celui qui a la plus grande proportion d'entreprises structurantes et de fleurons (14,4 % de fleurons et 62,2 % d'entreprises structurantes) (Graphique 23). Le secteur de l'industrie arrive juste derrière avec 59 % d'entreprises structurantes et 14,2 % de fleurons. Le top 3 des secteurs les plus structurants se termine avec celui du transport et entreposage qui atteint les 43,8 % d'entreprises structurantes dont 6,9 % de fleurons. Le secteur le moins structurant pour l'arrondissement de Liège est celui de l'hébergement et la restauration.

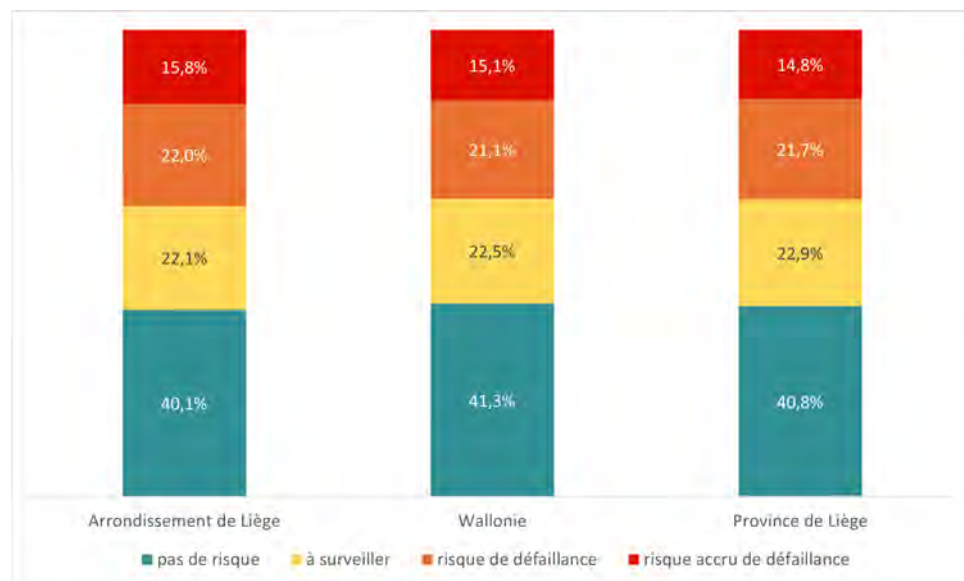


Graphique 23 : Ventilation sectorielle du poids territorial des entreprises au 1^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.
Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).



3.6.3.3. Santé financière

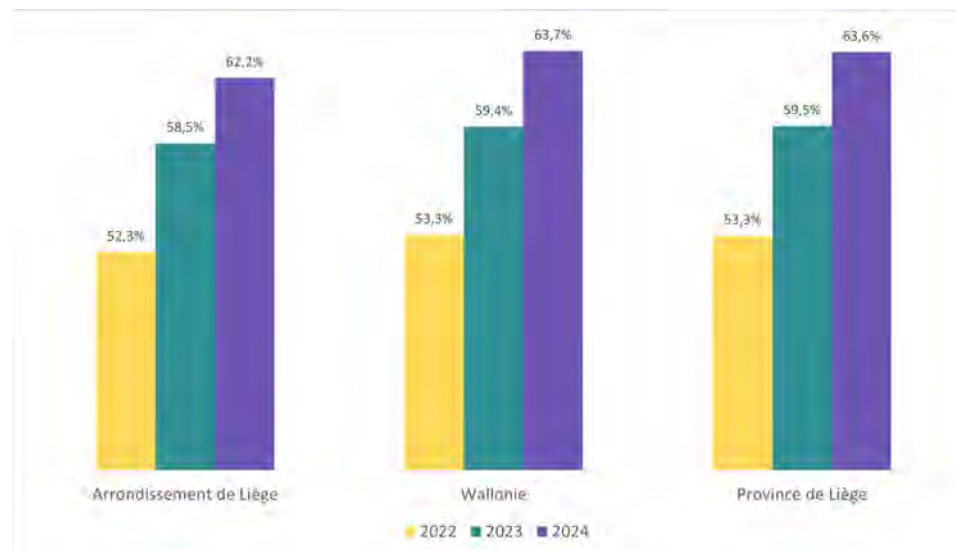
La base de données LEODICA fournit différents marqueurs et indicateurs permettant d'évaluer la santé financière des entreprises. Il est notamment possible de mettre en avant les entreprises qui sont en risque de défaillance car elles combinent une solvabilité entamée, une liquidité faible et une incapacité de couvrir les dettes grâce au Cash-flow d'exploitation. Dans l'arrondissement de Liège, 37,8 % sont en risque de défaillance (dont 15,8 % avec un risque accru) 40,1 % des entreprises ne présentent aucun risque de défaillance, 22,1 % sont à surveiller (Graphique 24). Les proportions sont similaires à celles observées dans la province de Liège et en Wallonie.



Graphique 24 : Risque de défaillance des entreprises au 1^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).

Si on regarde l'évolution de cet indicateur en regroupant les entreprises sans risque et à surveiller, l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie ont suivi une amélioration semblable sur les trois dernières années (Graphique 25).



Graphique 25 : Taux d'entreprise en dehors du risque de défaillance (pas de risque ou à surveiller) au 1^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025)

3.6.3.4. Effet de frontière

Le nombre d'entreprises pour 1 000 habitants de l'arrondissement de Liège est le plus faible de sa zone avec 36,9 entreprises pour 1000 habitants. C'est un résultat comparable à la province de Liège (36,4) et la Wallonie (36,2) mais inférieur aux arrondissements limitrophes de Verviers, Huy-Waremme et Tongres (Carte 8).

L'effet frontière, un mécanisme multifactoriel, est pertinent à analyser de part et d'autre d'une frontière nationale, on y rencontre alors des différences institutionnelles, fiscales ou règlementaires qui influencent, par exemple, la dynamique entrepreneuriale. L'indicateur utilisé ici pour évaluer cet effet de frontière est le nombre d'entreprises pour 1000 habitants. Il est composé de deux éléments : Le nombre d'entreprises issu de la base de données LEODICA, qui ne reprend que les entreprises déposant leurs comptes à la Banque Nationale Belge dont l'adresse du siège est dans le périmètre étudié et le nombre d'habitants. Au niveau belge, on observe que l'indicateur est plus élevé en Flandre qu'en Wallonie, il y a donc plus d'entreprises par habitants, on peut dire que la dynamique entrepreneuriale y est plus forte. Lorsqu'on analyse cet effet pour des arrondissements wallons sans frontière internationale, les influences viennent essentiellement de l'attractivité des grands pôles urbains comme Bruxelles ou de la présence d'infrastructure favorisant l'activité économique.

Le taux de remplissage des parcs va également influencer l'installation des entreprises, qui peuvent se rabattre sur le territoire voisin faute de place dans celui recherché.



Carte 8 : Répartition pour 1 000 habitants du nombre d'entreprises par entité limitrophes

Nombre d'entreprises

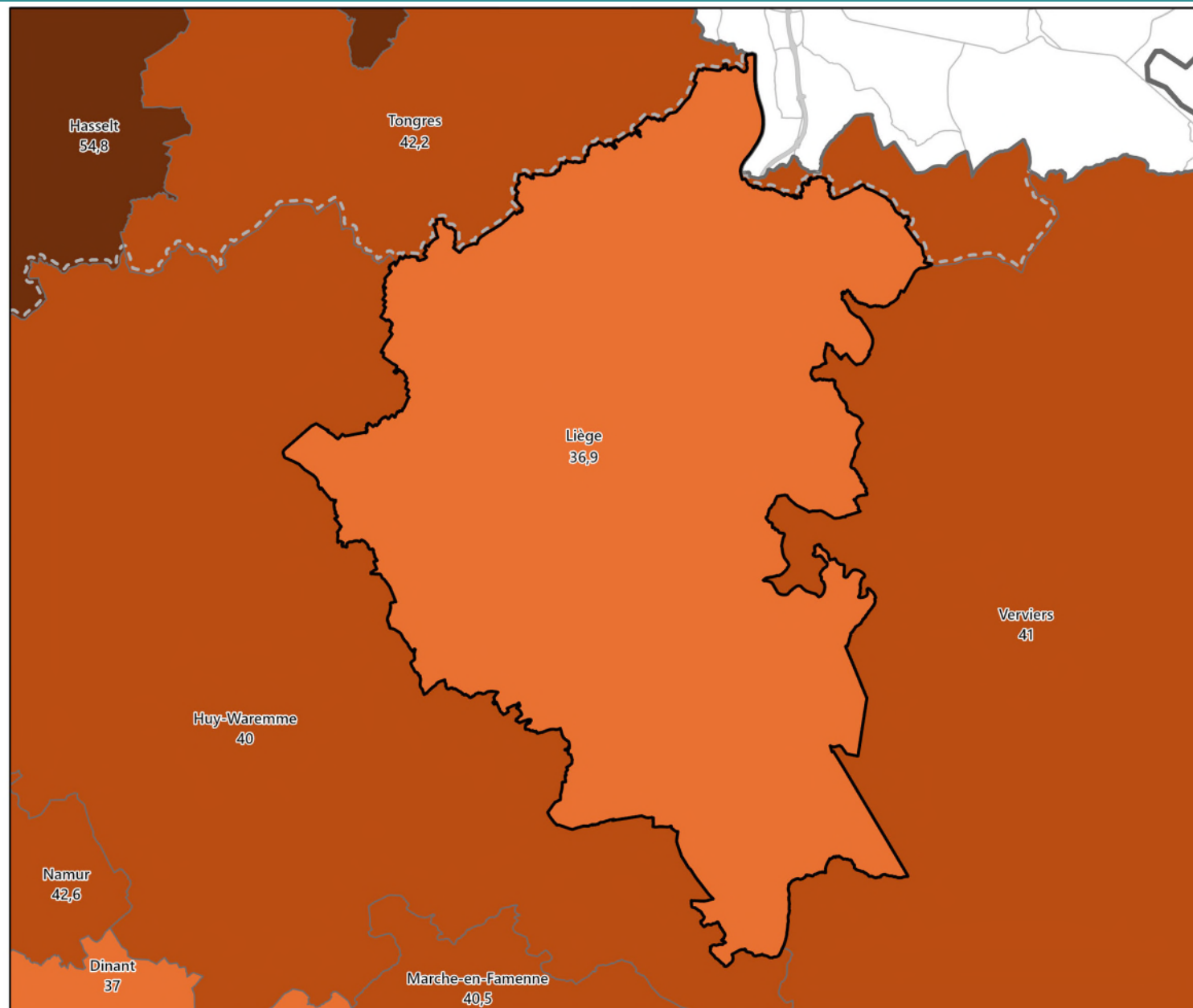
- entre 30 et 40 pour 1 000 habitants
- entre 40 et 50 pour 1 000 habitants
- > 50 pour 1 000 habitants

Limites administratives

- Arrondissement de Liège
- Limite de l'entité
- - - Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale



Répartition pour 1 000 habitants du nombre d'entreprises par entité de l'arrondissement de Liège en 2024

Auteur : Spi

Sources : Leodica (2024), STATEC (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.6.4. LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (PAE)

Un parc d'activités économiques (PAE) est un site aménagé en vue d'accueillir des activités économiques de type mixtes ou industrielles. En Wallonie, ils sont gérés par les ADT (Agence(s) de Développement Territorial) et par sous-bassin géographique.

En province de Liège, ils sont gérés par Spi pour l'ensemble des arrondissements (Huy-Waremme, Liège, Verviers séparé en Verviers francophone et Verviers germanophone).

Spi développe, aménage les sites et accompagne les entreprises lors de leur installation. Elle accompagne également les communes pour l'adaptation de leur territoire à la réalité des besoins économiques.

Concrètement, Spi identifie des zones au potentiel économique fort. Elle met ensuite en place un plan opérationnel en vue de faire reconnaître ces zones en périmètres économiques et de les intégrer dans les sites existant en Wallonie. Enfin, elle procède aux aménagements nécessaires pour, in fine, les mettre en vente ou en location au service des entreprises.

D'autres acteurs publics interviennent sur l'aspect territorial du développement économique. Citons notamment Liège Airport, la SOWAER, le Port autonome de Liège (PAL), les communes et d'autres acteurs tel, pour ne citer que lui, Noshag.

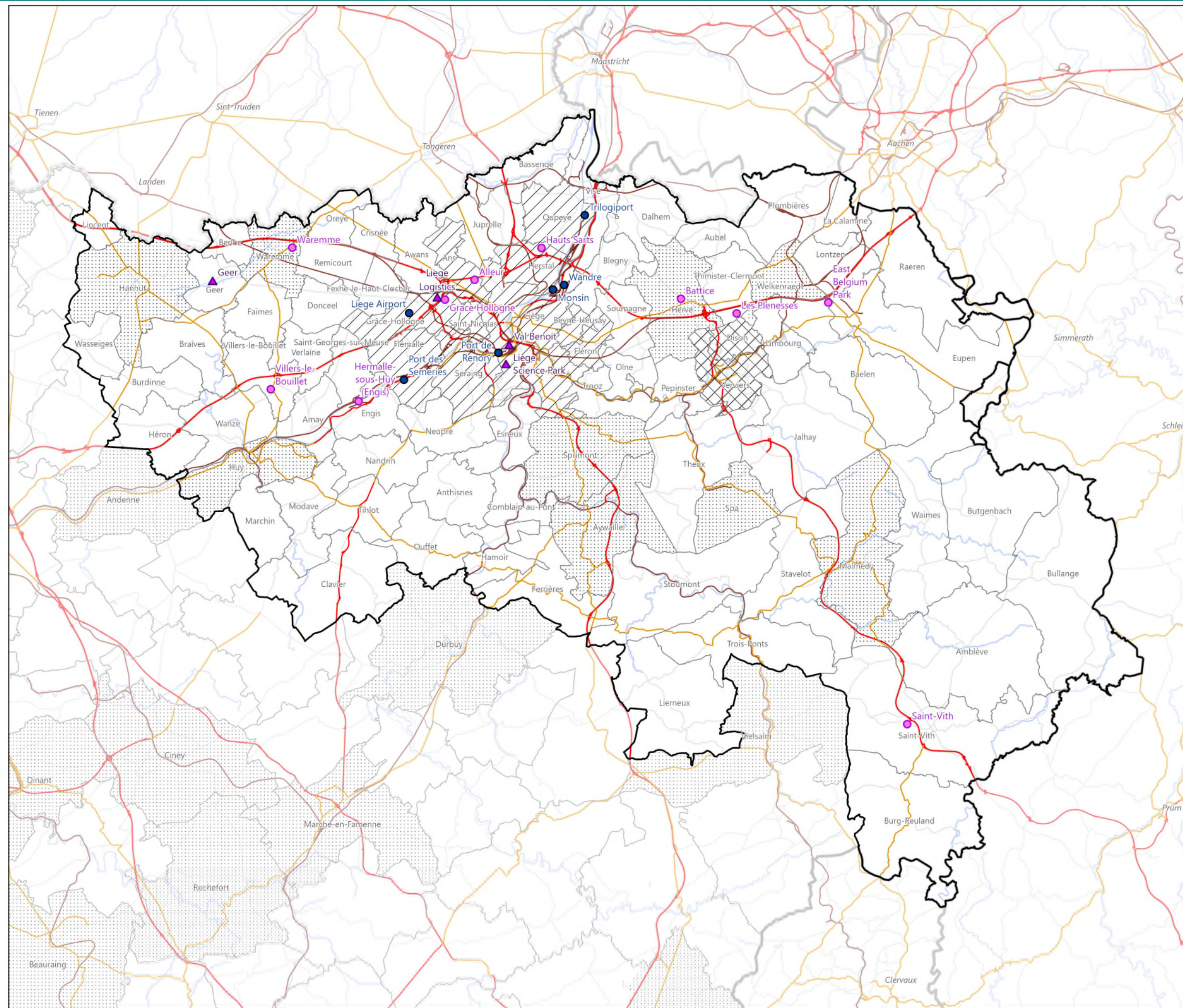
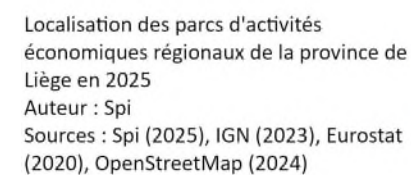
Sur la Carte 9, on recense sur le territoire de la province de Liège les parcs d'activités économiques d'intérêt régional, à savoir : les parcs de plus de 100 ha, les parcs thématiques de grande taille et certains parcs (aéro)portuaires.

On compte en 2025, 10 parcs à échelle régionale gérés par Spi, il s'agit des parcs suivants : Alleur, Battice, East Belgium Park, Grâce-Hollogne, Engis, Hauts-Sarts, Les Plénesses, Villers-le-Bouillet, Saint Vith et Waremme. Spi gère également les 4 parcs thématiques de la province de Liège que sont le Liège Science Park, Liège Logistics, Geer et le Val Benoît. Seuls le Liège Science Park et Liège Logistics sont considérés d'intérêt régional.

Les zones entourant le Liège Airport et gérées par la SOWAER sont également considérées comme un ensemble de parcs à envergure régionale. Elles

couvrent environ 350 ha de superficie utile (à terme) et accueillent environ 120 entreprises générant entre 3 500 et 4 000 emplois.

Sur le territoire de la province de Liège, le Port Autonome de Liège (PAL) gère 30 zones portuaires, ce qui représente au total 104 concessionnaires et ... emplois. Parmi ces sites, les zones portuaires de l'Île Monsin et du Trilogiport sont considérées comme des parcs d'intérêt régional, ils comptent ensemble 23 concessionnaires selon les données du PAL.

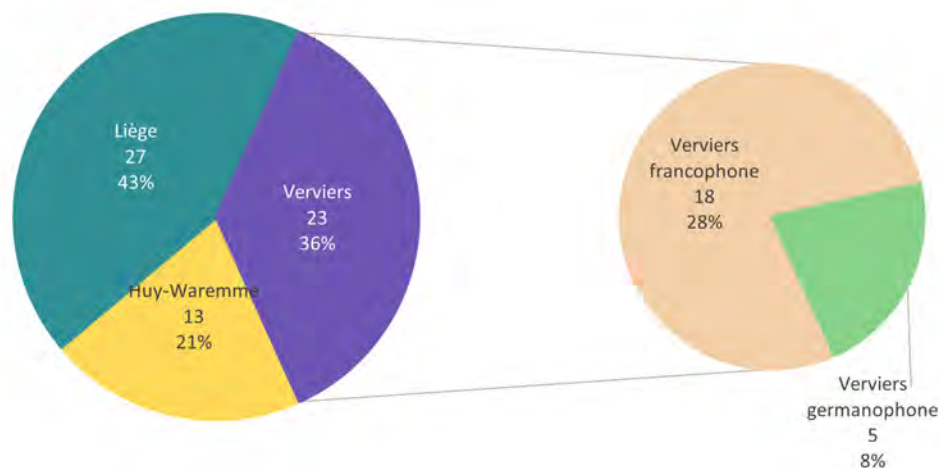


3.6.4.1. Les PAE gérés par Spi sur la province

À ce jour, Spi gère au total 63 parcs d'activités économiques en province de Liège répartis comme suit sur le Graphique 26 sur les 4 arrondissements.

Ils occupent une superficie totale de 3 174,9 hectares et sont remplis à 95,4 %.

2 214 entreprises y sont installées pour un total de 42 427 emplois.



Graphique 26 : Répartition des parcs Spi pour les arrondissements de la province de Liège en 2025.

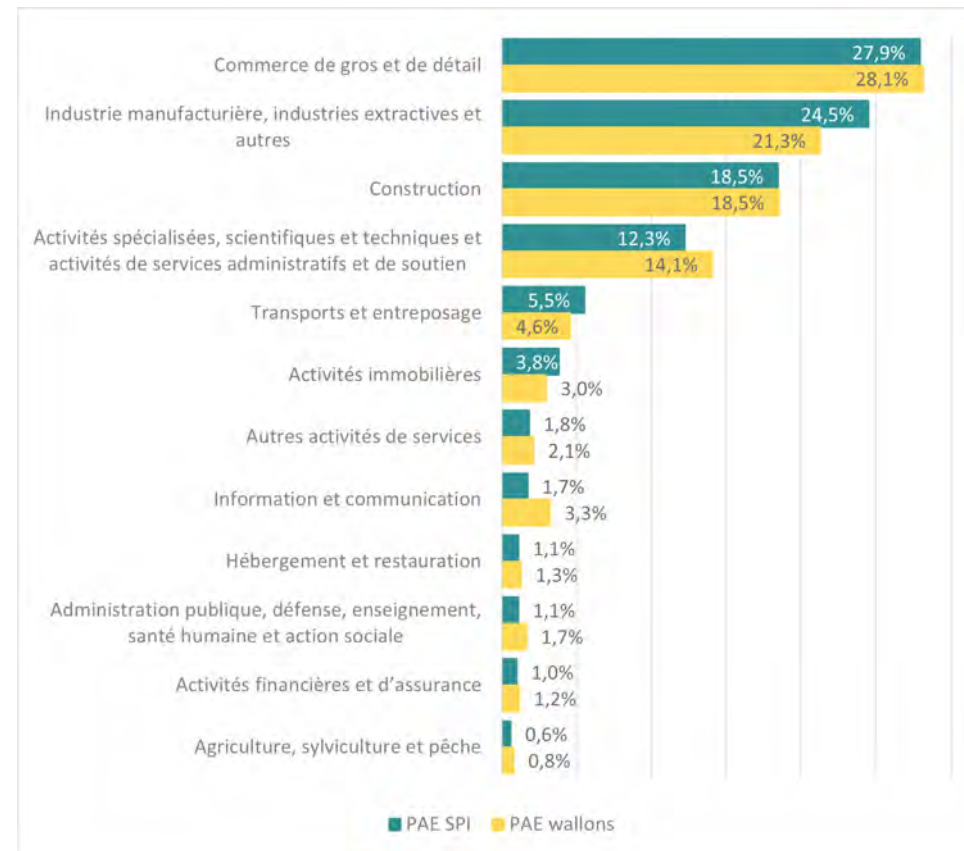
Source : Spi

L'essentiel des entreprises (70,9 %) sont actives, par ordre d'importance, dans le commerce (27,9 %), l'industrie¹⁵ (24,5 %) et la construction (18,5 %) (Graphique 27).

Notons également la présence en quatrième position des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (12,3 %), notamment due au parc scientifique (Liège Science Park).

Le secteur transport et entreposage est également bien présent du fait de la vocation logistique de la province de Liège avec, notamment, les infrastructures de Liège Airport et du PAL.

Par rapport à l'ensemble des parcs d'activités économiques wallons gérés par les ADT et sur base des données LEODICA du 1^{er} semestre 2025, Spi se distingue par une part plus importante d'entreprises des secteurs de l'industrie et du transport, une part plus faible de celles des secteurs activités spécialisées, scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien et de l'information et la communication.



Graphique 27 : Répartition des entreprises par secteur d'activité A10 BNB au 1^{er} semestre 2025 pour les PAE Spi et les PAE wallons.

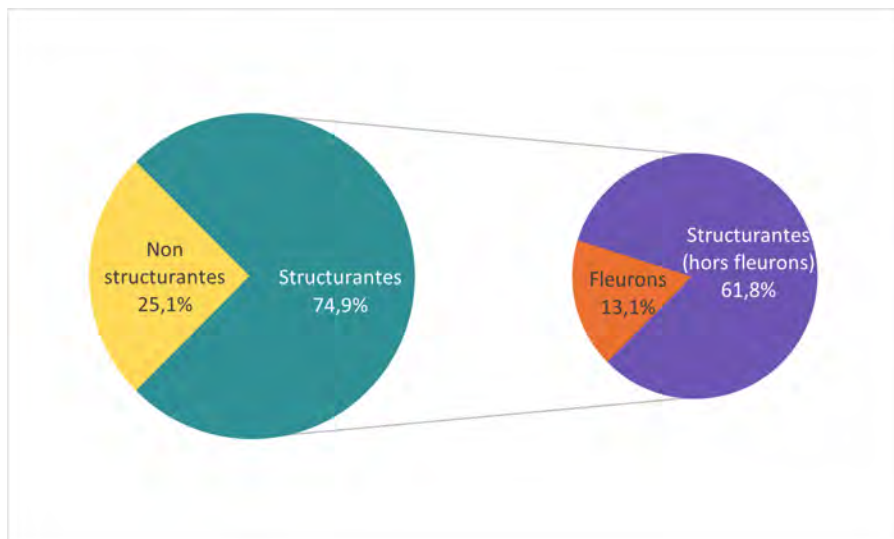
Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).

¹⁵ Le secteur « industrie » comprend l'industrie manufacturière, l'industrie extractive, la production et distribution d'énergie (gaz, électricité), la production et distribution d'eau ainsi que la gestion des déchets et l'assainissement.



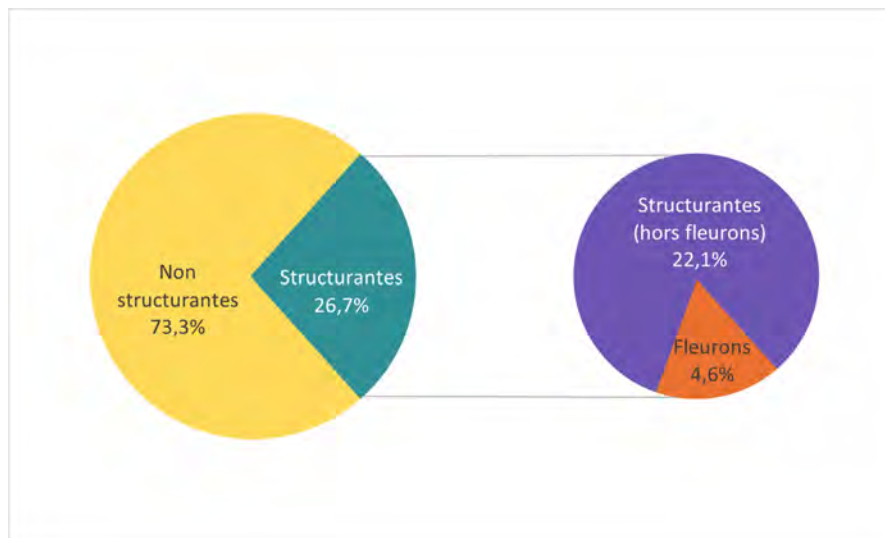
Les Graphique 28 et Graphique 29 montrent que les parcs d'activités économiques concentrent les entreprises structurantes et, par-là, se positionnent comme des éléments structurants du développement économique provincial et régional.

En effet, les parcs Spi contiennent 74,9 % d'entreprises structurantes, soit 2,8 fois la part des entreprises structurantes en Wallonie (26,7 %). C'est également le cas pour les fleurons, 13,1 % contre 4,6 %, soit 2,8 fois plus.



Graphique 28 : Poids territorial des parcs d'activités économiques de Spi au 1^{er} semestre 2025.

Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).



Graphique 29 : Poids territorial des entreprises situées en Wallonie au 1^{er} semestre 2025.

Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).

3.6.4.2. Impact sur l'emploi indirect des PAE Spi sur la province

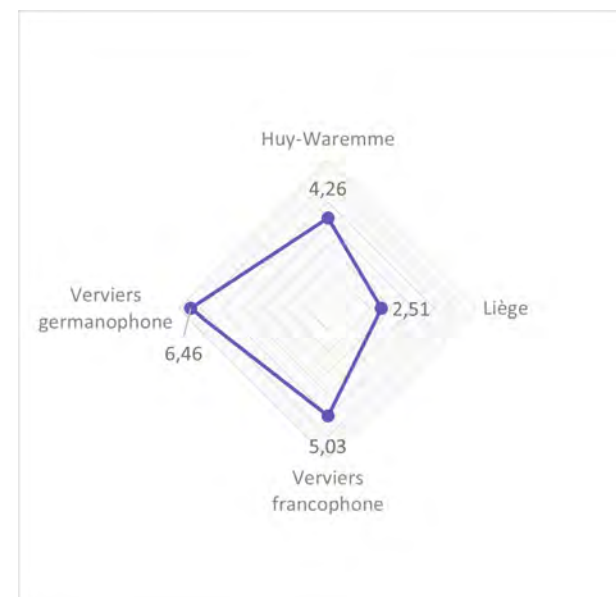
LEODICA permet de mesurer l'impact sur l'emploi indirect, c'est-à-dire le rapport entre l'emploi indirect en équivalent temps plein (ETP) et l'emploi direct en ETP ou combien d'emplois indirects se créent pour 1 emploi direct créé. C'est le *Relative Employment Index (REI)*.

Il peut être calculé de deux manières :

- Somme de l'emploi indirect des PAE divisés par la somme de l'emploi direct de ceux-ci : c'est le **REI global** (Graphique 30),
- Médiane des REI des entreprises des PAE : c'est le **REI médian** (Graphique 31).

En 2025, les PAE Spi ont un REI global de 3,16 emplois indirects pour un emploi direct et un REI médian de 2,15. Les deux sont supérieurs à ceux des PAE wallons (respectivement de 2,32 et 2,02) et à ceux des entreprises wallonnes (respectivement de 1,45 et 0,81).

On notera également des différences sensibles d'un arrondissement à l'autre comme le montre les Graphique 30 et Graphique 31.



Graphique 30 : REI global des PAE Spi au 1^{er} semestre 2025 par arrondissement.
Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).



Graphique 31 : REI médian des PAE Spi au 1^{er} semestre 2025 par arrondissement.
Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).



3.6.4.3. Liste des PAE Spi sur la province

Parc	Arrondissement	Affectation	Superficie totale ¹⁶ (ha) (1)	Superficie disponible (ha) (2)	Superficie valorisée ¹⁷ (ha) (3)	Superficie utile ¹⁸ (ha) (4)	Taux d'occupation (3) ÷ (4)	Superficie à opérationnaliser (ha)
AMAY	Huy-Waremme	Industriel	59,0	0,0	55,9	55,9	100,0 %	0,5
AVENNES	Huy-Waremme	PAE en zone d'habitat	2,4	0,8	0,3	1,1	29,1 %	0,2
ENGIS	Huy-Waremme	Industriel/Mixte	267,7	22,6	134,8	157,4	85,7 %	39,9
GEER	Huy-Waremme	Mixte	43,8	0,0	39,2	39,2	100,0 %	0,0
HANNUT	Huy-Waremme	Mixte	37,1	9,0	22,3	31,3	71,2 %	0,0
HODY (ANTHISNES)	Huy-Waremme	Industriel	5,9	0,7	4,8	5,5	87,5 %	0,0
MARCHIN	Huy-Waremme	Mixte	1,8	0,8	0,8	1,5	49,5 %	0,0
SOHEIT-TINLOT	Huy-Waremme	Industriel	23,0	0,0	20,6	20,6	100,0 %	0,0
STRÉE (MODAVE)	Huy-Waremme	Mixte	10,3	0,8	8,0	8,8	91,2 %	0,0
TIHANGE (HUY)	Huy-Waremme	Industriel/Mixte	111,6	0,0	99,2	99,2	100,0 %	0,0
VERLAINE	Huy-Waremme	Mixte	8,2	0,0	7,8	7,8	100,0 %	0,0
VILLERS-LE-BOUILLET/WANZE	Huy-Waremme	Industriel	139,0	12,9	108,3	121,3	89,3 %	0,0
WAREMME	Huy-Waremme	Industriel	38,4	0,0	35,8	35,8	100,0 %	0,0
Arrondissement de Huy-Waremme			748,0	47,6	537,8	585,4	92,0 %	40,6
ALLEUR	Liège	Industriel/Mixte	107,9	1,5	99,4	100,9	98,5 %	0,2
ALLEUR-LONCIN	Liège	Mixte	9,7	0,0	8,6	8,6	100,0 %	0,0
ANS PARC D'AFFAIRES	Liège	PAE en zone d'habitat	5,8	0,0	2,9	2,9	100,0 %	0,4
ARBRE SAINT-MICHEL (FLÉMALLE)	Liège	Mixte	15,0	0,0	13,2	13,2	100,0 %	0,0
AWANS	Liège	Industriel/Mixte	24,9	0,0	23,1	23,1	100,0 %	0,0
BARCHON/TIGNEE (BLEGNY/SOUMAGNE)	Liège	Mixte	19,4	1,0	13,8	14,8	93,1 %	0,5
CHERTAL ¹⁹	Liège	Industriel	190,4	0,0	189,9	189,9	100,0 %	0,0
COLARD (SERAING)	Liège	Mixte	13,5	0,0	12,7	12,7	100,0 %	0,0
COMBLAIN-AU-PONT	Liège	PAE en zone d'habitat	1,2	0,0	1,0	1,0	100,0 %	0,0
DALHEM	Liège	PAE en zone d'habitat	1,2	0,0	0,9	0,9	100,0 %	0,0
DAMRÉ (SPRIMONT)	Liège	Mixte	40,0	0,0	33,3	33,3	100,0 %	1,4

¹⁶ La superficie totale comprend la superficie utile, celle occupée par les équipements (routes, bassins d'orage) et la superficie résiduelle (inutilisable)

¹⁷ Occupée par les entreprises (parcelles)

¹⁸ Superficie dédiée aux entreprises (2) + (3)

¹⁹ Chertal est un cas particulier. En effet, ce site est détenu pour sa plus grande partie par ArcelorMittal et pour 0,35 ha par la société Precical. La partie détenue par ArcelorMittal est actuellement en friche. Il n'y a donc plus d'activité sur le site mais la superficie est toutefois considérée comme valorisée.



Parc	Arrondissement	Affectation	Superficie totale ¹⁶ (ha) (1)	Superficie disponible (ha) (2)	Superficie valorisée ¹⁷ (ha) (3)	Superficie utile ¹⁸ (ha) (4)	Taux d'occupation (3) ÷ (4)	Superficie à opérationnaliser (ha)
ESPACE PHENIX (FLÉMALLE)	Liège	Industriel	16,4	0,0	14,1	14,1	100,0 %	0,3
GRÂCE-HOLLOGNE	Liège	Industriel	123,9	0,0	110,9	110,9	100,0 %	0,0
HARZÉ (AYWAILLE)	Liège	Mixte	38,9	3,5	30,2	33,7	89,6 %	0,0
HAUTS-SARTS (HERSTAL)	Liège	Industriel	397,7	1,9	389,2	391,1	99,5 %	1,9
HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU (OUPEYE)	Liège	Industriel	63,5	0,0	59,2	59,2	100,0 %	0,0
IVOZ-RAMET (FLÉMALLE)	Liège	Industriel	20,7	1,6	16,6	18,2	91,1 %	0,0
L.D. SERAING	Liège	Mixte	4,8	0,0	4,5	4,5	100,0 %	0,0
LES CAHOTTES (FLÉMALLE)	Liège	Mixte	16,1	0,0	14,7	14,7	100,0 %	0,0
LIÈGE LOGISTICS	Liège	Industriel	81,8	0,0	70,2	70,2	100,0 %	0,0
LIÈGE SCIENCE PARK ²⁰	Liège	Mixte	110,7	22,2	56,9	79,1	71,9 %	8,6
PIEPER (LIÈGE)	Liège	PAE en zone d'habitat	1,1	0,0	0,7	0,7	100,0 %	0,0
PRAYON (TROOZ)	Liège	Industriel	10,6	0,0	9,5	9,5	100,0 %	0,0
RETINNE (FLÉRON)	Liège	PAE en zone d'habitat	6,5	1,3	3,8	5,1	73,7 %	0,1
SARTEL (OUPEYE)	Liège	PAE en zone d'habitat	3,1	0,3	2,4	2,6	89,5 %	0,0
VISÉ	Liège	Industriel	48,5	0,0	44,5	44,5	100,0 %	0,8
WANDRE	Liège	Industriel	19,7	0,6	17,6	18,2	96,9 %	0,0
Arrondissement de Liège			1 393,0	33,9	1 243,8	1 277,6	97,3 %	14,2
AUBEL	Verviers francophone	Mixte	22,8	0,0	22,2	22,2	100,0 %	0,0
BATTICE (HERVE)	Verviers francophone	Industriel/Mixte	118,6	0,0	106,7	106,7	100,0 %	0,0
CHAINED	Verviers francophone	Industriel	76,1	0,7	67,6	68,3	99,0 %	0,3
EAST BELGIUM PARK (BAELEN)	Verviers francophone	Industriel/Mixte	53,2	13,4	32,8	46,2	71,1 %	0,0
EAST BELGIUM PARK (WELKENRAEDT 2)	Verviers francophone	Industriel/Mixte	38,7	11,0	24,3	35,3	68,8 %	0,0
EAST BELGIUM PARK (WELKENRAEDT)	Verviers francophone	Industriel	42,4	0,5	39,8	40,3	98,8 %	0,0
HOTTLEUX (WAIMES)	Verviers francophone	Mixte	26,2	1,9	9,8	11,7	83,3 %	11,1
INTERMILLS (MALMEDY)	Verviers francophone	Mixte	8,2	0,0	3,9	3,9	100,0 %	2,3
INTERVAPEUR (VERVIERS)	Verviers francophone	PAE en zone d'habitat	7,6	2,2	2,0	4,2	47,4 %	0,0
LAMBERMONT (VERVIERS)	Verviers francophone	Industriel	25,5	0,0	21,9	21,9	100,0 %	0,0
LE GRAND HÔ (OLNE)	Verviers francophone	PAE en zone d'habitat	3,0	0,1	2,1	2,2	96,7 %	0,0
LES PLENESSSES	Verviers francophone	Industriel	179,8	0,8	157,8	158,6	99,5 %	5,1

²⁰ Liège Science Park a la particularité qu'une partie de sa superficie est gérée par la ville de Seraing même si la commercialisation des terrains est effectuée par Spi avec, après ventes, la rétrocession de celles-ci à Seraing. La superficie totale de cette partie est de 23,3 ha. La superficie disponible est de 5,0 ha. La superficie utile est de 21,8 ha, la valorisée de 16,8 ha et, donc, le taux d'occupation est de 77,2%.



Parc	Arrondissement	Affectation	Superficie totale ¹⁶ (ha) (1)	Superficie disponible (ha) (2)	Superficie valorisée ¹⁷ (ha) (3)	Superficie utile ¹⁸ (ha) (4)	Taux d'occupation (3) ÷ (4)	Superficie à opérationnaliser (ha)
LIERNEUX	Verviers francophone	Mixte	5,1	0,0	3,5	3,5	100,0 %	0,0
MALMEDY	Verviers francophone	Industriel/Mixte	59,5	0,0	55,4	55,4	100,0 %	0,0
SPA-FRANCORCHAMPS (BLANCHIMONT)	Verviers francophone	Mixte	6,0	1,0	3,6	4,6	77,3 %	0,1
SPA-FRANCORCHAMPS (STER)	Verviers francophone	Mixte	4,4	0,0	3,8	3,8	100,0 %	0,0
STAVELOT	Verviers francophone	Industriel	10,7	0,0	9,8	9,8	100,0 %	0,0
STEMBERT (VERVIERS)	Verviers francophone	Industriel	40,6	0,9	36,4	37,3	97,5 %	0,0
TROIS-PONTS	Verviers francophone	Mixte	12,6	0,7	10,8	11,5	93,7 %	0,0
Arrondissement de Verviers francophone			741,0	33,2	614,2	647,4	94,9 %	18,9
EAST BELGIUM PARK (EUPEN)	Verviers germanophone	Industriel/Mixte	113,8	2,7	103,3	106,0	97,5 %	0,0
EAST BELGIUM PARK (LONTZEN)	Verviers germanophone	Industriel/Mixte	39,3	6,8	26,9	33,6	79,9 %	0,0
KAISERBARACKE (AMEL)	Verviers germanophone	Industriel	38,1	0,0	34,1	34,1	100,0 %	0,0
SANKT-VITH 1 & 2	Verviers germanophone	Industriel/Mixte	101,7	2,5	88,1	90,6	97,2 %	0,0
Arrondissement de Verviers germano.			292,9	12,0	252,4	264,3	95,5 %	0,0
Total			3 174,9	126,7	2 648,2	2 774,9	95,4 %	73,8

Tableau 11 : Tableau dichotomique des PAE Spi au 01.01.2025.

Source : Spi

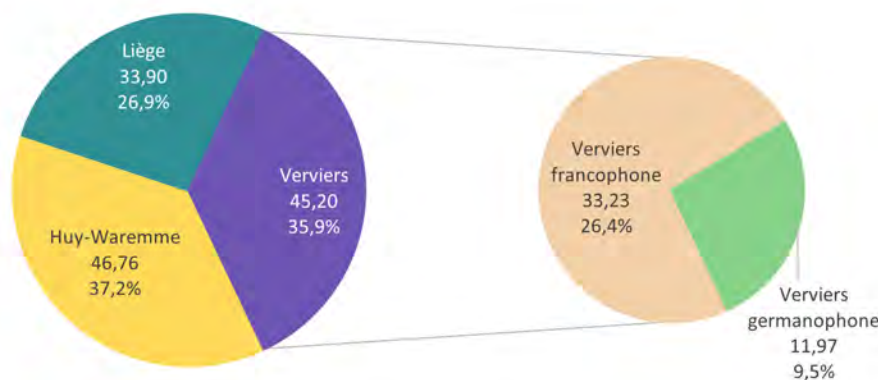
3.6.4.4. Occupation des PAE Spi sur la province de Liège

Le taux d'occupation global des parcs Spi est de 95,5 % soit au seuil de saturation. Si la situation est variable d'un arrondissement à l'autre comme le montre le Tableau 12, il n'en demeure pas moins que le manque de terrains pour l'activité économique est patent.

Arrondissement	Taux d'occupation
Huy-Waremme	92,0 %
Liège	97,3 %
Verviers	95,0 %
Verviers francophone	94,9 %
Verviers germanophone	95,5 %

Tableau 12 : Taux d'occupation globale des parcs Spi au 01.01.2025.

Source : Spi.



Graphique 32 : Superficie (ha et %) disponible au des PAE Spi au 01.01.25 par arrondissement.

Source : Spi.

Au 1^{er} janvier 2025, la superficie disponible des PAE Spi est de 126,7 ha répartis par arrondissement comme le montre le Graphique 32.

Sur les dix dernière années, Spi a vendu 248,49 ha avec une moyenne annuelle de 24,85 ha (Graphique 33).



Graphique 33 : Ventes annuelles de terrains dans les PAE Spi.

Source : Spi.

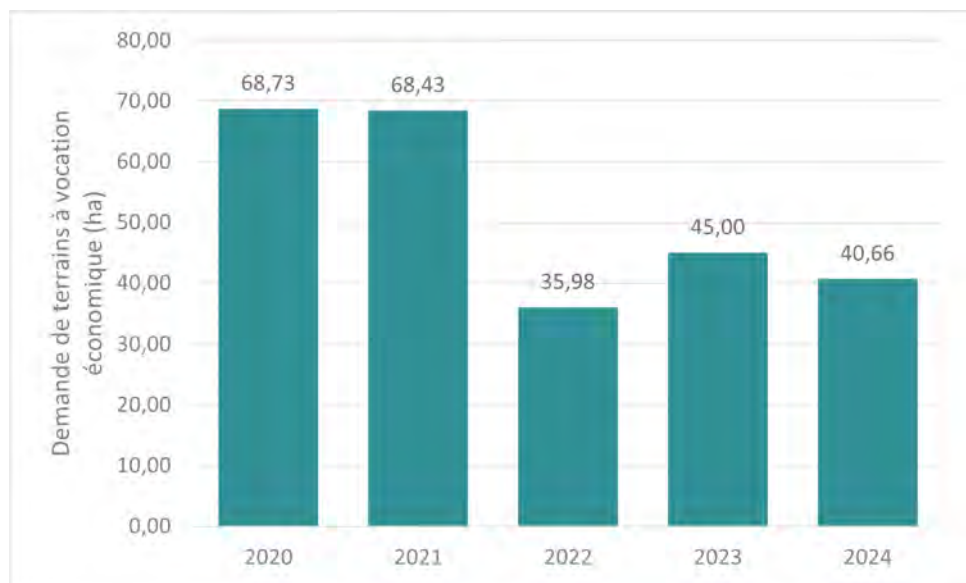
Sur base de cette moyenne, le stock actuel permettrait théoriquement à Spi de pouvoir répondre à la demande pendant 5 années, soit jusqu'en 2030. Cependant, comme le montre le Graphique 34, en termes de vente, une année n'est pas l'autre et ce stock pourrait se réduire plus rapidement en fonction des besoins des entreprises.

Depuis 2016, Spi a développé un outil de gestion des demandes externes (GDE) qui permet d'avoir une idée, entre autres, de la demande en terrains pour l'activité économique. Sur base des données récoltées, sur les 5 dernières années (2020-2024), la demande annuelle moyenne est de 52 ha.

Sur base de cette moyenne, Spi disposerait d'un stock permettant de répondre à la demande pour plus ou moins 2,5 années, soit jusqu'en 2027.



En reprenant les deux chiffres (rythme des ventes et demandes externes), soit, respectivement, 5 ans et 2,5 ans, il est raisonnable de dire que Spi dispose d'un stock suffisant pour 3 années.



Graphique 34 : Demande en terrains à vocation économique entre 2020 et 2024 pour la province de Liège.

Source : Spi, outil GDE.

Pour lutter contre la raréfaction des terrains à vocation économique, Spi pratique une politique de rachat des parcelles en cas de cessation d'activité. Ainsi, sur les dix dernières années, 50,58 ha ont été rachetés et remis en vente après assainissement (Graphique 35).

Ces opérations permettent également de lutter contre les parcelles inoccupées. Cependant, celles-ci sont limitées budgétairement et insuffisantes pour répondre à la demande.

Par ailleurs, les entreprises ne cherchent pas nécessairement un terrain à bâtir mais peuvent trouver ce qu'elles cherchent dans des terrains déjà bâtis. C'est le marché secondaire que nous étudions dans le point suivant.



Graphique 35 : Superficies rachetées par Spi entre 2015 et 2024.

Source : Spi.

3.6.4.5. Marché secondaire dans les PAE Spi sur la province

Spi enregistre les transactions du marché secondaire, c'est-à-dire des reventes entre entreprises.

Sur les dix dernières années, 471,53 ha ont été revendus. Les ventes Spi sur la même période se montent à 248,49 ha, ce qui donne un rapport de 1,9 ha revendus quand Spi a vendu 1 ha.

Le Graphique 36 reprend les reventes, les ventes Spi et le rapport entre les reventes et les ventes Spi. On notera l'année 2023 où les reventes ont été particulièrement importantes (58,40 ha contre une moyenne annuelle de 47,15 ha) et les ventes Spi basses (9,44 ha contre une moyenne annuelle de 25 ha).



Graphique 36 : Reventes, ventes Spi, et ratio reventes/ventes entre 2015 et 2024 pour la province de Liège.

Source : Spi.

En conclusion, il y a un marché secondaire plutôt dynamique. Celui-ci permet non seulement de répondre à une partie de la demande en terrains à vocation économique mais aussi de contribuer à réduire l'artificialisation des terres.

3.6.4.6. Projets d'extension et création de PAE Spi sur la province

Plusieurs projets, principalement des extensions de parcs existants, sont soit en cours de finalisation soit à l'étude. Ils visent à renforcer le stock de terrains à vocation économique de façon à répondre à la demande.

3.6.4.6.1. Projets en phase de finalisation

9 projets engagés en 2022 et 2023 sont en cours de finalisation pour une superficie totale de 124,95 ha et une superficie utile estimée²¹ de 106,21 ha répartis par arrondissement comme suit dans le Tableau 13.

Les superficies en jeu seront progressivement disponibles dans les 5 à 10 années à venir.

Projets en phase de finalisation	Nombre	Superficie totale (ha)	Superficie utile estimée (ha)
Huy-Waremme	1	28,00	23,80
Liège	4	76,36	64,91
Verviers francophone	4	20,59	17,50
Verviers germanophone	0	0,00	0,00
Province de Liège	11	124,95	106,21

Tableau 13 : Projets de PAE en cours de finalisation (septembre 2025).

Source : Spi, Pôle Infrastructures.

3.6.4.6.2. Projets à l'étude

15 projets, 2 sont engagés cette année et le reste le sera sur la période 2026-2032, sont à l'étude pour une superficie totale de 335,52 ha et une superficie utile estimée de 285,19 ha répartis comme suit dans le Tableau 14. Ce tableau ne tient pas compte du site de Chertal.

Projets à l'étude	Nombre	Superficie totale (ha)	Superficie utile estimée (ha)
Huy-Waremme	3	79,79	67,82
Liège	5	95,76	81,40
Verviers francophone	3	43,97	37,37
Verviers germanophone	4	116,00	98,60
Province de Liège	15	335,52	285,19

Tableau 14 : Projets de PAE à l'étude (septembre 2025).

Source : Spi, Pôle Infrastructure.

²¹ La superficie utile estimée est calculée comme 85 % de la superficie totale, les 15 % restant étant liés aux équipements du PAE (route, bassins d'orage, superficies résiduelles)



3.6.5. LES PAE SPI DE L'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

L'arrondissement de Liège accueille 27 parcs Spi sur son territoire pour une superficie totale de 1 392,85 ha.

3.6.5.1. État des lieux sur l'arrondissement

Le Tableau 15 reprend les caractéristiques des parcs Spi de l'arrondissement de Liège.

Caractéristique	Situation au 1 ^{er} janvier 2025
Nombre d'entreprises	1 077
Nombre d'emplois directs	26 075
Superficie totale (ha)	1 392,85
Superficie utile (ha)	1 277,64
Superficie occupée (ha)	1 243,74
Taux d'occupation	97,3 %
Taux d'emploi à l'hectare	21

Tableau 15 : Caractéristiques des parcs Spi de l'arrondissement Liège au 01.01.2025.

Source : Spi.

Les secteurs d'activités principaux sont essentiellement (81,9 %) le fait du commerce (26,6 %), de l'industrie (23,1 %), de la construction (17 %) et des activités scientifiques et techniques (15,2 %). Ces dernières sont plus présentes que sur l'ensemble de la province (12,3 %) en bonne partie par la présence du Liège Science Park sur le territoire (Graphique 37).



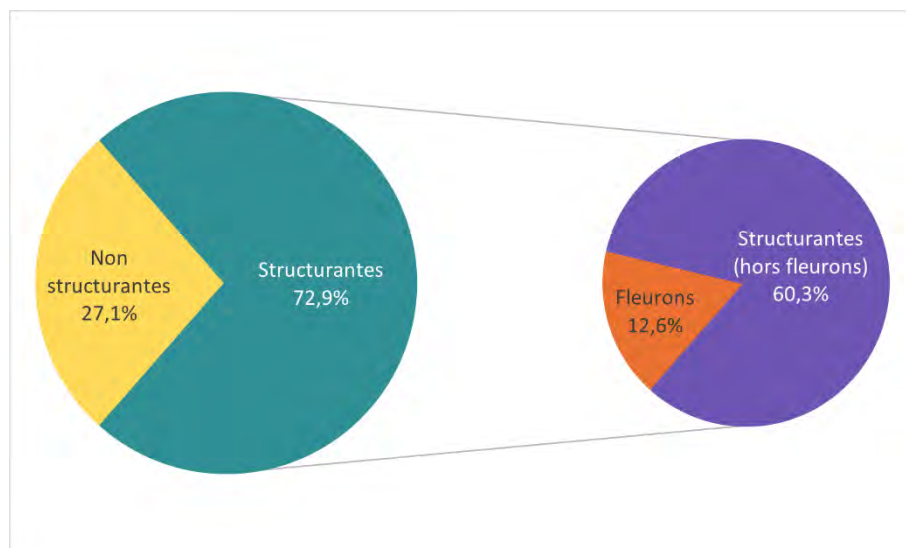
Graphique 37 : Répartition des entreprises par secteur d'activité A10 BNB au 1^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège.

Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).

72,9 % des entreprises des parcs de l'arrondissement de Liège sont structurantes et 12,6 % de celles-ci sont des fleurons (Graphique 38).

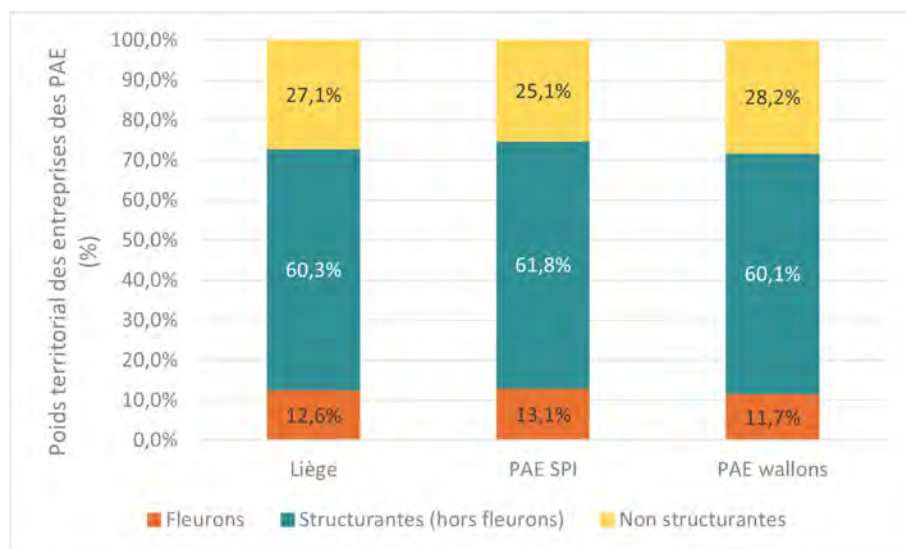
Par rapport à la Wallonie, le taux d'entreprises structurantes est 2,7 fois plus important, soit un peu moins que l'ensemble des parcs Spi (2,8 fois) (Graphique 39).

On note aussi que le taux d'entreprises structurantes (72,9 %) est inférieur à celui de l'ensemble des parcs Spi (74,9 %).



Graphique 38: Poids territorial des entreprises des PAE au 1^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège.

Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).



Graphique 39: Poids territorial des entreprises des PAE au 1^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province et la Wallonie.

Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).

3.6.5.2. Occupation des PAE Spi de l'arrondissement

Les parcs Spi de l'arrondissement de Liège sont occupés à 97,3 % et, dès lors, sont à saturation.

Au 1^{er} janvier 2025, la superficie disponible est de 33,9 ha.

Sur les dix dernières années, 88,35 ha ont été vendus, soit une moyenne annuelle de 8,83 ha.

On notera les faibles ventes des deux dernières années (2023 et 2024) dues au manque important de superficies disponibles (Graphique 40).



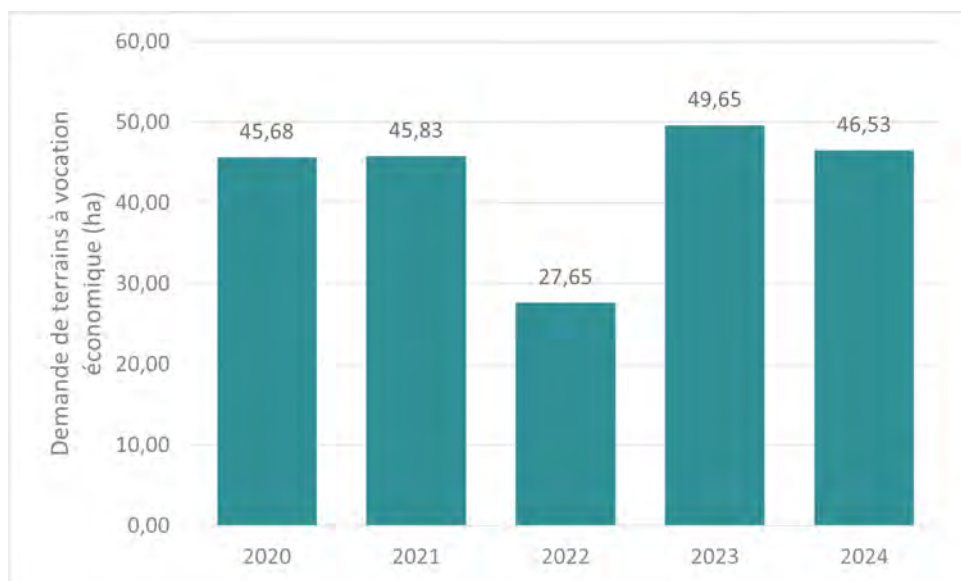
Graphique 40 : Ventes de terrains Spi entre 2015 et 2024 pour l'arrondissement de Liège.

Source : Spi.

Sur base de la moyenne des ventes, on dispose de 3,8 ans, soit jusqu'en 2029.



Si on reprend la demande des cinq dernières années, la demande annuelle moyenne est de 43,07 ha (Graphique 41). Sur cette base, on dispose de moins d'une année de stock (9 mois). Cette estimation doit être nuancée. En effet, un certain nombre de demandes, principalement en termes de grandes superficies, ne peuvent être satisfaites pour cause d'indisponibilité de tels terrains. Cela dit, elles sont tout de même formulées et répétées, ce qui indique que le besoin existe.



Graphique 41 : Demande en terrains à vocation économique (ha) entre 2020 et 2024 pour l'arrondissement de Liège.

Source : Spi.

Au niveau des rachats, 24,30 ha ont été rachetés ces dix dernières années (Graphique 42). Notons qu'il s'agit de la moitié des superficies rachetées sur l'ensemble des PAE Spi (50,58 ha).

On notera que l'essentiel de ces 24,30 ha ont été rachetés sur la période 2020-2022 (15 ha)



Graphique 42 : Superficies rachetées par Spi entre 2015 et 2024 dans les PAE de l'arrondissement de Liège.

Source : Spi.

3.6.5.3. Marché secondaire dans les PAE Spi de l'arrondissement

Sur les dix dernières années, 234,43 ha ont été revendus. Les ventes Spi sur la même période se montent à 88,35 ha, ce qui donne 2,65 ha revendus pour 1 hectare vendu par Spi.

Le marché secondaire sur l'arrondissement est le plus dynamique de la province. Il constitue 50 % des superficies revendues.

Le Graphique 43 montre cette dynamique avec des reventes toujours nettement supérieures, sauf en 2015, aux ventes Spi.



Graphique 43 : Reventes, ventes Spi et ratio reventes/ventes Spi entre 2015 et 2024 pour l'arrondissement de Liège.

Source : Spi.

3.6.5.4. Projets d'extension et de création de PAE Spi de l'arrondissement

9 projets en phase de finalisation ou à l'étude sont prévus pour l'arrondissement de Liège pour une superficie totale de 172,12 ha et utile estimée de 146,30 ha.

4 projets sont en phase de finalisation pour une superficie totale de 76,36 ha et utile estimée de 64,91 ha.

5 projets sont à l'étude pour une superficie totale de 95,76 ha et utile estimée de 81,40 ha.

3.6.6. PARCS D'ACTIVÉS ÉCONOMIQUES DE L'ARRONDISSEMENT NON GÉRÉS PAR SPI

C'est sur l'arrondissement de Liège qu'on va retrouver toutes les infrastructures aéroportuaires gérées par la SOWAER autour de Liège Airport, notons que l'ensemble constitue un parc à rayonnement régional.

Les zones mises à disposition des entreprises entourant les infrastructures de Liège Airport couvrent environ 350 ha de superficie commercialisable. A l'heure actuelle, environ 100 ha sont occupés par quelques 120 entreprises générant entre 3 500 et 4 000 emplois.

Le masterplan de l'aéroport distingue 3 zones en cours d'aménagement ou de commercialisation : Cargo City (70 ha disponibles), Airport City (25 ha disponibles) et Railport City (78 ha disponibles) et une réserve foncière de 89 ha sur la Plaine de Stockis.

On trouve également sur le territoire de l'arrondissement de Liège, 23 zones portuaires gérées par le Port Autonome de Liège (PAL), elles comptent 91 concessionnaires. Il s'agit des zones : Awirs, Semerie, Flémalle, Ivoz-Ramet, Jemeppe, Seraing, Ougrée, Sclessin, Renory, Ardennes, Coronmeuse, Eclatement, Monsin, Wandre, Herstal, Chertal, Argenteau, Hermalle sous Argenteaux, Trilogiport, Visé, Lixhe, Loën, Lanaye.

Les zones de l'île Monsin, du Trilogiport, de Renory et de Semerie sont toutes intermodales



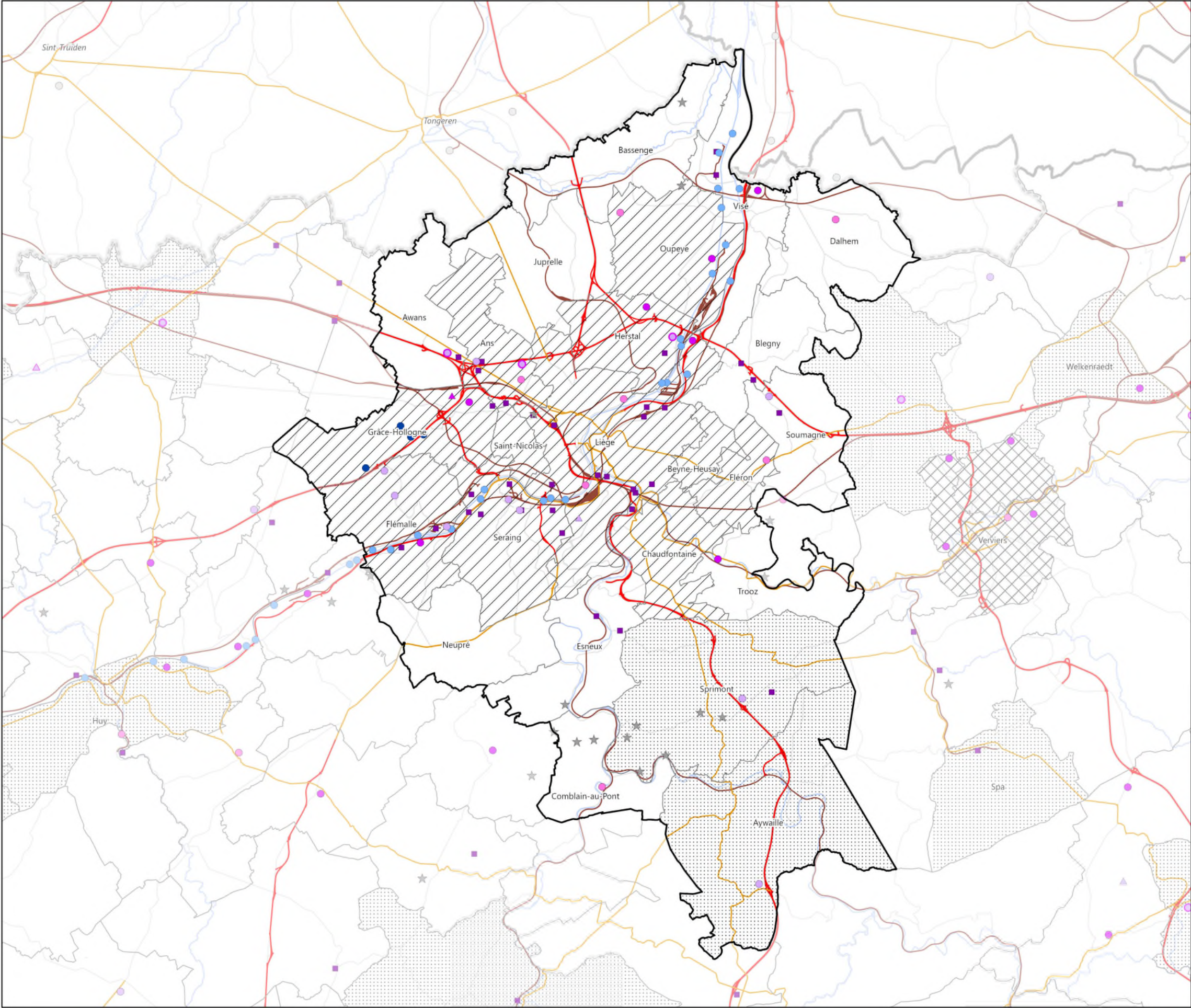
Notons que les sites portuaires de l'Île Monsin et du Trilogiport sont également considérés comme des parcs à échelle régionale, ils comptent 23 concessionnaires selon les données du PAL.

On compte 11 carrières celles de : Romont (Bassenge), Loën (Oupeye), Bel Pierre (Esneux), Comblain-au-Pont (2), La Préalpe, Sagrex, Belle Roche, Hagoheid, Rondia Coreux (toutes à Sprimont).

Dans la rubrique autres parcs non gérés par l'ADT, on retrouve les parcs communaux qui sont au nombre de 6 : Monceau et Laveau (Esneux), Cornement (Sprimont), Boverie et LSP Seraing (Seraing), Blegny, ainsi que les superficies de plus de 10.000 m² occupées par une ou plusieurs entreprises qui sont au nombre de 30 et situées à CBR (Lixhe), Barchon PME (Blegny), Evegnée (Soumagne), FN (Herstal), Busines Park (Awans), Marie Curie et Loncin (Ans), Bonne Fortune 1 et 2 (Ans/Grâce Hollogne), Légia Park, Burenville, Bressoux, Droixhe, AB Inbev, Fluxys (Centrale gaz), Zénobe Gramme, Chênée (2), Vielle Montagne, Sclessin (3) (tous à Liège), Renory, Haut pré, Greiner, Saint Lambert, Kessales (tous sur Seraing), Arcelor, SGM, Centrale des Awirs (Flémalle). Notons que ce relevé n'est peut-être pas exhaustif.

Carte 10 : Localisation des PAE

- Parc d'activités économiques**
- Activité économique mixte
 - Activité économique mixte et
 - Activité économique industrielle
 - Autre (îlot d'entreprise, TPE, etc.)
- Parc d'activités économiques thématique**
- ▲ Activité économique mixte
 - ▲ Activité économique mixte et
 - ▲ Activité économique industrielle
- Zone d'extraction**
- ★ Carrière
- Autre zone économique**
- Zone économique hors gestion ADT
 - Zone portuaire
 - Parc aéroportuaire
 - Parcs hors Wallonie
- Limites administratives**
- Limite communale
 - Arrondissement de Liège
 - Limite régionale
 - Limite nationale
 - ⌵ Pôle régional SDT
 - ⌵ Pôle majeur SDT
 - ⌵ Pôle d'ancrage SDT
- Fond de plan**
- Cours d'eau principal
 - Autoroute et voie rapide
 - Réseau routier primaire
 - Réseau routier secondaire
 - Ligne ferroviaire



Localisation des parcs d'activités économiques de l'arrondissement de Liège en 2025
Auteur : Spi
Sources : Spi (2025), PAL (2025), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)





3.6.7. IMPACT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2003, l'arrondissement de Liège dénombrait 18 440 ha artificialisés et 20 800 ha au 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de 12,8 %. Sur la même période, la Wallonie affiche une évolution de 16,9 % (Tableau 16).

Concernant l'usage économique du sol, les terrains à vocation industrielle et artisanale dans l'arrondissement couvrent 2 517 ha au 1^{er} janvier 2023. Cette surface

a augmenté de 148 ha en vingt ans, soit une augmentation de 6,2 %. L'activité économique occupe ainsi 3,2 % de la superficie de l'arrondissement de Liège.

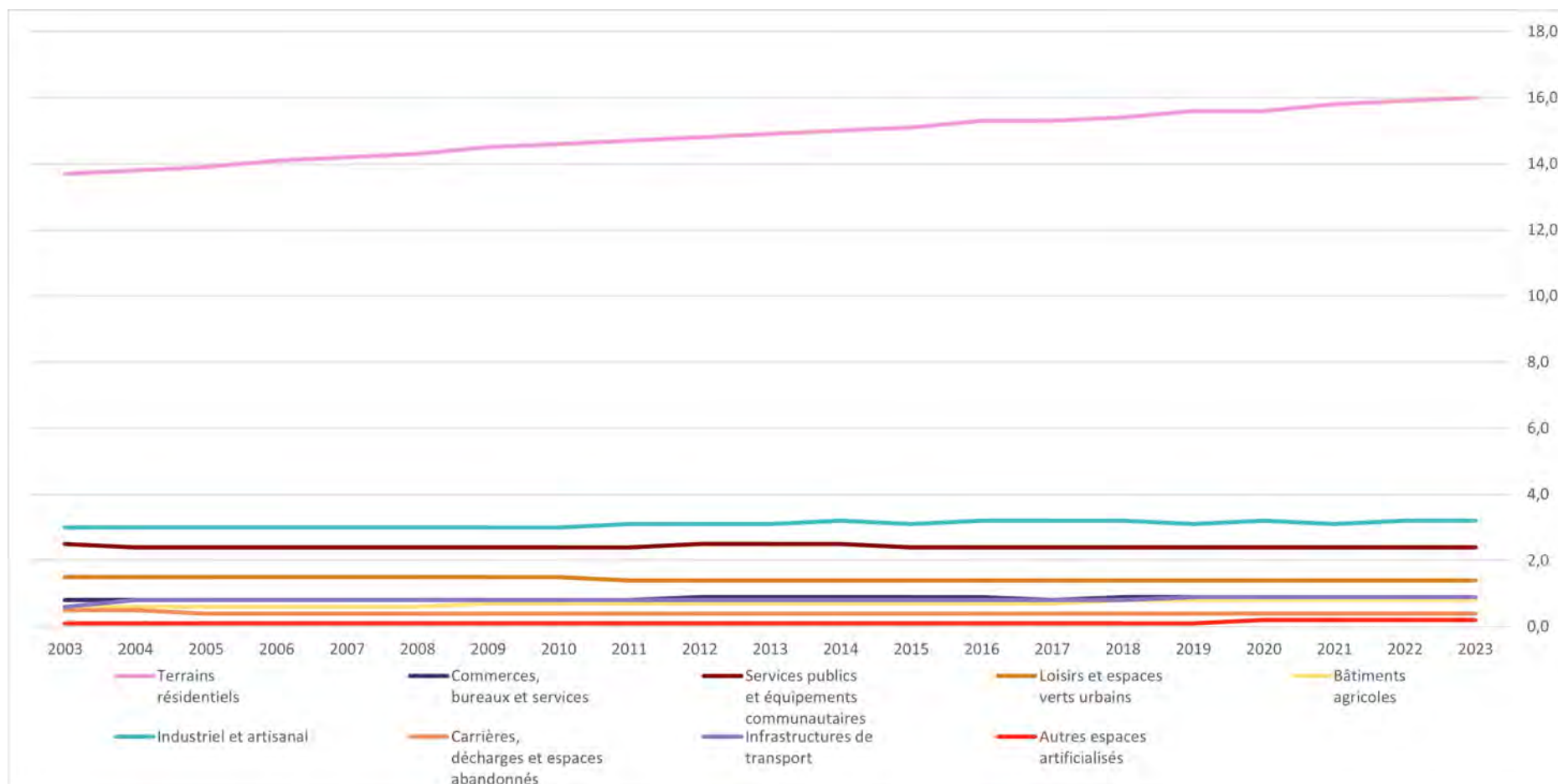
Sur le même intervalle de temps, les terrains à vocation résidentielle ont connu une hausse plus marquée, de l'ordre de 17,0 % (+1 850 ha). Aujourd'hui, les terrains résidentiels représentent 16,0 % du territoire de l'arrondissement.

L'économie occupe environ cinq fois moins d'espace que l'habitat. Ce constat met en lumière le poids spatial relatif de l'activité économique, en comparaison avec celui de l'habitat, et permet d'évaluer la manière dont l'espace est consommé selon les fonctions d'usage du sol.

Territoire	Superficie totale (ha)	Superficie artificialisée (ha)			Terrains résidentiels (ha)			Terrains à usage industriel et artisanal (ha)		
	2023	2003	2023	2003-2023	2003	2023	2003-2023	2003	2023	2003-2023
Arr. Lg.	79 687	18 440	20 800	12,8%	10 880	12 730	17,0%	2 369	2 517	6,2%
Province de Liège	385 712	42 990	51 002	18,6%	24 385	29 875	22,5%	4 734	5 340	12,8%
Wallonie	1690 122	158 174	184 871	16,9%	93 675	112 355	19,9%	15 779	17 919	13,6%

Tableau 16 : Évolution des superficies artificialisées, résidentielles et à usage industriel et artisanal entre 2003 et 2023 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.
Source : SPF Finances.

L'importance de l'habitat et de son évolution par rapport aux autres usages peut également être constatée en examinant le Graphique 44. La part de la superficie artificialisée consacrée aux terrains résidentiels est nettement supérieure et la seule suivant une tendance à la hausse sur les vingt dernières années.



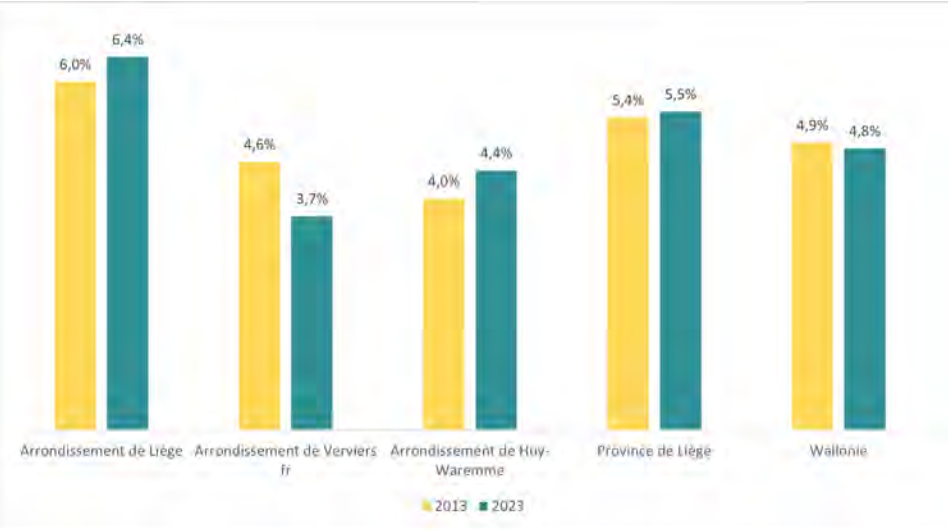
Graphique 44 : Évolution de l'utilisation du sol (répartition de la superficie par catégorie) entre 2003 et 2023 pour l'arrondissement de Liège.

Source : SPF Finances.

3.6.8. FOCUS SUR LE SECTEUR DE LA LOGISTIQUE

Les constats fait plus tôt dans ce rapport ne font pas ressortir de grands secteurs pour l’arrondissement de Liège. Les répartitions sectorielles de la VAB, des postes de travail salariés et des indépendants sont assez similaires à celles de la province de Liège et de la Wallonie. Cependant, la présence de l’aéroport et du Port Autonome de Liège dans l’arrondissement influence les activités liées à la logistique.

Le Graphique 45 nous montre que l’arrondissement de Liège détient un pourcentage plus important de postes de travail dans le secteur du transport et de l’entreposage. Avec 6,4 %, l’arrondissement de Liège affiche un taux supérieur aux autres arrondissements, ainsi qu’à la Wallonie (4,8 %). L’évolution du secteur est également positive entre 2013 et 2023 alors qu’elle est légèrement négative pour la Wallonie.



Graphique 45 : Part des postes dans le transport et l’entreposage parmi l’ensemble des postes salariés en 2013 et 2023 pour les arrondissements de la province de Liège, la province de Liège et la Wallonie.
Sources : ONSS, Iweps.

Comme le montre le Graphique 23, avec 43,8 % d’entreprises structurantes dont 6,9 % de fleurons le secteur du transport de l’entreposage est particulièrement structurant pour l’arrondissement. C’est également le cas en Wallonie avec

42,9 % d’entreprises structurantes dans le transport et l’entreposage, ce qui est légèrement moins que dans l’arrondissement.

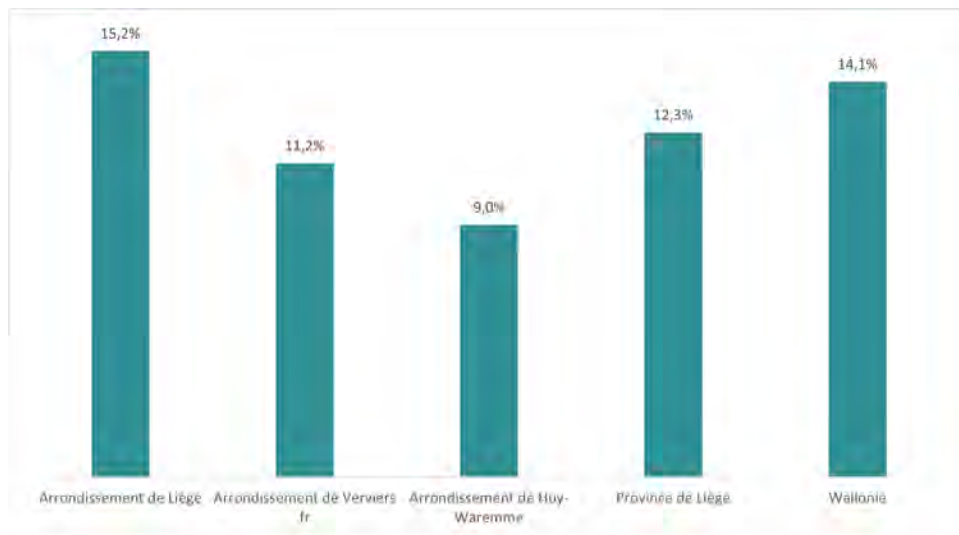
La santé des entreprises de la logistique peut également être évaluée en examinant les créations et les faillites des assujettis à la TVA (Tableau 17). L’arrondissement de Liège enregistre 102 créations d’entreprises du secteur (H) en 2022, cela représente quasiment un quart (24,8 %) des créations du secteur en Wallonie. L’arrondissement a vu 44 entreprises du secteur faire faillite en 2023 contre 138 en Wallonie, ce qui représente 31,9 % des faillites du secteur.

Arrondissement de Liège	Arrondissement de Liège Créations - 2022	Arrondissement de Liège Faillites - 2023	Wallonie - Créations - 2022	Wallonie - Faillites - 2023
A Agriculture	50	3	781	30
B Industries extractives	2		3	
C Industrie manufacturière	151	25	1205	135
D Production et distribution d'électricité	3	1	22	2
E Prod eau, assainissement, déchets	5	1	47	4
F Construction	479	99	3117	514
G Commerce	715	139	3902	574
H Transports et entreposage	102	44	411	138
I Hébergement et restauration	371	155	1716	534
J Information et communication	230	18	1309	71
K Activités financières et d'assurance	35	3	179	20
L Activités immobilières	101	15	802	47
M Activités spécialisées, scientif. et techn.	698	47	4730	199
N Activités de services admin. et de soutien	238	23	2186	135
O Administration publique	1		5	
P Enseignement	125	2	1024	21
Q Santé humaine et action sociale	136	18	4935	74
R Arts, spectacles, etc.	132	13	962	59
S Autres activités de services	306	32	1995	99
T Activités des ménages	0		8	
U Activités extra-territoriales			1	
Activité économique inconnue	4		4	
Total	3884	638	29344	2656

Tableau 17 : Créations en 2022 et faillites en 2023 par secteur d’activité pour l’arrondissement de Liège et la Wallonie.
Sources : Statbel, IBEFE.

3.6.9. FOCUS SUR LE SECTEUR DES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Comme expliqué dans la partie consacrée aux PAE, la présence du parc scientifique (Liège Science Park) dans l'arrondissement de Liège a une influence sur la présence d'activités spécialisées, scientifiques et techniques. Avec 15,2 % des entreprises des PAE actives dans ce secteur, l'arrondissement de Liège est au-dessus des autres arrondissements de la province de Liège et de la Wallonie (Graphique 46).



Graphique 46 : Part des entreprises actives dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques dans les entreprises des PAE au 1^{er} semestre 2025 pour les arrondissements de la province de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : LEODICA (1^{er} semestre 2025).

Le taux d'entreprises structurantes du secteur est cependant légèrement inférieur aux résultats wallons (Graphique 22 et Graphique 23), il compte 24,4 % d'entreprises structurantes et 4,2 % de fleurons. Ceci n'est pas étonnant car, dans ce secteur, il y a une proportion plus importante de startups et de Spinoffs, donc des entreprises relativement jeunes et pas encore structurantes.

Le dynamisme d'un secteur peut également être évalué en examinant les créations et les faillites des assujettis à la TVA (voir Tableau 17). L'arrondissement de Liège enregistre 698 créations d'entreprises dans le secteur en 2022, cela représente 14,8 % des créations du secteur en Wallonie. C'est le 2^{ème} secteur le plus créateur dans l'arrondissement de Liège, juste après le commerce. L'arrondissement a vu 47 entreprises du secteur faire faillite en 2023 contre 199 en Wallonie, ce qui représente 23,6 % des faillites du secteur.



3.6.10. CONCLUSION

La présente conclusion reprend les principales caractéristiques de l'arrondissement de Liège énoncées dans les paragraphes précédents (contexte économique, structure de l'emploi, typologie des entreprises, parcs d'activités économiques, artificialisation du territoire).

En termes de produit intérieur brut par habitant, en 2022, il est supérieur à celui de la province de Liège et de la Wallonie : pour le PIB/habitant wallon = 100, la province de Liège se situe à 98,8 et l'arrondissement de Liège à 105. En outre, ce dernier est supérieur à la province et la Wallonie sur les dix dernières années.

L'analyse de la contribution sectorielle à la valeur ajoutée brute à prix courant montre que le secteur public contribue à près du tiers de celle-ci (30,3 %). Il est suivi du secteur regroupant commerce, transport et HoReCa (18,5 %) puis, presque à égalité de l'industrie (13,8 %) et les activités scientifiques et techniques (13,1 %).

En termes d'emploi salarié pour 1 000 habitants, globalement, l'arrondissement de Liège présente, en 2022, 347 salariés, au-dessus de la province de Liège (312) et de la Wallonie (301). Notons qu'il est supérieur à la province et la Wallonie sur les dix dernières années.

40,3 % de cet emploi se situe dans le secteur public comme dans le reste du territoire wallon. Le second pourvoyeur d'emploi est le secteur regroupant le commerce de gros et de détail, le transport et l'HoReCa (21,3 %).

La part des indépendants (54,7 pour 1 000 habitants) est plus faible que pour la province (61,5) et la Wallonie (64,6). 31,2 % (2023) de ceux-ci font partie du secteur regroupant le commerce de gros et de détail, le transport et l'HoReCa et 19,9 % dans celui des activités scientifiques et techniques.

Enfin, si on regarde l'emploi total (salariés et indépendants), l'évolution 2013-2023 fait ressortir trois secteurs qui représentent l'essentiel de l'emploi et ont évolué positivement sur la période :

- le secteur public,
- les activités spécialisées, scientifiques et technique,
- le commerce de gros et de détail.

Sur les 23 176 entreprises avec des données LEODICA (1^{er} semestre 2025), 27,6 % d'entre-elles sont structurantes, ce qui place l'arrondissement de Liège sensiblement à la même hauteur que la province (28,5 %) et la Wallonie (26,7 %).

Les secteurs les plus structurants sont le secteur public (62,2 % d'entreprises structurantes), l'industrie (59 %) et la logistique (43,8 %).

Au niveau de leur santé financière, on constate une amélioration sur les trois dernières années (2022-2024) avec une hausse de la part d'entreprises sans risque de défaillance et à surveiller (de 52,3 % en 2022 à 62,2 % en 2024).

Concernant les parcs d'activités économiques Spi, l'arrondissement de Liège est le plus saturé en termes de taux d'occupation avec 97,3 %.

On le constate dans toute la Wallonie, les parcs d'activités économiques concentrent les entreprises structurantes. L'arrondissement de Liège ne fait pas exception avec 72,9 % d'entreprises structurantes, un taux 2,7 fois plus élevé que la moyenne wallonne.

La demande de terrains à vocation économique reste bien présente et des projets d'extension sont en finalisation ou à l'étude mais les délais de mise en place de ces projets sont longs et ne permettent pas de satisfaire toutes les entreprises désireuses de s'installer sur le territoire.

Concernant l'artificialisation du territoire, elle est moins rapide au sein de l'arrondissement, avec 12,8 % d'augmentation en vingt ans contre 16,9 % en Wallonie. Lorsqu'on examine les différents usages de cette superficie artificialisée, on constate que les terrains résidentiels occupent bien plus d'espace que l'activité économique, tout en suivant une tendance à la hausse sur les vingt dernières années nettement plus marquées.

3.7. DIMENSION HABITAT-LOGEMENT

Le chapitre analyse les principales caractéristiques de l'habitat et du logement au sein de l'arrondissement. Il se base principalement sur des données statistiques.

L'accès aux données relatives aux logements s'avère complexe, nécessitant l'utilisation de multiples sources. Les périodes de référence varient également en fonction des sources utilisées : certaines données offrent un état des lieux à la date du 1^{er} janvier de l'année concernée (comme c'est le cas pour la plupart des sous-chapitres), tandis que d'autres couvrent l'ensemble de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre (notamment dans les sous-chapitres traitant des rénovations et des nouvelles constructions). Les données utilisées ainsi que les dates varient donc en fonction des sources de données et sont expliquées dans les textes et/ou sources relatifs aux cartes, tableaux et graphiques.

3.7.1. DENSITÉ

La densité de logements, ou densité résidentielle, est le rapport entre le nombre d'unités de logements et une superficie de référence. La densité nette de logements est une densité calculée à partir d'une superficie nette. « *La superficie nette correspond à la superficie du périmètre en excluant les espaces publics, les zones non cadastrées (voiries, places, équipements publics, parcs, infrastructures de transport...), les espaces bâtis ou aménagés non dédiés à la résidence et les zones non urbanisables au plan de secteur* »²².

Le SDT donne des seuils de densité afin de guider l'urbanisation. La densité nette en logements des projets est :

- ≥ 20 logements à l'hectare dans les centralités villageoises ;
- ≥ 30 logements à l'hectare dans les centralités urbaines ;
- ≥ 40 logements à l'hectare dans les centralités urbaines situées dans un pôle.

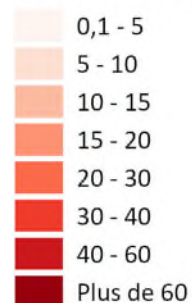
Au sein de l'arrondissement, la conurbation de Liège couvre une grande partie du territoire et comprend plusieurs communes (Carte 11). Sa densité est supérieure à 40 logements/ha. D'autres poches où la densité nette est supérieure à 30 logements/ha : Aywaille, Esneux et Visé.

²² SDT

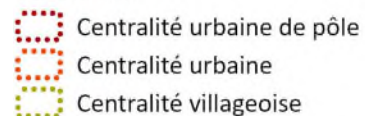


Carte 11 : Densité de logements

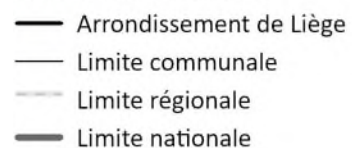
Logements/ha (dans un rayon de 50 m)



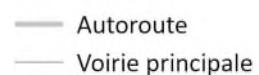
Centralités



Limites administratives



Fond de plan

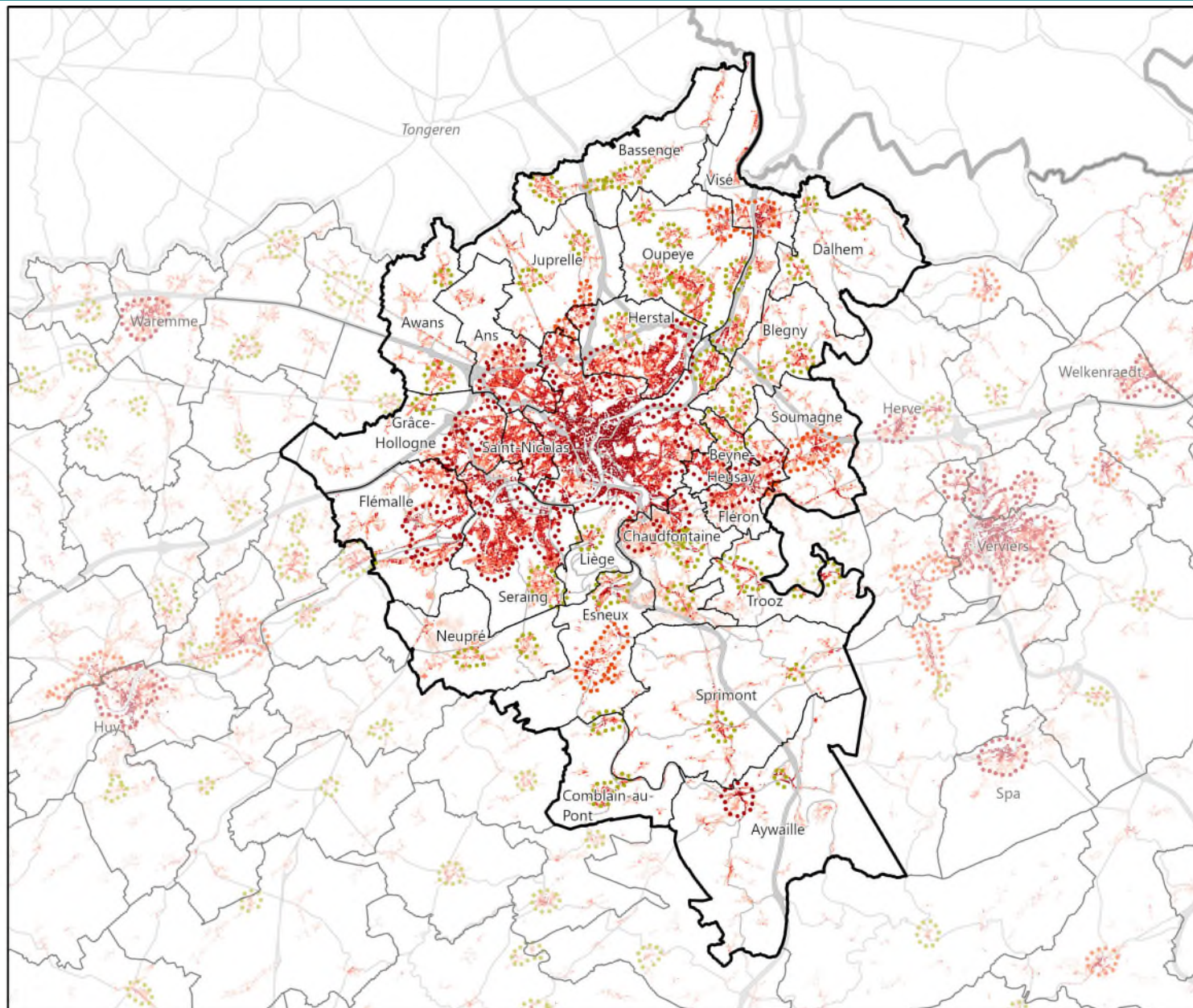


Densité résidentielle nette indicative de l'arrondissement de Liège en 2025

Auteur : Spi

Sources : IWEPS (2024), IGN (2023), OpenStreetMap (2024), Eurostat (2020), SDT approuvé (23/04/2024)

0 5 10 Km



3.7.2. TYPOLOGIE DES TISSUS RÉSIDENTIELS

Ce sous-chapitre se base sur les notes de recherche de la CPDT concernant les tissus urbanisés wallons. Ces notes, publiées en mars 2015, proposent une analyse détaillée de divers types de tissus résidentiels en Wallonie. Ils sont divisés en trois grandes typologies : continu, semi-continu et ouvert²³.

Les trois types de tissus sont présents sur le territoire de l'arrondissement de Liège en proportions différentes. Le tissu continu est le plus marqué. On le retrouve notamment dans le sillon industriel. Il se développe majoritairement dans les communes de Liège, Seraing, Herstal, Ans, Saint-Nicolas, Flémalle, Grâce-Hollogne (respectivement par taille décroissante). Il marque l'existence d'une importante conurbation qui fait fi des limites administratives communales (Carte 12). Cette prédominance du tissu continu se prolonge le long de la vallée de la Meuse vers Visé et de l'axe routier vers Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne. Certains centres de tissu continu, légèrement excentrés par rapport à la conurbation supra citée, émergent dans les communes d'Esneux, Aywaille et Oupeye.

Plus dispersé, le tissu ouvert est lui aussi assez bien représenté dans le sud de l'arrondissement. Certaines communes ne sont quasiment composées que de tissu ouvert comme Neupré et Sprimont.

Le tissu semi-continu fait généralement le lien entre le tissu continu et le tissu ouvert. Il est présent dans toutes les communes de l'arrondissement, de manière un peu plus renforcée dans le nord.

Sur le territoire, tant les centralités urbaines de pôle, les centralités urbaines que celles villageoises prévues dans le SDT comprennent les trois types de tissu résidentiel.

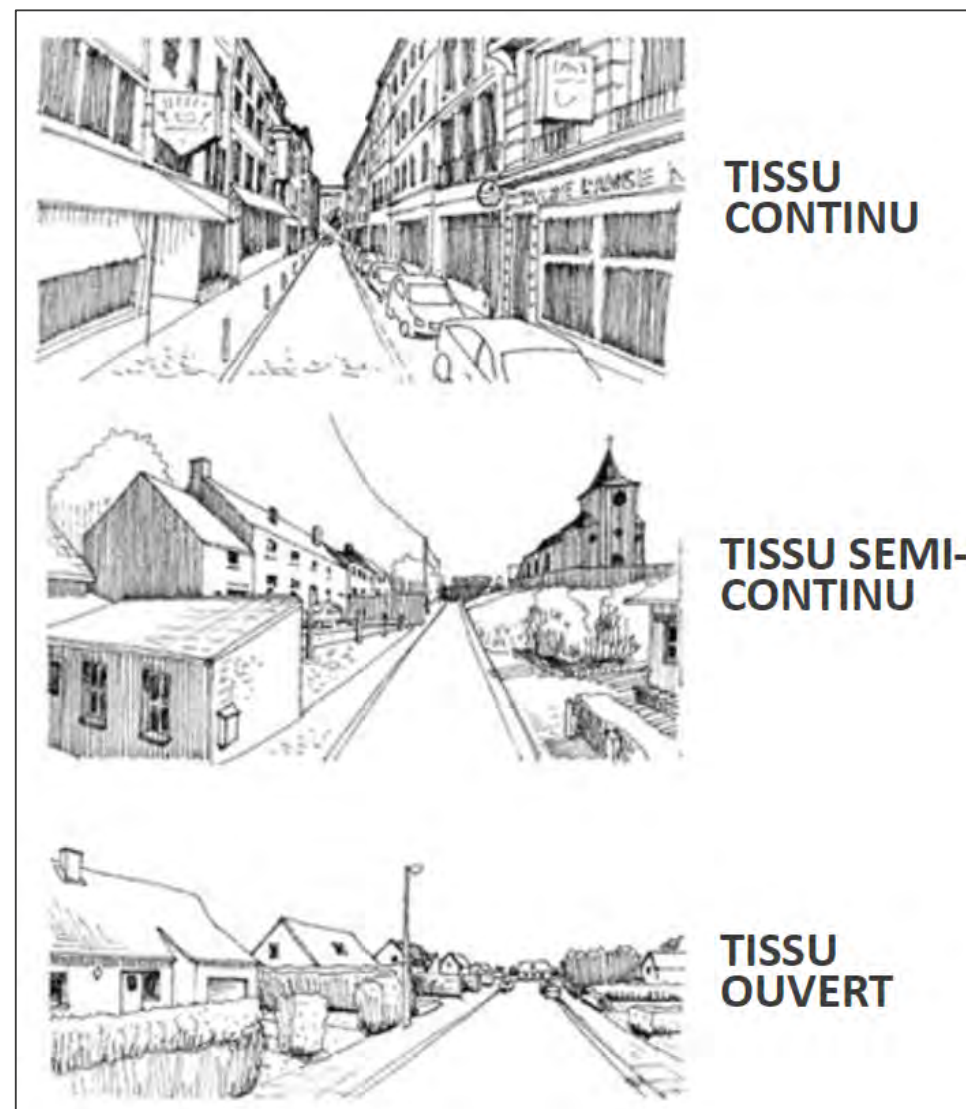


Figure 6 : Croquis des types de tissus urbanisés résidentiels.

Source : « Les tissus urbanisés wallons – La Conférence Permanente du Développement Territorial », CPDT 2015.

²³ Ces typologies font l'objet d'un découpage plus fin non repris dans l'analyse actuelle.



3.7.3. TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Territoire	Maisons de type fermé		Maisons de type demi-fermé		Maisons de type ouvert, fermes, châteaux		Buildings et immeubles à appartements		Maisons de commerce		Tous les autres bâtiments		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Arrondissement de Liège	106 604	34,05	62 936	20,10	52 299	16,71	77 241	24,67	10 454	3,34	3 527	1,13	313 061
Province de Liège	147 342	27,03	113 283	20,78	143 576	26,34	115 199	21,13	16 898	3,10	8 858	1,62	545 156
Wallonie	457 729	25,69	390 043	21,89	527 075	29,58	320 507	17,99	46 220	2,59	40 369	2,27	1781 943

Tableau 18 : Nombre et part de logements par type de bâtiments²⁴ en 2023 de l'arrondissement de Liège, de la province de Liège et de la Wallonie.

Source : SPF économie – Statbel, 2023.

Au 1^{er} janvier 2023, le territoire de l'arrondissement de Liège comptait un total de 313 061 logements.

Dans le Tableau 18, on remarque que dans l'arrondissement, il y a une prédominance des maisons individuelles, 70,86 % des logements. Cependant, cette proportion est inférieure à celle de la province (74,14 %) et de la Wallonie (77,15 %). Parmi les maisons, ce sont majoritairement des maisons de type fermé (environ 1 logement sur 3 et 1 maison sur 2) alors qu'en Wallonie, il y a une prédominance de maisons ouvertes (29,57 % en Wallonie contre 16,71 % pour l'arrondissement).

La part d'appartements au sein de l'arrondissement est également plus importante qu'en Wallonie (24,67 % contre 17,99 %).

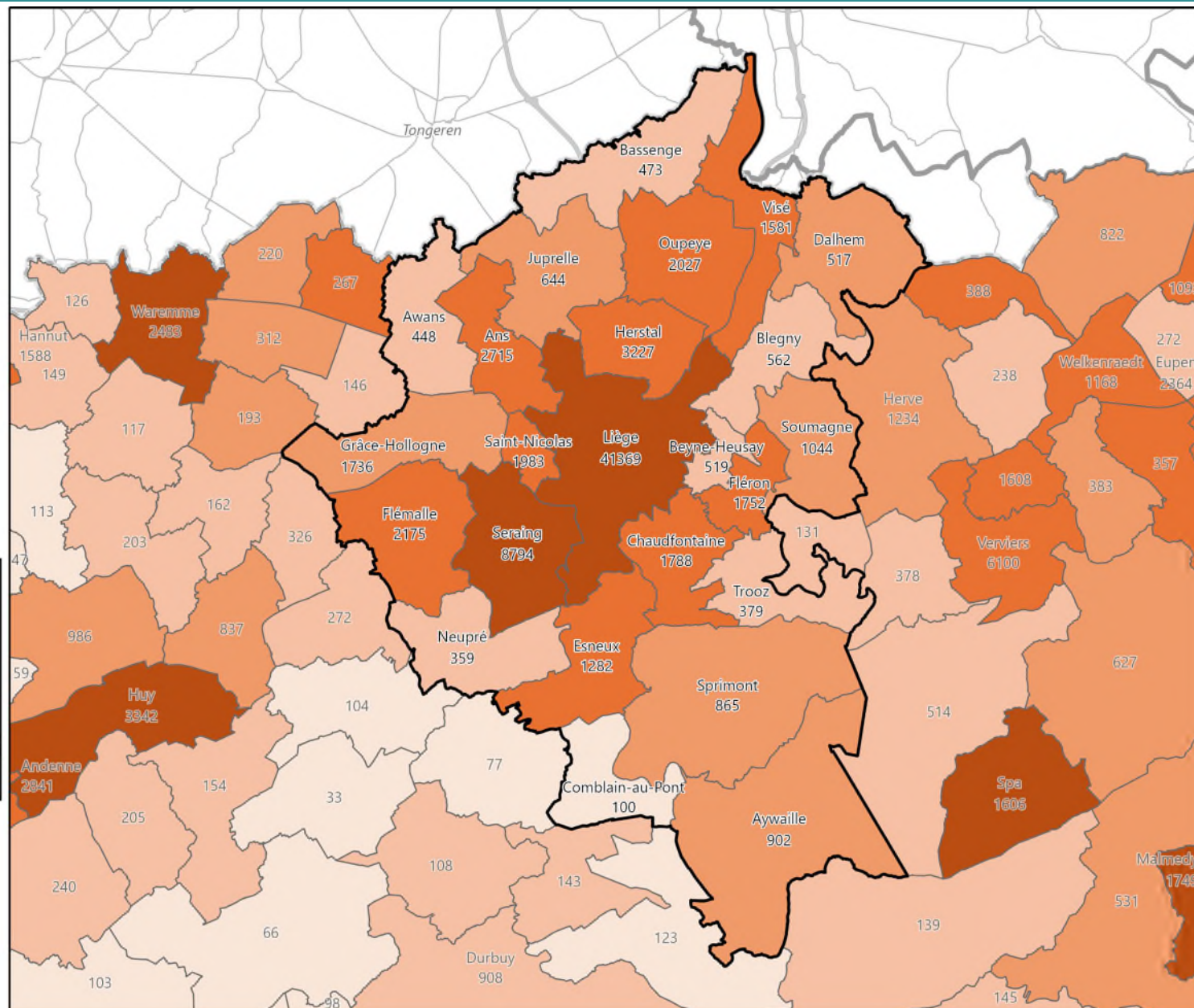
Les typologies sont réparties différemment au sein du territoire de l'arrondissement. Comme illustré dans la Carte 13, la commune qui contient le plus de buildings et immeubles à appartements au sein de son patrimoine immobilier est celle de Liège (37,04 % - 41 369 unités) suivie par Seraing (27,96 % - 8 794 unités). Ces deux communes font partie de l'agglomération liégeoise. Par contre, la proportion d'appartements est faible dans des communes plus rurales comme Comblain-au-Pont (3,96 % - 100 unités) ou Neupré (7,94 % - 359 unités).

De manière générale, plus on s'éloigne de la Ville de Liège, plus la part d'appartements tend à diminuer.

²⁴ Les logements recensés dans les catégories « maisons de type fermé », « maisons de type demi-fermé » et « maisons de type ouvert, fermes ou châteaux » peuvent être des appartements dans certains cas. En effet, lorsque ces bâtiments sont subdivisés en plusieurs logements, lesdits logements sont toujours recensés en fonction du type d'origine du bâtiment dans lequel ils se situent et non dans la catégorie « buildings et immeubles à appartements ». Néanmoins, la très grande majorité des logements repris dans ces trois catégories correspondent à des maisons individuelles. À titre d'exemple, dans la publication relative aux chiffres clés du logement en Wallonie, 6^{ème} édition, l'auteur précise que « En 2022, d'après les données Statbel pour la Wallonie, le nombre de logements est supérieur au nombre de bâtiments de 8,5 % pour les « maisons de type fermé », de 3,1 % pour les « maisons de type demi-fermé » et de 1,9 % pour les « maisons de type ouvert, fermes ou châteaux ».

Selon le SPF Finances, pour les maisons de commerce, il s'agit d'un « bâtiment spécialement équipé pour l'exercice d'un commerce de détail. Attention : pareil bâtiment contient d'habitude aussi un logement, mais l'essentiel réside dans le fait que le rez-de-chaussée est spécialement aménagé pour y exercer un commerce de détail. On rencontre ce genre de bâtiment par exemple plus souvent dans des centres ruraux et urbains que dans des quartiers moins habités. »

La catégorie « tous les autres de types de logements » comprend des logements situés à l'intérieur d'un bâtiment non résidentiel.



3.7.4. ÂGE DES LOGEMENTS

	Arrondissement de Liège		Province de Liège		Wallonie	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Avant 1919	102 541	32,27	186 879	33,73	673 944	36,77
1919-1940	41 644	13,1	61 829	11,16	179 517	9,79
1941-1960	42 792	13,47	61 646	11,13	166 959	9,11
1961-2000	98 127	30,88	173 704	31,35	555 175	30,29
2001-2023	32 664	10,28	69 935	12,62	256 406	13,99

Tableau 19 : Nombre et part de logements selon leur année de construction de l'arrondissement de Liège, de la province de Liège et de la Wallonie.

Source : SPF Finances, 2023.

Le parc immobilier résidentiel de l'arrondissement est assez ancien : 32,27 % des logements ont été construits avant 1919 (Tableau 19). Cependant, comparé au territoire wallon (36,77 %), les logements de l'arrondissement sont moins anciens.

Cette différence territoriale est observable sur la Carte 14, peu de logements datent d'avant 1919 comparé aux territoires voisins. En effet, la province de Liège et plus particulièrement l'arrondissement, s'est retrouvée en première ligne lors des deux guerres mondiales et il y a eu de nombreuses destructions. Les périodes après-guerre sont donc marquées par une part plus importante de constructions.

En Wallonie et dans la province, une deuxième phase d'urbanisation plus intense s'observe entre 1961 et 2000. Elle est marquée par la construction de larges zones résidentielles associées à la création de voiries. Cette phase correspond à 30,29 % du parc immobilier wallon de logements. Elle est aussi observée dans l'arrondissement avec 30,88 % de logements construits durant cette période (Tableau 19).

Dans l'arrondissement, on constate que durant cette période, ce sont les communes à la limite de la conurbation liégeoise qui ont connu un fort développement : Neupré, Fléron, Oupeye et Chaudfontaine.

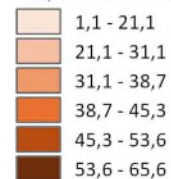
Depuis 1981, on note une tendance à un ralentissement et à une dispersion de la production de logements sur le territoire provinciale et wallon. L'arrondissement suit également cette tendance.

Carte 14 : Part des logements construits avant 1919

Part de logements construits avant 1919 (%)

Moyenne wallonne (36,8%)

Moyenne de l'arrondissement de Liège (32,3%)



Nombre de logements construits avant 1919

10

Limites administratives

— Limite communale

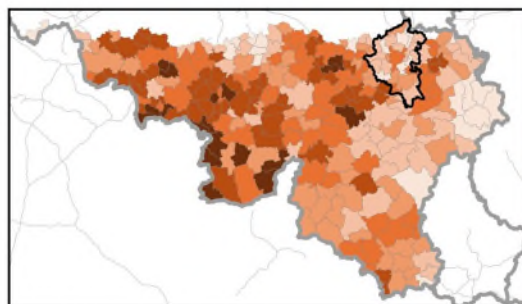
— Arrondissement de Liège

— Limite régionale

— Limite nationale

Fond de plan

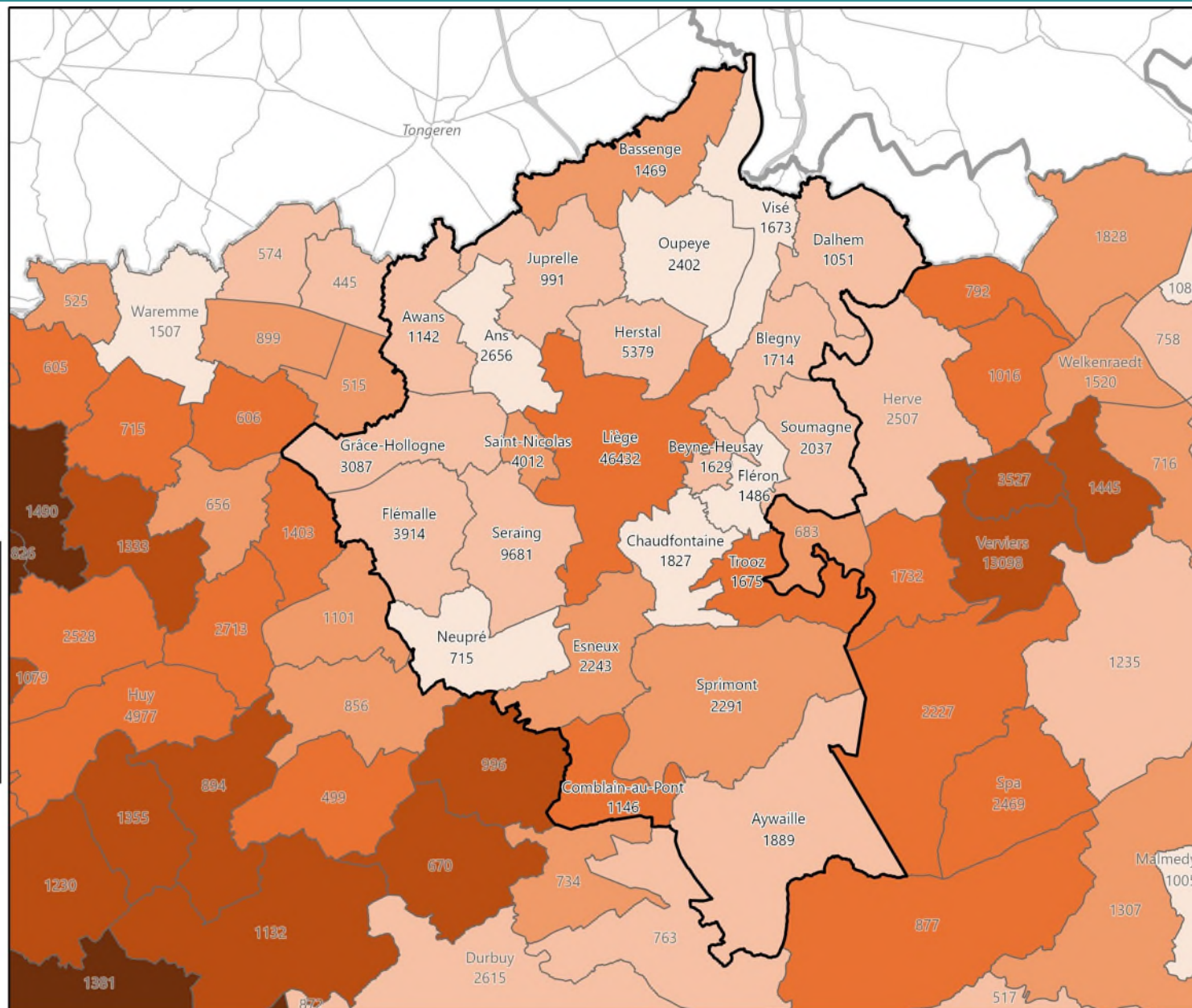
— Autoroute
— Main road



Part des logements construits avant 1919 par commune de l'arrondissement de Liège (situation au 01/01/2023)

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



3.7.5. LOGEMENTS PUBLICS

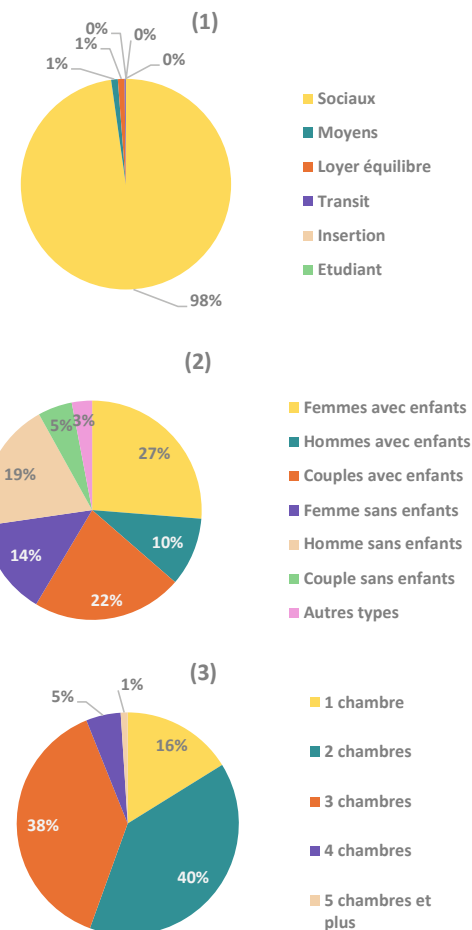
En 2023, 9,19 % des ménages de l'arrondissement vivent dans un logement SLSP²⁵, une part plus élevée qu'en Wallonie (5,93 %). Les communes dans lesquelles on retrouve le plus de ménages vivant dans ces logements sont Grâce-Hollogne (20,19 %), Seraing (18,29 %) et Flémalle (16,18 %). Ce sont principalement des communes de la vallée mosane. En revanche, celles où on en retrouve le moins sont celles de Aywaille (0,43 %), Sprimont (0,71 %), Neupré (1,69 %) et Dalhem (1,97 %) (Carte 15), plutôt au sud de l'arrondissement à l'exception de Dalhem.

Dans l'arrondissement, 2,76 % des logements sont des logements publics contre 7,69 % en Wallonie. Les communes dont la part de logements publics est la plus importante sont Grâce-Hollogne (21,94 %), Seraing (21,26 %) et Flémalle (18,36 %). En revanche, ce sont les communes de Neupré (2,14 %), Aywaille (2,51 %), Sprimont (2,63 %), et Dalhem (2,90 %) dont les parts de logements publics sont les moins élevées.

Le parc public des sociétés de logements publics (SLSP) est très majoritairement composé de logements sociaux (98 %) (Graphique 47).

La province de Liège se caractérise par une grande proportion d'attributions de logements publics des SLSP à des femmes isolées avec enfants (27 %) (Graphique 47).

L'offre en logements publics des SLSP de la province vise par ailleurs à proposer des logements à ces petits ménages puisque les logements 1 et 2 chambres représentent ensemble plus de la moitié de leur parc (56 %) (Graphique 47).



Graphique 47 : (1) Types de logements publics des SLSP, (2) types de ménages occupant un logement public des SLSP en 2022 en province de Liège et (3) typologie de logements publics des SLSP.

Source : Chiffres clés du logement en Wallonie édition 2023, Centre d'études en Habitat Durable de Wallonie.

²⁵ « L'indicateur rapporte le nombre de logements publics possédés et loués par une des Sociétés de Logement de Service Public (SLSP) au nombre de ménages privés de l'entité. Cet indicateur permet d'estimer la part des ménages de l'entité vivant dans un logement de type social. Les SLSP louent plusieurs types de logements : logement « social », logement « moyen », logement « d'insertion », logement « de transit », logement « à loyer d'équilibre » et logement « étudiant ». Les conditions d'accès et de location varient d'un type à l'autre. À noter que seuls les logements dont les SLSP sont propriétaires et gestionnaires sont comptabilisés ici. » Walstat 2023.

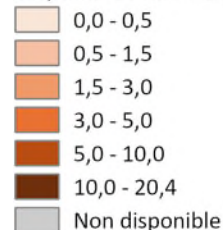


Carte 15 : Part des ménages vivant dans un logement public SLSP

Part des ménages vivant dans un logement public SLSP (%)

Moyenne wallonne (5,9%)

Moyenne de l'arrondissement de Liège (9,2%)

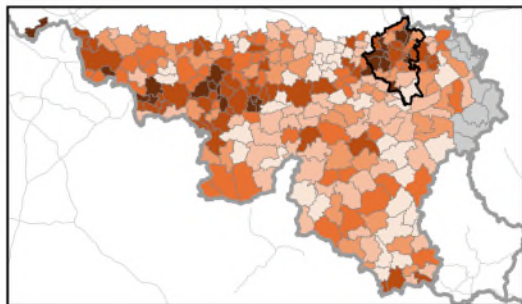


Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

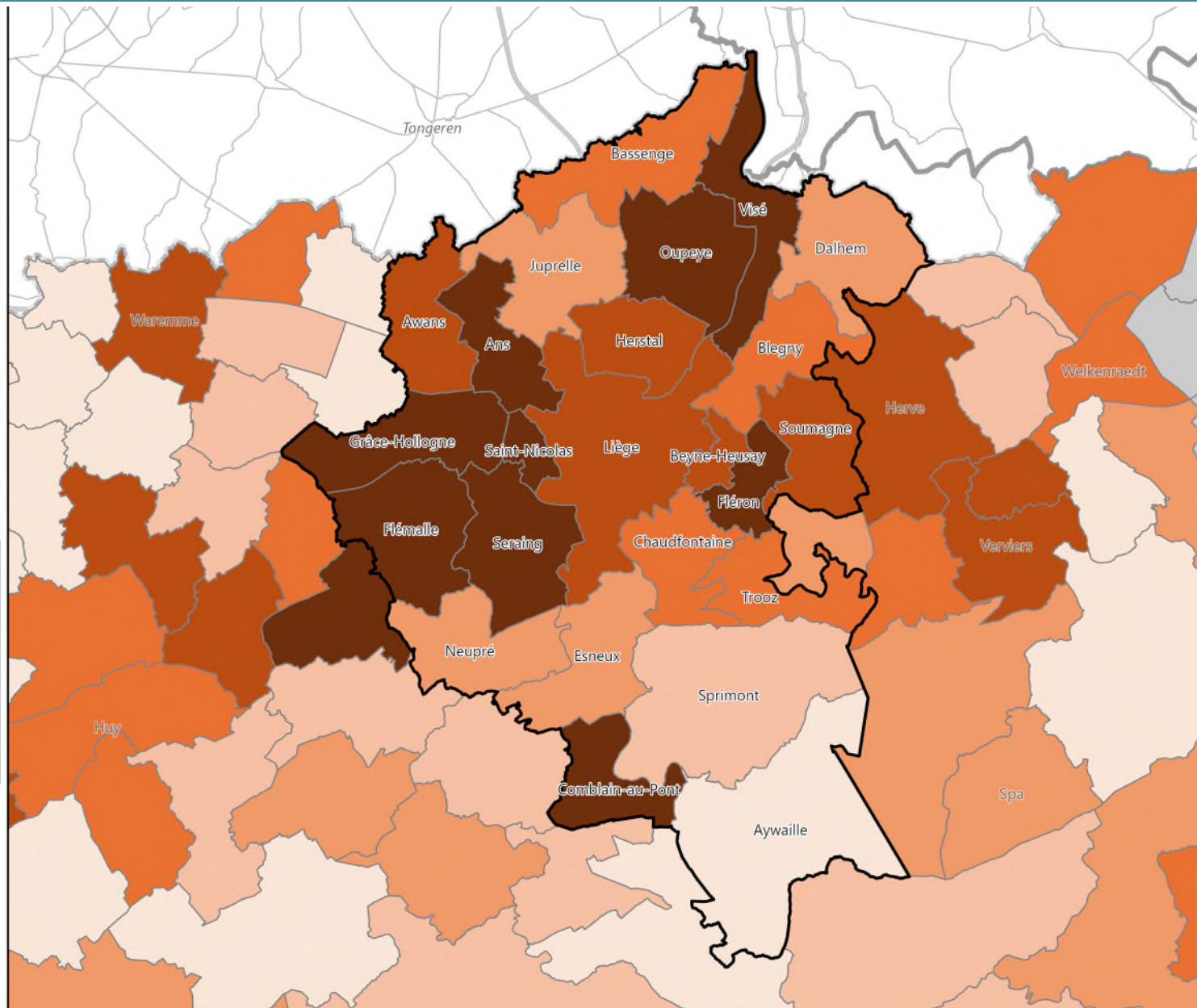


Part des ménages vivant dans un logement SLSP par commune de l'arrondissement de Liège au 01/01/2023

Auteur : Spi

Sources : SPF Intérieur (2023), SWL (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



3.7.6. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

	Nombre de logements au 01.01.2008	Nombre de logements au 01.01.2023	Evolution relative du nombre de logements (%)
Arrondissement de Liège	295 735	317 794	7,46
Province de Liège	506 327	554 113	9,44
Wallonie	1 656 085	1 833 010	10,68

Tableau 20 : Nombre et évolution des logements entre 2008 et 2023 dans l'arrondissement de Liège, en province de Liège et en Wallonie.

Source : SPF Finances, 2023.

Dans ce sous-chapitre, le nombre de logements répertoriés au 1^{er} janvier 2008 et au 1^{er} janvier 2023 sont comparés. Les différences entre les données avec le sous-chapitre 3.7.2 sont liées aux différentes sources utilisées.

Entre 2008 et 2023, l'arrondissement a connu une augmentation de 22 059 logements. Son évolution relative est inférieure à celle de la province et de la Wallonie (7,46 % contre 9,44 % et 10,68%) (Tableau 20). Si en 2008, 17,86 % des logements wallons étaient situés dans l'arrondissement, en 2023, cette proportion a diminué pour atteindre 17,34 %.

La production de logements au sein du territoire sur ces 15 dernières années est cependant très inégale. Ce sont les communes de Juprelle (22,97 %), Sprimont (20,35 %), Dalhem (20,24 %) et Aywaille (19,12 %) qui connaissent l'évolution relative la plus importante, supérieure à la moyenne wallonne (Carte 16). Ces communes sont situées en périphérie de l'agglomération liégeoise.

Toutefois, en valeur absolue, ce sont les communes de Liège (4 469 logements), Herstal (1 401 logements) et Seraing (1 350 logements) qui ont accueilli la plus grande proportion de ces nouveaux logements.

La Carte 16 met également en évidence des communes dont l'évolution relative du nombre de logements est largement inférieure à l'évolution observée au niveau de la Wallonie. Il s'agit de l'ancien sillon industriel (Liège, Seraing, Beyne-Heusay, Ans) mais également de Comblain-au-Pont.



Carte 16 : Évolution du nombre de logements

Evolution relative du nombre de logements (2008-2023)(%)

Moyenne wallonne (10,7%)

Moyenne de l'arrondissement de Liège (7,5%)



Evolution absolue du nombre de logements (2008-2023)

10

Pôles

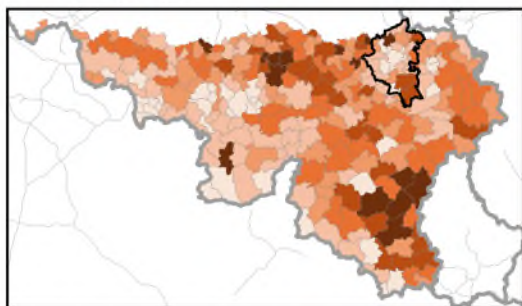
- Pôles régionaux
- Pôles majeurs
- ... Pôles d'ancrage

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

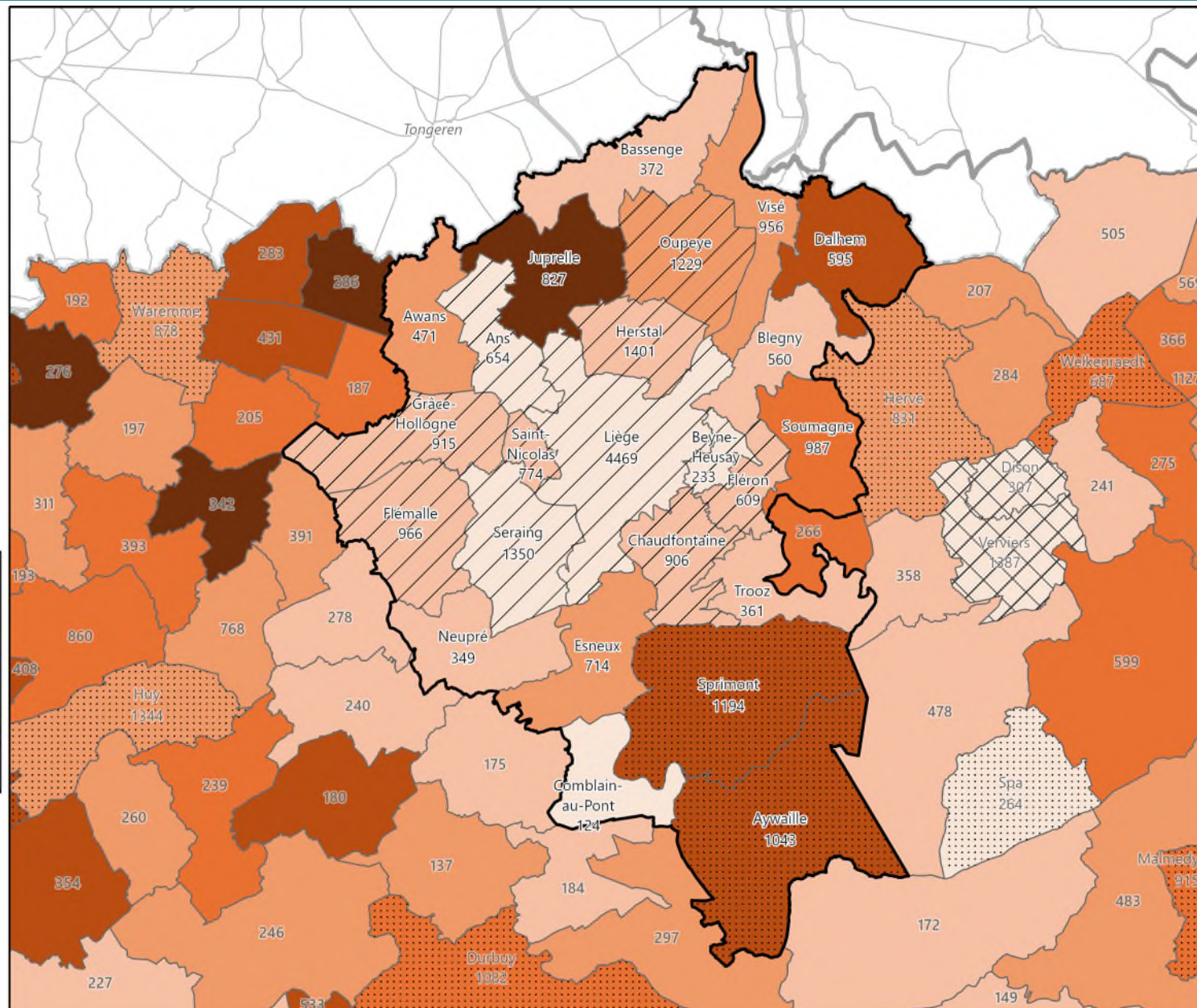


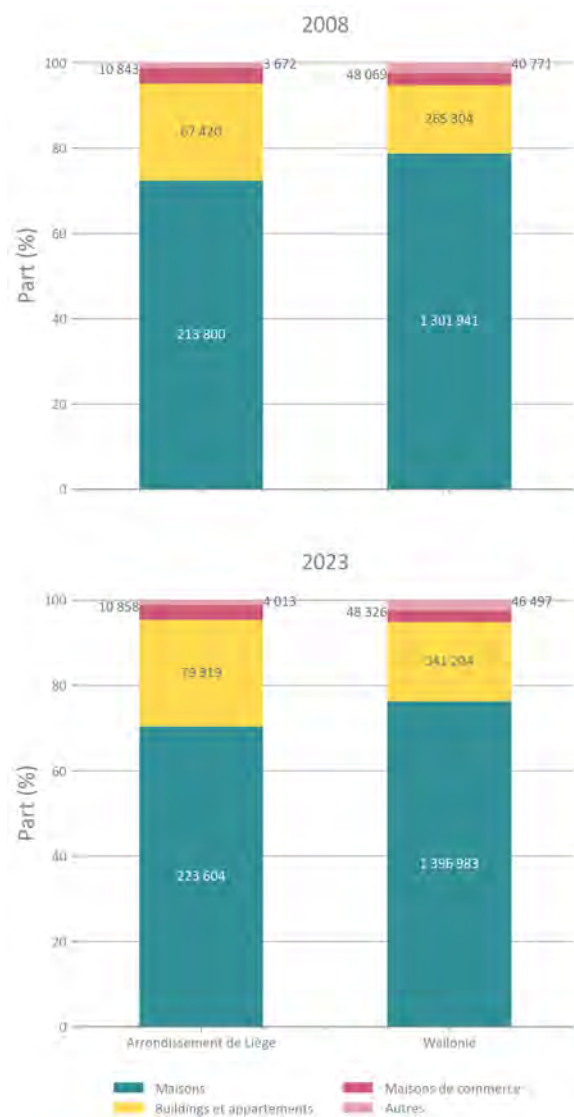
Evolution du nombre de logements de l'arrondissement de Liège entre 2008 et 2023

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





Graphique 48 : Part de logements par type de bâtiments en 2008 et en 2023 sur l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : SPF Finances, 2023.

²⁶ Publication relative aux chiffres-clés du logement en Wallonie, 6^{ème} édition (2023).

²⁷ Publication relative aux chiffres-clés du logement en Wallonie, 6^{ème} édition (2023).

Bien que l'évolution du nombre de logements soit inférieure dans l'arrondissement par rapport à la Wallonie, la répartition des nouveaux logements par type de bâtiments suit globalement les tendances wallonnes.

Entre 2008 et 2023, la quantité de maisons dans l'arrondissement a augmenté de 4,59 % (9 804 unités supplémentaires), alors que le nombre de logements dans des immeubles à appartements ou buildings a connu une augmentation proportionnellement plus importante, +17,65 % (11 899 unités supplémentaires).

Au vu de la production importante d'appartements et buildings ces dernières années, on constate qu'en 15 ans, la part des maisons dans le stock global de logements dans l'arrondissement a diminué de 1,93 %, au bénéfice des immeubles à appartements ou buildings (+2,16 %). A titre de comparaison, en Wallonie, la part de logements situés dans une maison a diminué de 2,40 % sur la même période.

Le Graphique 48 illustre une répartition des types de logements entre l'arrondissement et la Wallonie. Le stock d'appartements est proportionnellement plus important dans l'arrondissement qu'en Wallonie (respectivement 24,96 % et 18,61 % en 2023) mais l'évolution relative par type est similaire entre les deux territoires.

Notons que le Centre d'Étude en Habitat Durable en Wallonie (CEHD)²⁶, précise dans son analyse des chiffres-clés du logement que l'essentiel de la production de logements en Wallonie dans les dernières années concerne des buildings et immeubles à appartement (13 446 unités sur les 16 384 produites dans l'année 2022, par exemple). Le CEHD observe également sur la période étudiée (2010-2022), une perte d'intérêt pour les maisons de type fermé et ouvert, alors que les maisons de type semi-fermé présentent une croissance annuelle relativement stable. Les logements au sein des maisons de commerce ont des évolutions annuelles négatives²⁷.

3.7.7. RÉNOVATIONS ET NOUVELLES CONSTRUCTIONS



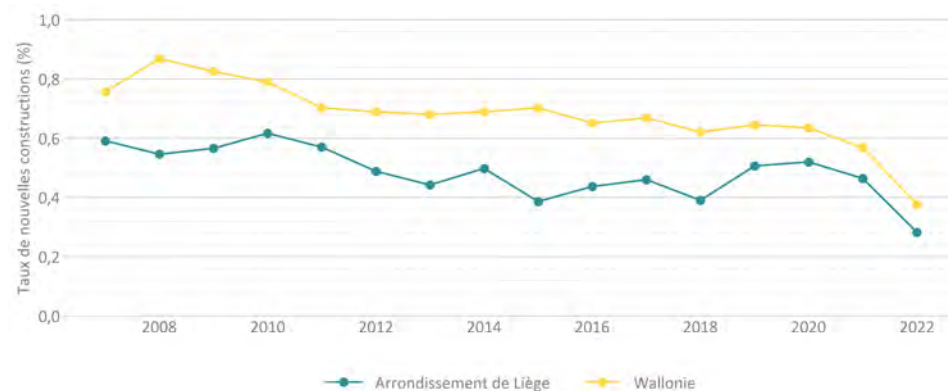
Graphique 49 : Part des rénovations et nouvelles constructions en 2007 et 2022 dans l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Sources : SPF Finances, 2023.

Ce sous-chapitre concerne le nombre et part de rénovations et nouvelles constructions reprises entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2022²⁸. Les données entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007 sont utilisées à des fins de comparaison.

Dans l'arrondissement et en Wallonie, en 2007 et 2022, le nombre de rénovations est systématiquement plus important que celui des nouvelles constructions, comme illustré dans le Graphique 49.

Pour les deux territoires, les variations annuelles de répartition entre rénovation et construction sont importantes. Concernant l'évolution annuelle entre 2007 et 2022, on observe que, pour les deux territoires, le nombre de nouvelles constructions diminue. De plus, la part de nouvelles constructions est généralement moins importante dans l'arrondissement de Liège qu'en Wallonie.



Graphique 50 : Évolution du taux de nouvelles constructions entre 2007 et 2022 dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.

Source : SPF Finances 2023.

Le taux de nouvelles constructions²⁹ dans l'arrondissement est plus faible qu'en Wallonie, comme illustré dans le Graphique 50 et la Carte 17. Le taux de nouvelles constructions de l'arrondissement en 2022 s'élève à 0,28 % contre 0,38 % en Wallonie.

²⁸ La donnée du 31 décembre n'étant pas disponible pour 2023, c'est l'année 2022 qui est analysée.

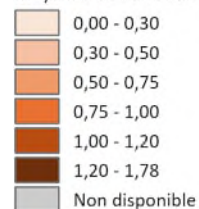
²⁹ Nombre de nouvelles constructions/nombre total de logements.

Carte 17 : Taux des constructions neuves

Taux de nouveaux logements construits (%)

Moyenne wallonne (0,38%)

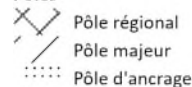
Moyenne de l'arrondissement de Liège (0,28%)



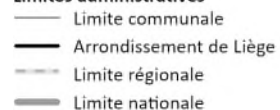
Nombre de constructions



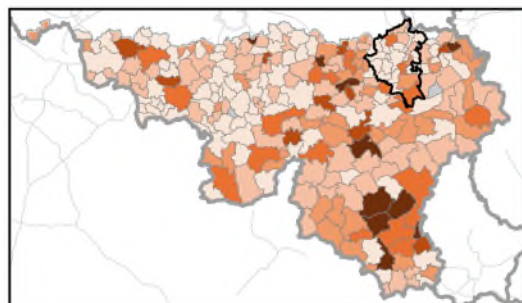
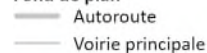
Pôles



Limites administratives



Fond de plan

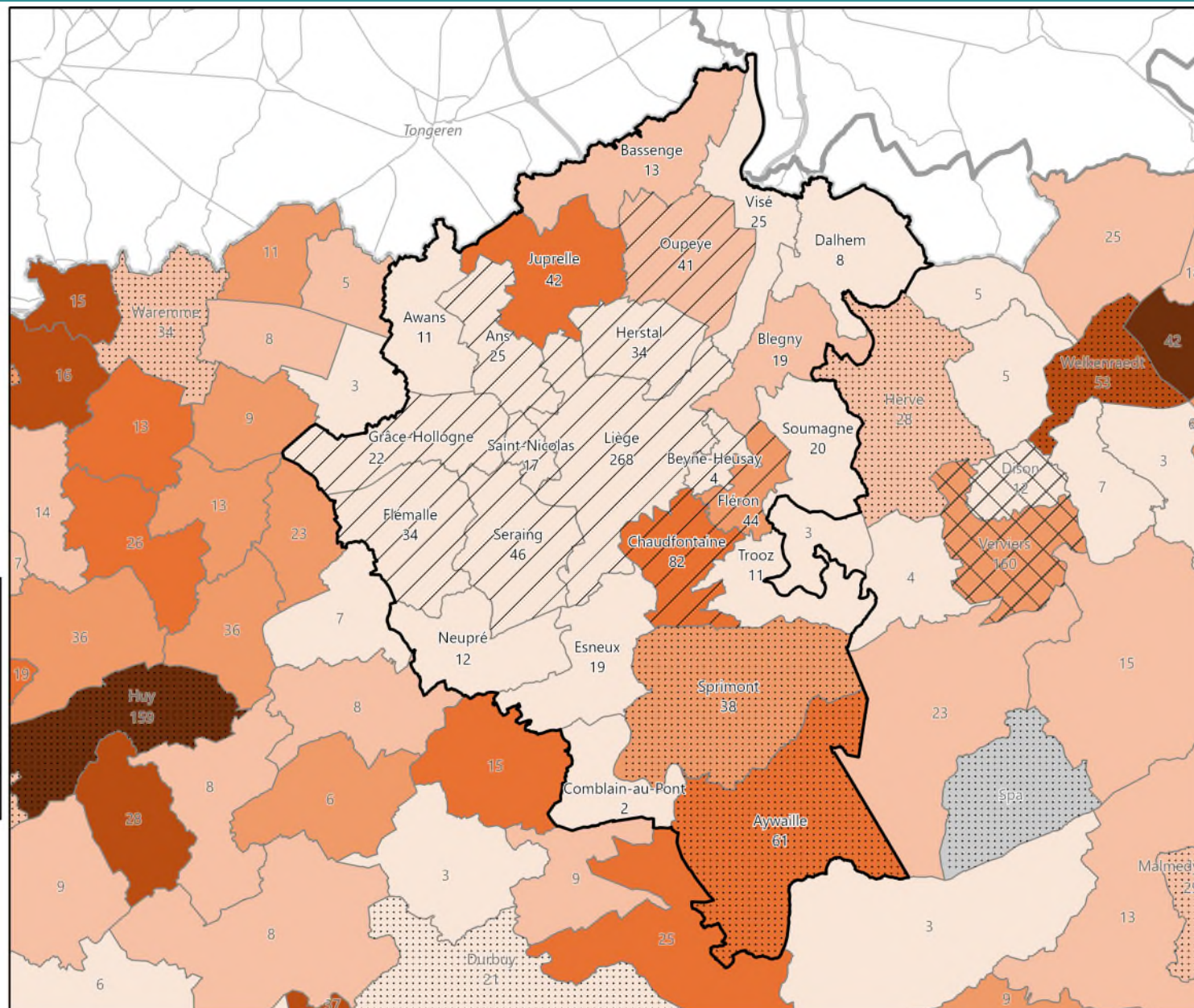


Taux de nouveaux logements construits en 2022 dans l'arrondissement de Liège

Auteur : Spi

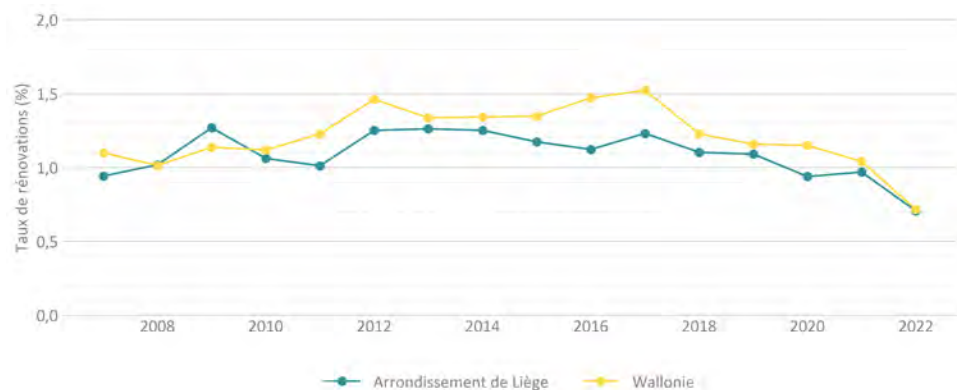
Sources : SPF Finances (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





Les communes ayant le taux de construction le plus important sont Juprelle (0,95 %), Aywaille (0,94 %) et Chaudfontaine (0,78 %) (Carte 17).



Graphique 51 : Évolution du taux de rénovation entre 2007 et 2022 dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.

Source : SPF Finances 2023.

Sur les 15 dernières années, le taux de rénovation³⁰ pour l'arrondissement est inférieur au taux régional (Graphique 51)

Les communes ayant le taux de rénovation le plus important sont Chaudfontaine et Sprimont (Carte 18).

Il convient de signaler que tant les taux de rénovation que le taux de nouvelles constructions peuvent subir des variations importantes en fonction des années suite à des facteurs extérieurs (législation, crise des matériaux, prix...) ou en lien avec des opérations de grande ampleur.

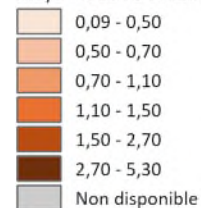
³⁰ Nombre de rénovations/nombre total de logements. Il s'agit des rénovations avec permis.

Carte 18 : Taux des rénovations

Taux de nouveaux logements rénovés (%)

Moyenne wallonne (0,72%)

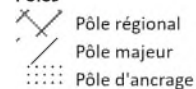
Moyenne de l'arrondissement de Liège (0,71%)



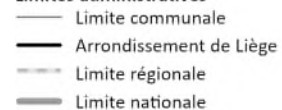
Nombre de rénovations

10

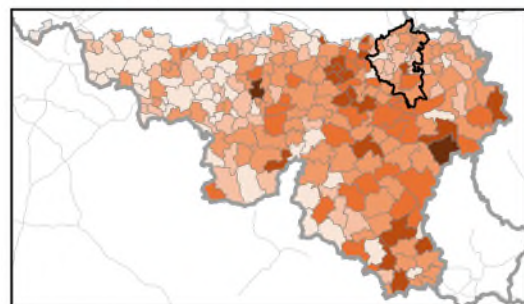
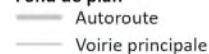
Pôles



Limites administratives



Fond de plan

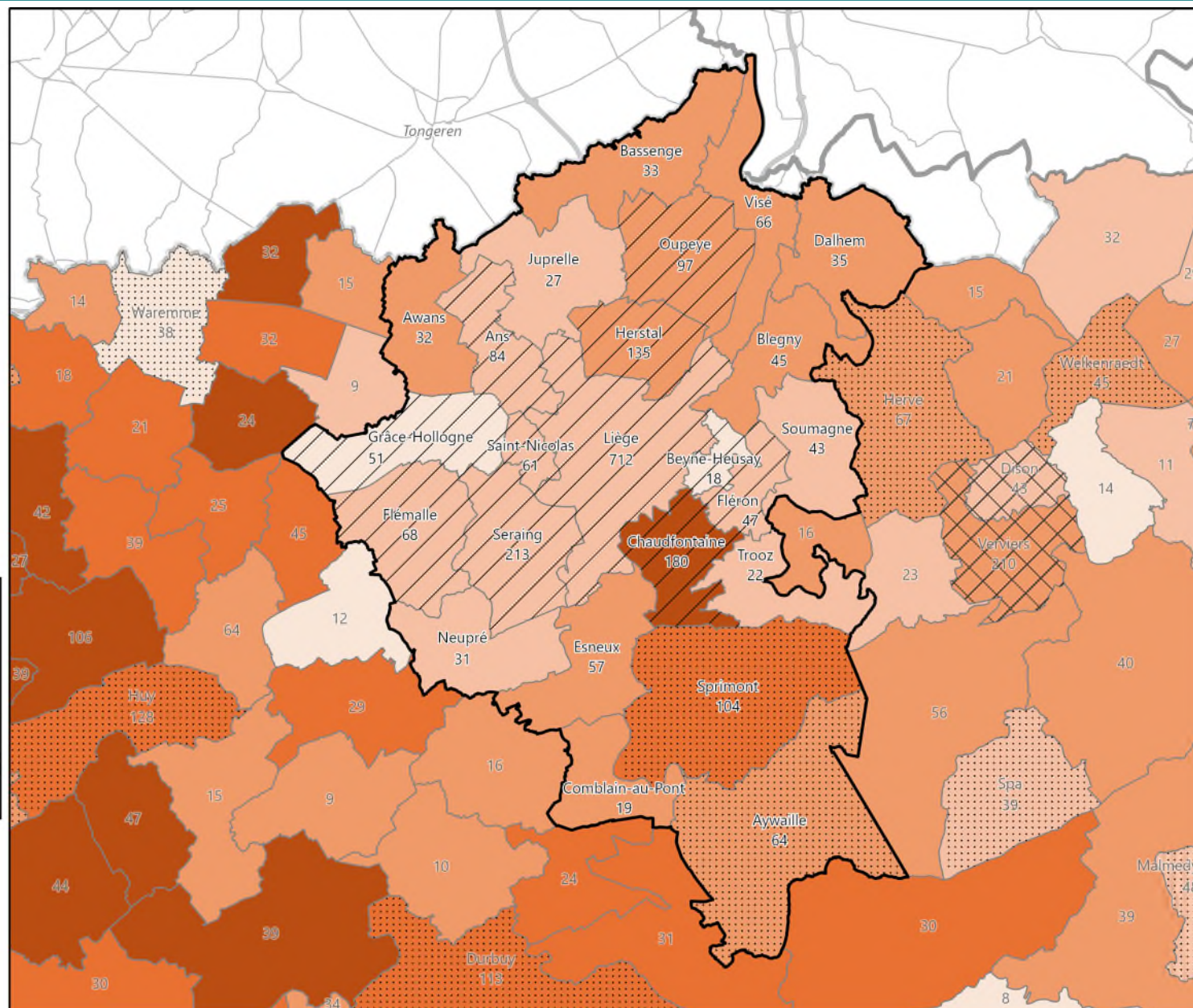


Taux de nouveaux logements rénovés en 2022 dans l'arrondissement de Liège

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



3.7.8. SUPERFICIE RÉSIDENTIELLE PAR HABITANT

La superficie résidentielle est relativement basse dans l’arrondissement (203,3 m²/hab.).

Territoire	Superficie résidentielle par habitant (m²/hab) (2008)	Superficie résidentielle par habitant (m²/hab) (2023)	Evolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2008 et 2023 (%)
Arrondissement de Liège	190,84	203,34	6,55
Province de Liège	245,78	267,81	8,96
Wallonie	286,82	305,18	6,40

Tableau 21 : Évolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2008 et 2023 pour l’arrondissement de Liège, la province et la Wallonie.
Source : SPF économie - Statbel, SPF Finances 2023.

La superficie résidentielle par habitant montre une tendance au desserrement, plus marquée dans l’arrondissement qu’en Wallonie. Sur l’arrondissement, cette superficie passe de 190,84 m²/hab en 2008 à 203,34 m²/hab en 2023 (+6,55 %), restant bien inférieure à la moyenne wallonne (Tableau 21). « Cela signifie que chaque habitant a en moyenne consommé davantage d’espace au sol pour son habitat (logement principal et secondaire pour certains, jardin, cour, garage, etc.) »³¹.

La superficie résidentielle est inégale sur le territoire de l’arrondissement (Carte 19). Cette superficie est directement liée au bassin de vie de l’agglomération liégeoise avec une densité plus forte dans l’agglomération que dans la banlieue comme Neupré.

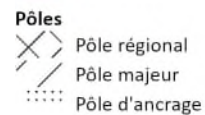
L’évolution n’est pas similaire pour toutes les communes de l’arrondissement car, sur ces 15 dernières années, 5 communes de l’arrondissement montrent une évolution négative. Grâce-Hollogne, Saint-Nicolas, Flémalle, Herstal et Seraing se sont densifiées. Au contraire, les communes du sud de l’arrondissement, notamment Trooz, Esneux et Comblain-au-Pont ont subi un desserrement (Carte 20).

« Cette tendance au desserrement peut s’expliquer par différents facteurs : des prix fonciers faibles, de larges disponibilités dans les zones d’habitats aux plans de secteur, une demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie, une gestion et des outils communaux inadaptés par rapport à la problématique de l’artificialisation et une réduction de la taille des ménages (vieillessement, séparations), une augmentation des résidences secondaires ou des logements sous-occupés. Cependant, il faut noter que cette croissance de la superficie résidentielle moyenne par habitant est légèrement moins forte ces dernières années par rapport aux décennies précédentes. Ceci est notamment lié à certains modes de production de l’habitat plus parcimonieux du sol. Le ralentissement récent de la consommation résidentielle de sol peut également s’expliquer par une amplification de la création de logements en appartements et en rénovation. »³².

Si la superficie résidentielle par habitant est relativement stable, voire en augmentation, l’IWEPS a démontré dans sa publication de 2024³³ que les logements produits ces dernières années affichent une diminution importante de superficie, ce qui est en corrélation avec l’augmentation importante de la part des appartements dans la production de logements. Cette dynamique de desserrement résidentiel peut s’expliquer par une réduction de la taille des ménages (vieillessement, séparations, ...) avec une sous-occupation de certains logements suite aux cycles de vie notamment, ou encore une augmentation des résidences secondaires ou des logements inoccupés.

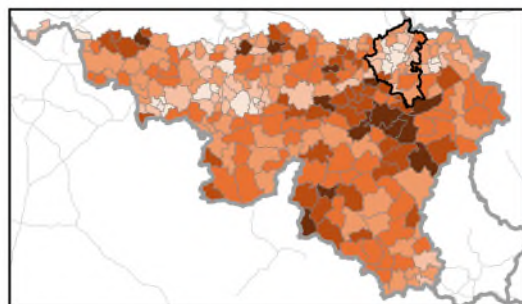
³¹ IWEPS, 2024. Fiche 3 : Consommation résidentielle du territoire.
³² IWEPS, 2024. Fiche 3 : Consommation résidentielle du territoire.
³³ IWEPS, 2024. Fiche 3 : Consommation résidentielle du territoire.

Moyenne de l'arrondissement de Liège (203 m²/hab)

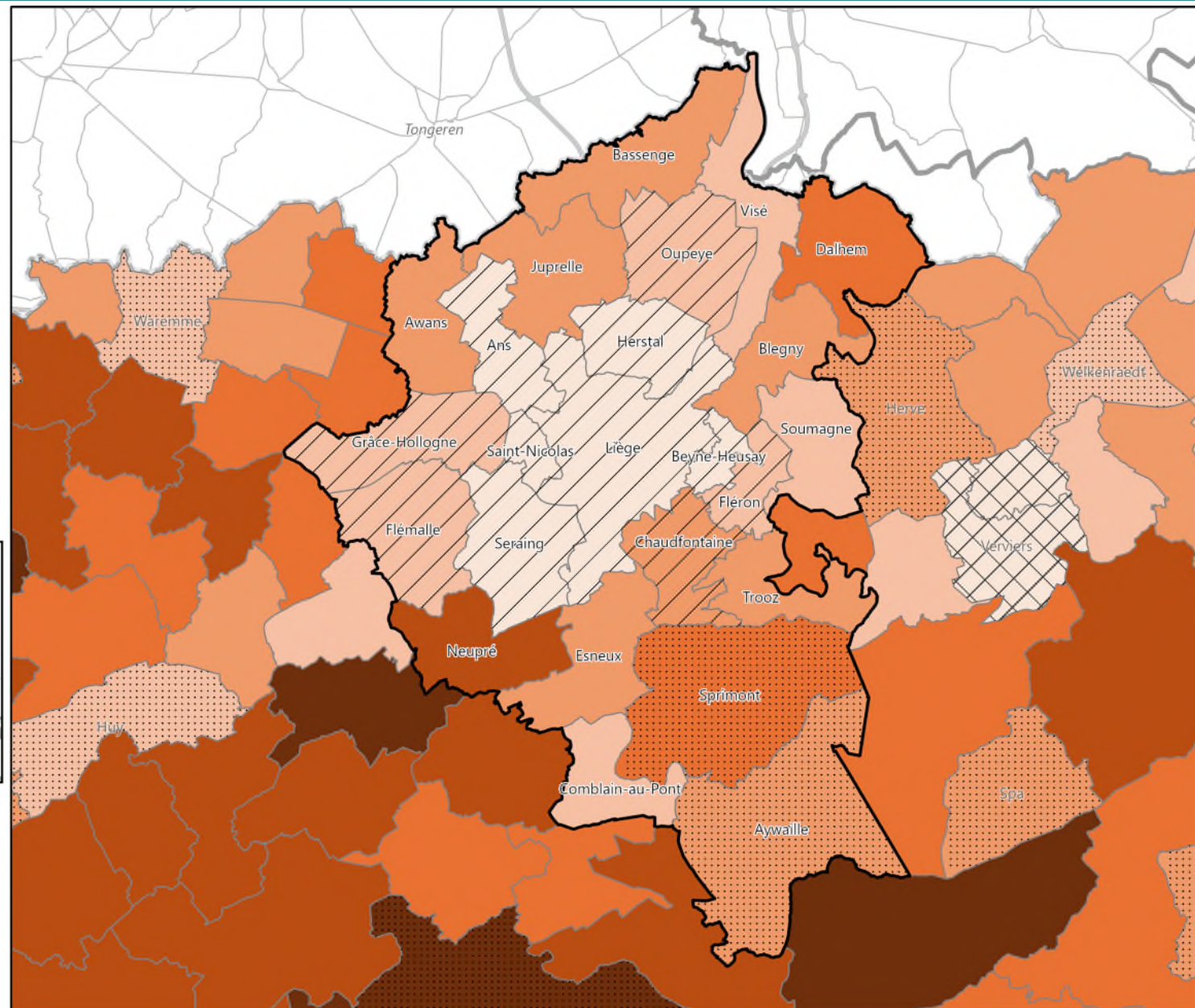
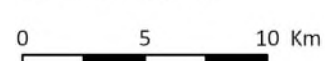


— Limite communale
 — Arrondissement de Liège
 — Limite régionale
 — Limite nationale

— Autoroute
— Voirie principale



Sources : SPF économie - Statbel (2023), SPF Finances (2023), IWEPS (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

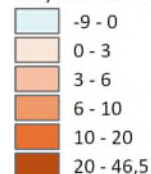


Carte 20 : Évolution de la superficie résidentielle par habitant

Evolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2008 et 2023 (%)

Moyenne wallonne (6,4%)

Moyenne de l'arrondissement de Liège (6,5%)



Pôles

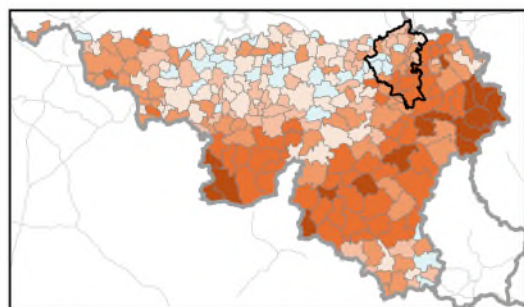
- Pôle régional
- Pôle majeur
- Pôle d'ancrage

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

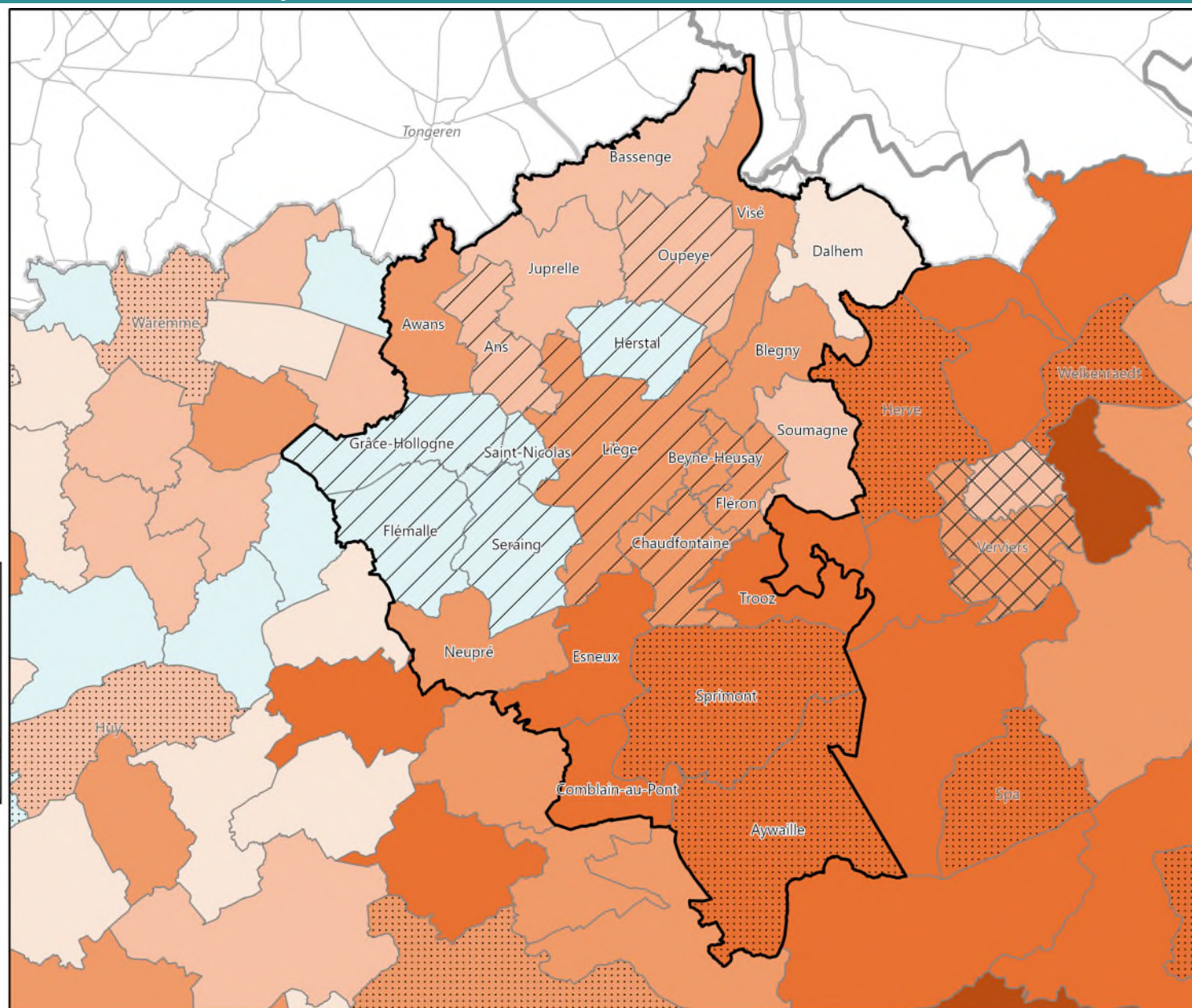
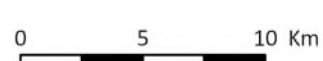
- Autoroute
- Voirie principale



Evolution de la superficie résidentielle par habitant de l'arrondissement de Liège entre 2008 et 2023

Auteur : Spi

Sources : SPF économie - Statbel (2023), SPF Finances (2023), IWEPs (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



3.7.9. OCCUPATION DES LOGEMENTS

Propriétaires occupants leur logement	2011		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Arrondissement de Liège	386 639	64,29	384 653	62,39
Province de Liège	718 742	67,58	720 397	65,76
Wallonie	2421 437	69,58	2472 322	68,59

Tableau 22 : Nombre et part de propriétaires occupants leur logement en 2011³⁴ et 2021 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : SPF économie - Statbel (Census³⁵ 2011 et 2021).

Locataires	2011		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Arrondissement de Liège	209 401	34,82	231 882	37,61
Province de Liège	332 567	31,27	375 117	34,24
Wallonie	1005 171	28,88	1132 124	31,41

Tableau 23 : Nombre et part de locataires en 2011 et 2021 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

Source : SPF économie - Statbel (Census 2011 et 2021).

En 2021, 62,39 % des logements de l'arrondissement étaient occupés par leur propriétaires et 37,61 % par des locataires (Tableau 22 et Tableau 23). En 10 ans, la part de locataires a augmenté. Par rapport à la Wallonie, la part de locataires sur ces dix dernières années est restée supérieure à la moyenne régionale.

En 2021, les communes de l'arrondissement qui ont la plus grandes part de propriétaires sont celles de Neupré (83,08 %), Juprelle (78,69 %) et Sprimont (77,58 %), des communes de la banlieue liégeoise (Carte 21). Les commune qui comprennent la plus grande part de locataires sont celles de Liège (49,32 %), Seraing (41,89 %) et Visé (37,60 %).

³⁴ Dans le Censu 2011, une part nommée comme « non indiqué » est à prendre en compte même si elle n'est pas intégrée dans les tableaux.

³⁵ Il s'agit d'un relevé de données effectué à un moment précis qui n'est donc pas renouvelé chaque année.

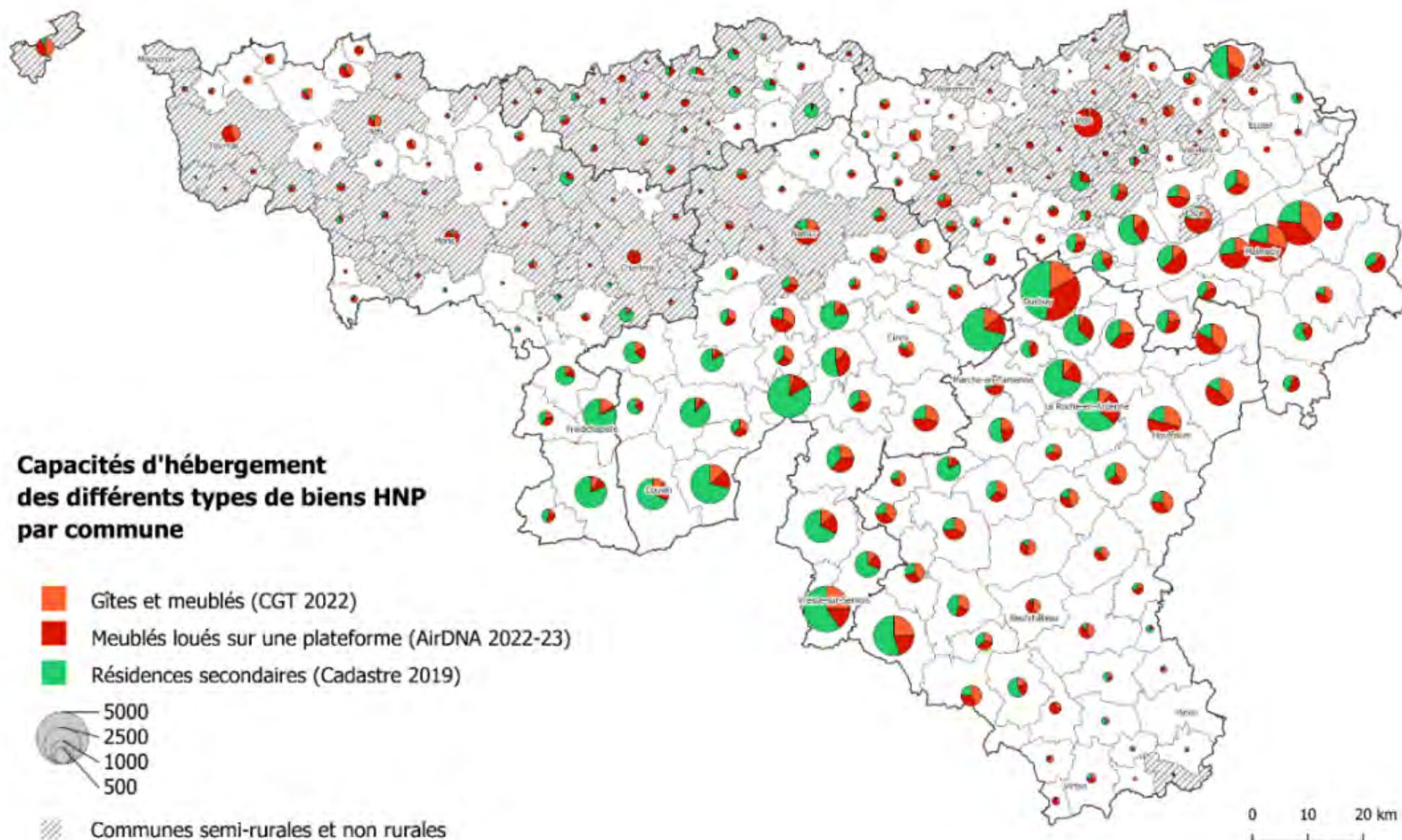
3.7.10. HABITAT NON PERMANENT (HNP)

Ce sous-chapitre se base sur les notes de recherche de la CPDT concernant l'usage touristique du bâti résidentiel dans les espaces ruraux. Ces notes, publiées en avril 2024, proposent une analyse détaillée des logements touristiques et résidences secondaires.

Les sous-chapitres précédents et les analyses faites sur la quantité et l'évolution des logements sont à nuancer avec les données de l'habitat non permanent (HNP). Bien que les chiffres spécifiques de l'arrondissement ne soient pas disponibles, la Carte 22 illustre la diversité du territoire de l'arrondissement. On y observe deux polarités, avec la Ville de Liège et le sud de l'arrondissement avec les communes d'Aywaille, Sprimont et Esneux (vallée de l'Ourthe). Sur les 123 400 lits touristiques que compte la Wallonie, 31 340 lits sont situés dans la province de Liège mais ceux-ci sont en grande partie sur l'arrondissement de Verviers.

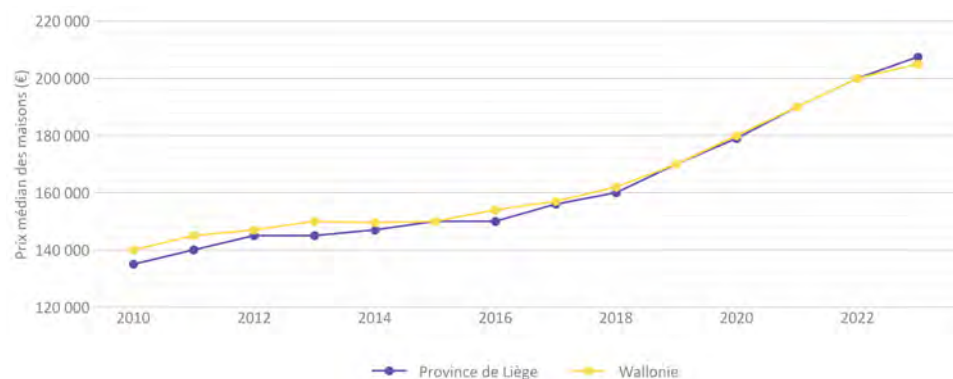
L'habitat non permanent se définit comme un bien résidentiel aménagé pour des séjours temporaires ou occasionnels, utilisé principalement dans un cadre touristique, familial, scolaire ou professionnel. Ces biens, tels que les résidences secondaires et les gîtes, sont retirés du marché résidentiel de long terme, servant exclusivement d'habitation temporaire sans être la résidence principale de leurs occupants (CPDT 2024).

Carte 22 : Capacité d'hébergement touristique



Source : Plan parcellaire cadastral (SPF Finances 2019), CGT, AirDNA

3.7.11. PRIX DE L'IMMOBILIER



Graphique 52 : Évolution du prix médian des maisons entre 2010 et 2023 pour la province de Liège et la Wallonie.

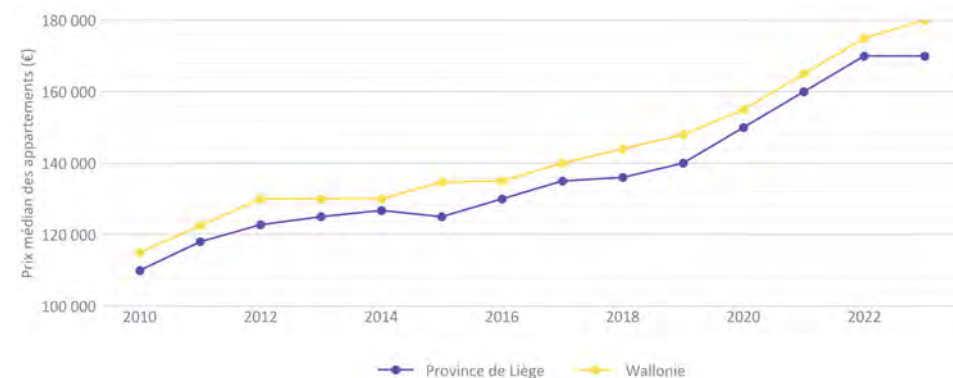
Source : SPF Finances, 2023.

En 2023, en province de Liège, le prix médian d'une maison est de 207 500 €. Il est plus élevé de 1,22 % par rapport au prix médian en Wallonie.

Depuis 2010, le prix médian des maisons a augmenté de 72 500 € comme le montre le Graphique 52, soit + 53,70 %. Généralement, d'année en année, le prix est en augmentation, excepté pour 2 années : 2013 et 2016.

Le prix suit globalement la même progression que celui en Wallonie.

Dans l'arrondissement, en 2023, il y a une grande disparité de prix entre les communes (Carte 23). Ce sont dans les communes de Neupré (319 500 €), Dalhem (312 000 €) et Chaudfontaine (275 000 €) où les prix médians des maisons sont les plus élevés.



Graphique 53 : Évolution du prix médian des appartements entre 2010 et 2023 pour la province de Liège et la Wallonie.

Source : SPF Finances, 2023.

En 2023, le prix médian d'un appartement en province de Liège est de 170 000 € soit 37 500 € de moins qu'une maison. Il est moins élevé de 5,56 % par rapport au prix médian en Wallonie.

Sur les 15 dernières années, le prix médian des appartements a progressé de 60 000 € comme le montre le Graphique 53, soit + 54,55 %. Généralement, d'année en année, le prix est en augmentation sauf en 2015.

Le prix suit globalement la même progression que celui en Wallonie.

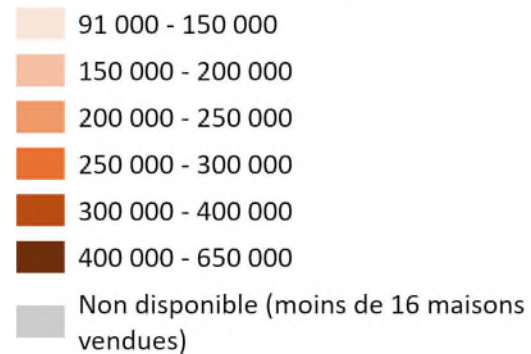
Dans l'arrondissement, en 2023, ce sont dans les communes de Chaudfontaine (227 500 €), Oupeye (222 500 €) et Sprimont (207 500 €) où le prix médian des appartements est le plus élevé (Carte 24).



Carte 23 : Prix médian des maisons

Prix médian des maisons vendues (€)

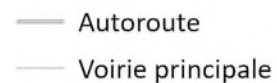
Prix médian wallon (205 000€)



Limites administratives

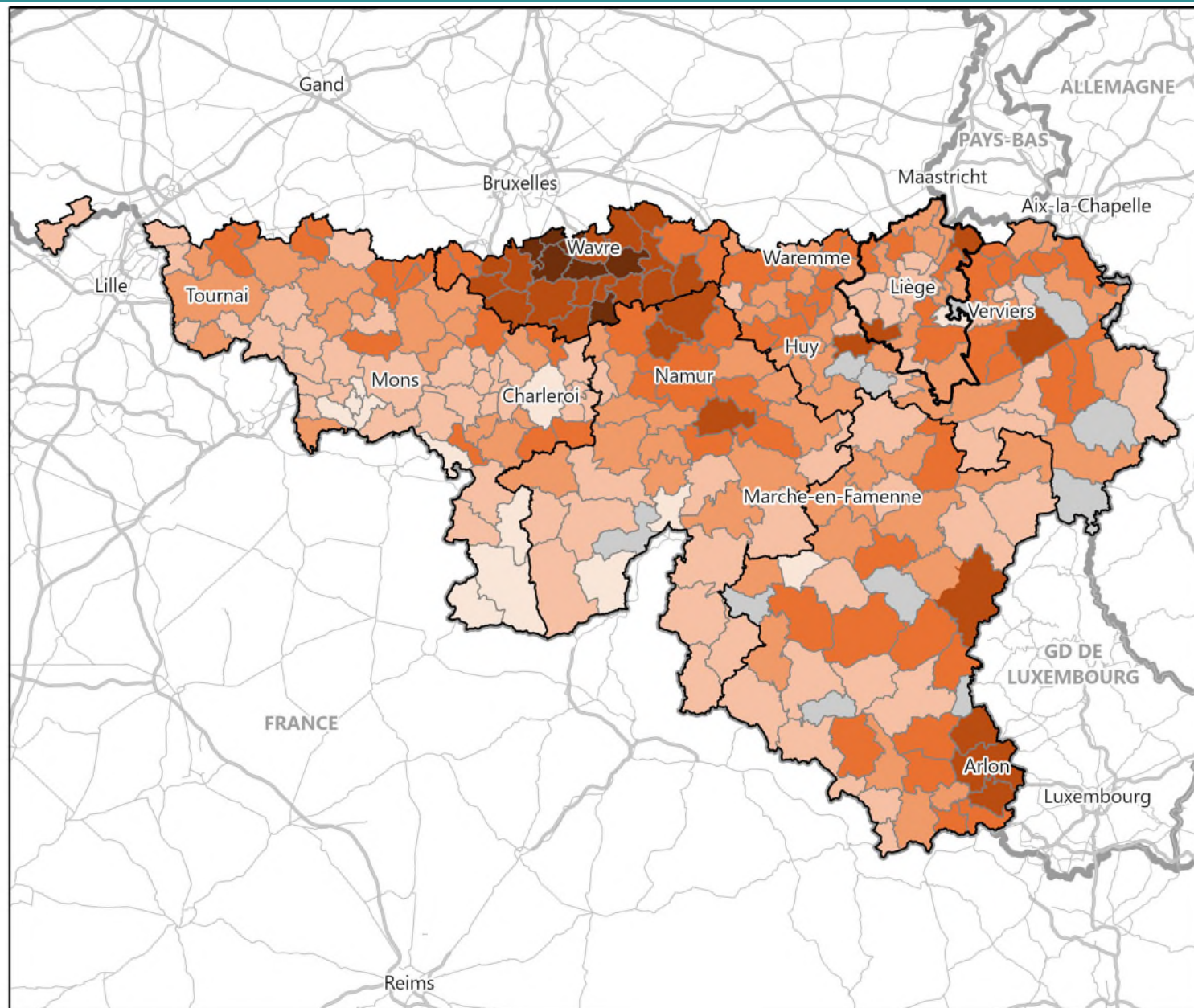


Fond de plan



Prix médian des maisons vendues en 2023 pour la Wallonie et l'arrondissement de Liège
Auteur : Spi
Sources : Statbel (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

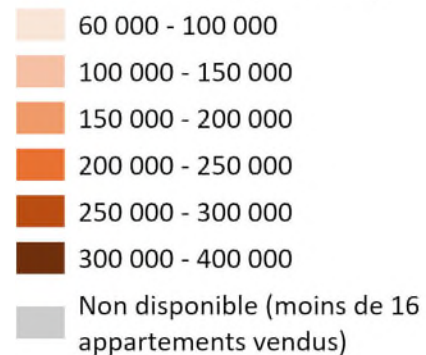
0 25 50 Km



Carte 24 : Prix médian des appartements

Prix médian des appartements vendus (€)

Prix médian wallon (180 000€)



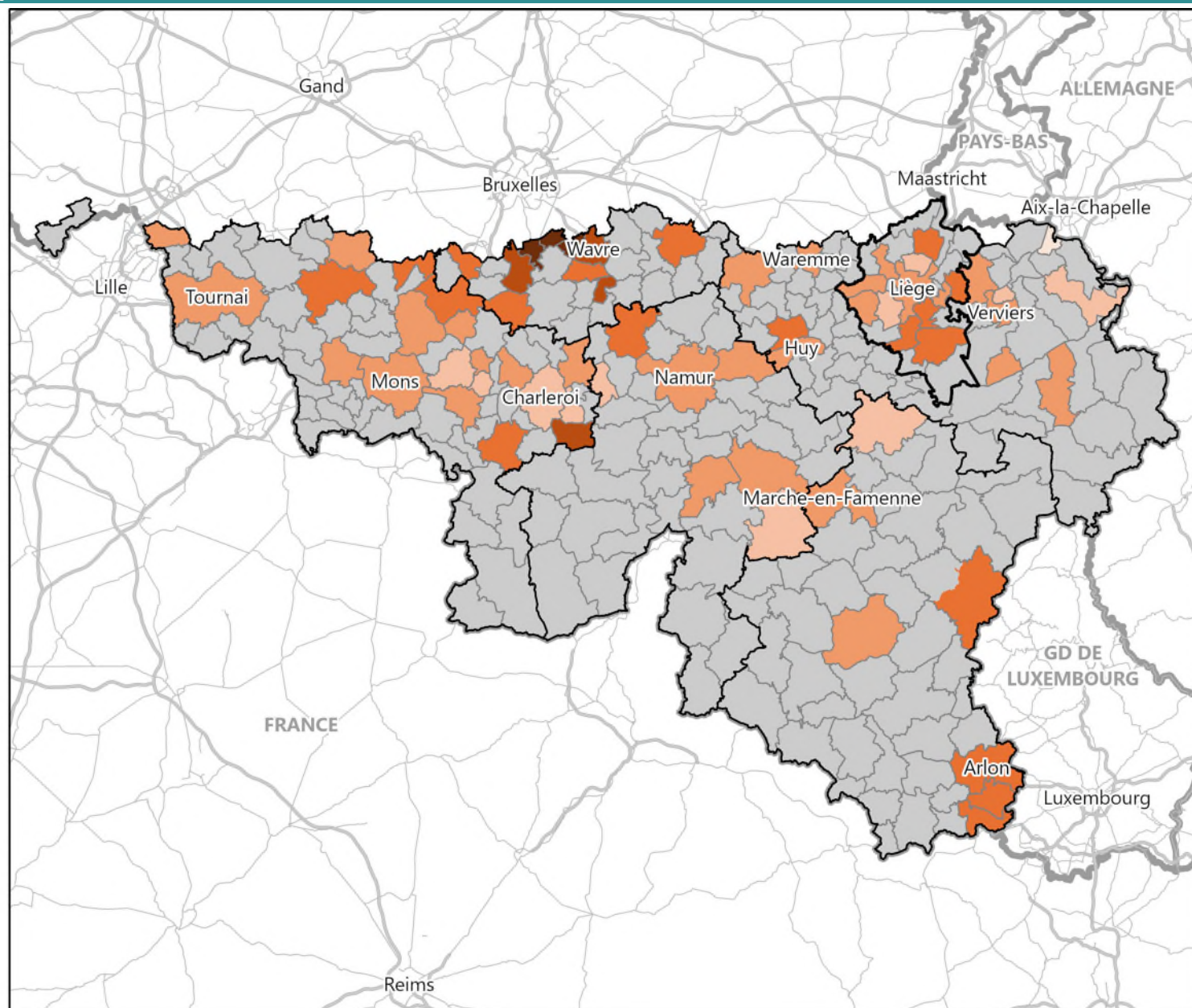
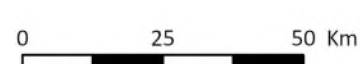
Limites administratives

- Commune
- Arrondissement de Liège
- Provinces
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

Prix médian des appartements vendus en 2023 pour la Wallonie et l'arrondissement de Liège
Auteur : Spi
Sources : Statbel (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)





3.7.12. CONCLUSION

Etat des lieux

- Au sein de l'arrondissement de Liège, la conurbation de Liège, d'une densité supérieure à 40 logements/ha, couvre une grande partie du territoire et comprend plusieurs communes. Sa densité est supérieure ;
- L'arrondissement présente une grande diversité en matière de tissu résidentiel. Le tissu urbain continu est particulièrement marqué dans le sillon industriel, autour de la conurbation de Liège, qui dépasse les limites communales. À l'inverse, dans des communes périphériques telles que Neupré et Sprimont le tissu résidentiel est davantage dispersé et ouvert. Globalement, l'ensemble du territoire combine les trois types de tissus résidentiels ;
- L'arrondissement est caractérisé par une prédominance de maisons individuelles, majoritairement de type fermé, qui représentent 34,05 % des habitations, un taux nettement supérieur à la moyenne wallonne de 25,69 %. Les buildings et immeubles à appartements sont également bien représentés dans l'arrondissement, 24,67 % du parc immobilier (17,99 % en Wallonie) ;
- Comparé à la Wallonie, le parc immobilier résidentiel de l'arrondissement est moins ancien, lié aux destructions pendant les deux guerres mondiales.
- Une phase d'urbanisation intense s'observe entre 1961 et 2000. Ce sont les communes à la limite de l'agglomération liégeoise qui ont connu un fort développement : Neupré, Fléron, Oupeye et Chaudfontaine ;
- Depuis 1981, on note une tendance à un ralentissement et à une dispersion de la production de logements sur le territoire de l'arrondissement ;
- En 2023, 9,19 % des ménages de l'arrondissement vivent dans un logement public (SLSP), une part plus élevée que la moyenne régionale (5,93 %). Toutefois, la répartition de ces logements est très inégale : certaines communes, comme Grâce-Hollogne, en

comptent jusqu'à 21 %, tandis que d'autres, telles que Neupré, n'en possèdent que 2 % ;

- La superficie résidentielle dans l'arrondissement est relativement basse (203,34 m²/hab en 2023). La densité est plus forte au sein des communes de l'agglomération et est moins élevée dans la banlieue et la zone résidentielle liégeoise ;
- Neupré (83,08 %), Juprelle (78,69 %), Sprimont (77,58 %) et Awans (76,49 %) possèdent la part de propriétaires la plus importante tandis que Liège (49,32 %) Seraing (41,89 %) et Visé (37,60 %) possèdent la plus grande part de locataires.

Dynamique

- Entre 2008 et 2023, le nombre de logements dans l'arrondissement de Liège a augmenté de 7,46 %, une croissance inférieure à celle observée en Wallonie (10,68 %). Cette évolution a été particulièrement marquée dans des communes telles que Juprelle (22,97 %), Sprimont (20,35 %) et Dalhem (20,24 %). Cependant, ce sont les Villes de Liège, Herstal et Seraing qui ont accueilli la plus grande part des nouveaux logements construits durant cette période ;
- Entre 2008 et 2023, la part des maisons dans le stock global de logements dans l'arrondissement a diminué de 1,93 %, au bénéfice des immeubles à appartements ou buildings (+2,16 %) ;
- Le taux de nouvelles constructions dans l'arrondissement est plus faible qu'en Wallonie (0,28 % contre 0,38%). Les communes qui ont le taux de nouvelles constructions le plus important sont Juprelle (0,95 %), Aywaille (0,94 %) et Chaudfontaine (0,78 %) ;
- Sur les 15 dernières années, le taux de rénovation pour l'arrondissement (0,72 % en 2023) est supérieur à celui de la Wallonie. Les communes ayant le taux de rénovation le plus important sont Chaudfontaine (1,71 %) et Sprimont (1,47 %) ;
- Sur les 15 dernières années, la superficie résidentielle a augmenté (+6,55 %), tout comme pour la Wallonie. La réalité n'est pas semblable sur l'ensemble du territoire. Par exemple, les superficies résidentielles des communes de Esneux et de Trooz ont le plus augmenté ;



- Par rapport à la Wallonie, la part de locataires sur ces dix dernières années est restée supérieure à la moyenne régionale (en 2021, 37,61 % contre 31,41 %) ;
- Concernant l'habitat non permanent, c'est Liège et le sud de l'arrondissement qui en disposent le plus. Cependant, au sein de la province de Liège, le tourisme est davantage développé dans l'arrondissement de Verviers ;
- Le prix médian des maisons et appartement en province de Liège suit globalement la même progression que celui en Wallonie. Il y a une grande disparité de prix entre les communes. Ce sont dans les communes de Neupré (319 500 €), Dalhem (312 000 €) et Chaudfontaine (275 000 €) où les prix médians des maisons sont les plus élevés.



3.8. GRANDS ÉQUIPEMENTS

Voir Carte A0 S3 (en annexe de ce rapport).

Fournisseurs de services et/ou d'infrastructures aux citoyens, aux entreprises et aux touristes, les équipements jouent un rôle de structuration et d'organisation du territoire.

Un arbitrage a été effectué afin de lister les grands équipements au travers de 8 thématiques (Tableau 24). Ces thématiques ne représentent pas de manière exhaustive l'ensemble et la diversité des équipements d'un territoire ; néanmoins, elles ont pour points communs d'offrir aux citoyens un service d'intérêt général, de répondre à des besoins spécifiques ou d'impacter le territoire de manière significative, tant en termes de mobilité, d'usages et d'échanges, de qualité de vie que de croissance.

La thématique des grands équipements est complétée par le chapitre relatif aux services collectifs à l'échelle communale, davantage liés à la vie locale.

Il s'agit des maisons médicales, de l'enseignement primaire et/ou artistique, des bibliothèques, du patrimoine, ainsi que de la petite enfance, des établissements pour aînés et résidences pour personnes handicapées.

Thématiques abordées	Equipements recensés
Santé	Hôpitaux
Enseignement	Écoles secondaires, hautes écoles, centres de formation et université
Culture	Musées reconnus par la FWB classe A et B, cinémas, salles de concert (> 200 places), centres de congrès (tourisme d'affaires)
Loisirs	Ports de plaisance, espaces verts récréatifs (> 10 ha), attractions touristiques (reconnues par la CGT accueillant plus de 25.000 visiteurs/an)
Services à la personne	Services résidentiels pour jeunes ou adultes de jour ou de nuit répertoriés par l'AVIQ
Centres commerciaux	Les nodules commerciaux sélectionnés pour les grands équipements représentent des surfaces commerciales de plus de 20 000 m ²
Services publics	Les crématoriums, les prisons, les casernes de pompiers et les hôtels de police
Sport	Les grandes infrastructures sportives bâties accueillant des rencontres sportives nationales ou régionales ou ayant un rayonnement régional

Tableau 24 : Grands équipements recensés à l'échelle de l'arrondissement.

3.8.1. OFFRE ET DIVERSITÉ DES ÉQUIPEMENTS

3.8.1.1. Focus plan de secteur

De manière générale, la référence aux grands équipements peut être effectuée via la lecture des planches du plan de secteur afin d'en recenser les zones de services publics et équipements communautaires ou les zones de loisirs. Il s'agit donc de faire référence à la situation de droit du territoire.

Catégorie	Zonage du territoire de l'arrondissement	Superficie du zonage (ha)	Part du zonage (%)
Zones destinées à l'urbanisation	Habitat	12 655	15,89
	Habitat à caractère rural	9 311	11,69
	Services publics et équipements communautaires	1 944	2,44
	Loisirs	448	0,56
	Activité économique mixte	1 126	1,41
	Activité économique industrielle	3 303	4,15
	Extraction	1 334	1,67
	Aménagement communal concerté	2 281	2,86
	Aménagement communal concerté à caractère industriel	240	0,30
	Sous-total	32 642	40,98

Tableau 25 : Part des zones urbanisables au plan de secteur en 2021 pour l'arrondissement Liège.

Source : SPW - Aménagement du territoire et urbanisme.

Au sein de l'arrondissement de Liège, les zones de services publics et équipements communautaires au plan de secteur couvrent 1 944 ha soit 2,44 % du territoire de l'arrondissement, tandis que les zones de loisirs couvrent 448 ha du territoire de l'arrondissement soit 0,56 % (Tableau 25). À titre de comparaison, la part de la superficie affectée à des loisirs dans la province de Liège et en Wallonie est équivalente (respectivement 0,55 % et 0,51 %) et celle affectée à des services publics et équipements communautaires dans la province et en Wallonie est 1,6 et 1,8 fois moins importante que dans l'arrondissement.

Ces chiffres expriment la faible proportion de zones destinées à accueillir de l'équipement et des loisirs en comparaison avec les zones à vocation résidentielle. Notons cependant que les zones destinées au résidentiel peuvent également accueillir des équipements collectifs sous certaines conditions.

3.8.1.2. Diversité

En 2022, l'IWEPS publiait dans l'un de ses working papers³⁶, une analyse relative à la typologie des communes wallonnes selon leur équipement fonctionnel en matière de services à la population, d'activités économiques et de tourisme (numérique).

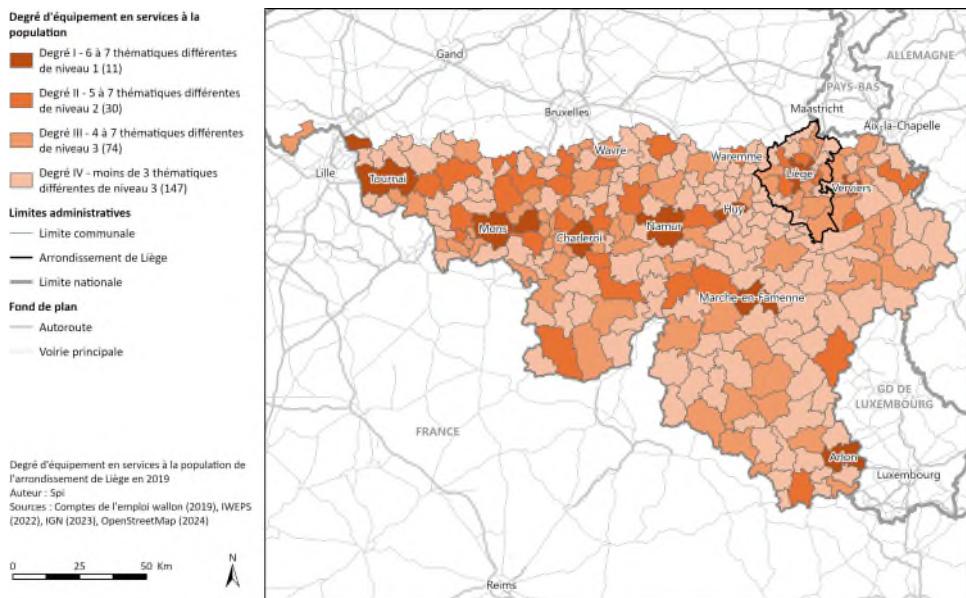
Ce classement hiérarchise les communes francophones wallonnes selon leur degré d'attractivité.

La Carte 25 extraite de l'analyse illustre cette classification, tandis que le Tableau 26 reprend le nombre de communes du territoire de l'arrondissement concernées par le degré d'équipement.

À la lecture de la carte wallonne, les grandes villes sont donc au sommet de la hiérarchie (Degré I) avec notamment Liège. Ces villes disposent d'une offre variée et d'une attractivité économique importante.

Ans, Fléron, Herstal et Seraing sont repris dans la classe du degré II. Le solde du territoire de l'arrondissement est occupé à moitié par des communes reprise dans la classe du degré III, tandis que l'autre moitié, ce sont les communes moins denses qui ont degré inférieur d'attractivité (degré IV).

³⁶ IWEPS - working paper n°37 - Typologie des communes wallonnes selon leur équipement fonctionnel en matière de services à la population, d'activités économiques et de tourisme [2022]



Carte 25 : Degré d'équipement des communes wallonnes en services à la population.

Degré d'équipement en services à la population	I	II	III	IV
Nombre de communes (territoire supracommunal)	1	4	10	9

Tableau 26 : Degré d'équipement en services à la population des communes de l'arrondissement de Liège.

Source : IWEPS, 2022.

3.8.1.3. Santé

Le paysage hospitalier dans l'arrondissement est constitué de deux réseaux :

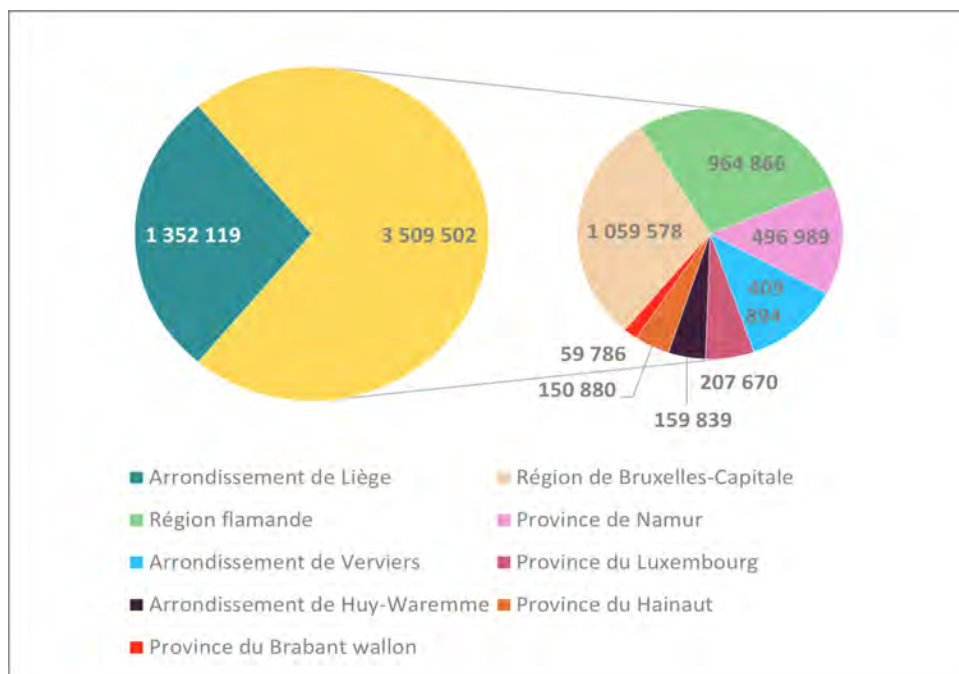
- Elipse avec le Centre Hospitalier Bois de l'Abbaye (CHBA), la Clinique André Renard, l'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISO SL), l'Hôpital de la Citadelle, le Centre Hospitalier Universitaire de Liège (CHU) ;
- Move avec le Groupe Santé Centre Hospitalier Chrétien (Groupe santé CHC).

Ces deux réseaux ont également des hopitaux dans les autres arrondissement de la province de Liège.

La ville de Liège dispose de sept hopitaux sur son territoire : le CHC (site Mont Légia), CHU (sites du Sart-Timan et Notre-Dame Bruyères), l'Hôpital de la Citadelle (sites de la Citadelle et Laveu) et l'ISO SL (sites Peri et Valdor). La Ville de Herstal a deux hopitaux : la Clinique André Renard et l'Hôpital de la Citadelle (site de Herstal). Les communes d'Esneux, Seraing et Oupeye ont également chacune un hôpital : le CHU (site Ourthe-Amblève), le CHBA, le CHC (site Hermalle). Début 2025, il y avait 3 561 lits agréés dans ces hopitaux (Carte 26).

On dénombre cinq hôpitaux psychiatriques, tous sur la ville de Liège avec un total de 571 lits. (CHS - Clinique Notre Dame des Anges, ISO SL – Petit Bourgogne, ISO SL – Agora, ISO SL – Louis Hillier, Hôpital de jour universitaire la Clé).

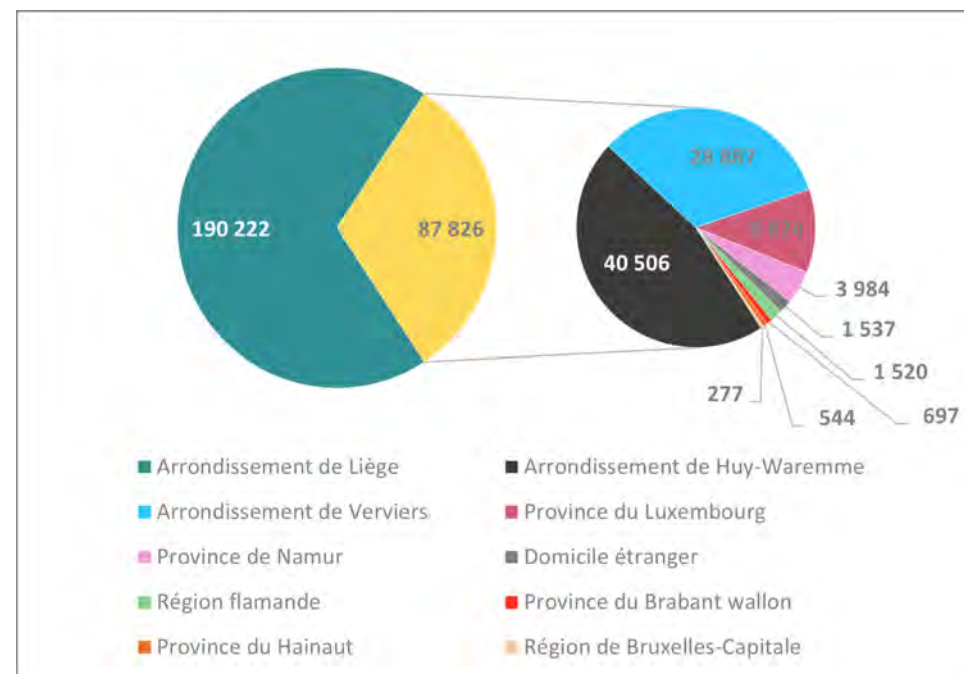
L'arrondissement compte par ailleurs 11 polycliniques et centres médicaux sur une majorité des communes. Les communes suivantes ne disposent pas d'un équipement : Awans, Bassenge, Blegny, Beyne-Heusay, Comlain-au-Pont, Dalhem, Juprelle, Neupré, Saint-Nicolas, Spirmont et Trooz.



Graphique 54 : Nombre d'hospitalisations (classiques et journalières) en 2023 pour les habitants de l'arrondissement de Liège et leur destination.

Source : DGGS - Soins de santé - Service Data et Information stratégique³⁷.

Au total, 27,81 % des habitants de l'arrondissement se font soigner dans les hôpitaux de l'arrondissement. La majorité des habitants de l'arrondissement séjournent dans des hôpitaux situés dans la Région Bruxelles-Capitale (21,79 %) et en Flandre (19,85 %) (Graphique 54).



Graphique 55 : Nombre d'hospitalisations (classiques et journalières) et origine des patients dans les hôpitaux de l'arrondissement de Liège en 2023.

Source : DGGS - Soins de santé - Service Data et Information stratégique.

Les hôpitaux de l'arrondissement accueillent majoritairement des patients provenant de son territoire (68,41 % des patients sont domiciliés au sein d'une commune de l'arrondissement) (Graphique 55). Une partie des patients viennent d'autres territoires, principalement de l'arrondissement de Huy-Waremme (14,57 %) et de l'arrondissement de Verviers (10,39 %).

³⁷ Les chiffres concernent les hôpitaux dont le site principal de l'hôpital est localisé dans une commune de l'arrondissement de Liège. Par exemple, les séjours concernant le Groupe CHC sont localisés dans l'arrondissement de Liège mais concerne également des implantations dans les arrondissements de Huy-Waremme et Verviers.



Carte 26 : Grands équipements de santé

Santé

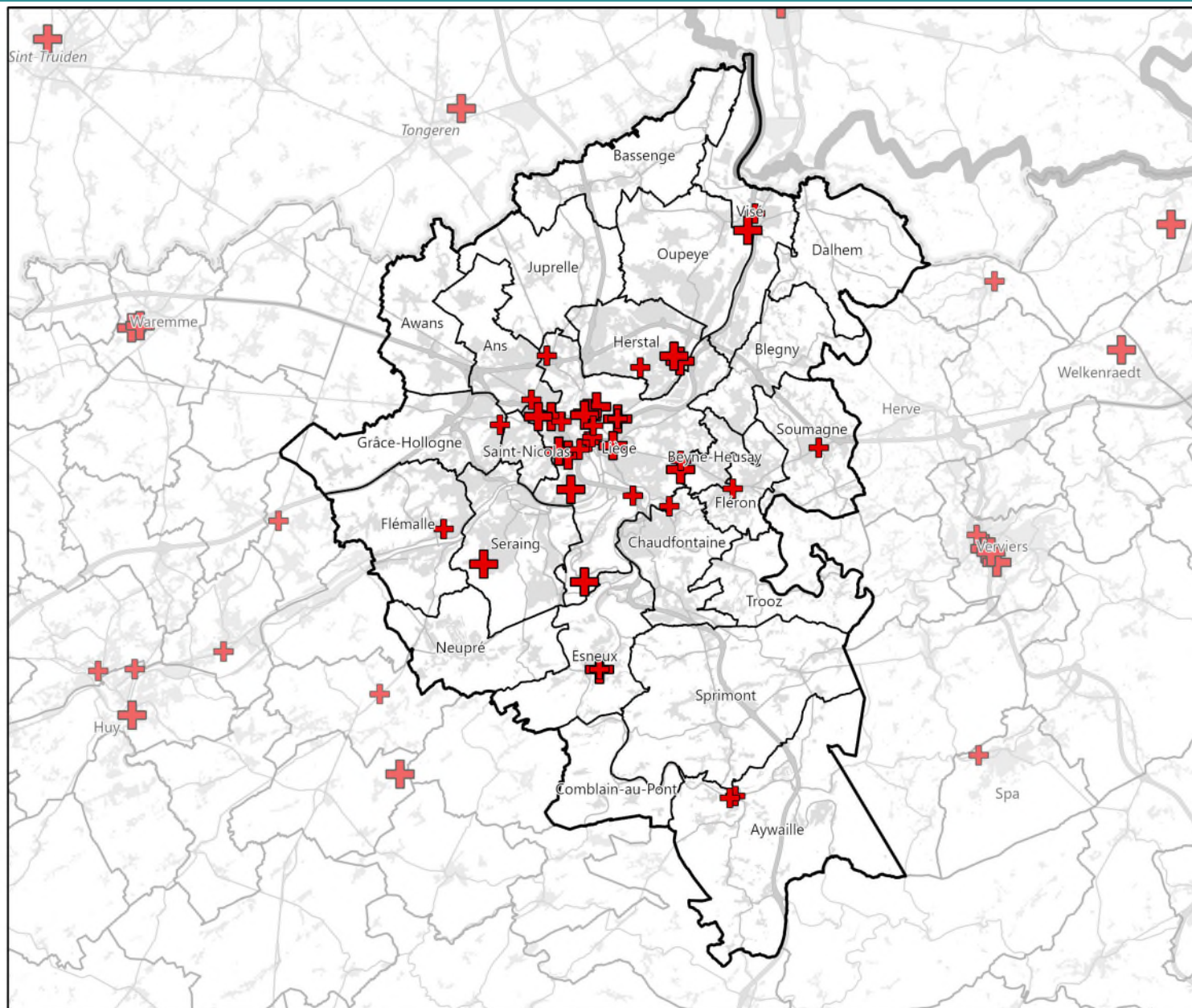
- Hopital
- Polyclinique ou centre médical

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé



Grands équipements de santé de l'arrondissement de Liège en 2024

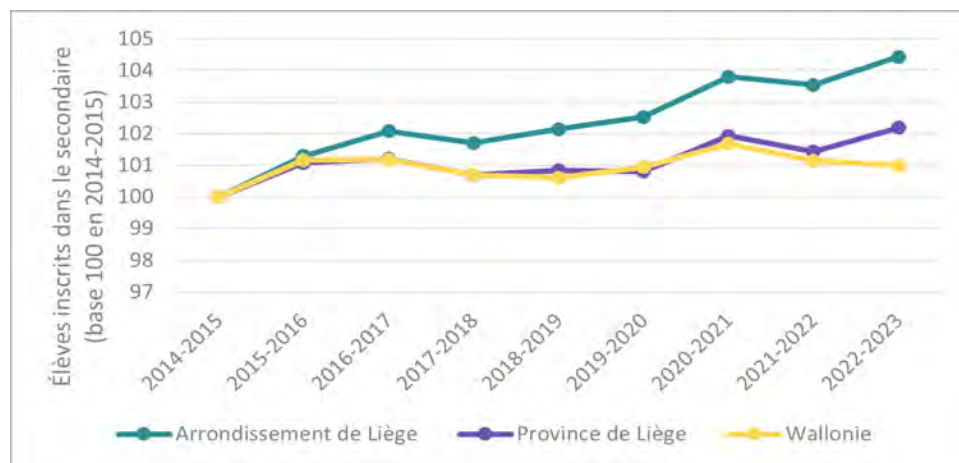
Auteur : Spi

Sources : AVIQ (2024), Spi (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km

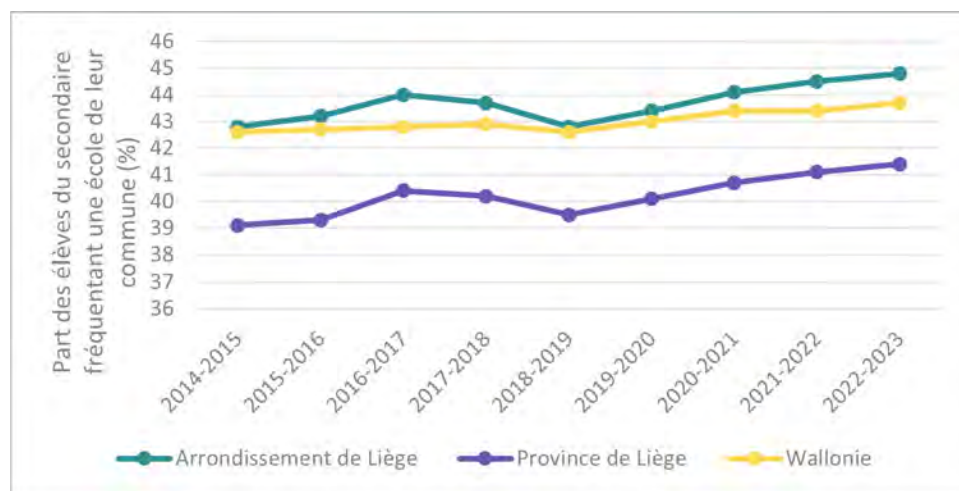


3.8.1.4. Enseignement et formation



Graphique 56 : Évolution de la population scolaire secondaire dans l'arrondissement de Liège, en province de Liège et en Wallonie.

Source : ETNIC, MFWB - AGE, DG Stat, Onderwijs Vlaanderen - Dataloop.



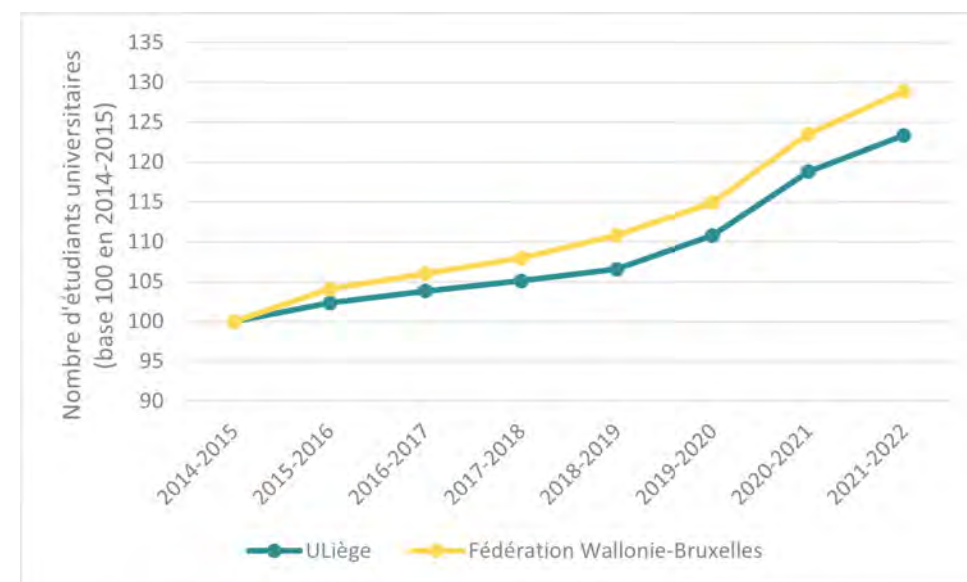
Graphique 57 : Évolution de la part d'élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune dans l'arrondissement de Liège, en province de Liège et en Wallonie.

Source : ETNIC, MFWB - AGE, DG Stat, Onderwijs Vlaanderen - Dataloop.

L'arrondissement compte 49 468 étudiants inscrits dans l'enseignement secondaire pour l'année académique 2022-2023. La population d'élèves en secondaire est en croissance de 4,43 % depuis 2014 ce qui est supérieur à la croissance de la province (+2,19 %) et de la Wallonie (+0,98 %) (Graphique 56).

La part d'élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune est de 44,8 % pour l'année académique 2022-2023, une valeur supérieure aux parts des entités de référence qui s'élèvent à 41,4 % en province de Liège et 43,7 % en Wallonie. Depuis 2014, cette part a légèrement augmenté (Graphique 57).

Les établissements d'enseignement supérieur au sein de l'arrondissement font partie du Pôle académique Liège-Luxembourg regroupant 24 institutions d'enseignement supérieur dont l'Université de Liège (Carte 27).

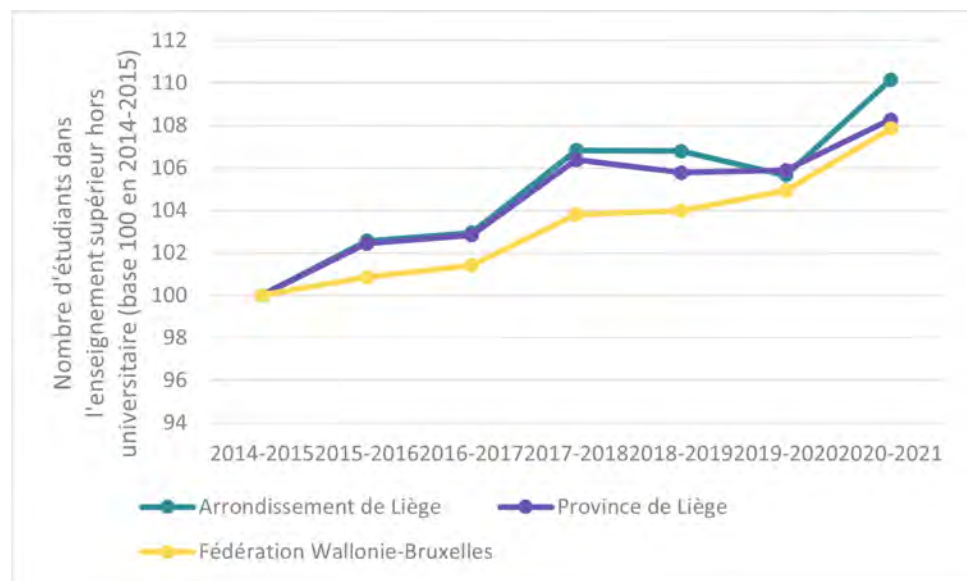


Graphique 58 : Évolution de la population scolaire inscrite dans une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Source : Conseil des rectrices et recteurs.

L'Université de Liège (ULiège), dispose de quatre campus. Les deux principaux sont localisés sur la ville de Liège (Centre-ville et Sart-Tilman). Les deux autres campus se trouvent en dehors de la province de Liège (Arlon et Gembloux). Pour l'année académique 2021-2022, 25 920 sont inscrits à l'ULiège. Cette population est en croissance depuis 2014 (+23,25 %) ce qui est légèrement inférieur à la

croissance des étudiants inscrits dans une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles (+28,90 %) (Graphique 58).



Graphique 59 : Évolution de la population scolaire inscrite dans l'enseignement supérieur hors universitaire dans l'arrondissement de Liège, en province de Liège et en Wallonie.

Source : Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES).

Dans l'arrondissement, il existe plusieurs Hautes-Ecoles sur les communes de Ans, Liège et Seraing :

- Haute École de la Ville de Liège avec 6 implantations sur la ville de Liège (éducation, sciences et techniques, économie et gestion et paramédical) ;
- Haute École Libre Mosane (HELMo) avec six campus sur la ville de Liège (pédagogie, paramédical, informatique et technique, économique et juridique, social) et un campus à Ans (pédagogie) ;
- Haute École Charlemagne (HeCh) avec 3 campus sur la ville de Liège (économie, pédagogie, biomédical) ;
- Haute École de la Province de Liège (HEPL), 5 campus sur la ville de Liège (santé, motricité, psychologique, éducation, sciences et techniques) et deux campus à Seraing (économique et juridique,

psychologique, éducation, social et communication, sciences et techniques).

Il y a également trois écoles supérieures des arts, toutes sur la ville de Liège :

- Conservatoire Royal de Liège ;
- École Supérieure des Arts Saint-Luc Liège ;
- Beaux-Arts de Liège - École supérieure des arts.

Enfin, il y a plusieurs instituts de promotion sociale qui proposent des formations de niveau supérieur :

- Cours pour Éducateurs en Fonction ;
- École de Commerce et d'Informatique ;
- Établissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Fléron – Charlemagne ;
- Institut de Formation Continué de Liège ;
- Institut des Langues Modernes ;
- Institut de Technologie ;
- Institut des Travaux Publics ;
- Institut Provincial d'Enseignement Supérieur et de Formation pour Adultes de Liège ;
- Institut Provincial d'Enseignement Supérieur et de Formation pour Adultes de Seraing ;
- Institut Saint-Laurent, Enseignement pour Adultes ;
- Promotion Sociale Saint-Luc.

Pour l'année académique 2020-2021, il y a 23 701 étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur au sein de l'arrondissement. Cela représente 93,09 % des étudiants de la province de Liège (Graphique 59). Depuis 2014, cette population est croissante (+10,14 %) comme c'est également le cas dans la province de Liège et en Wallonie (8,27 % et 7,84 %)

Dans l'arrondissement, il y a deux Centres de formation IFAPME situé à Liège et Grâce-Hollogne.

Enfin, en ce qui concerne les formations complémentaires, il y a cinq Centres de Compétences (CDC) sur l'arrondissement :

- AutoFORM à Liège ;
- Construform Liège à Flémalle, Grâce-Hollogne et Liège ;
- Epicuris à Liège ;



- Forem Logistique à Grâce-Hollogne et Liège ;
- Technifutur à Liège.

Il a six Centres de Technologies Avancées (CTA) sur l'arrondissement :

- CTA Bois-PVC-Alu à Liège ;
- CTA CNC Usinage à Soumagne ;
- CTA en Automation à Liège ;
- CTA en Conception – création 2D-3D à Liège ;
- CTA en Industries graphiques à Flémalle ;
- CTA Métiers de bouche à Liège.



Carte 27 : Grands équipements d'enseignement

Enseignement

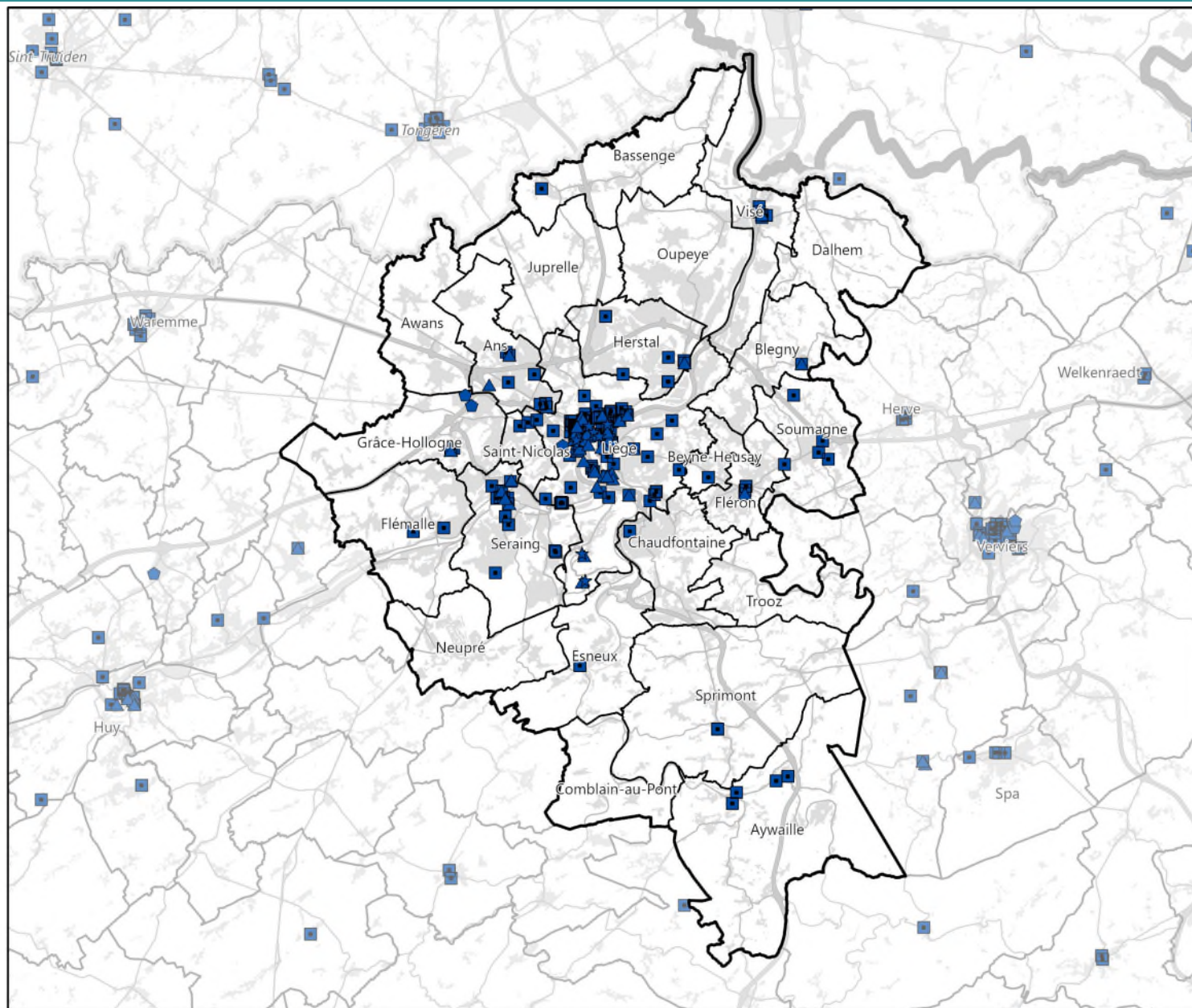
- ★ Université
- ▲ Établissement scolaire supérieur
- Établissement scolaire secondaire
- ◆ Centre de compétences et de formation

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé



Grands équipements d'enseignement de l'arrondissement de Liège en 2024

Auteur : Spi

Sources : ODBW (2023), Forem (2024), IFAPME (2024), Spi (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.8.1.5. Culture et loisirs

Les principaux équipements de culture et de loisirs sont localisés dans la ville de Liège (salle de spectacle, musées, cinémas...) (Carte 28).

Il y a quelques salles de concert sur l'arrondissement localisées dans les autres communes (Seraing, Herstal et Visé). Cependant on retrouve des centres culturels sur l'ensemble du territoire même si toutes les communes n'en disposent pas.

Le long de la Meuse, il y a plusieurs ports de plaisance, haltes et relais.

Les bois du Sart-Tilman, d'Amostrennes et ceux autour du Ninglinspo (Aywaille) constituent des espaces propices pour faire du VTT ou des balades.

Le monde sauvage d'Aywaille est également un pôle touristique majeur de l'arrondissement.

Enfin, il y a trois sites classés UNESCO sur l'arrondissement : Blegny-Mine comme site minier majeur de Wallonie et deux sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Fort de Loncin et le Carrés militaires de Robermont).

Carte 28 : Grands équipements culturels et de loisirs

Culture/Loisirs

- Cinéma
- Centre culturel
- ◆ Centre de congrès et d'expo
- ★ Salle de théâtre & d'opéra
- ✕ Salle de concert
- Musée
- Port de plaisance
- Halte et relais
- ▲ Attraction touristique
- ◆ Aérodrome
- Espace extérieur récréatif
- ▨ UNESCO

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

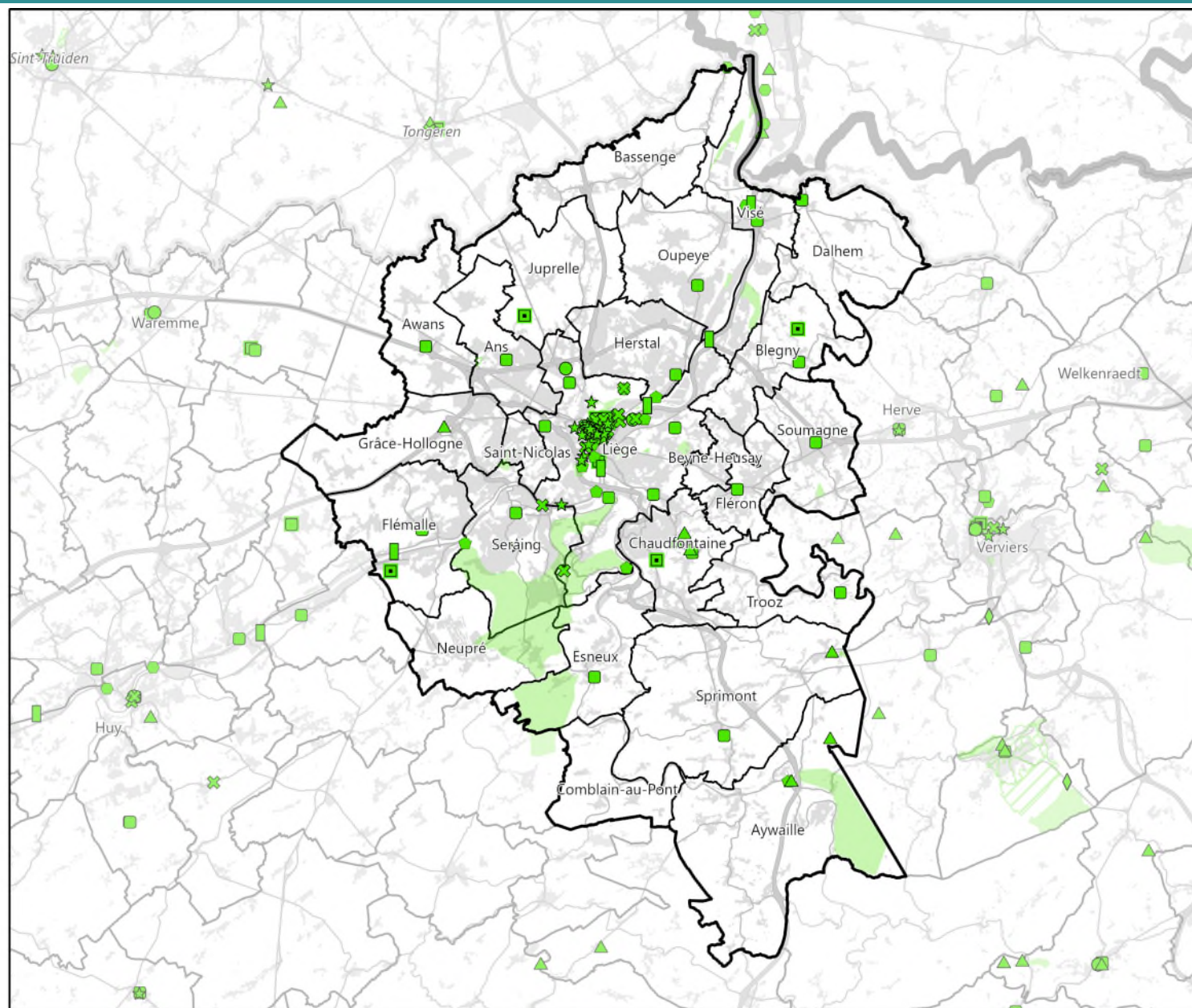
- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé

Grands équipements culturels et de loisirs de l'arrondissement de Liège en 2024

Auteur : Spi

Sources : CGT (2022), ODBW (2024), SPW Géomatique (2024), Spi (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.8.1.6. Services à la personne

En matière de services spécifiques à la personne et de prise en charge des personnes en situation de handicap, les établissements doivent présenter des équipements spécifiques. Ils sont plutôt présents dans les centralités urbaines de pôle ou urbaines (Carte 29).



Carte 29 : Grands équipements de services à la personne

Structures d'accueil

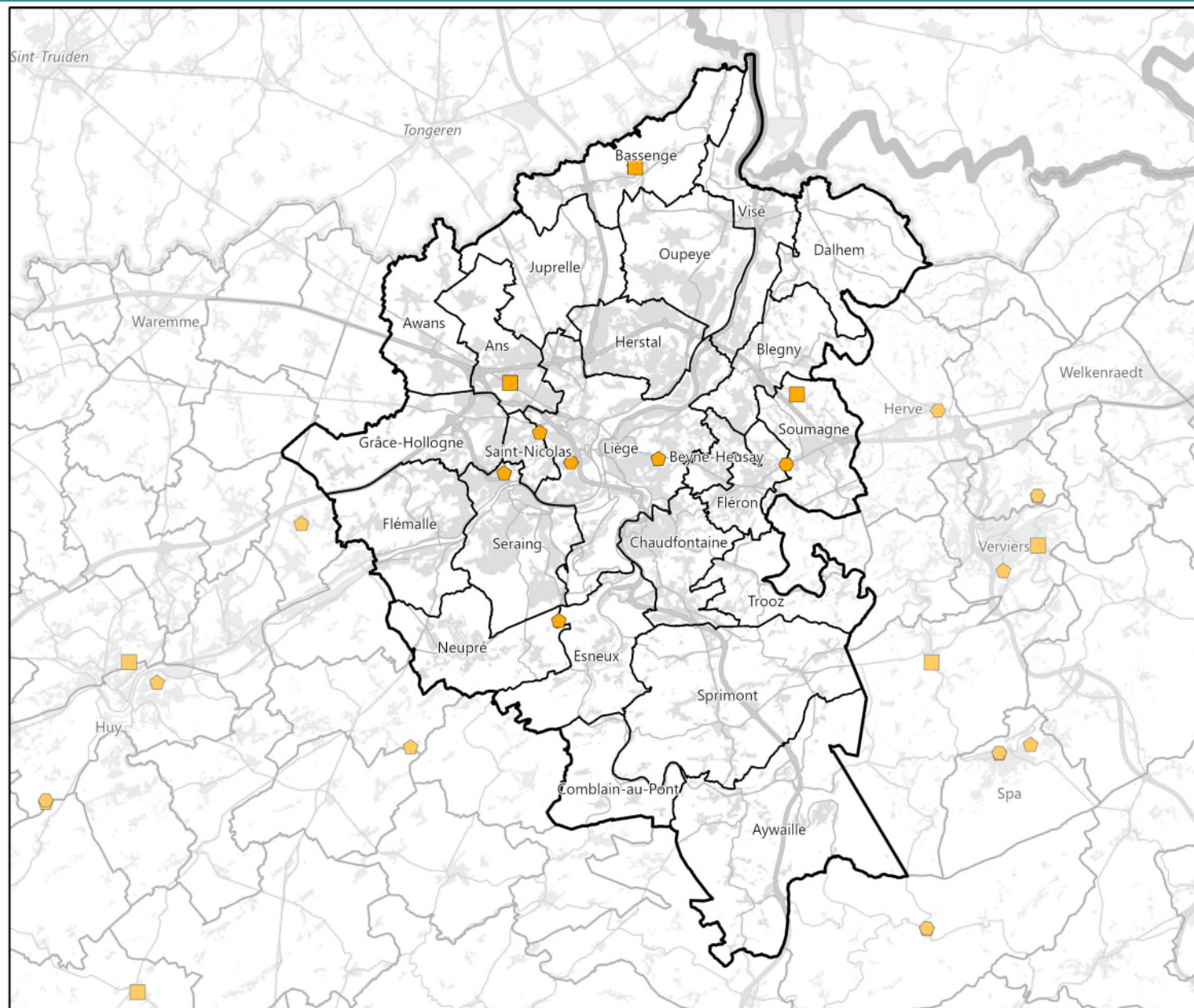
-  Service résidentiel de jour pour adulte en situation de handicap
-  Service résidentiel de jour pour jeunes en situation de handicap
-  Service résidentiel de nuit pour adultes en situation de handicap

Limites administratives

-  Limite communale
-  Arrondissement de Liège
-  Limite régionale
-  Limite nationale

Fond de plan

-  Autoroute
-  Voirie principale
-  Tissu urbanisé



Grands équipements de structures d'accueil de l'arrondissement de Liège en 2024

Auteur : Spi

Sources : AVIQ (2024), SPW Géomatique (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.8.1.7. Commerces

Au sein de l'arrondissement, on retrouve 13 périmètres commerciaux de plus de 20 000 m². Ces périmètres prennent plusieurs formes : centre commerçant traditionnel (ex : Jemeppe), zone commerciale récente (ex : Hognoul) ou espace commerçant planifié (ex : Belle-Île). Ce sont soit des périmètres généralistes soit des périmètres spécialisés dans un type d'achat (équipement léger ou lourd).

La grosse moitié de ces périmètres sont localisés dans des centralités. Ceux en-dehors des centralités sont localisés le long de routes nationales Carte 30. Enfin, 5 de ces périmètres sont situés sur la ville de Liège.



Carte 30 : Grands équipements commerciaux

Commerces

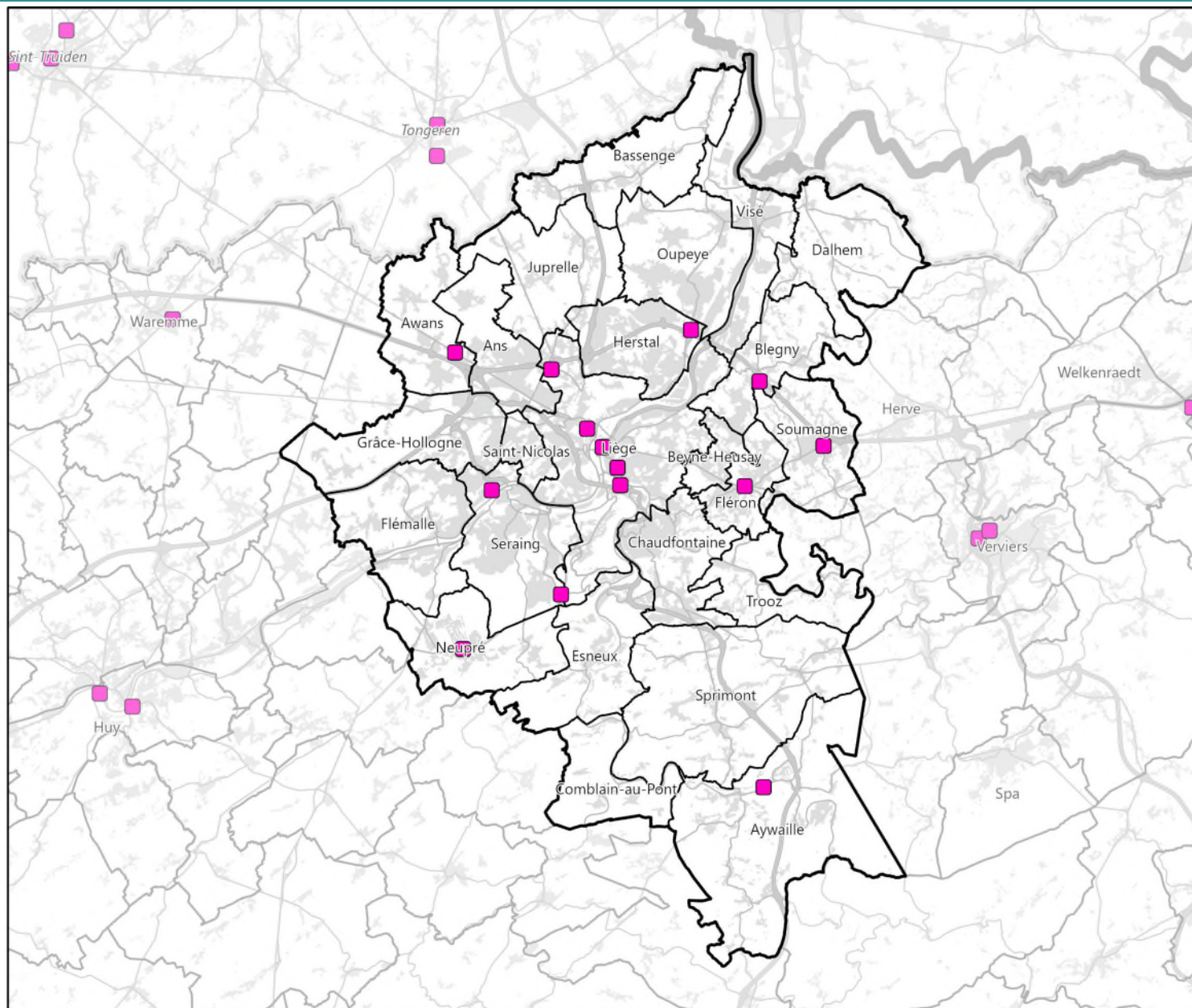
- Périmètre commercial (>20 000 m²)

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé



Grands équipements commerciaux de l'arrondissement de Liège en 2024
Auteur : Spi
Sources : SEGEFA (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



3.8.1.8. Services publics

Zones de police	Communes
Ans - Saint-Nicolas	Ans, Saint-Nicolas
Awans - Grâce-Hollogne	Awans, Grâce-Hollogne
Basse Meuse	Bassenge, Blégny, Dalhem, Oupeye, Visé
Beyne-Heusay - Fléron - Soumagne	Beyne-Heusay, Fléron, Soumagne
Condroz	Comblain-au-Pont. Egalement communes de l'arrondissement de Huy-Waremme
Flémalle	Flémalle
Herstal	Herstal
Liège	Liège
SECOVA	Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Trooz
Seraing - Neupré	Seraing, Neupré

Tableau 27 : Zones de police de l'arrondissement de Liège.

Source : SPF Finances.

L'arrondissement est découpé en 10 zones de police et en 4 zones de secours, certaines débordent sur l'arrondissement de Huy-Waremme ou Verviers francophone. (Tableau 27 et Tableau 28).

La prison de Lantin à Juprelle se trouve sur le territoire de l'arrondissement (Carte 31).

Zones de secours	Communes
HEMECO	Comblain-au-Pont . Egalement communes de l'arrondissement de Huy-Waremme
ILLE-SRI	Ans, Awans, Bassenge, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Visé
Vesdre - Hôgne et Plateau	Blégny, Dalhem, Soumagne, Sprimont, Trooz . Egalement communes de l'arrondissement de Verviers francophone
Warche Amblève Lienne	Aywaille. Egalement communes de l'arrondissement de Verviers francophone

Tableau 28 : Zones de secours de l'arrondissement de Liège.

Source : Direction Générale - Sécurité civile.

En matière de services juridiques, Liège dispose des plusieurs tribunaux : le tribunal de première instance de Liège pour l'arrondissement judiciaire de Liège, le tribunal de police de Liège, le tribunal du travail de Liège et le tribunal de l'entreprise de Liège. Il y a également 9 cantons pour la justice de paix : Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège (I, II, III et IV), Seraing et Visé.

Enfin, Liège dispose de 3 cours : cour d'appel de Liège, cour du travail de Liège et cour d'assises de Liège.

Carte 31 : Autres services publics

Autres services publics

- ★ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
- Poste de secours
- Hôtel de police
- Justice
- Recyparc
- Inspection de véhicules
- + Crématorium
- ▨ Domaine militaire

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

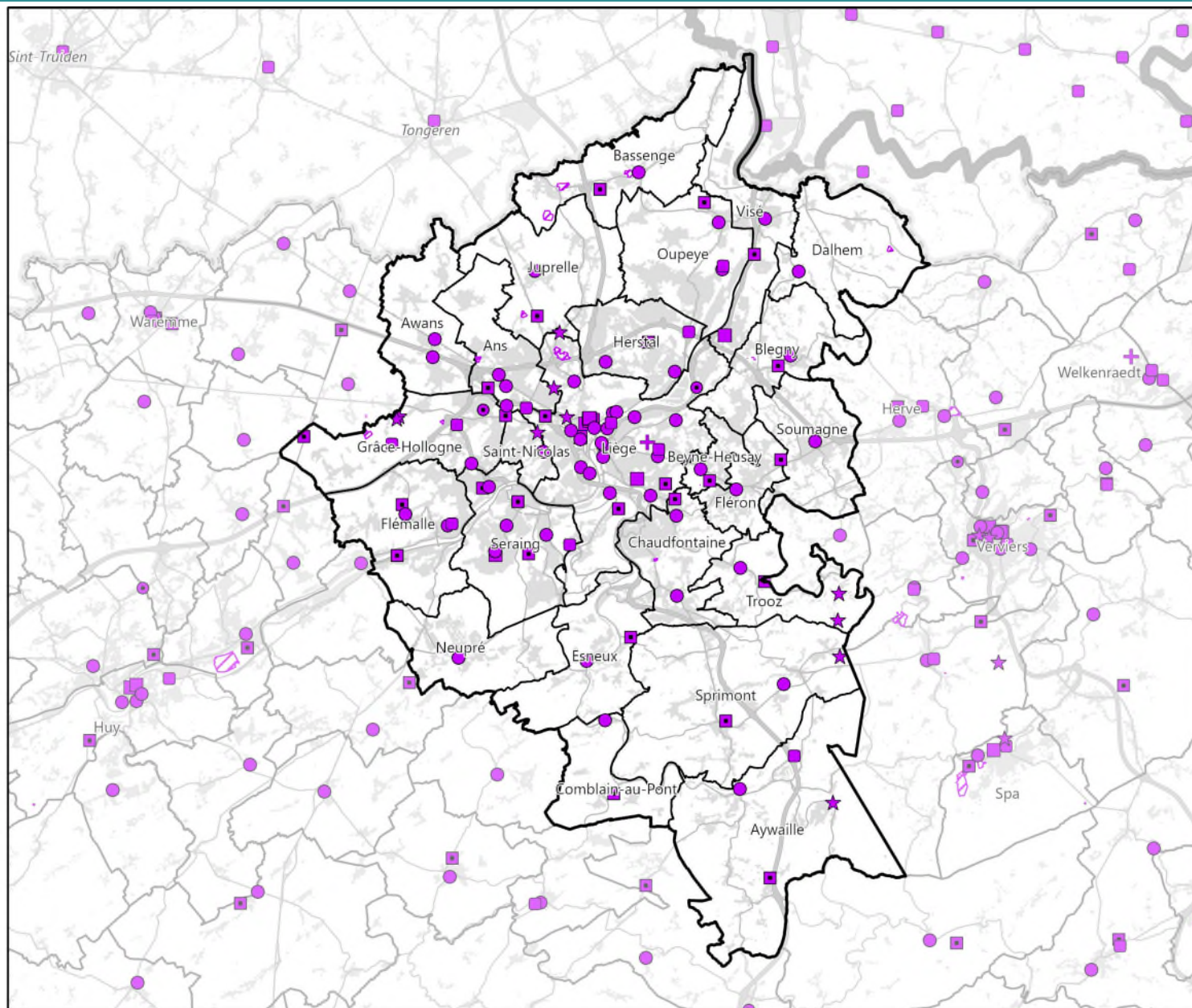
Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé

Autres services publics de l'arrondissement de Liège en 2024

Auteur : Spi

Sources : Spi (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



0 5 10 Km



3.8.1.9. Infrastructures sportives

Les activités et infrastructures sportives sont nombreuses sur le territoire (Carte 32). Cependant, celles-ci ne disposent pas nécessairement d'un rayonnement supracommunal. Les infrastructures suivantes dépassent l'influence communale et/ou développent une empreinte spatiale importante :

- 1 centre ADEPS du Sart-Tilman ;
- 14 piscines et centres aqualudiques de Ans, Chaudfontaine, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Neupré, Oupeye, Seraing, Soumagne et Visé ;
- 3 centre sportifs provinciaux (Province Naimette Arena, Province Cyclos Arena et Site provincial de Football de Blegny) ;
- 4 salles d'escalade à Liège ;
- 4 golfs à Chaudfontaine, Liège (2) et Sprimont ;
- 8 centres nautique (aviron, planche à voile, plongée...) à Esneux, Flémalle, Liège et Visé ;
- 1 patinoire à Liège.

De manière générale, dans l'arrondissement, la pratique de sports ne nécessitant pas d'infrastructures adaptées est importante. Il s'agit par exemple de la course à pied, de la marche ou encore du cyclisme. En effet, de nombreux parcours balisés sont présents sur le territoire.

L'arrondissement est équipé du réseau points nœuds mais absent des communes de Grâce-Hollogne, Neupré et Trooz.



Carte 32 : Grands équipements sportifs

Sport

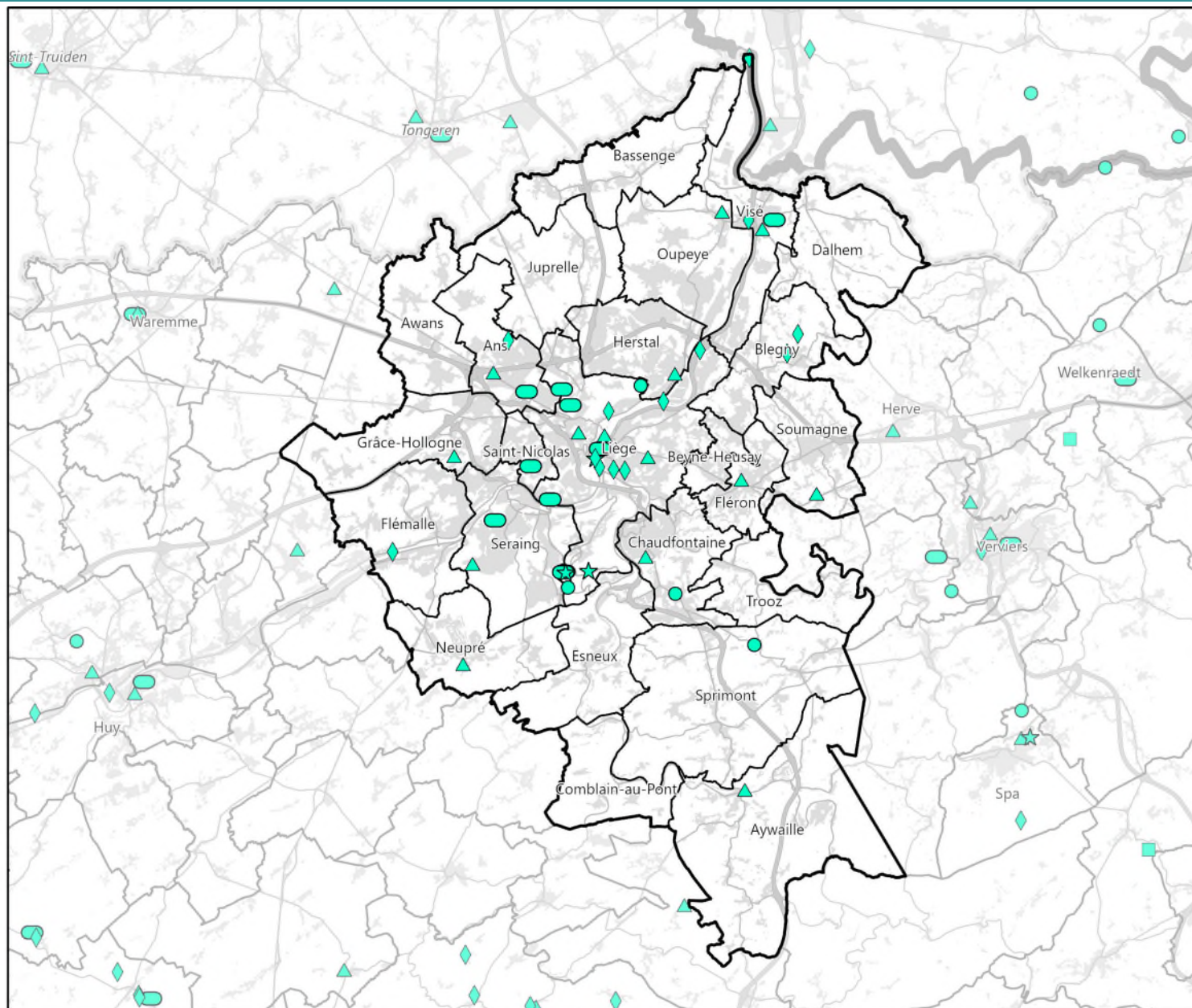
- ★ Centre ADEPS
- ▲ Centre aqualudique, piscine
- Golf
- Stade
- Sport moteur et circuit
- ◆ Autre infrastructure sportive

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé



Grands équipements sportifs de l'arrondissement de Liège en 2024

Auteur : Spi

Sources : SPW Infrastructures (2024), Spi (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



3.8.2. STRUCTURE ET SPATIALISATION

Sur le territoire de l'arrondissement, la plupart des grands équipements, toutes thématiques confondues, se situent en centralité et majoritairement dans la centralité urbaine de Liège. Ces équipements s'agglomèrent et se diversifient principalement dans les territoires urbanisés structurés par des infrastructures de transports (gares, réseaux structurants de voiries...).

Les centralités villageoises disposent de peu d'équipements d'influence supracommunale.

Des exceptions à cette dynamique s'observent, notamment au niveau des écoles secondaires, des services aux aînés et des services résidentiels pour jeunes et adultes. Des infrastructures nécessitant de plus grandes superficies et des infrastructures avec des caractéristiques spécifiques contraignantes font également exception, tels que les terrains de golf ou les espaces verts récréatifs.

3.8.3. CONCLUSION

- La grande majorité des équipements toutes thématiques confondues se situe en centralité urbaine, et centralité urbaine de pôle. Ces équipements s'agglomèrent principalement au sein des communes structurées par de grandes infrastructures de transports (gares, voies rapides...) ;
- C'est la ville de Liège qui concentre le plus grand nombre d'équipements. Il s'agit, par exemple, des implantations d'enseignement supérieur, des centres hospitaliers, des espaces culturels et des tribunaux. Cela confirme le rôle de pôle de majeur ;
- D'autres communes de l'agglomération de Liège (Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Oupeye, Saint-Nicolas et Seraing) regroupent également beaucoup d'équipements (enseignement supérieur, hôpitaux, infrastructures sportives, salles de spectacle...)
- Le bipôle Sprimont/Aywaille, pôle d'ancrage, dispose d'un certain nombre d'infrastructures de santé, scolaires, culturelles et de loisirs de niveau supracommunal ;



3.9. DIMENSION MOBILITÉ

La thématique de la mobilité est abordée au travers de deux principaux aspects : les infrastructures de mobilité et les flux de mobilité.

Le sous-chapitre concernant les infrastructures recense les divers réseaux organisant la mobilité sur le territoire supracommunal.

Les flux de mobilité ont été analysés sur base de données Floating Mobile Data (FMD) qui permettent de recenser une majorité de déplacements basés sur les flux origines/destinations captés par les signaux de GSM. Ces données FMD ont été récoltées du 7 mars au 7 juin 2022 quotidiennement par Proximus, qui en est le propriétaire.

L'utilisation des données Floating Mobile Data (FMD) de Proximus pour l'analyse des flux de mobilité en Wallonie présente des limites telles que la précision variable des données, des préoccupations de confidentialité, et une représentativité potentiellement incomplète de la population. Le détail du traitement de ces données est expliqué en annexe (au point 6.5).

3.9.1. VISION ET OBJECTIFS RÉGIONAUX

D'un point de vue stratégique en matière de mobilité, le Gouvernement wallon s'est doté de deux outils :

- La VISION FAST (Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal) 2030, adoptée en 2017, qui fixe des objectifs pour la transformation de la mobilité en Wallonie d'ici 2030 ;
- La Stratégie Régionale de Mobilité des personnes et des marchandises (SRM), adoptée en mai 2019, définit comment les objectifs de VISION FAST 2030 seront atteints.

Autrement dit, la VISION FAST 2030 représente l'ambition de la Wallonie, tandis que la SRM détaille les actions concrètes pour y parvenir.

La vision de mobilité ainsi élaborée s'articule parfaitement avec le Schéma de Développement du Territoire (SDT). La notion de centralité et les critères de délimitation de cette notion s'appuient en effet sur les définitions et attentes de mobilité définies dans ces documents stratégiques.

« Les objectifs poursuivis pour 2030 sont de garantir à tous, et en particulier aux habitants des zones rurales, une accessibilité aux biens et services tout en réduisant drastiquement et simultanément le nombre d'accidents de la route et le nombre de km d'embouteillages et de 40 % les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur du transport »³⁸.

En effet, selon l'IWEPS, en 2023, le transport représente 26 % des émissions de gaz à effet de serre de la Wallonie³⁹.

Pour concrétiser la vision FAST, un transfert modal est indispensable. Aussi, le Gouvernement wallon ambitionne une diminution de la part modale « voiture » au profit des autres modes de transport, ainsi qu'une réduction de la demande totale de mobilité (Tableau 29 et Tableau 30).

Soit en passagers-kilomètres parcourus⁴⁰ :

2017	2030
Marche 3 %	Marche 5 %
Vélo 1 %	Vélo 5 %
Bus/Tram 4 %	Bus/Tram 10 %
Train 9 %	Train 15 %
Voiture 83 %	Voiture 60 %
Partage voiture : charge moyenne 1,3	Partage voiture : charge moyenne 1,8

Tableau 29 : Vision FAST 2030⁴¹, passagers-kilomètres parcourus.

Source : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures. (2017). FAST Mobilité Wallonie 2030. Namur, Belgique, p.3.

³⁸ FAST 2030, p.2 , in. Microsoft Word - FAST Mobilité© Wallonie 2030.docx

³⁹ <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/reduction-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ges/>

⁴⁰ Le passager-kilomètre est une unité de mesure de quantité de transport correspondant au transport d'une personne sur un kilomètre. Il s'agit donc d'un passager *fois* un kilomètre. Ainsi 10 passagers parcourant chacun 20 000 kilomètres, représentent ensemble 200 000 passagers-kilomètres. La tonne-kilomètre est le pendant de cette unité pour le transport de marchandises. Ainsi, 100 tonnes de marchandise parcourant 1 000 km, représentent 100 000 tonnes-kilomètres.

⁴¹ La somme des % en 2030 fait 95 % car il est considéré qu'il y aura une réduction des déplacements de 5 % en 2030 par rapport à 2017.



Pareillement pour le transport de marchandises (tonnes-km) :

2017	2030
Rail 4 %	Rail 7 %
Eau 14 %	Eau 18 %
Route 82 %	Route 75 %

Tableau 30 : Vision FAST 2030, transport de marchandises.
Source : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures. (2017). FAST Mobilité Wallonie 2030. Namur, Belgique, p.5.

3.9.2. LES INFRASTRUCTURES

Voir Carte A0 S4 (en annexe de ce rapport).

3.9.2.1. Transport de personnes

En 2019, le PUM (plan urbain de mobilité) de l’agglomération de Liège a été élaboré. Ce plan a deux ambitions : la mise en œuvre de la Vision FAST 2030 et le développement d’une approche multipolaire de la mobilité (<https://liege-metropole.be/>).

3.9.2.1.1. Modes actifs

Contexte

L’arrondissement possède deux outils d’orientation de la mobilité active : le PUM et le Schéma directeur cyclable.

Le PUM prévoit le développement de 15 corridors vélos permettant un accès sécurisé vers les centralités et pôles d’échanges de l’arrondissement. Les corridors sont basés sur le réseau RAVeL (Réseau Autonome des Voies Lentes) et liaisons cyclables⁴² déjà existants et permettent de rayonner depuis la commune de Liège vers les communes limitrophes.

Le Schéma directeur cyclable est un outil d’orientation élaboré par le Gouvernement wallon qui vise à identifier les axes cyclables à aménager en priorité à l’échelle du territoire wallon. Le but est de créer un maillage d’itinéraires cyclables de qualité reliant les pôles et de constituer la colonne vertébrale du réseau cyclable wallon⁴³. Le schéma identifie notamment des connexions entre pôles à établir. La dernière mise à jour de ce schéma date de 2019 (ravel.wallonie.be).

Le décret wallon sur la politique cyclable du 24 novembre 2022 prévoit le développement d’un réseau cyclable structurant, qui remplace le schéma directeur cyclable et dont les cyclostrades (infrastructures cyclables larges avec une norme de 4 mètres pour une piste bidirectionnelle, asphaltées, protégées du trafic motorisé, correctement éclairées et balisées) constituent l’épine dorsale et

⁴² Liaison cyclable : Voiries assurant la liaison entre deux RAVeL, pré-RAVeL ou voie verte. Ces voiries peuvent être équipées de pistes cyclables ou de bandes cyclables suggérées, de couloirs bus, être en zone 30, être des routes à faible trafic automobile, etc. (Source : SPW).

⁴³ Source : <https://ravel.wallonie.be/home.html>



sont destinées à relier des zones à haut potentiel de déplacements, en offrant une alternative attractive à l'utilisation de la voiture. Le schéma de ce réseau cyclable structurant est en cours de validation. Ce réseau est consultable en ligne via une carte UMAP⁴⁴.

Réseau RAVeL et cyclostrades

Les cyclostrades offrent des itinéraires rapides et sécurisés, encourageant l'utilisation du vélo comme mode de transport écologique dans les déplacements quotidiens. Dans l'arrondissement, une cyclostrade permet de rejoindre le Sart-Tilman depuis la vallée de l'Ourthe.

Le réseau RAVeL (W6 et W7) comprend des anciennes lignes de chemin de fer et des chemins de halage le long des cours d'eau et constitue un ensemble de voies réservées aux modes de déplacement doux. Les RAVeL de l'arrondissement permettent principalement de connecter la ville de Liège avec les autres communes.

- Le RAVeL longeant la Meuse venant de Namur et allant vers les Pays-Bas et passant par Flémalle, Seraing, Saint-Nicolas, Liège, Herstal, Oupeye et Visé ;
- Le RAVeL de l'Ourthe (W7) partant de Liège et allant à Durbuy en passant par Esneux, Sprimont et Comblain-au-Pont ;
- Le RAVeL montant vers le Pays de Herve (Lignes 38 et 39) partant de Liège et passant par Chaudfontaine, Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne ;
- Le RAVeL (W6) longeant la Vesdre partant de Liège et s'arrêtant à Chaudfontaine ; le reste de l'itinéraire (la Vesdrienne) est en projet ;
- Le RAVeL (lignes 31, 210 et 212) partant de Seraing et montant à Liers (Herstal) en passant par Saint-Nicolas, Liège, Ans et Juprelle ;
- La liaison cyclable (W2) entre Liège et Waremme passant par Ans et Awans ;
- La liaison cyclable de Dalhem à Herve en passant par Blegny ;

- La liaison cyclable entre Blegny et Visé ;
- La liaison cyclable entre Liège et les hauteurs de Herstal ;
- Les liaisons cyclables entre Juprelle, Bassenge, Oupeye et Vise et connecté à la Flandre et aux Pays-Bas.

Réseau EuroVelo⁴⁵

L'arrondissement de Liège comporte deux réseaux EuroVelo :

- L'EuroVelo 3 (Scandibérique) qui suit le sillon Sambre et Meuse, entre l'Allemagne (et les pays scandinaves) et la France (et la péninsule ibérique)
- L'EuroVelo 19 (Meuse à Vélo) qui suit le fleuve depuis les Pays-Bas, passe par Liège et Namur et se poursuit vers la France.

Réseau points-nœuds

Le réseau points-nœuds, intégré au réseau cyclable structurant (RAVeL, liaisons sécurisées et cyclostrades) à l'échelle de l'arrondissement, facilite les déplacements à vélo en reliant des communes via des routes dont les intersections sont des points numérotés (nœuds). Ce système offre une navigation intuitive et flexible, soutenant une mobilité douce et intercommunale, tout en garantissant des itinéraires plus adaptés à la pratique du vélo. Ce réseau est le plus souvent utilisé dans le cadre du loisir.

On trouve des points-nœuds sur l'ensemble des communes de l'arrondissement à l'exception de Grâce-Hollogne, Neupré et Trooz.

3.9.2.1.2. Transports en commun

L'intermodalité, un enjeu important de la vision FAST, se développe au sein de l'arrondissement de Liège grâce à la mise en place de plusieurs outils et infrastructures. Il y a tout d'abord Liège Guillemins qui est un mobipôle⁴⁶ de rang XL⁴⁷. Ce mobipôle permet le transfert entre tous les modes de transports présents sur l'arrondissement (mode actif, train, tram, bus et voiture). C'est le seul

⁴⁴ Voir : <https://spilieg.sharepoint.com/:f/s/Diagnosticterritorial/EmCkoPIS1U5HpWywMPra0SUBiUenrrsYR-8wnM-DNiKrsQ?e=mdFk1C> (cette carte est mise à jour à intervalles variables).

⁴⁵ L'EuroVelo est un réseau de 17 itinéraires cyclables longue distance qui traversent et relient l'Europe. Les itinéraires peuvent être empruntés par les cyclotouristes de longue distance, ainsi que par les habitants de la région effectuant des trajets quotidiens. Seuls les itinéraires approuvés par la European Cyclists' Federation (Fédération européenne des cyclistes) peuvent porter le nom d'EuroVelo (Source : EuroVelo).

⁴⁶ Un lieu physique où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité où les usagers devront se rendre pour accéder à une offre qualitative et performante. (Source : SPW)

⁴⁷ Gare régionale (+de 8 000 montées/jour semaine) (Source : SPW)

mobipôle de ce rang sur la province de Liège. D'autres mobipôles et mobipoints⁴⁸ aident à l'intermodalité sur l'arrondissement.

De plus, 11 parkings P+R (parking relais) jouent un rôle stratégique sur l'arrondissement car ils se situent en entrée de ville : Vottem (transition bus, voiture), Bressoux (transition bus, tram et voiture), Sclessin (transition bus, tram et voiture), Ougrée (train, bus, voiture), Jemeppe (bus, train et voiture), Angleur (train, bus et voiture). Il y a également des P+R au niveau des gares d'Ans, Chaudfontaine, Esneux, Milmort et Trooz.

Enfin, un outil permet de fluidifier l'intermodalité entre les transports en commun sur l'arrondissement : le City Pass⁴⁹. Ce titre combiné vous permet d'utiliser le tram, les bus et les trains dans la zone urbaine de Liège.

Réseau ferroviaire

Une ligne grande vitesse (LGV Est) s'arrête dans la ville de Liège, aux Guillemins. Cette ligne relie Bruxelles à Aix-la-Chapelle. L'Eurostar Paris (FR) – Cologne/Dortmund (DE) y circule 5 fois par jour et l'ICE Bruxelles – Francfort (DE) 8 fois par jour.

Dans l'arrondissement de Liège, on retrouve en semaine et hors heures de pointe (belgiantrain.be) :

- 5 lignes IC avec 1 train par heure et par sens :
 - o IC01 Eupen – Liège – Bruxelles – Ostende (Lignes 2 et 37 Infrabel pour la portion sur le territoire de l'arrondissement).
 - o IC12 Courtrai – Gand – Bruxelles – Louvain – Liège – Welkenraedt en passant par Ans (Lignes 2 et 37 Infrabel pour la portion sur le territoire de l'arrondissement).
 - o IC18 Bruxelles – Lux. – Ottignies – Namur – Huy – Liège-Guil. – Liège-Saint-Lambert en passant par Flémalle (Ligne 125 Infrabel pour la portion sur le territoire de l'arrondissement).

- o IC25 Mons/Mouscron – La Louvière-Sud – Charleroi – Namur – Liège Guil. – Liège-Saint-Lambert/Liers en passant par Flémalle (Ligne 125 Infrabel pour la portion sur le territoire de l'arrondissement).
- o IC33 Liège – Gouvy – Luxembourg (LU) en passant par Esneux, Comblain-au-Pont, Sprimont et Aywaille (Ligne 43 Infrabel sur le territoire de l'arrondissement).

- 2 lignes L avec 1 train par heure et par sens :
 - o L15 Liers (Herstal) – Liège – Marloie en passant par Herstal, Esneux, Comblain-au-Pont et Sprimont (Ligne 34 et 43).
 - o L01 Liège – Namur en passant par Flémalle et Seraing (Ligne 125).
- 4 lignes S avec 2 trains par heure et par sens :
 - o S41 Liège – Verviers – Aachen Hbf (DE) en passant par Chaudfontaine et Trooz (Ligne 37 Infrabel) ;
 - o S42 Liers (Herstal) – Liège – Flémalle-haute en passant par Seraing (Ligne 125A Infrabel) ;
 - o S43 Liège – Maastricht (NL) – Aachen (DE) en passant par Visé (Ligne 40 Infrabel) ;
 - o S44 Landen – Waremme – Liège – Visé en passant par Awans et Ans (Lignes 36 et 40 Infrabel).

En 2023, il y a environ 900 000 montées par jour de semaine en Belgique, 241 248 en Wallonie, 54 545 en province de Liège et 37 680 dans l'arrondissement de Liège (IWEPS, 2024). L'arrondissement dispose de 32 gares dont les principales sont dans le Tableau 31.

⁴⁸ Equivalent d'un mobipôle à l'échelle de l'agglomération urbaine, un Mobipoint contribue à la transition vers la voiture partagée et les déplacements doux. Les Mobipoints sont également des centres de mobilité qui combinent différents types de mobilité partagée et durable. Ceux-ci s'articulent autour des transports en commun et de la voiture partagée (carsharing). (Source : SPW)

⁴⁹ Abonnement de transport en commun combiné SNCB, TEC et DeLijn (liaison entre Liège et Tongres). Pour plus d'informations, consulter : <https://www.belgiantrain.be/fr/tickets-and-railcards/train-and-other-transport/train-bus-tram-metro/citypass>



Nom de gare	Montées en moyenne par jour en semaine	Classement belge par montées moyenne	Rang de mobipôles
Liège-Guillemins	22 060	7	XL
Liège-Saint-Lambert	3 206	49	L ⁵⁰
Liège-Carré	1 938	71	L
Flémalle-Haute	1 421	99	M ⁵¹
Ans	1 396	100	M

Tableau 31 : Top 5 des gares en 2024 de l'arrondissement de Liège.

Sources : SNCB, SPW (2024).

Le réseau ferré de la province permet au rail d'avoir une part modale d'environ 8,8 % (en passagers-kilomètres, BFP, 2024), ce qui en fait, de loin, le mode le plus utilisé en dehors de la voiture. Cette part modale est un peu plus basse que dans le reste de la Wallonie (9 %).

Réseau de Bus Express

Complémentaires au réseau ferroviaire, deux lignes Express permettent de relier rapidement (via les voiries régionales et avec un nombre d'arrêts limités) et confortablement (en autocar) les autres communes, généralement avec une amplitude horaire de 6h à 20h (en semaine) (Itelec.be) :

- La ligne E20 Marche – Liège ;
- La ligne E69 Arlon – Bastogne – Liège.

Réseau du tram

Le réseau TEC (bus) sur l'arrondissement est articulé autour du tram. Comme mentionné sur le site du tram : « A l'horizon tram, toutes les lignes n'arriveront plus au centre-ville : elles s'arrêteront au premier contact avec le tram, à l'exception de la station Général Leman où les lignes continueront jusqu'à la Gare des Guillemins. C'est le principe du rabattement. » (Iletram.be).

Le tram, colonne vertébrale du réseau TEC de l'arrondissement, s'étend du Standard (Liège) à place de Coronmeuse (Liège) et à Liège expo (Liège). Il existe

des pôles d'échanges servant de lieux de correspondance entre le bus et le tram. Voici les 8 pôles d'échanges de l'arrondissement : Coronmeuse, Liège expo, place Saint-Lambert, Opéra/Rép. Française, pont d'Avroy, Guillemins, petit Bourgogne et Standard. En plus, 4 pôles d'échanges secondaires⁵² viennent compléter ce réseau : Droixhe, pont Maghin, Blonden, petit Paradis et Général Leman (Iletram.be).

Autres lignes de bus

A la suite de la mise œuvre du tram de Liège, le réseau de bus autour de Liège a été réorganisé et hiérarchisé. En plus du tram et des bus Express, il y a 4 autres types de lignes : Busway, Connect, Urbaines et Interurbaines.

Les Busway (Bus à Haut Niveau de Service) sont considérés comme étant des transports ayant des avantages proches du tram (rapidité, fréquence : 5 min, capacité) mais demandant des travaux de mise en place moins conséquent que celui du tram. 4 lignes BUSWAY vont opérer prochainement sur l'arrondissement (Iletram.be) :

- B1 Ans - MontLégia (Liège) - Saint-Lambert (Liège) - République Française (Liège) - Chênée (Liège) ;
- B2 Guillemins (Liège) - Sart-Tilman (Liège) - CHU (Liège) - Botanique (Liège), en activité depuis septembre 2025 ;
- B3 République Française (Liège) - Médiacité (Liège) - Sart-Tilman (Liège) – CHU (Liège) ;
- B4 Léopold (Liège) - Robermont (Liège) - Beyne-Heusay - Fléron.

Les 10 lignes Connect relient directement les quartiers denses de Liège et/ou de l'agglomération, les grands pôles métropolitains et les zones à forte attractivité. Ils ont une fréquence de 10 minutes en heure de pointe.

Les 47 lignes Urbaines sont des bus reliant les quartiers entre eux et les communes périphériques proches. Ils ont une fréquence de 12 à 30 min en heures de pointe.

⁵⁰ Gare supra-locale (entre 500 et 8 000 montées/jour semaine) de destination ou mixte (destination et origine) (Source : SPW)

⁵¹ Gare supra-locale (entre 500 et 8 000 montées/jour semaine) d'origine et gare locale (Source : SPW)

⁵² Ce sont des lieux de correspondances mais sans horaires ou aménagement dédiés

Les 31 lignes Interurbaines sont des bus reliant les communes périphériques éloignées au centre de Liège avec une fréquence de 12 à 30 min en heures de pointe.

Enfin, l'arrondissement de Liège possède des lignes transfrontalières avec la Flandre gérées par le TEC et De Lijn.

Les lignes de bus seront abordées plus en détail au niveau communal. En tout, le bassin de mobilité de la province de Liège compte environ 200 lignes de bus.

Ce réseau permet au bus d'avoir une part modale de bus/tram/métro dans la province d'environ 3,7 % (en passagers-kilomètres, BFP 2024), ce qui est plus important que la part modale wallonne (3,3 %).

3.9.2.1.3. Réseau routier

4 autoroutes passent par l'arrondissement de Liège : la E40, la E25, la E313 et la E42 (Carte 33).

La E313 permet de rejoindre, depuis Liège, Hasselt et Anvers.

La E25 relie Maastricht à l'Ardenne/nord du Luxembourg. La N63 (route du Condroz) renforce l'axe nord-sud de l'E25 sur l'arrondissement en reliant Liège à Marche-en-Famenne.

La E42 relie également la France à l'Allemagne. Plus précisément, celle-ci permet de relier Lille et Namur à Verviers et Saint-Vith en passant par Liège. Sur l'arrondissement, une nationale a un tracé parallèle à la E42, c'est la N61 dans la vallée de la Vesdre.

La E40 relie la France à l'Allemagne, celle-ci est renforcée par la N3. Au niveau de la Wallonie, cette autoroute relie Bruxelles au Pays de Herve et à Aix-la-Chapelle, en passant par la ville de Liège.

Le territoire de l'arrondissement est quadrillé par des routes secondaires et tertiaires qui viennent compléter le réseau décrit ci-dessus.

Il est indiqué dans le PUM de Liège que la congestion a principalement lieu sur le ring nord de Liège et sur la liaison E25-E40. On remarque que l'autoroute contourne la ville de Liège. Dans le tunnel de Cointe, près de 80 000 véhicules y passent par jour que ce soit des voitures ou des camions (<https://www.rtbef.be/article/tunnel-sous-cointe-la-vitesse-maximale-repasse-enfin-a-80-km-h-11577140>).

Un projet de liaison CHB (Cerexhe-Heuseux-Beaufays) dont l'objectif est de contourner la ville de Liège par l'est est en suspens, bien qu'inscrite au plan de secteur. Celle-ci permettrait de relier l'E40 à l'E25 et de décharger la N62 qui relie la E40 à la E25 en passant par Theux.

Pour l'ensemble des grands axes routiers, l'arrondissement de Liège offre 19 zones de covoiturage reconnues.

Pour la province de Liège, la part modale de la voiture est de 86 % (en passagers-kilomètres, BFP 2024), ce qui est équivalent à la part modale de la Wallonie avec 86,1 %.

3.9.2.1.4. Réseau fluvial

L'arrondissement de Liège possède deux cours d'eau navigable : la Meuse et le canal Albert.

La Meuse est équipée de plusieurs ports de plaisance ou touristiques sur l'arrondissement :

- Port des Yachts (Liège) ;
- Port Marcatchous (Liège) ;
- Port de Visé (Visé) ;
- Port Croisière (Liège) ;
- Port de Coronmeuse (Liège) ;
- Port Van Beneden (Liège).

3.9.2.2. Transport de marchandises

Les quatre modes de transport (le transport routier, le transport ferroviaire, le transport fluvial et le transport aérien) sont disponibles sur l'arrondissement.

La Belgique, et donc ses plateformes multimodales, se situent à un endroit stratégique en Europe : au milieu du triangle d'or du fret européen (Amsterdam, Paris, Francfort). Les 5 plateformes multimodales ayant plus de deux modes de transport dont l'arrondissement de Liège sont présentés dans le Tableau 32 et la Carte 33.



Nom de la plateforme (commune)	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport routier	Transport aérien
Liège Logistic Intermodal (Grâce-Hollogne)	V	/	V	V (proche de Liège Airport)
Le Trilogiport (Oupeye)	V	V	V	/
Monsin (Liège)	V	V	V	/
Renory (Liège)	V	V	V	/
Semeris (Flémalle)	V	V	V	/

Tableau 32 : Inventaire des plateformes multimodales (plus que bimodales) de l'arrondissement de Liège.

Sources : PAL, Liège Logistics Intermodal (2025).

Réseau et terminaux ferroviaires

Le transport de marchandises par réseau ferroviaire est essentiel pour un transport efficace des ressources à travers l'arrondissement de Liège. Ce réseau permet un transport plus écologique et efficace des cargaisons importantes, contribuant à désengorger les routes et à réduire les émissions de carbone.

L'arrondissement de Liège est traversé par un corridor de fret européen⁵³ : le corridor North Sea – Mediterranean. Le corridor possède un arrêt à Liège. L'arrondissement de Liège est également proche de deux autres corridors passant à Montzen (commune de Plombières) : North Sea - Baltic suivant un axe ouest-est et Rhine – Alpine selon un axe nord-sud⁵⁴.

L'arrondissement de Liège possède des lignes ferroviaires dédiées au transport de marchandises :

- Une ligne relie Tongres à Aix-la-Chapelle en passant par Bassenge, Visé et Dalhem ;
- Une ligne démarre de Jupille (Liège), après la gare de Bressoux (Liège) et dessert l'île Monsin (Liège), Chertal (Herstal) et le Trilogiport (Hermalle-sous-Argenteau, Oupeye) ;
- À Flémalle et Seraing, de multiples lignes se détachent du réseau ferroviaire de la SNCB pour rejoindre des entreprises.

Réseau fluvial (écluses et zones portuaires)

Les cours d'eau navigables de l'arrondissement de Liège (la Meuse et le canal Albert) sont de classe Vlb. Cette classe appartient au réseau « grand gabarit⁵⁵ ».

Le long de ces cours d'eau se situent des ports gérés par le PAL (Port Autonome de Liège). Le port autonome est le 1^{er} port intérieur belge et le 3^{ème} port intérieur d'Europe. Sur les 21 millions de tonnes transportées en 2019, 16 millions l'ont été par voie d'eau⁵⁶.

⁵³ Corridor de fret européen : Un corridor de fret ferroviaire se définit par un ensemble de lignes ferroviaires qui traversent le territoire de plusieurs États membres de l'Union européenne. Ces lignes relient au minimum deux terminaux, soit entre des États membres, soit entre des États membres et des pays tiers (source : SPF).

⁵⁴Source : https://rne.eu/wp-content/uploads/2024_RNE_RFC_Map_A0.pdf

⁵⁵ SPW : « accessible aux bateaux marchands récents et dont le gabarit minimum correspond à la classe IV CEMT (1 350 tonnes). Cette partie du réseau peut également être empruntée par les embarcations de classe inférieure (bateaux de plaisance ou péniche de classe inférieure). Ce réseau joue un rôle économique de premier plan et fait régulièrement l'objet de travaux de modernisation ou d'agrandissement » (<https://infrastructures.wallonie.be/home/nos-thematiques/voies-deau/le-reseau-hydraulique/les-voies-navigables.html>)

⁵⁶Source : <https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-institutions/wallonie/ports-autonomes/port-autonome-de-liege-pal>

Les ports publics non multimodaux dont le tonnage est supérieur à 500 000 tonnes de l'ouest à l'est sur l'arrondissement⁵⁷ :

- Port d'Ivoz-Ramet (Flémalle) ;
- Port de Sclessin (Liège) ;
- Port de Wandre (Liège).

Les ports publics non multimodaux dont le tonnage est inférieur à 500 000 tonnes (de l'ouest à l'est) :

- Port des Awirs (Flémalle) ;
- Port de Flémalle (Flémalle) ;
- Port de Jemeppe (Seraing) ;
- Port de Seraing (Seraing) ;
- Port d'Ougrée (Seraing) ;
- Port des Ardenes (Liège) ;
- Port d'Éclatement (Liège) ;
- Port de Herstal (Herstal) ;
- Port de Chertal (Herstal) ;
- Port de Hermalle-sous-Argenteau (Oupeye) ;
- Port d'Argenteau (Visé) ;
- Port de Visé (Visé).

Deux écluses se situent sur l'arrondissement de Liège :

- Écluse d'Ivoz-Ramet sur la Meuse (Flémalle) ;
- Écluse de Lanaye sur le canal Albert (Visé).

Réseau routier et aires de repos

Le réseau routier régional est spécialement conçu pour assurer un transport efficace et sécurisé des marchandises à travers la région. Il comprend un dense réseau de routes principales et secondaires adaptées aux besoins des camions, facilitant les liaisons entre les centres urbains, les zones d'activité économique. Ce réseau soutient activement l'économie régionale en permettant un flux fluide des biens, avec des autoroutes et routes équipées pour répondre aux exigences du trafic intensif des poids lourds, offrant des infrastructures comme des voies dédiées et des aires de repos (Tableau 33).

Nom	Commune	Axe autoroutier	Nombre de places poids-lourds
Aire de Visé	Visé	E25	20 places
Aire de Sprimont	Sprimont	E25	47 places
Aire de Burenville	Liège	E25	10 places
Aire de Tignée	Soumagne	E40/E42	150 places
Aire de Melen	Soumagne	E40/E42	10 places
Aire de Horion-Hozémont	Flémalle	E42	14 places
Aire de Slins	Juprelle	E313	10 places

Tableau 33 : Liste des aires autoroutières

Source : Sofico

L'arrondissement de Liège est équipé d'un VP park dans la commune de Grâce-Hollogne, parking sécurisé pour les poids lourds et d'un parking poids lourds à la station Total Energie à Hognoul dans la commune d'Awans.

Réseau aéroportuaire

L'arrondissement de Liège est équipé d'un aéroport spécialisé dans le transport de marchandises : Liège Airport (Grâce-Hollogne). Selon *Trends*, Liège Airport est le premier aéroport cargo de Belgique et le 5^{ème} en Europe. Il est spécialisé dans le transport de produits périssables, pharmaceutiques, matériels médicaux et humanitaires, ainsi que dans l'acheminement de colis express, de marchandises liées au e-commerce et d'animaux vivants.

Liège Airport, c'est aussi : une piste d'atterrissage de 3 690 m, 65 fournisseurs logistiques et 3 000 tonnes de fret traitées chaque jour⁵⁸.

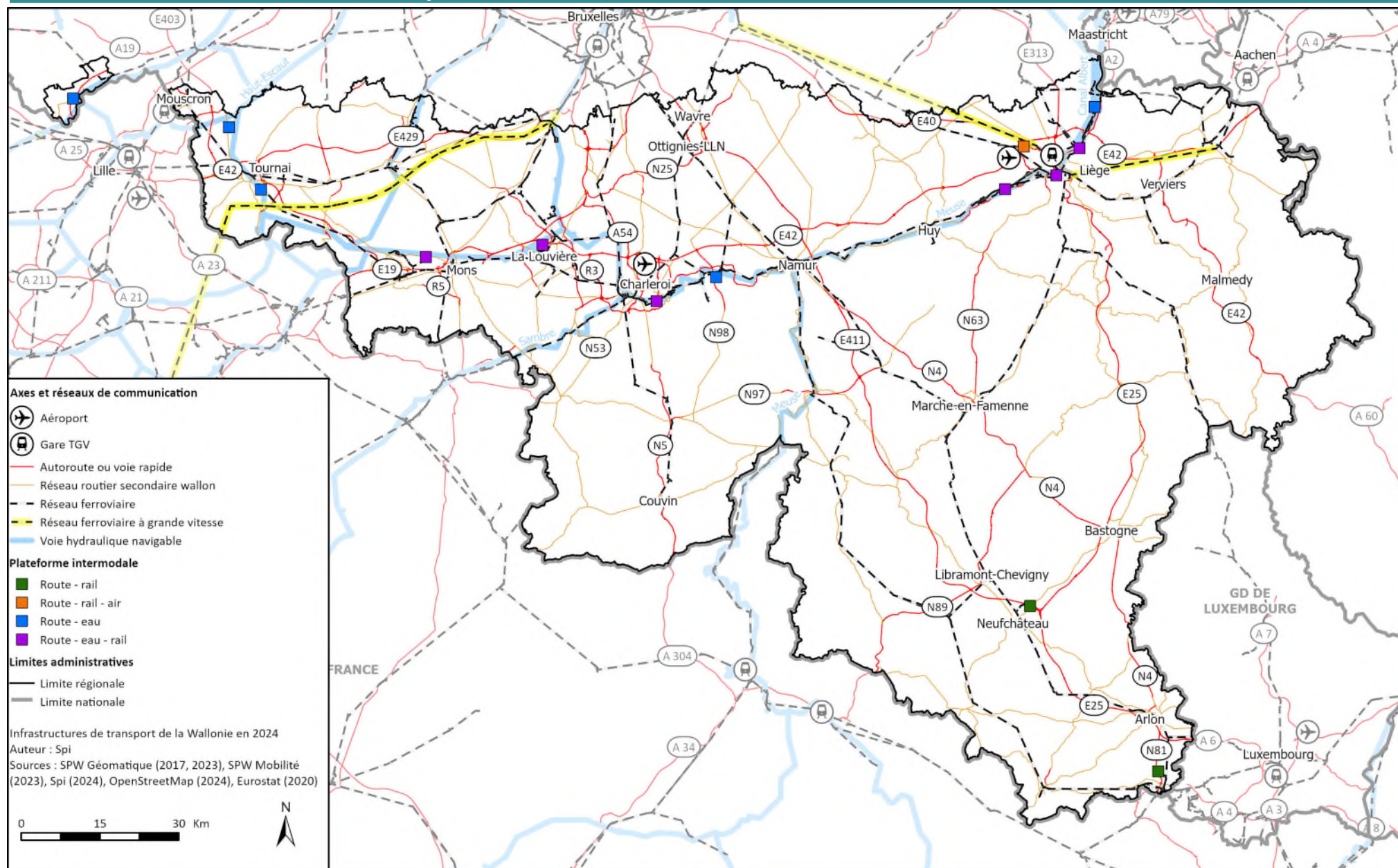
⁵⁷ Source : <https://www.portdeliege.be/fr/liege-port-autonome-visite-ports>

⁵⁸ <https://www.liegeairport.com/flexport/fr/>



En plus du fret, l'aéroport assure également le transport de passagers jusqu'en janvier 2026. Après cette date, avec le retrait du TUI, il n'y aura donc plus d'activité passagers sur le site liégeois (<https://www.qu4tre.be/infos/tourisme/fin-de-lactivite-passagers-liege-airport/2009517>).

Carte 33 : Infrastructures de transports au sein de la Wallonie





3.9.3. FLUX ET ACCESSIBILITE

3.9.3.1. Flux

À l'échelle de la Wallonie, les mobilités domicile-travail et domicile-école représentent une part importante des déplacements quotidiens. Les enquêtes révèlent que près de 38 % des kilomètres parcourus en journée sont liés aux trajets domicile – lieu de travail / école, soit 22,6 % de l'ensemble des déplacements moyens d'un jour ouvrable.

3.9.3.1.1. Flux de déplacements au départ de l'arrondissement

Si on analyse les données FMD pour un jour ouvrable entre 6h et 10h, les communes de l'arrondissement de Liège génèrent un total de 235 901 déplacements vers d'autres communes, incluant les flux internes dans et entre communes du territoire.

Parmi eux, 38 235 correspondent à des flux sortants, soit 16,2 % du total, principalement à destination de (Carte 34) :

- Herve (4 047 soit 10,6 % des flux externes) ;
- Verviers (2 645 soit 6,9 % des flux externes) ;
- Engis (1 957 soit 5,1 % des flux externes) ;
- Autre pays que l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas (1 849 soit 4,8 %, des flux externes) ;
- Pays-Bas (1 816 soit 4,7 % des flux externes) ;
- Bruxelles (1 807 soit 4,7 % des flux externes).

Les flux internes représentent en moyenne 49 222 flux. Les principales destinations sont, pour les flux internes :

- Liège (70 145 soit 35,5 % des déplacements internes) ;
- Seraing (16 772 soit 8,5 % des déplacements internes) ;
- Herstal (15 819 soit 8,0 % des déplacements internes) ;
- Ans (10 730 soit 5,4 % des déplacements internes) ;
- Chaudfontaine (8 169 soit 4,1 % des déplacements internes).

3.9.3.1.2. Flux de déplacements en direction de l'arrondissement

227 570 déplacements se font en directions des communes de l'arrondissement de Liège. Les personnes proviennent soit des communes de l'arrondissement (flux internes) soit de communes hors de l'arrondissement (flux externes).

Il y a 43 720 flux externes, soit 19,2 % du total. De plus, il y a davantage (+14 %) de flux externes en direction de l'arrondissement qu'au départ de celui-ci. Dans les 24 communes de l'arrondissement, les déplacements proviennent principalement (Carte 35) de :

- Herve (3 071 soit 7,0 % des flux externes) ;
- Verviers (2 096 soit 4,8 % des flux externes) ;
- Olne (1 906 soit 4,4 % des flux externes) ;
- Engis (1 724 soit 3,9 % des flux externes) ;
- Fourons (1 626 soit 3,7 % des flux externes) ;
- Saint-Georges-sur-Meuse (1 596 soit 3,7 % des flux externes).

Il y a 183 850 flux internes et l'origine de ces déplacements sont :

- Liège (31 192 soit 17,0 % des déplacements internes) ;
- Seraing (15 911 soit 8,7 % des déplacements internes) ;
- Herstal (13 653 soit 7,4 % des déplacements internes) ;
- Ans (10 697 soit 5,8 % des déplacements internes) ;
- Saint-Nicolas (10 183 soit 5,5 % des déplacements internes).

Carte 34 : Nombre de déplacements entre 6h et 10h un jour moyen de la semaine au départ d'une commune de l'arrondissement

Nombre de déplacements entre 6h00 et 10h00 un jour moyen

- ← 500 - 1500
- ← 1500 - 3000
- ← 3000 - 9036

Limites administratives

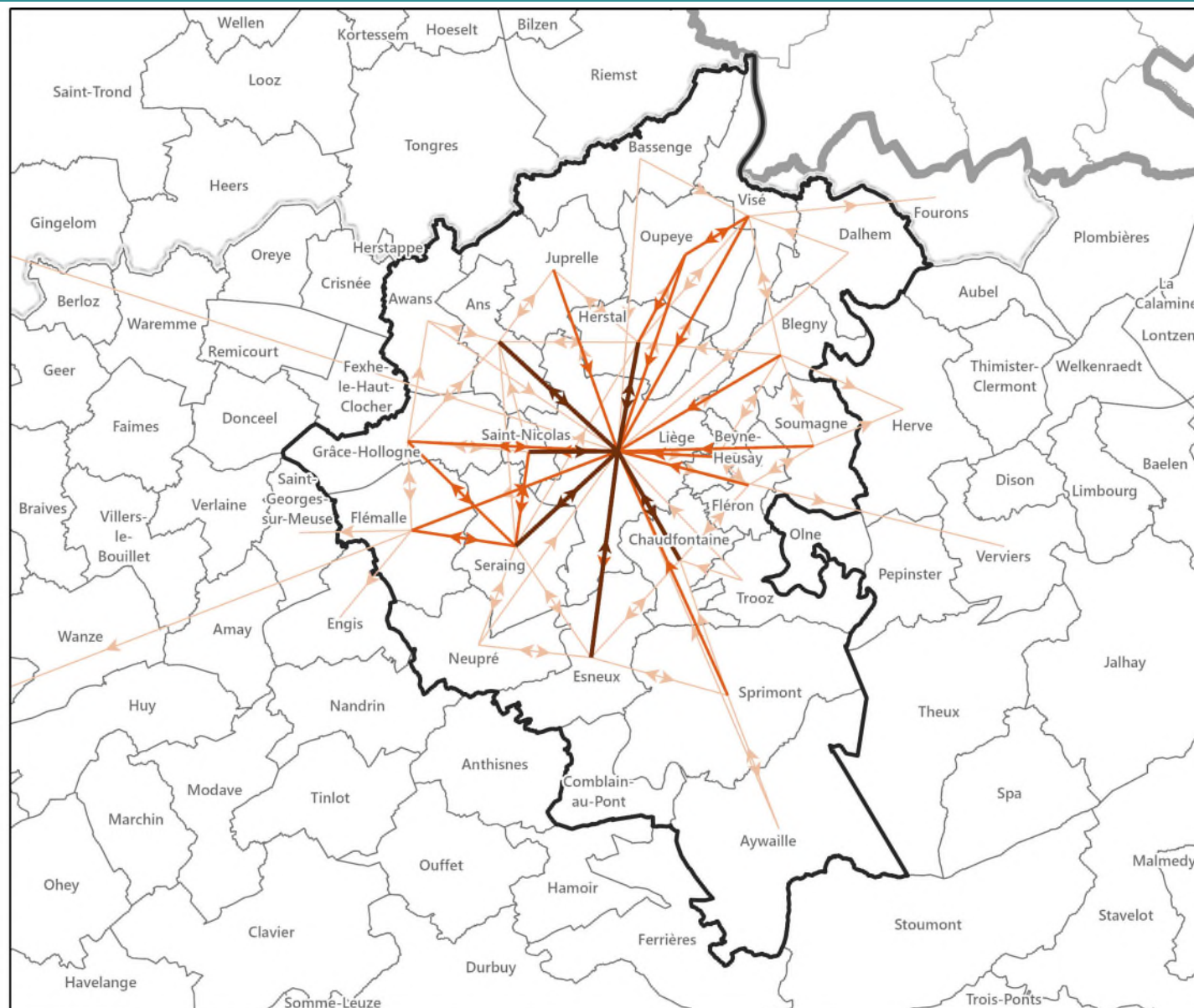
- Limite communale
- Limite communale hors Belgique
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Nombre de déplacements (supérieurs à 500) au départ des communes de l'arrondissement de Liège entre 6h00 et 10h00 un jour moyen de la semaine.

Auteur : Spi

Sources : Proximus (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



Carte 35 : Nombre de déplacements entre 6h et 10h un jour moyen de la semaine en direction d'une commune de l'arrondissement

Nombre de déplacements entre 6h00
et 10h00 un jour moyen

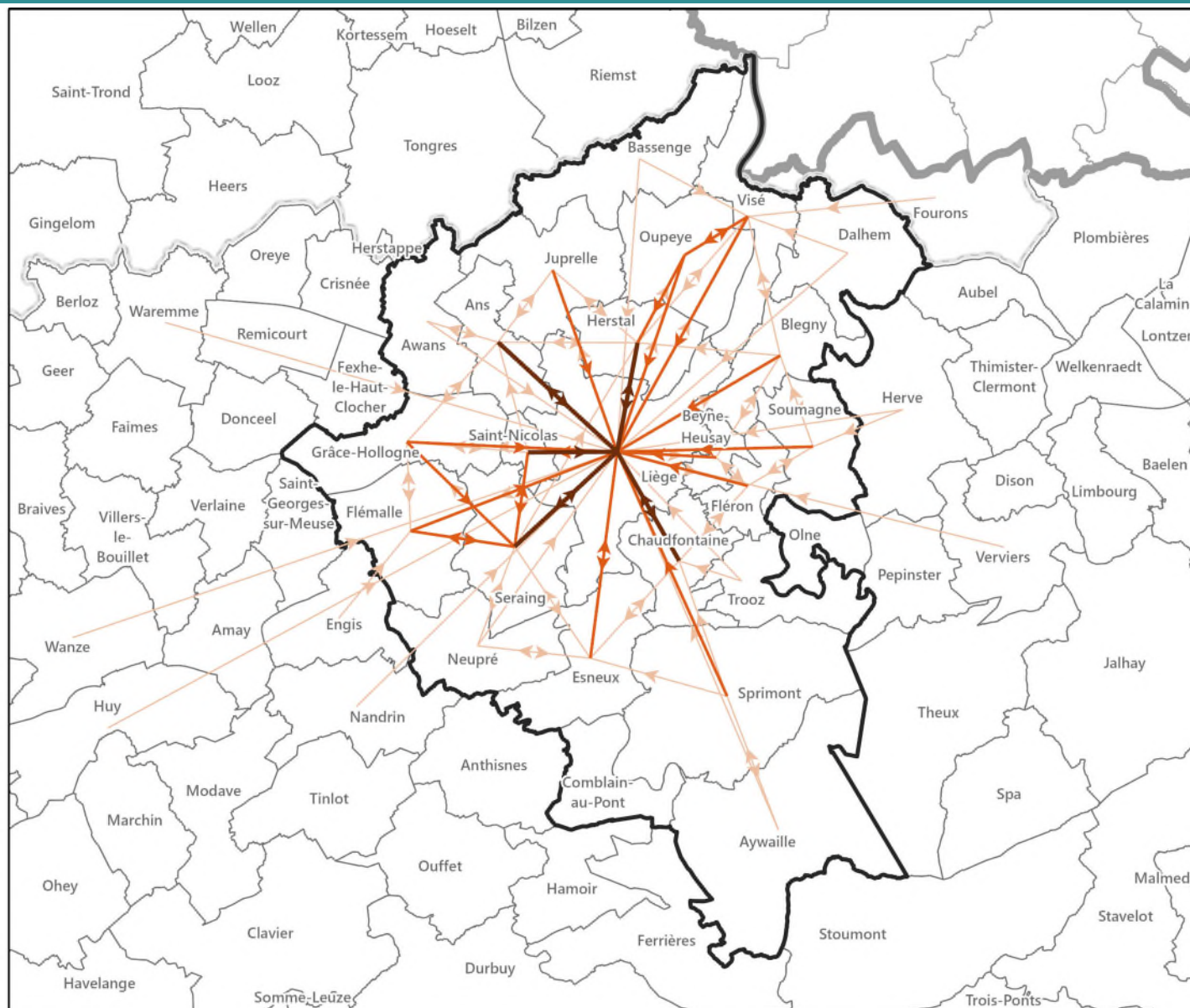
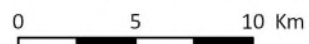


Limites administratives

- Limite communale
— Limite communale hors Belgique
— Arrondissement de Liège
— Limite régionale
— Limite nationale

Nombre de déplacements (supérieurs à 500) vers les communes de l'arrondissement de Liège entre 6h00 et 10h00 un jour moyen de la semaine.

Auteur : Spi
Sources : Proximus (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



3.9.3.2. Accessibilité

3.9.3.2.1. Au transport en commun

En mai 2019, le Gouvernement wallon a adopté sa Stratégie Régionale de Mobilité des personnes (SRM-personnes). Il y définit un niveau de service de base pour le réseau structurant de transport en commun : « *Le niveau de service de base visé à l'horizon 2025 sera d'un passage par heure (dans chaque sens) du lundi au samedi, toute l'année de 6h à 20h et sera adapté à la demande réelle de mobilité, mesurée par des données statistiques décrivant les flux de mobilité. À l'horizon 2030, le niveau de service de base visé pour tout le réseau structurant (rail et bus) sera de deux passages par heure et par sens.* »⁵⁹

Province	Nombre d'habitants hors d'une zone d'accessibilité	Proportion d'habitants hors d'une zone d'accessibilité	Répartition par province des populations hors zones d'accessibilité
Brabant Wallon	111 797	27 %	9 %
Hainaut	365 494	27 %	31 %
Liège	307 205	28 %	26 %
Luxembourg	170 334	58 %	14 %
Namur	231 162	16 %	19 %
Wallonie	1 185 992	32 %	100 %

Tableau 34 : Nombre d'habitants hors d'une zone d'accessibilité à un arrêt de transport en commun (niveau de service de base de la SRM) en septembre 2023 – provinces

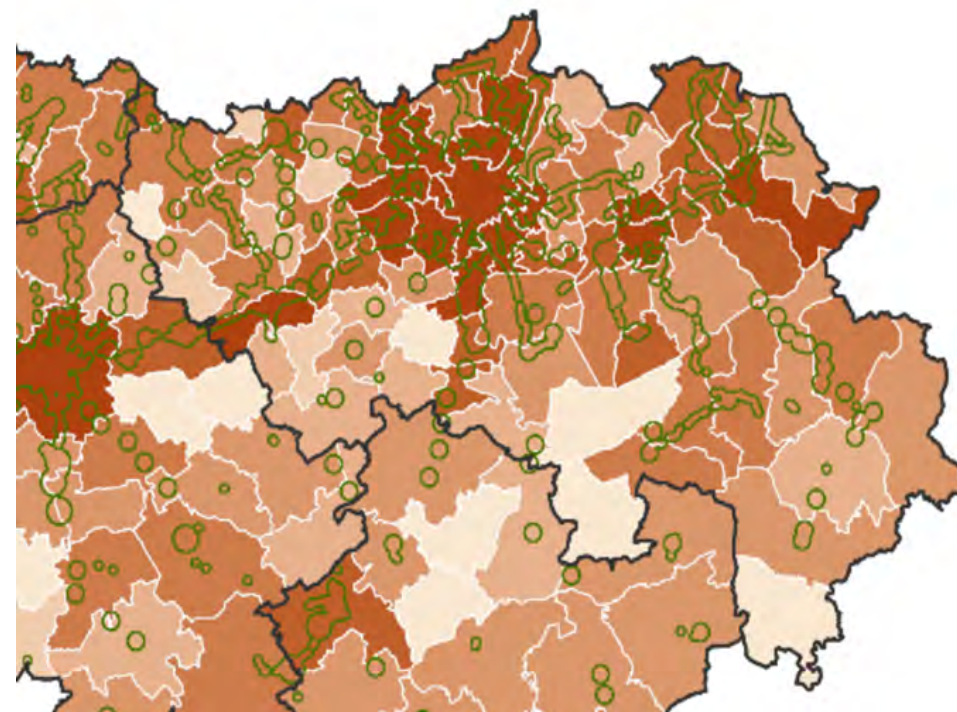
Source: IWEPS, Working paper n°41, p. 25

Sur cette base, l'IWEPS a calculé le niveau d'accessibilité de la population aux transports en commun. Pour la province de Liège, il ressort que 28 % des habitants se situent hors zone d'accessibilité⁶⁰ des transports en commun (contre 32 % pour la Wallonie) (Tableau 34).

⁵⁹ Wallonie Mobilité infrastructures, SRM, Volet I mobilité des personnes, 2019, p. 34

⁶⁰ Les zones d'accessibilité sont définies, d'une part, par les arrêts de transport en commun répondant aux critères d'accessibilité définis dans le SRM à savoir, 17 bus par jour correspondent à environ un bus par heure et par sens, les seuils étant adaptés afin de prendre davantage en compte la densité de population des communes. Et, d'autre part, par la population se situant à une distance de 500, 1000 ou 1.500 mètres d'un arrêt tenant compte du nombre de trains ou de bus aux arrêts.

Au sein de l'arrondissement de Liège, toutes les communes disposent d'au moins un arrêt répondant au niveau de service de base de la SRM. La commune la moins bien desservie selon les critères de la SRM est Dalhem (Carte 36).

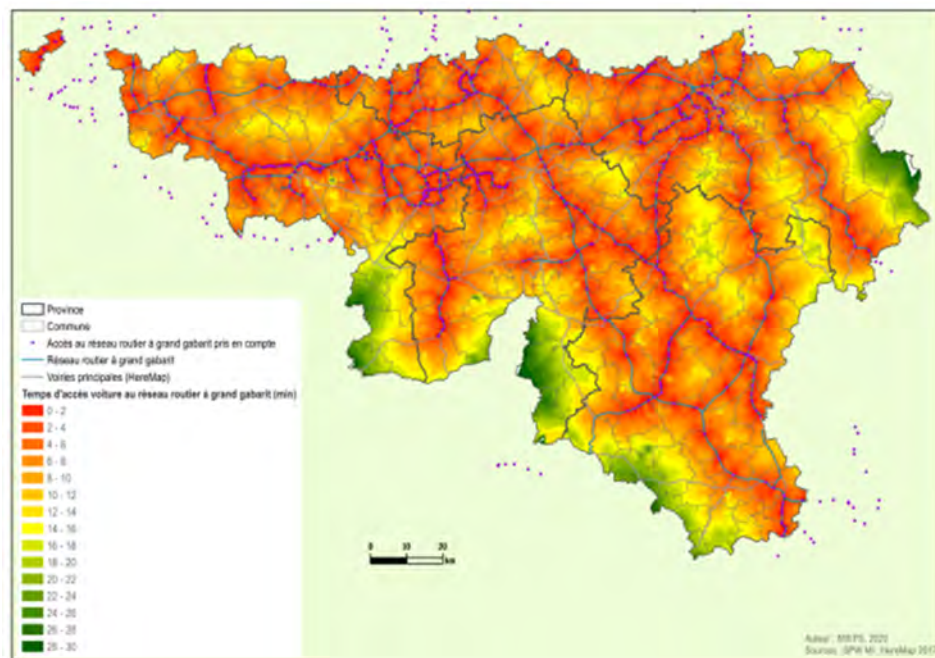


Carte 36 : IWEPS, Taux de couverture de la population en transports en commun en septembre 2023

Source: IWEPS, Working Paper n°41, p. 26

3.9.3.2.2. Au réseau routier

La densité du réseau routier permet une très bonne accessibilité voiture sur quasi l'entièreté de l'arrondissement de Liège. Cependant, le sud de l'arrondissement est moins bien desservi : notamment le sud d'Esneux et de Comblain-au-Pont. Les zones les moins bien situées de ces communes mettent entre 12 et 18 minutes pour accéder à un réseau routier de grand gabarit⁶¹ (Carte 37).



Carte 37 : IWEPS, zones d'accessibilité au RGG en 2017 (distance-temps en minutes)
Source : HereMap 2020, IWEPS ; modélisation IWEPS 2020, in. Working paper n°34, p. 48)

⁶¹Le réseau routier à grand gabarit (RGG) correspond à une classification de l'administration régionale wallonne qui n'est plus d'actualité (on parle maintenant davantage de réseau structurant comprenant l'ensemble des autoroutes et les principales nationales de Wallonie SOFICO) mais qui reste pertinente pour l'exercice effectué ici. Il s'agit en fait des routes à grand gabarit, c'est-à-dire les autoroutes et routes express, avec une vitesse maximale limitée à 120 km/h. Le RGG - réseau à grand gabarit et le RESI - réseau interurbain, ont été définis par les arrêtés ministériels du 22 décembre 1993, du 11 août 1994 et du 26 avril 1996.

3.9.4. CONCLUSION

Transport de personnes :

- Modes actifs :
 - On peut accéder en RAVeL, depuis Liège, via la vallée de l'Ourthe à Esneux et Comblain-au-Pont, via la Vesdre à Chaudfontaine, via l'est aux communes de Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne, par le nord à Herstal, Oupeye et Visé et finalement via l'ouest à Ans, Awans, Flémalle et Seraing (pas de manière directe).
 - Seules les communes de Grâce-Hollogne et Trooz ne possèdent ni RAVeL continu ni liaisons.
 - Une cyclostrade existante.
 - Deux EuroVelo passent par l'arrondissement : le numéro 3 (Scandinavie) et le numéro 19 (Meuse à vélo).
 - Les RAVeL et liaisons cyclables sont complétées par le réseau points-nœuds et par le réseau local à l'initiative des communes (abordé dans les rapports communaux).
 - Le réseau cyclable structurant est en cours de validation.
- Transport en commun :
 - L'intermodalité se développe dans l'arrondissement via la mise en place de mobipoints/mobipôles, parking P+R et du tram dans la ville de Liège autour duquel le réseau bus a été restructuré.
 - 11 parkings P+R : Ans (290 places), Angleur (145 places), Bressoux (771 places), Chaudfontaine (55 places), Esneux (30 places), Jemeppe (85 places), Milmort (20 places), Ougrée (600 places), Sclessin (665 places), Trooz (35 places) et Vottem (284 places).
 - Une ligne de train grande vitesse s'arrête à Liège et relie Bruxelles à Cologne.
 - 5 trains IC passent par l'arrondissement.
 - Liège Guillemins est un mobipôle XL et la 7^{ème} gare belge.
 - Le tram possède 8 pôles d'échanges et 4 pôles d'échanges secondaires.

- 2 lignes Express passent par l'arrondissement (E20 Marche-Liège et E69 Arlon- Bastogne- Liège).

- Réseau routier :
 - 4 autoroutes traversent l'arrondissement (E40, E25, E313 et E42).
 - 19 aires de covoiturages se situent sur l'arrondissement.
- Réseau fluvial :
 - 5 ports de plaisance longent la Meuse sur l'arrondissement.

Transport de marchandises :

- L'arrondissement propose le transport par voie routière, voie ferroviaire, voie fluviale et voie aérienne.
- Réseau et terminaux ferroviaires
 - 4 plateformes multimodales sont situées sur l'arrondissement.
 - Le corridor de fret européen North Sea- Mediterranean s'arrête dans l'arrondissement.
- Réseau fluvial (écluses et zones portuaires)
 - La Meuse et le canal Albert sont deux cours d'eau navigables de classe Vlb.
 - La Meuse et le canal Albert sont chacun équipés d'une écluse sur l'arrondissement.
 - L'arrondissement possède 3 ports publics non multimodaux à plus de 500 000 tonnes et 13 à moins de 500 000 tonnes.
 - L'arrondissement est équipé d'un aéroport spécialisé dans le transport de marchandise : Liège Airport.
- Réseau routier et aires de repos
 - L'arrondissement est équipé de 7 aires de repos



Flux et accessibilité :

- Flux
 - Il y a davantage (+14 %) de flux externes en direction de l'arrondissement qu'au départ de celui-ci.
 - Les personnes qui se déplacent en dehors de l'arrondissement vont principalement à Herve, Verviers, Engis, un autre pays (autres que l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas), les Pays-Bas et Bruxelles.
 - Les personnes qui viennent dans l'arrondissement proviennent principalement de Herve, Verviers, Olne, Engis, Fourons et Saint-Georges-sur-Meuse.
- Accessibilité :
 - Pour la province de Liège, 28 % des habitants se situent hors zone d'accessibilité aux transports en commun.
 - La commune de l'arrondissement la moins bien desservie en transport en commun selon les critères SRM est Dalhem.
 - La majorité du territoire possède une bonne accessibilité au réseau routier.

3.10. PROJETS

La structure territoriale et l'organisation du territoire sont façonnées par l'émergence et la concrétisation de projets d'aménagement d'ampleur supracommunale.

Le présent chapitre reprend de manière non exhaustive les projets structurants ayant un impact pluricommunal et dont la réalisation d'une partie significative est estimée entre **2026 et 2030**.

Les projets de logements ne sont inclus dans la liste des projets structurants que s'ils participent à une reconfiguration plus complète d'un quartier ou s'ils intègrent également d'autres fonctions, telles que le commerce, les services, les activités économiques, les loisirs... (Carte 38)

3.10.1. PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les parcs d'activités économiques (PAE) sont des lieux structurants du territoire par les flux qu'ils engendrent ainsi que l'ampleur des infrastructures bâties. En effet, les marchandises, les travailleurs et les travailleuses qui s'y rendent quotidiennement ainsi que l'implantation des bâtiments, font de ces lieux des marqueurs sur le territoire.

Bonne Fortune Green Business Park à Ans

Ce projet de parc PME et d'espaces de stockages est situé entre les rues Bonne Fortune et du Monténégro sur un terrain de 111 257 m². Le parc propose 101 unités modulaires. Les surfaces disponibles varieront entre 140 m² et 4 000 m². Un bâtiment de 24 783 m² devrait également voir le jour. Enfin des bureaux seront disponibles sur une surface de 850 m². Le projet est porté par BVI.

Dynamo à Liège

Sur le site de l'ex-producteur de zinc « Vieille Montagne » à Angleur, au bord de l'Ourthe, près de l'autoroute E25, Noshag prévoit 2,5 ha d'ateliers, d'entrepôts, de bureaux et de laboratoires pour des petites ou moyennes sociétés du secteur de l'environnement ou de l'énergie sur la partie sud du site. Au nord, le site comprend aussi 7 ha de parc jusqu'ici privé, avec arbres et pelouses, qui vont désormais être réaménagés et ouverts au public.

Extension de la carrière du Romont à Bassenge

Le projet consiste à agrandir le site dans une troisième zone d'extraction afin de poursuivre l'exploitation de la carrière. La nouvelle parcelle ciblée porte sur une superficie de 94,75 ha, située au nord du site. En sous-sol des terrains agricoles se trouve la craie (roche calcaire), ressource indispensable pour fabriquer du ciment. En parallèle à l'extraction et à la production, l'entreprise assure le réaménagement agricole des zones exploitées. D'ici 2026, 159 ha seront rendus à l'agriculture.

Extension de Liège Airport à Grâce-Hollogne

L'aéroport de Bierset va s'étendre au nord-est. Le projet prévoit 15 parkings pour avions afin d'augmenter sa capacité de vols, la création de deux entrepôts (12 000 m² chacun), un bâtiment pour le personnel, un espace pour les pompiers et un hall de maintenance aéroportuaire.

Extension de Trasis sur le site cabot à Ans

Trasis, société liégeoise spécialisée dans la fourniture d'équipements et d'ingrédients nécessaires à la production de produits radiopharmaceutiques, va construire un deuxième site sur les hauteurs de Liège. Le futur bâtiment abritera de nouvelles unités de production. Le site est une ancienne friche industrielle de 6 ha à proximité de la gare d'Ans (entre les rues de la Fabrique à Huile et Doumier et la ligne de chemin de fer LGV2). Un bâtiment de 8 000 m² au sol sera construit.

Extension PAE Jolive à Grâce-Hollogne

La zone de 10,7 ha située au cœur de Cargo City North va être mise à disposition pour le développement d'activités de logistiques en lien avec les activités aéroportuaires. La Sowaer va installer sur le site des infrastructures de base (égouts, internet, eau...). Elle signera un bail emphytéotique avec Liège Airport qui aura pour mission de commercialiser la zone (bail emphytéotique de 49 ans).

Pôle agroalimentaire à Droixhe, Liège

La zone économique, comprise entre les nouvelles halles des foires et le marché matinal va être réaménagée. La ville de Liège va reprendre progressivement la maîtrise de l'abattoir. Sur le site d'une surface de 12,5 ha, le Master Plan prévoit de donner une cohésion générale à l'ensemble en dopant l'attractivité économique du site, d'assurer une mixité de fonctions et une présence de plus de verdure et de construire une extension du marché matinal avec en son centre une « halle gourmande ».



Rehaussement des ponts sur le canal Albert à Oupeye et Visé

Le rehaussement des ponts situés sur le canal Albert concerne 3 ponts : Hermalle-sous-Argenteau, Lixhe et Haccourt. L'objectif est d'assurer une navigation avec une hauteur libre de 9,1 m sur le canal Albert entre Anvers et Liège permettant la navigation avec 4 couches de conteneurs (au lieu de 3 actuellement).

Volta Business Parc à Liège

Un nouvel immeuble de bureaux verra le jour à Droixhe, au sein du Volta Business Parc. Le bâtiment, d'une superficie de 7.905 m², comprendra des bureaux, un centre de conférence et des salles de réunion. Ce projet, porté par Noshaq, accueillera NSI, une société de services informatiques.

Site de la Cokerie à Seraing

La SORECO travaille actuellement à la reconversion du site de la Cokerie en un parc d'activités économiques. Une première plaque de 19 ha est annoncée à la commercialisation en 2028.

Site de Chertal à Herstal

La SORECHER travaille actuellement à la reconversion du site de Chertal en un parc d'activités économiques. Une première plaque de 15 ha est annoncée à la commercialisation en 2029.

Vieille Montagne à Grâce-Hollogne

Le projet prévoit de redynamiser cet ancien site industriel d'exploitation de zinc abandonné depuis plus de 30 ans. Le site de 24 ha, qui a été assaini par la SPAQUE, sera aménagé de manière mixte, intégrant des activités économiques, une centrale photovoltaïque (2 ha, puissance 1,46 MWc) et des espaces verts. Le projet prévoit également de reconnecter le site avec les quartiers voisins et de transformer le terroir en une vaste zone verte.

PAE SPI

Spi travaille sur les créations/extensions prochaines des parcs suivants :

- Les ACEC outdoor à Herstal (4,8 ha) ;
- Les Cahottes 2 à Flémalle (28 ha) ;
- Rossart à Flémalle (16 ha) ;
- LD à Seraing (26 ha).

3.10.2. GRANDES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ

Les infrastructures de mobilité qu'il s'agisse des réseaux routiers, des pistes cyclables ou des systèmes de transport en commun ont une importance toute particulière sur la structure territoriale. En effet, les infrastructures qui les composent et les flux qu'ils engendrent, induisent une organisation ainsi qu'une lecture de la structure territoriale pour l'ensemble des usagers du territoire.

Busway à Liège

Pour rappel, le projet Busway vise à offrir une alternative de transports en commun rapide, efficace et écologique pour désengorger les routes de l'agglomération liégeoise. Ainsi, ce sont quatre nouvelles lignes qui devraient voir le jour dans la région.

La ligne B1 (Ans - MontLégia - Saint-Lambert - République Française – Chênée) va reconfigurer certains quartiers de Liège.

Le site de Fontainebleau à l'entrée du quartier de Sainte-Marguerite à Liège va être totalement transformé. La bretelle à cinq voies qui, de la sortie de l'autoroute à Burenville, plonge vers le centre-ville va devenir un boulevard urbain permettant, entre autres, la mise en service d'une des quatre lignes du busway.

Cette même ligne passera par le quai des Ardennes qui doit être réaménagé.

La ligne B2 (Guillemins – Sart-Tilman – CHU – Botanique) est fonctionnelle depuis septembre 2025.

La ligne B3 (République Française – Médiacité – Sart-Tilman – CHU) et B4 (Léopold – Robermont – Beyne-Heusay – Fléron) sont attendues dans les années à venir et devraient moins reconfigurer les quartiers traversés.

Chimeuse Mobipark entre Liège et Saint-Nicolas

Le site de Chimeuse à Tilleur va devenir un Mobi'Park. Ce nouveau dépôt sera le deuxième plus grand de Wallonie derrière Robermont. Il pourra accueillir deux fois plus de bus, dont des bus électriques et des tri-bus bi-articulés de 24 m de long pour les futures lignes du BUSWAY B1, B3 et B4. Il intégrera également des bureaux, des locaux de formation, un terrain d'apprentissage de la conduite, des ateliers de formation mécanique et d'entretien, deux installations de nettoyage et une zone pour le transport scolaire. Le site, d'une surface de 10 ha, prévoit une liaison cyclo-piétonne vers la Cyclostrade entre Jemeppe et le Val-Benoît.



Corridor rive gauche de Meuse à Liège

Le projet de « Corridor rive gauche » est une méga-piste cyclable rive gauche entre le Val Benoît et Coronmeuse. Il s'agit de compléter les deux chaînons manquants du corridor cyclable pour assurer les continuités : le tronçon « Val Benoît » (entre le pont de Fragnée et le site du Val Benoît) et le tronçon « Centre-ville », entre le rond-point Prémontrés et le rond-point Cité. Cela représente un aménagement d'environ 1,5 km pour une liaison cyclo-piétonne continue d'un total de 6 km, entre le Val Benoît et Coronmeuse.

Cylcostrade entre Ougrée (Seraing) et Angleur (Liège)

Une nouvelle cyclostrade, autoroute à vélo, entre Seraing et Angleur de 3,3 km va être construite. Elle relira l'extrémité est du boulevard urbain à Ougrée au carrefour du Théâtre de Verdure à Angleur.

Liaison cyclable entre Mortroux (Dalhem) et Aubel

Ce projet va relier Mortroux à Aubel via une piste cyclable de 9 km de long qui passerait à hauteur de l'Abbaye du Val-Dieu. Elle sera le long des N650 (entre Mortroux et l'Abbaye) et N649 et retrouvera la rue De la Bel à Aubel.

Liaison cylco-piétonne entre Tilleur et Montegnée à Saint-Nicolas

Une liaison cylco-piétonne va être aménagée pour relier Tilleur à Montegnée. La liaison doit passer rue André Renard, descendre sur le Bonnet, prendre la rue Bureaufosse et descendre sur Tilleur. Les anciens chemins vicinaux sont utilisés et raccordés au RAVeL.

Liaison cylco-piétonne le long de l'E40 à Ans

Une piste réservée aux modes doux va être construite entre les parcs d'activités économiques d'Alleur et de Loncin. Celle-ci fera environ 3 km et longera l'autoroute E40 sur une grande partie de son tracé.

Low-Line à Herstal

Une voie pour les mobilités actives de 3,5 km va être aménagée pour relier la gare de Marexhe au quartier circulaire des ACEC (Basse Campagne).

Nouveaux sites de P+R à Ans, Herstal et Liège

Trois nouveaux P+R vont être réalisés en région liégeoise : Milmort, Chênée et Ans Bonne Fortune pour un total de 800 places. Le premier P+R (220 places) concerne le PAE des Haut-Sarts, il sera en relation directe avec la gare SNCB. Le deuxième P+R (220 places) sera à Chênée, le long du trajet du futur Busway B1 (Ans – Mont Légia - Saint-Lambert - République Française – Chênée). Le troisième P+R (360 places) à Ans sera également le long du Busway B1.

RAVeL de l'Amblève entre Comblain-au-Pont et Aywaille

Le projet prévoit la construction du RAVeL de l'Amblève, qui doit relier Aywaille à Comblain-au-Pont (tronçon de 8 km). Le tracé définitif dépendra des terrains qui seront acquis. Fin 2024, du côté d'Aywaille, le RAVeL s'arrête à Remouchamps. Du côté de Comblain-au-Pont, le tracé devrait traverser le pont de Sclayn et marquer la jonction avec le RAVeL de l'Ourthe.

3.10.3. INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Piscine olympique au Sart-Tilman, Liège

Dans le cadre de la création d'un pôle sportif d'excellence multidisciplinaire en Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles a sélectionné le site de Liège pour y développer un pôle natation en construisant un bassin olympique (50 m) en extérieur (mais couvert, avec une eau chauffée) et en rénovant le bassin d'échauffement de 25 m qui est existant.

Rénovation de la piscine d'Aywaille

Un subside a été accordé par la Région wallonne pour reconstruire cette piscine détruite par les inondations de 2021. Celle-ci va être entièrement rénovée et la synergie avec le hall sportif voisin va être améliorée (hall d'entrée et cafétaria en commun). Les terrains de tennis situés à proximité vont également être rénovés et deux terrains de padel vont être construits.

Stade du RFC Liège

Le projet prévoit de doter l'enceinte de 8 000 places pour en faire un vrai stade conforme à la D1A. Le but est de faire de Rocourt un endroit multifonctionnel accueillant par exemple une polyclinique du sport, une salle de fitness, de l'HoReCa, des bureaux, des activités liées au sportech...



3.10.4. ZONES DE POLICE / POMPIERS

Police fédérale à Vottem à Herstal

La poursuite du regroupement de la Police fédérale sur le site de Vottem, notamment du centre de formation est en cours.

3.10.5. ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET TOURISTIQUES

Ardent Trail Center sur les communes d'Esneux, Liège, Neupré et Seraing

Suite à l'appel à projet lancé par le Gouvernement wallon et Madame la Ministre en charge du Tourisme Valérie De Bue, un Trail Center va être créé en région liégeoise. La Province de Liège, via sa Fédération du Tourisme, pilote la création d'un vaste Trail Center pour VTT accessible gratuitement. Un domaine de 360 ha qui accueillera les vététistes. Au total, l'Ardent Trail Center sera composé de 39 pistes de VTT réparties sur 25,5 km. Le projet liégeois s'est voulu connecté aux deux Trails Centers de Chaudfontaine et d'Anthisnes-Esneux via des itinéraires de liaison.

Basilique de Cointe à Liège

Le projet prévoit la transformation de la basilique du Sacré Cœur de Cointe en une salle d'escalade avec un restaurant panoramique au sommet.

Château d'Argenteau à Visé

Construit sur un rocher qui domine la Meuse, le château va subir de grandes transformations pour devenir un hôtel avec une quarantaine de chambres et une vingtaine d'apparts-hôtels. Cela permettra d'aider le développement touristique de la Basse-Meuse. L'hôtel offrira de nombreux services (restaurant, brasserie, espaces de conférence, salle de sport, piscine, parc...).

Démolition de la piscine de Chaudfontaine

Ravagée par les inondations de juillet 2021, la piscine de Chaudfontaine va être démolie en vue de libérer l'espace pour un futur réaménagement du site en centre de loisirs pour les familles.

Extension de la Cité Miroir à Liège

L'ancien abri antiaérien de Liège qui est situé sous les anciens bains et thermes de la Sauvenière, occupé maintenant par la Cité miroir, est en cours de réhabilitation. L'espace va devenir un espace muséal dédié aux victimes civiles des conflits armés.

Hôtel Van der Valk à coté de Liège Airport, Grâce-Hollogne

Un nouvel hôtel de 180 chambres et comprenant également un restaurant et des salles multifonctionnelles et modulables est prévu à coté de Liège Airport. L'hôtel sera construit dans un parc de 5 000 m².

Meuse Loisirs à Seraing

Le projet comprend un cinéma avec 8 salles modernes, ainsi qu'un pôle « Sports & Loisirs » destiné aux familles, avec des jeux indoor, trampolines, escalade pour enfants et terrains de padel. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la réhabilitation du site industriel de Seraing, en parallèle avec l'avancée du projet Gastronomie.

Passerelle piétonne Vialata entre Bassenge et Visé

La passerelle, d'une longueur de près de 200 m, se dressera à 50 m au-dessus du canal Albert. Sa largeur initiale de 1,2 m s'élargit progressivement en son centre sur une longueur de près de 30 m atteignant une largeur de 2,5 m, pour offrir un espace permettant aux visiteurs de s'arrêter et de contempler le panorama. Sur la rive gauche, elle s'ancrera sur le plateau du Fort d'Eben-Emael, territoire de la commune de Bassenge. Sur la rive droite, le point d'ancrage sera construit sur le territoire de la ville de Visé.

Réaménagement du Monde Sauvage d'Aywaille

Le Monde Sauvage d'Aywaille va se moderniser : après le rachat du parc animalier, le nouveau propriétaire va investir entre 15 et 20 millions d'euros avec plusieurs objectifs comme créer un hôtel au milieu des animaux et passer de 120 000 visiteurs annuels à 200 000. A termes, ce sont 9 000 m² de bâtiments et terrasses qui seront construits, un espace de restauration de 1 000 m² avec terrasse de 1 000 m² supplémentaires, un espace d'accueil de 1 500 m² et une plaine de jeu intérieure de 600 m².

Source O Rama à Chaudfontaine

Le musée Source O Rama, axé sur l'histoire du cycle de l'eau, a été saccagé lors des inondations de juillet 2021. En juin 2024, la décision était prise au conseil de Chaudfontaine de ne pas rénover le bâtiment mais de le reconstruire intégralement. La volonté est de conserver le thème du cycle de l'eau mais de proposer une véritable expérience muséale.

3.10.6. ENSEIGNEMENT

École Polytechnique de Seraing

Le projet consiste en la construction d'un tout nouveau bâtiment sur le Site « Parc des Marêts », en remplacement de plusieurs petits sites anciens et dispersés. Le nouvel édifice, d'une superficie d'environ 4 366 m² répartis sur 3 niveaux, sera situé rue Petermans à Seraing. Il concernera les 640 élèves de l'EP Seraing mais aussi plus de 2 800 étudiants de l'enseignement pour adultes (IPEFA Seraing général et technique) et potentiellement plus de 10 000 élèves et étudiants dont s'occupent les PSE et PMS qui y seront relocalisés.

HECh – Rivageois à Liège

L'extension de la Haute École Charlemagne (ex-Rivageois) consiste en la démolition d'un bâtiment désaffecté d'environ 100 m de long sur 12 m de large le long du quai de Rome avant une reconstruction d'une extension R+6 articulée avec le bâtiment existant. La nouvelle construction est destinée à accueillir un ensemble de locaux, salles de travail, classes, une salle d'étude, une cafétéria, des salles polyvalentes et les locaux annexes à ces fonctions.

HELMo - Campus de l'Ourthe à Liège

La Haute École va agrandir le campus de l'Ourthe. Il s'agit de construire deux immeubles à l'arrière de l'actuel Institut Gramme. Il s'agit d'une part d'un hall des sports, sur trois niveaux, qui doit permettre de déménager la section de formation des enseignants en éducation physique, implantée pour l'instant à Loncin. Ensuite, un « bâtiment numérique » pour faire face à la croissance du nombre d'étudiants dans ce domaine.

HEPL - Campus Bavière à Liège

Le projet prévoit la construction d'un campus sur le site de Bavière pour accueillir les 3 000 étudiants de son pôle Santé financé par la Province. Réparti sur 4

niveaux et une surface totale de 9 500 m², le nouveau bâtiment inclura notamment 9 auditoriums, d'une capacité allant de 450 à 1200 places, 15 classes de cours entre 25 et 80 places, 6 classes spécialisées pour les travaux pratiques, 2 cyberclasses et 1 réfectoire. En outre, un learning-center, lieu d'étude et de documentation aux horaires élargis, sera accessible aux étudiants par une entrée indépendante.

3.10.7. PROJETS MIXTES

Les nouveaux projets d'ampleur incluent souvent différentes affectations dès la phase de stratégie d'implantation et sont donc considérés comme mixtes. Ces projets mêlent des logements, des commerces, des zones d'activités ainsi que des infrastructures de mobilité ou encore des institutions scolaires, culturelles ou médicales, afin de répondre aux différents besoins territoriaux. La création de tels projets impacte le territoire à l'échelle supracommunale par la densité et la mixité des nouvelles infrastructures urbaines, ainsi que par les dynamiques qu'elles engendrent.

Anciens locaux de la RTBF à Liège

Les anciens locaux de la RTBF, situés au sein du Palais des Congrès de Liège font l'objet d'un marché public de concession par l'Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.). L'objectif est de proposer un projet immobilier conciliant la valorisation financière du site et le respect de son caractère patrimonial, notamment l'enveloppe extérieure classée, y compris la toiture.

Ans Bonne Fortune

Il s'agit d'un développement mixte composé de commerces, d'espaces PME, d'un établissement HORECA et d'espaces de bureaux sur 5,7 ha. Le site est délimité par les rues de Monténégro et de l'Aguesse. Le projet est porté par l'entreprise Zabra Business Unit.

Ans Park

Localisé sur un site de 12 ha entre les rues des Français, de l'Arbre Courte Joie, du Commerce, et du Zoning, le projet prévoit la création de plusieurs bâtiments : un premier bâtiment dédié à de l'Horeca au rez-de-chaussée et aux étages des bureaux et un deuxième bâtiment avec commerces liés à l'équipement (7 000 m²) et enfin un troisième bâtiment (17 000 m²) dédié aux sports et loisirs. Le projet est porté par les groupes Ardent Real Estate et De Vlier Real Estate.



Belle Fleur 187 à Burenville à Liège

D'une superficie de 10 ha, le site est l'ancien charbonnage de l'Espérance (concession minière Saint-Nicolas). Le projet intègre 7 îlots résidentiels composés d'habitations unifamiliales et de bâtiments à appartements permettant la création de 430 logements. Situé au cœur de la « chaîne de parcs » liégeois, il vise à renforcer le maillage écologique en aménageant un nouveau parc d'environ 1 ha et en préservant la végétation existante.

Branche Blanchard à Saint-Nicolas site Bonne Fortune, entre Ans et Saint-Nicolas

600 logements sont en prévision sur 15 des 26 ha de l'ancien charbonnage Espérance et Bonne Fortune. Menée par Urba Liège, une filiale du fonds de pension Ogeo.

Charbonnage du Hasard à Visé

La reconversion du site du charbonnage du Hasard prévoit la reconversion du charbonnage en 31 logements, 4 200 m² de bureaux, des espaces de coworking et de l'HoReCa. En face du site, il est prévu de construire un nouvel écoquartier 91 logements.

Flémalle Neuve

Le projet consiste en la reconversion de cet ancien site d'activité économique d'une quinzaine d'hectares, situé entre le tissu résidentiel du centre de la localité, le long de la grand-route et les quais de la Meuse. Sous le nom « Flémalle-Neuve », l'idée est de créer 2 zones. L'une consacrée à du logement (environ 400 logements), et l'autre dédiée à un parc d'activités économiques. Le projet prévoit également le réaménagement des rues voisines, et la création d'une nouvelle gare.

Fontainebleau et l'ancienne clinique Saint-Joseph à Liège

Le projet est de recoudre le quartier Fontainebleau et de recomposer une entrée de ville qualitative. À terme, le carrefour de Fontainebleau sera transformé en grand parc (5 ha). Au total, environ 350 nouveaux logements privés et publics sortiront de terre d'ici 2029 sur plusieurs sites clés (ancien hôpital Saint-Joseph, îlot Legia, Bas-Rhieu). Notons que c'est également par ce carrefour réaménagé que passera l'une des nouvelles lignes de Busway (B1).

Friche Schröder à Ans

Le long de la nationale qui relie Ans et Rocourt (rue des Français), il y a une friche de 3 ha. Le projet prévoit du logement, du commerce et une séniorerie sur ce site. Il est porté par le groupe Gehlen et une filiale d'Unibox.

Gastronomia à Seraing

Ce projet immobilier au centre de Seraing rassemble des espaces de vie et des lieux de rencontres : appartements (96 logements), Food Court, commerces d'alimentation, espaces de bureaux (1 500 m²).

HF6 à Seraing

Le Haut Fourneau 6 (HF6), haut lieu du patrimoine métallurgique de Liège, a été racheté par REVEL, une filiale d'Envisan. Le site de 32 ha sera principalement destiné au développement de logements privés et d'activités commerciales.

La pointe du site de Bavière à Liège

Une résidence pour 260 étudiants va être construite à la pointe du site pour accompagner l'ouverture prochaine de la future Haute École provinciale et ses 3 000 étudiants prévus.

Parc de Trasenster à Seraing

Le projet du parc de Trasenster prévoit l'ouverture du parc du même nom à la population (il a jusqu'ici toujours été privatisé), la construction, au sein de ce même espace vert, de logements pour étudiants et jeunes adultes (302 logements dont 28 à vocation sociale), ainsi que la mise en place d'espaces communs, de lieux de restauration ou encore la transformation du Château de Trasenster afin de lui donner une fonction de restauration et d'espace de détente. Le dossier est porté par Xior Student Housing qui bénéficie d'un droit d'emphytéose de 50 ans. L'ouverture de la résidence est prévue pour septembre 2026.

Passage 59 - Don bosco à Liège

Le passage 59 est un projet collectif de rénovation et de développement d'un site existant pour le transformer en un tiers-lieu au bénéfice des citoyens (avec un focus sur les jeunes), des associations et des entreprises d'économie sociale. Le master plan prévoit du logement, des hébergements, de l'HoReCa, des activités associatives, des ateliers de formation, un repair café, une salle polyvalente et un

espace vert. Pour relever ce défi, Passage 59 va s'appuyer sur une société coopérative.

Promenade des Flos à Fléron

Sur le site de l'ancienne halle de marchandises, le long du RAVeL, Matexi va construire un complexe immobilier de 173 appartements comprenant des espaces de bureaux pour professions libérales (520 m²) et 2 cellules commerciales (2780 m²). Le projet prévoit également la création d'espaces publics.

Quai des fermettes à Visé

Le site du quai des Fermettes, en bord de Meuse à Visé, va accueillir un hôtel quatre étoiles de 111 chambres, des bureaux (4 700 m²), des espaces de coworking et un grand parc public. Ce projet est pris en charge par le privé.

Reconversion des Ateliers Centraux à Seraing

Ce projet porté par le groupe Uhoda a pour objectif de créer un quartier mêlant logements, commerces, culture, sport et nature. La halle centrale abritera un hôtel avec roof top, la halle aux locomotives du logement et du sport, avec à l'arrière un parc arboré.

Reconversion du Makro à Alleur, Ans

L'ancien Makro fermé depuis 2022 est concerné par plusieurs projets concrets :

- L'installation d'un Colruyt Professionals (magasin dédié aux professionnels de la restauration) sur une partie du site ;
- La transformation de la seconde partie du site en commerces et parc à destination de PME.

Rives Ardentes à Liège

Rives Ardentes est un écoquartier dans le quartier de Coronmeuse. Sur un site d'environ 20 ha, il est prévu à termes de construire 1 325 logements comprenant des appartements classiques, des maisons individuelles, des logements kangourou, des logements avec ateliers et des lofts urbains, 60 000 m² seront alloués à des bureaux, un hôtel, des commerces, une résidence pour personnes âgées et une maison de retraite. Une partie du site est déjà bien avancée mais de nouveaux lots doivent encore faire l'objet de permis.

Square Micha à Droixhe à Liège

Sur les 12 500 m² de l'ancien square Micha à Droixhe, la société Ghelamco va construire un ensemble de 284 appartements, à la place des immeubles que la maison liégeoise a fait démolir il y a une quinzaine d'années. Il y aura également des surfaces commerciales (2 138 m²) et de l'Horeca, un parking de 324 places pour les voitures et de 416 places pour les vélos.



Carte 38 : Localisation des grands projets

Types de projets

- Enseignement
- Infrastructures économiques
- Mobilité
- Projets mixtes
- Services de sécurité et de secours
- Sport
- Structures de santé
- Tourisme et loisirs
- Tracés des projets mobilité

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

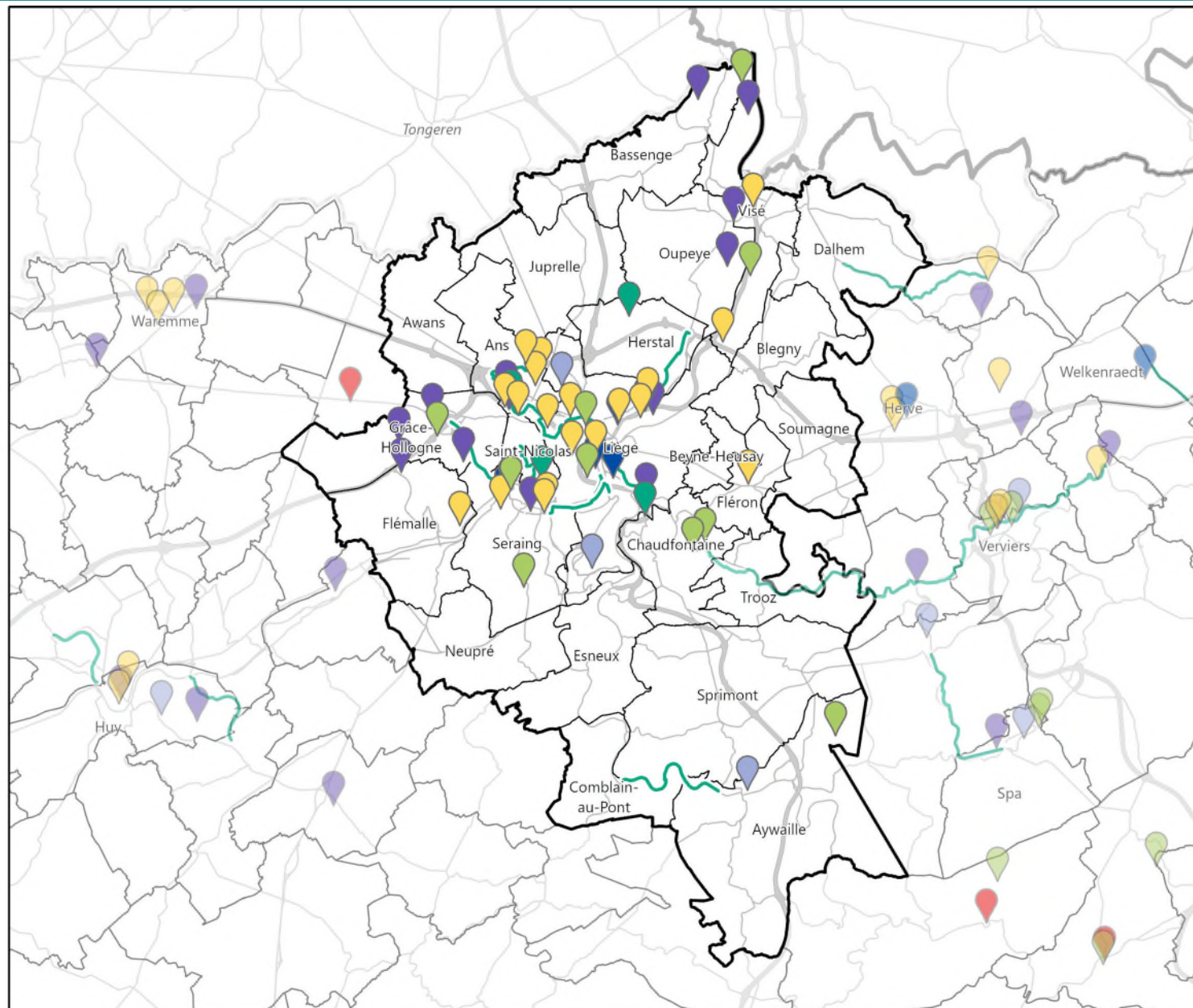
- Autoroute
- Voirie principale

Projets structurants de l'arrondissement de Liège en 2025

Auteur : Spi

Sources : Spi (2025), IGN (2023), OpenStreetMap (2024), Eurostat (2020)

0 5 10 Km





4

SITUATION DE DROIT





Le présent chapitre comporte une analyse :

- De la position du territoire supracommunal par rapport au Schéma de Développement Territorial (SDT) ;
- Des plans, programmes et organismes participant à la planification du territoire supracommunal.

4.1. DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET GUIDE D'URBANISME

La présente section analyse la position du territoire de l'arrondissement de Liège par rapport au SDT.

Parallèlement, une analyse sera faite par rapport aux documents de planification, mais aussi aux guides d'urbanisme d'application sur le territoire de l'arrondissement.

Ces différents documents sont régis par le CoDT dont :

- Le Schéma de Développement du Territoire (SDT) – Art.D.II.2 ;
- Les Schémas de Développement Pluricommunaux (SDP) – Art.D.II.5 ;
- Les Schéma de Développement Communaux (SDC) – Art.D.II.10 ;
- Les Guides Régionaux d'Urbanisme (GRU) – Art.D.III.1 ;
- Les Guides Communaux d'Urbanisme (GCU) – Art.D.III.4.

Ces différents documents ont soit une portée soit réglementaire (GRU), soit indicative (GCU, SDP, SDC).

4.1.1. SCHÉMAS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le SDT constitue la base de la stratégie territoriale pour la Wallonie. Ce schéma oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs à l'horizon 2050 et des modalités de mise en œuvre⁶². Adopté par le Gouvernement wallon en avril 2024, il est entré en vigueur le 1^{er} août 2024.

⁶² <https://territoire.wallonie.be/fr/page/schema-de-developpement-du-territoire>

Le développement du territoire se structure autour de pôles qui concentrent des services et des équipements ou atteignent un niveau d'intensité économique important. En Wallonie, quarante-neuf pôles rencontrent ces critères (définition issue du SDT 2024) :

- Les **pôles d'ancrage** accueillent des activités et des services pour l'ensemble du territoire desservi. Ils consolident le développement des activités économiques qui ne sont pas directement liées à l'exploitation raisonnée des ressources primaires et locales du territoire qu'ils polarisent. Ils prévoient et renforcent dans leur centralité des services et des équipements destinés à la population desservie par le pôle ;
- Les **pôles régionaux**, outre les caractéristiques des pôles d'ancrage, consolident et développent les services et équipements de niveaux supérieurs de même que des activités économiques complémentaires, dont celles à haute valeur ajoutée, à fortes interconnexions régionales et pourvoyeuses de nombreux emplois ;
- Les **pôles majeurs** rencontrent les caractéristiques des pôles régionaux et assurent la consolidation des services et équipements permettant des échanges internationaux dans différents secteurs et le développement des activités métropolitaines (sièges d'entreprises internationales, d'institutions et de centres de décision).

Pôles SDT	Communes
Pôles majeurs	Liège
Pôles régionaux	/
Pôles d'ancrage	bipôle Sprimont/Aywaille

Tableau 35 : Liste des pôles du SDT dans l'arrondissement de Liège.

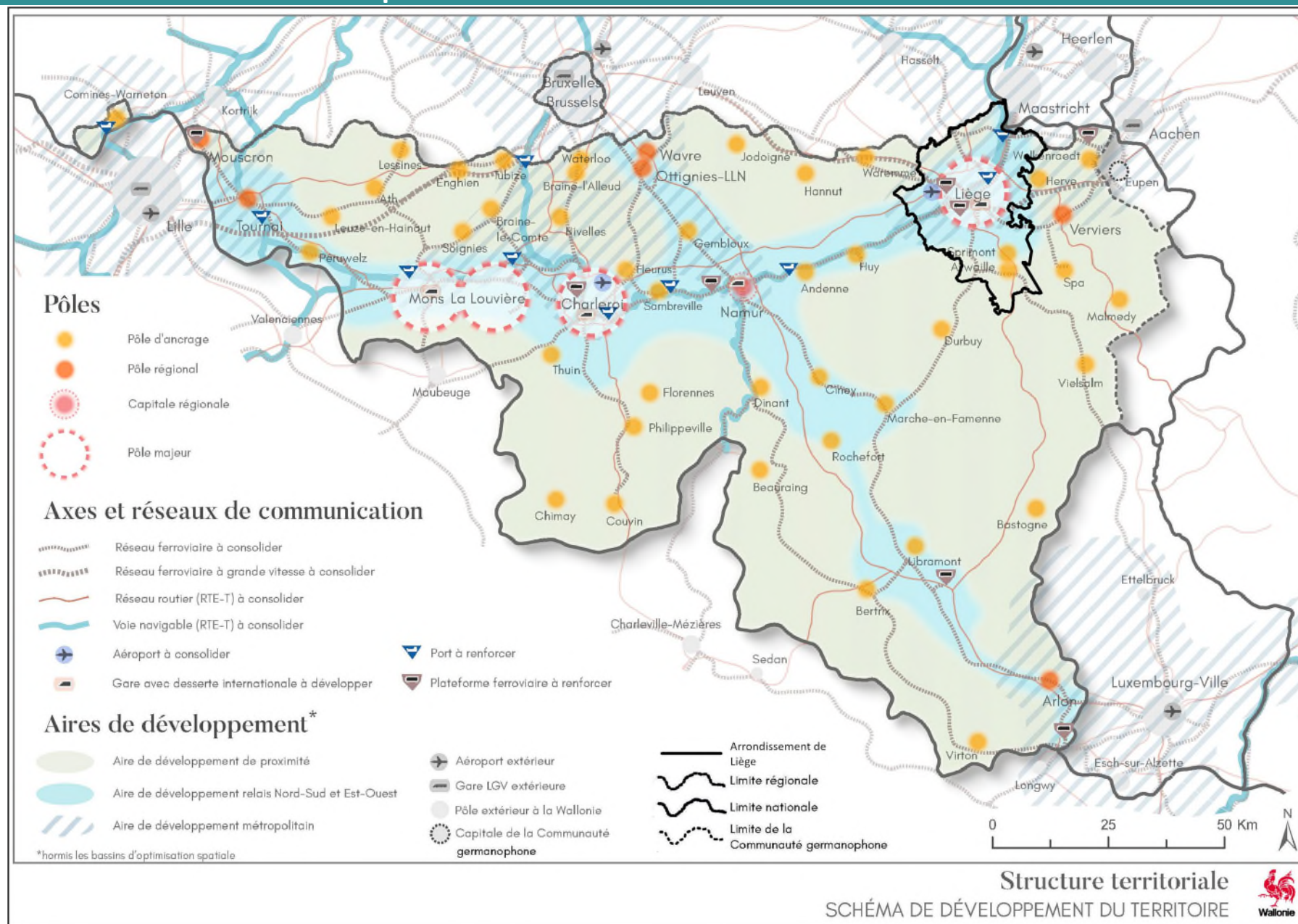


L'arrondissement compte un pôle majeur et un pôle d'ancrage (Tableau 35). Le pôle majeur, Liège, regroupe une agglomération de 11 communes : Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas et Seraing. Le pôle d'ancrage, le bipôle Sprimont/Aywaille est le regroupement des communes d'Aywaille et de Sprimont.

Il est traversé par nombreuses lignes de chemins de fer et une ligne de chemin de fer à grande vitesse. Les quatre axes routiers principaux sont l'E25 (Pays-Bas – Ardenne – Luxembourg), l'E42 (relie la France à l'Allemagne en passant par les grandes villes wallonnes), l'E40 (France – Bruxelles – Allemagne) (Carte 39) et l'E313 (Anvers - Liège)

Chaque pôle de l'arrondissement comporte des centralités urbaines de pôle. Outre ces dernières, l'arrondissement comporte également quatre centralités urbaines (Esneux, Juprelle, Soumagne et Visé) et plus d'une trentaine de centralités villageoises (Carte 40). Certaines communes ont plusieurs centralités sur leur territoire et certaines centralités sont à cheval sur plusieurs communes.

Carte 39 : Structure territoriale et pôles





Carte 40 : Centralités et pôles

Centralités

- Centralité urbaine de pôle
- Centralité urbaine
- Centralité villageoise

Pôles

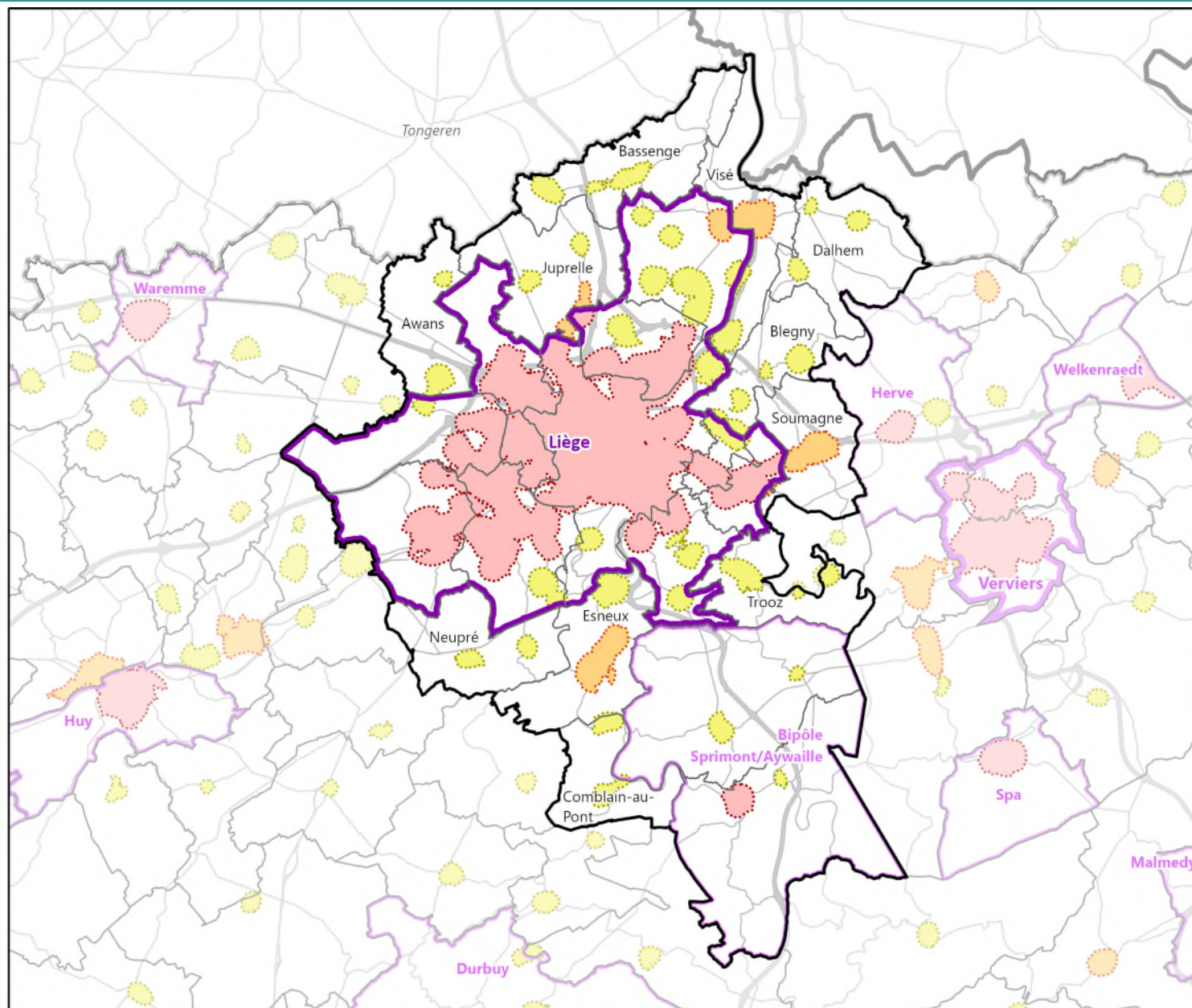
- Pôle majeur
- Pôle régional
- Pôle d'ancrage

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale



Centralités et pôles dans l'arrondissement de Liège en 2024

Auteur : Spi

Sources : SDT approuvé (23/04/2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



4.1.2. GUIDE RÉGIONAL D'URBANISME ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le Guide Régional d'Urbanisme (GRU) décline les objectifs de développement du territoire du SDT en objectifs d'urbanisme, à l'échelle de la Wallonie ou d'une partie de son territoire. Il comprend à la fois des normes et des indications⁶³.

Le Guide communal d'urbanisme (GCU) quant à lui fixe le cadre urbanistique de référence pour accompagner l'évolution du territoire communal. Les lignes directrices qu'il propose permettent d'orienter le projet et de le rendre adapté au lieu et au contexte environnant. Il complète ainsi le SDC. Il a une valeur indicative⁶⁴.

Certaines communes disposent d'un SDC. D'autres ont adopté par le passé un schéma de structure communal (ancien nom du SDC).

La Carte 41 montre où ont été adoptés :

- Les SDC (dans leur version actuelle, les SDC, ou dans leur ancienne version, les schémas de structure communaux – SSC) ;
- Les (projets de) guides communaux d'urbanisme ;
- Les anciens règlements communaux de bâtisse (RCB) ou d'urbanisme (RCU) ;
- Les anciens règlements généraux sur les bâtisses en site rural (RBSR) ;
- Les anciennes zones protégées en matière d'urbanisme (ZPU) ;
- Les anciens règlements d'urbanisme sur la qualité acoustique de constructions dans les zones B, C et D des plans de développement à long terme des aéroports de Liège-Bierset et de Charleroi-Bruxelles Sud (RUQAC).

Huit communes ont déjà adopté un SSC par le passé. Sur l'arrondissement, il y a une commune qui a adopté un SDC, Chaudfontaine.

Neuf communes font l'objet d'un GRU sur la qualité acoustique des constructions liés à la proximité de l'aéroport de Bierset.

Quatre communes ont fait l'objet d'un règlement communal de bâtisse, et on note l'existence, à Aywaille, de plusieurs zones soumises à un GRU sur les bâtisses en site rural. Enfin, à Liège, il y a un GRU sur les zones protégées en matière d'urbanisme.

Le Tableau 36 reprend les SDC, les GRU et les GCU existants par commune, ainsi que leur date d'entrée en vigueur (EV) :

COMMUNE	SDC (SSC)	GRU (RGU, ZPU)	GCU (RCU) ⁶⁵
Ans	/	GRU - Qualité acoustique des constructions - Date d'arrêté : 08/09/2005	/
Awans	SSC – EV 12/10/2011	GRU - Qualité acoustique des constructions - Date d'arrêté : 08/09/2005	/
Aywaille	/	GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Awan. EV 15/02/2007 GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Chambralles. EV 15/02/2007 GRU règlement général sur les	/

⁶³ <https://territoire.wallonie.be/fr/page/guide-regional-durbanisme>

⁶⁴ <https://territoire.wallonie.be/fr/page/guide-regional-durbanisme>

⁶⁵ Les anciens RCB ne sont pas repris dans le tableau.



COMMUNE	SDC (SSC)	GRU (RGU, ZPU)	GCU (RCU) ⁶⁵
		bâtisses en site rural – Deigné. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Amblève. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Ernonheid. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Faweux. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Harzé. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Hénumont. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Kin. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les	

COMMUNE	SDC (SSC)	GRU (RGU, ZPU)	GCU (RCU) ⁶⁵
		bâtisses en site rural – Martinrive. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Houssonlonge- Paradis. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Pavillonchamps. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Playe. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Quareux. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Sécheval. EV 15/02/2007	
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Sougné. EV 15/02/2007	

COMMUNE	SDC (SSC)	GRU (RGU, ZPU)	GCU (RCU) ⁶⁵
		GRU règlement général sur les bâtisses en site rural – Sur la Heid. EV 15/02/2007	
Bassenge	/	GRU - Qualité acoustique des constructions - Date d'arrêté : 08/09/2005	/
Beyne-Heusay	/	/	/
Blegny	/	/	/
Chaudfontaine	SSC – EV 06/03/2024	/	/
Comblain-au-Pont	SSC - Décision du 13/07/2012	/	/
Dalhem		/	/
Esneux	SSC - Décision du 27/06/2000	/	EV 12/03/2001
Flémalle	/	GRU - Qualité acoustique des constructions - Date d'arrêté : 08/09/2005	/
Fléron	SSC – EV 21/09/2011	/	EV 17/11/2011

COMMUNE	SDC (SSC)	GRU (RGU, ZPU)	GCU (RCU) ⁶⁵
Grâce-Hollogne	/	GRU - Qualité acoustique des constructions - Date d'arrêté : 08/09/2005	/
Herstal	SSC – EV 20/04/2014 Partiellement annulé par le Conseil d'Etat le 11/03/2015	GRU - Qualité acoustique des constructions - Date d'arrêté : 08/09/2005	/
Juprelle	/	GRU - Qualité acoustique des constructions - Date d'arrêté : 08/09/2005	/
Liège	/	GRU - Qualité acoustique des constructions - Date d'arrêté : 08/09/2005 ZPU de Liège. EV 20/11/2006	/
Neupré	SSC – EV 22/05/2006	/	EV 22/05/2006
Oupeye	/	GRU - Qualité acoustique des constructions - Date d'arrêté : 08/09/2005	/
Saint-Nicolas	/	/	/

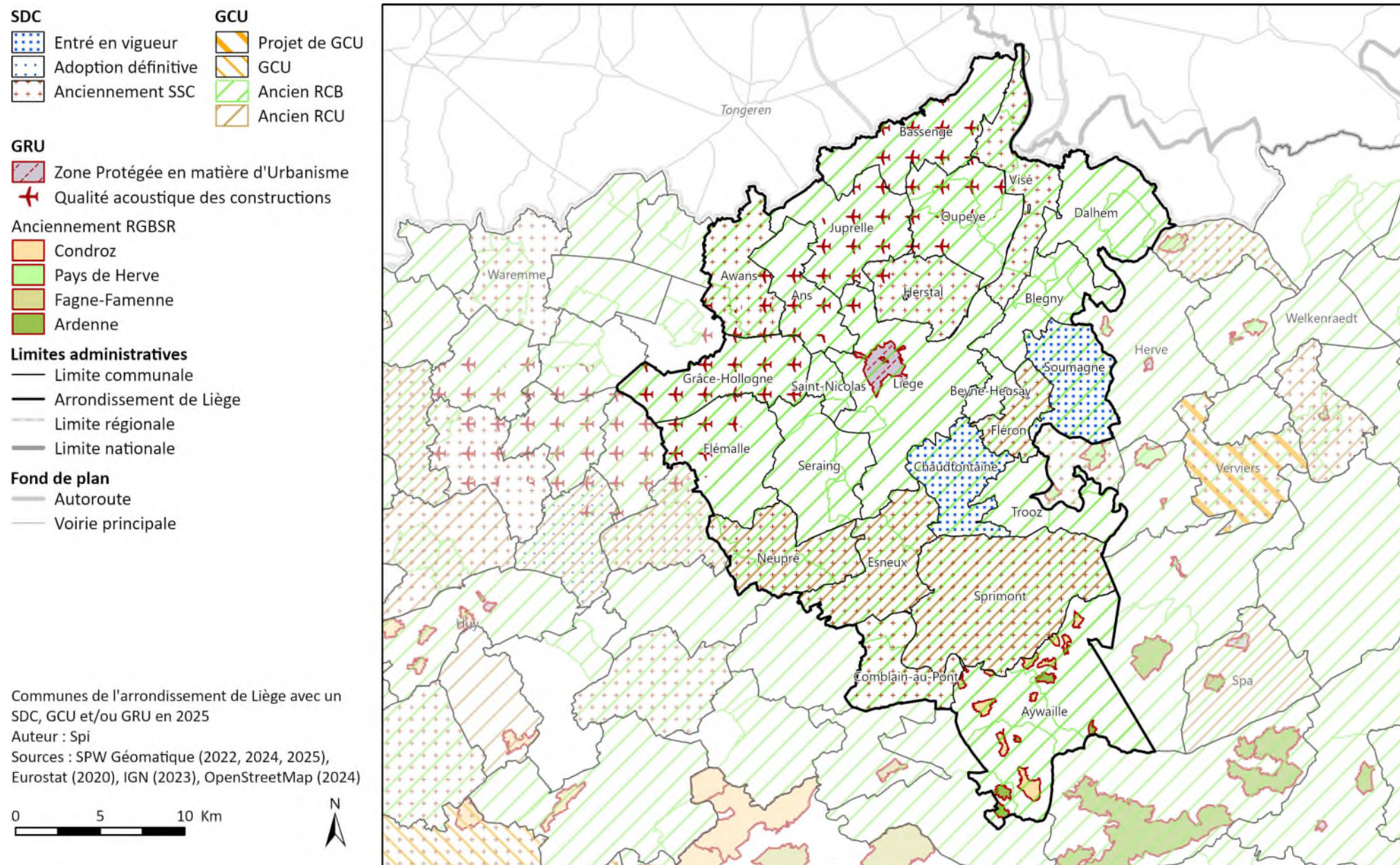


COMMUNE	SDC (SSC)	GRU (RGU, ZPU)	GCU (RCU) ⁶⁵
Seraing	/	/	/
Soumagne	/	/	/
Sprimont	SSC - EV 22/06/2005	/	EV 23/09/2005
Trooz	/	/	/
Visé	SSC - Décision du 17/10/2011 Partiellement annulé par le Conseil d'Etat le 13/06/2013	/	/

Tableau 36 : Liste des documents de planification pour les communes de l'arrondissement de Liège.

Source : SPW Territoire.

Carte 41 : Schémas de développement communaux et guides d'urbanisme





4.2. ORGANES DE COOPÉRATION ET DE COORDINATION

Cette section reprend les groupements d'acteurs institués par les pouvoirs publics actifs dans l'aménagement de portions délimitées du territoire de l'arrondissement. Ces groupements peuvent être actifs à l'échelle d'une commune (comme les commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité) ou à une échelle plus large (comme les organes de gestion des Parcs naturels, parcs nationaux ou contrats de rivière).

4.2.1. PARCS NATURELS

La création de Parcs naturels en Wallonie a pour objectif la préservation et la valorisation de territoires ruraux riches en biodiversité et de leurs singularités paysagères. À la différence des réserves naturelles⁶⁶, il s'agit de territoires habités, couvrant souvent plusieurs communes.

Les Parcs naturels sont gérés au travers d'une collaboration entre les élus, le milieu associatif et les autres acteurs locaux pertinents. Leur fonctionnement est financé par les communes, la Région et l'Europe⁶⁷.

Il n'y a pas de Parc nature dans l'arrondissement (Carte 42).

⁶⁶ Abordées dans le chapitre 3.2 Dimension environnementale du présent rapport.

⁶⁷ <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/e7373449-b7b7-47a5-9c24-ec14798e3238.html>

Carte 42 : Parcs naturels

Parcs naturels

 Emprise

Limites administratives

 Limite communale

 Arrondissement de Liège

 Limite régionale

 Limite nationale

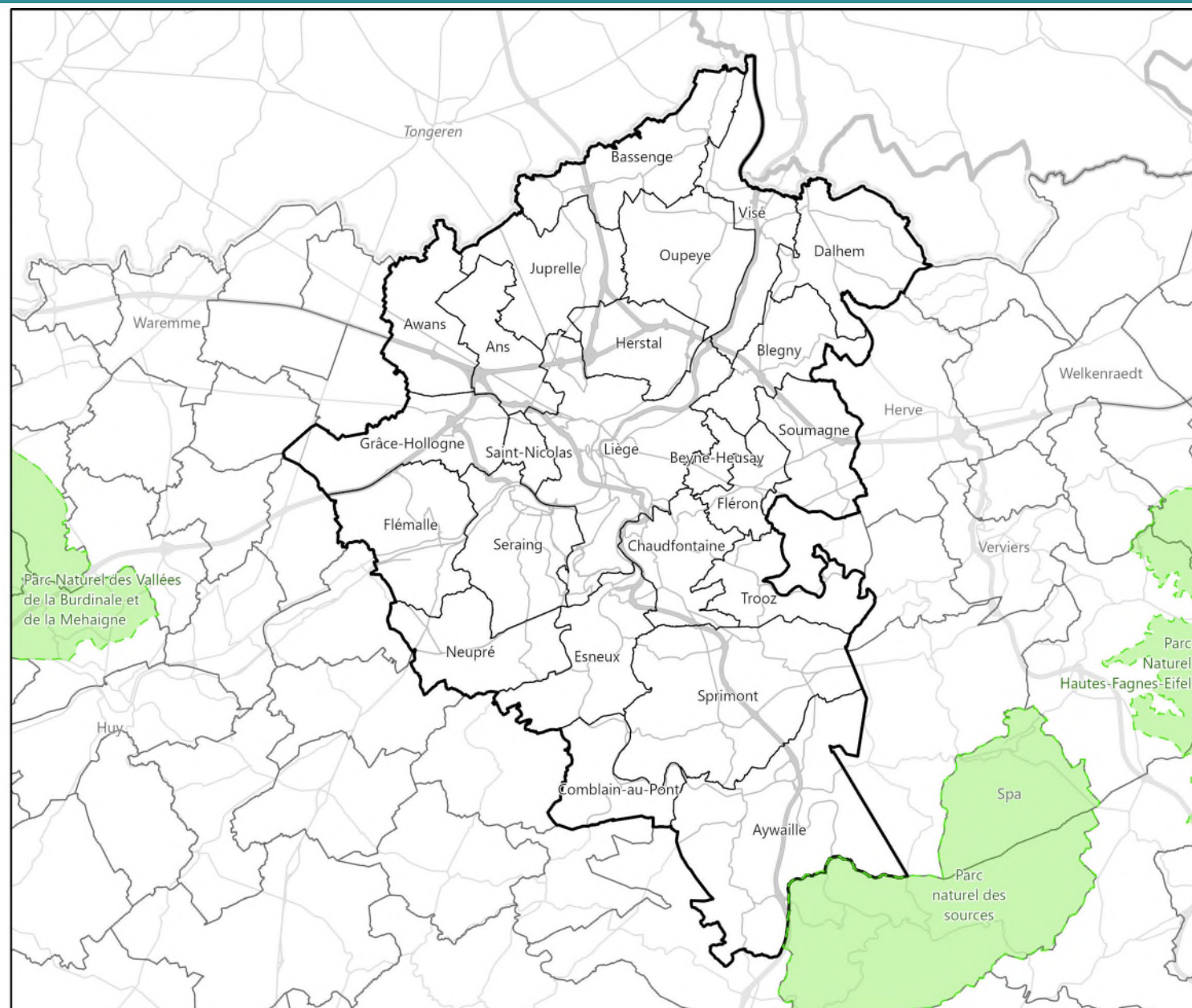
Fond de plan

 Autoroute

 Voirie principale

Parcs naturels de l'arrondissement de Liège en 2024
Auteur : Spi
Sources : SPW Géomatique (2023), Eurostat (2020),
IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



4.2.2. PARCS NATIONAUX

La création de parcs nationaux en Wallonie a pour objectif de préserver et valoriser le patrimoine naturel, et par là augmenter la visibilité internationale du territoire wallon⁶⁸.

A l'heure actuelle, aucun parc national n'est présent sur le territoire de l'arrondissement.

4.2.3. CONTRATS DE RIVIÈRE

Le contrat de rivière est une association qui vise à organiser la concertation entre les gestionnaires publics de l'eau et le reste des acteurs pertinents en la matière (agriculteurs, pêcheurs, associations locales, entreprises...) à l'échelle des sous-bassins versants hydrographiques.

Trois contrats de rivières sont actifs sur le territoire de l'arrondissement :

- **Meuse aval**, au nord (communes de Ans, Awans, Bassenge, Dalhem, Flémalle, Neupré, Soumagne et Visé) ;
- **Ourthe**, au sud-ouest (communes de Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Neupré et Sprimont) ;
- **Vesdre**, au sud-est (communes de Chaudfontaine, Liège, Soumagne, Sprimont et Trooz) ;
- **Amblève-Rour**, extrême sud (commune d'Aywaille).

Les communes de Beyne-Heusay, Blegny, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Oupeye, Saint-Nicolas et Seraing ne prennent pas part à des contrats de rivières (Carte 43).

⁶⁸ <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/e7373449-b7b7-47a5-9c24-ec14798e3238.html>

Carte 43 : Contrats de rivière

Contrats de rivière

 Amblève-Rour

 Dyle-Gette

 Meuse aval

 Ourthe

 Vesdre

 Commune non partenaire du Contrat de rivière

Limites administratives

 Limite communale

 Arrondissement de Liège

 Limite régionale

 Limite nationale

Fond de plan

 Autoroute

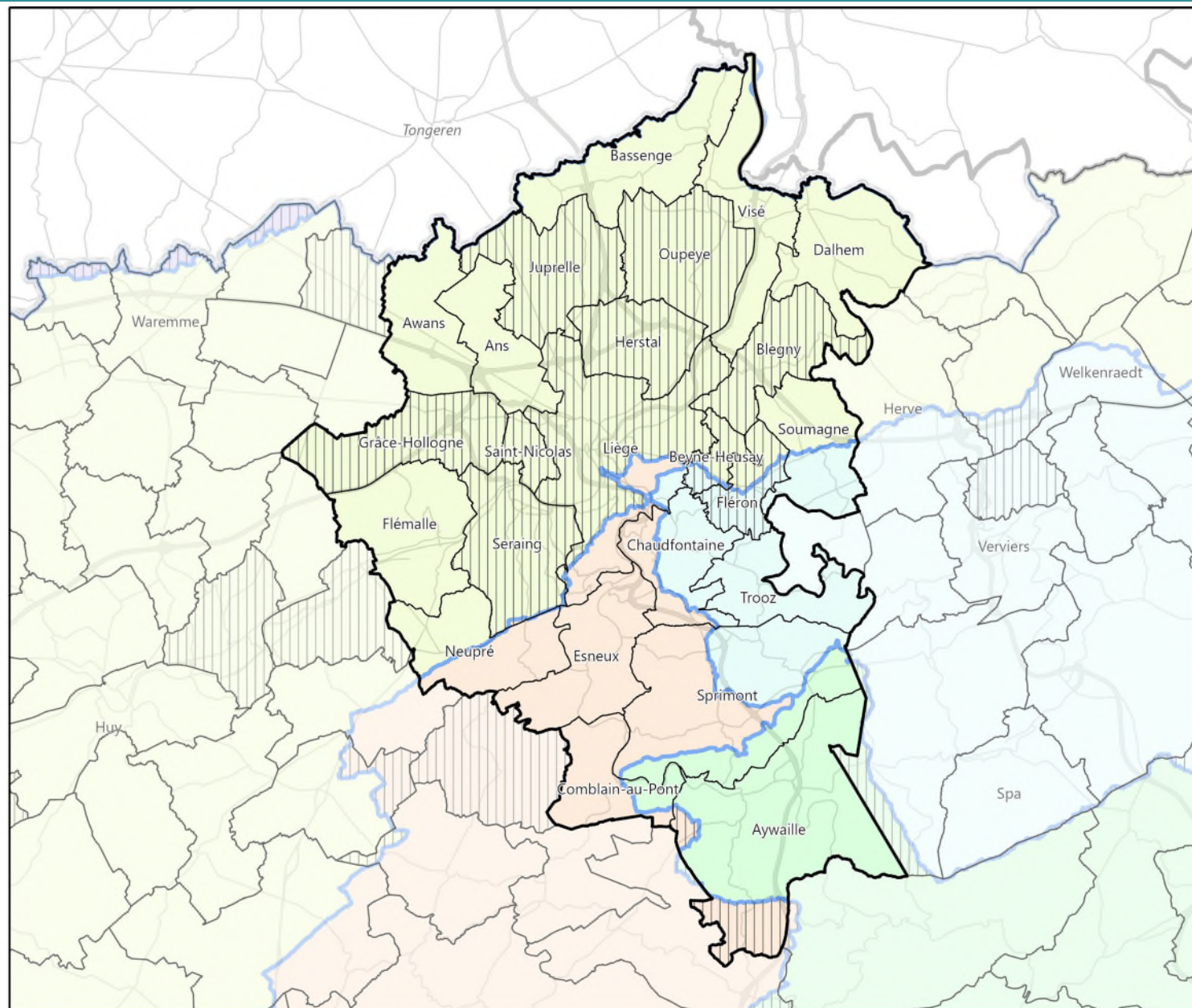
 Voirie principale

Contrats de rivière de l'arrondissement de Liège en 2020

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2020), Eurostat (2020), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





4.2.4. COMMISSIONS CONSULTATIVES COMMUNALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (CCATM)

Les CCATM sont des organes qui rassemblent des représentants de citoyens et des membres politiques.

Elles sont instituées par les autorités communales et ont pour mission de remettre des avis sur les projets d'urbanisme et les dossiers en lien avec l'aménagement du territoire et/ou la mobilité.

La consultation de la CCATM par les autorités communales peut être obligatoire ou facultative. La commission peut aussi, d'initiative, remettre un avis sur tout dossier ou sujet lié à la matière⁶⁹.

18 communes de l'arrondissement disposent d'une CCATM. Le Tableau 37 reprend la date de leur institution.

COMMUNE	Date d'institution de la CCATM
Ans	/
Awans	Arrêté d'institution du 09/01/2003
Aywaille	Arrêté d'institution du 08/03/1993 entré en vigueur le 17/03/1993
Bassenge	Arrêté d'institution du 24/04/2002 entré en vigueur le 29/04/2002
Beyne-Heusay	/
Blegny	/

Chaufontaine	Arrêté d'institution du 17/05/2002 entré en vigueur le 18/06/2002
Comblain-au-Pont	Arrêté d'institution du 18/12/2007
Dalhem	Arrêté d'institution du 04/04/2016 entré en vigueur le 05/04/2016
Esneux	Arrêté d'institution du 31/12/1992 entré en vigueur le 14/01/1993
Flémalle	Arrêté d'institution du 12/02/2015 entré en vigueur le 02/03/2015
Fléron	Arrêté d'institution du 08/01/1991 entré en vigueur le 22/01/1991
Grâce-Hollogne	/
Herstal	Arrêté d'institution du 05/09/2002
Juprelle	/
Liège	Arrêté d'institution du 23/03/1987 entré en vigueur le 23/03/1987
Neupré	Arrêté d'institution du 09/11/1987 entré en vigueur le 09/11/1987
Oupeye	Arrêté d'institution du 25/11/1997
Saint-Nicolas	/

⁶⁹<https://www.wallonie.be/fr/demarches/installer-et-renouveler-une-commission-consultative-de-lamenagement-du-territoire-et-de-la-mobilite-ccatm#:~:text=Une%20commission%20communale%20d'am%C3%A9nagement,territoire%20et%20la%20mobilit%C3%A9>

Seraing	Arrêté d'institution du 11/04/2022 entré en vigueur le 11/04/2022
Soumagne	Arrêté d'institution du 29/10/1993
Sprimont	Arrêté d'institution du 11/08/1992
Trooz	Arrêté d'institution du 31/12/1993 entré en vigueur le 23/03/1994
Visé	Arrêté d'institution du 09/08/2002

Tableau 37 : Liste des CCATM au sein de l'arrondissement de Liège.

Source : SPW Territoire.

4.3. PLANS RÉGIONAUX OPÉRATIONNELS / SUBSIDES

Cette section reprend les différents plans, programmes ou autres dispositifs destinés à apporter des améliorations d'ordre socio-économique dans des portions limitées de certaines communes.

4.3.1. ZONES FRANCHES URBAINES ET RURALES

Le dispositif des « zones franches » (aussi appelées zones d'aide, à ne pas confondre avec les zones d'aide à finalité régionale, elles-mêmes aussi appelées zones de développement) est un incitant fiscal établi en 2014 et aujourd'hui mis en œuvre par le SPF finances.

Concrètement, il s'agit de zones en restructuration industrielle dans lesquelles les entreprises qui y investissent peuvent bénéficier de divers incitants fiscaux, moyennant certains engagements en matière de création d'emplois et de durées minimales dans leurs investissements. L'objectif est de favoriser la reconversion économique de ces zones.

Les zones en Wallonie ont été arrêtées le 22 octobre 2017 (MB du 31/10/2017). Lorsqu'elles sont situées dans des zones d'aide à finalité régionales (cf. section suivante), cela permet notamment aux grandes entreprises de bénéficier d'une dispense de versement de précompte professionnel.

La Carte 44 montre les différentes zones franches (zones d'aide) présentes sur le territoire de l'arrondissement et fait la distinction entre celles qui se trouvent dans les zones de développement (zones d'aide à finalité régionale) en vigueur jusqu'en 2027 et celles en dehors.



Carte 44 : Zones franches

Zones franches

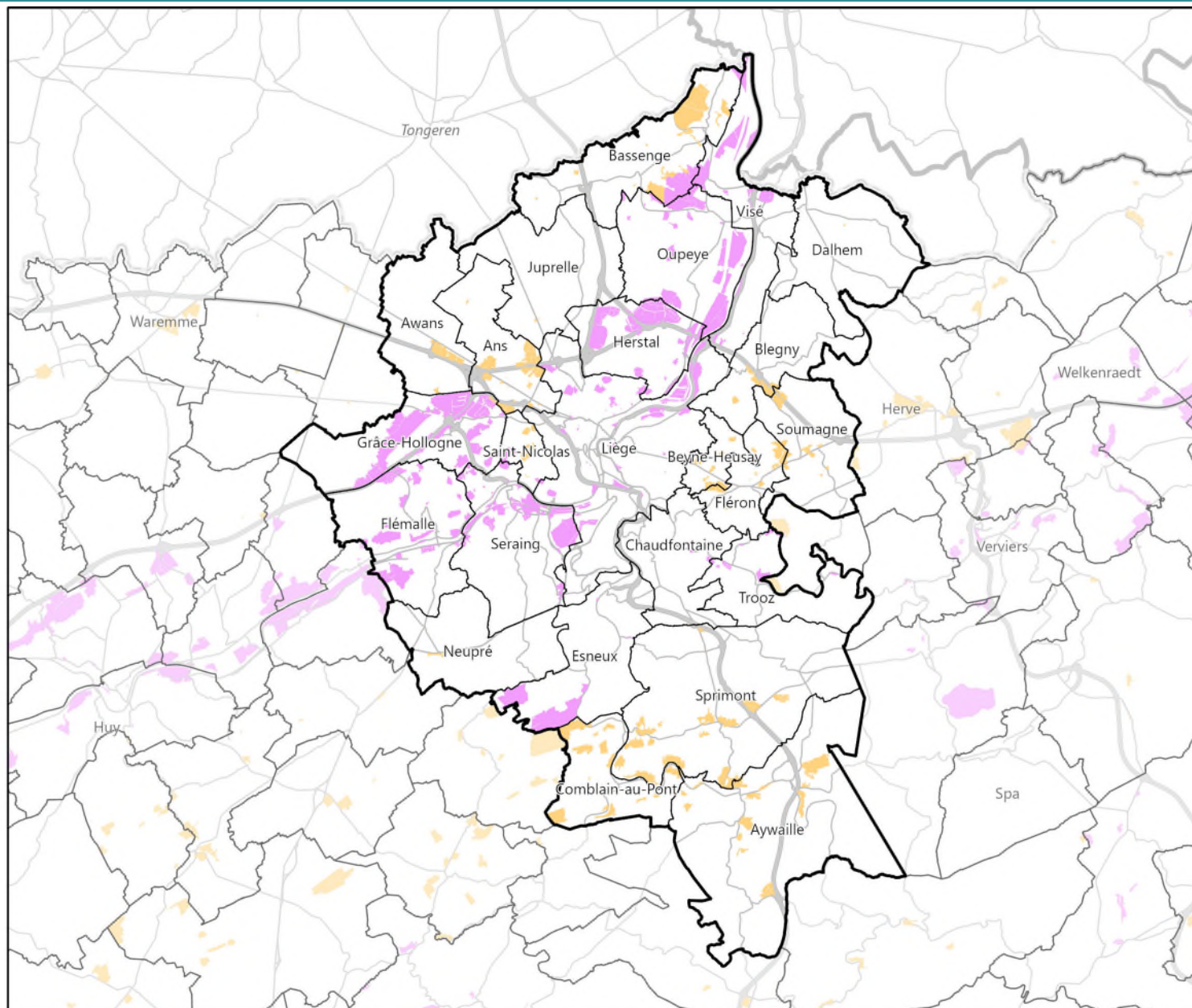
-  Dans une zone d'aide à finalité régionale
-  Hors zone d'aide à finalité régionale

Limites administratives

-  Limite communale
-  Arrondissement de Liège
-  Limite régionale
-  Limite nationale

Fond de plan

-  Autoroute
-  Voirie principale



Zones franches de l'arrondissement de Liège entre 2024 et 2027

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2017 et 2023), Eurostat (2020), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



4.3.2. ZONES DE DÉVELOPPEMENT 2022 – 2027

Les zones de développement sont des zones (la plupart du temps des communes entières) où les investisseurs peuvent prétendre à des aides financières. Sur la base des lignes directrices publiées par la Commission européenne en juillet 2022, la Belgique a établi une carte de ces zones (finalement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024).

La carte régionale définit les zones de développement éligibles ainsi que les intensités d'aide maximales pour les aides à l'investissement, c'est-à-dire les plafonds d'aide autorisés ; les zones **c** sont les zones bénéficiant le plus d'incitants, tandis que les zones **a** sont celles qui en bénéficient le moins⁷⁰.

Dans l'arrondissement, 10 communes sont reprises comme zones de développement : Chaudfontaine, Esneux, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège (avec couverture partielle), Oupeye, Seraing, Trooz et Visé (Carte 45).

⁷⁰ <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/661f06a2-7993-453b-9f44-890cecc5dcf7.html>



Carte 45 : Zones de développement 2024 – 2027

Zones de développement

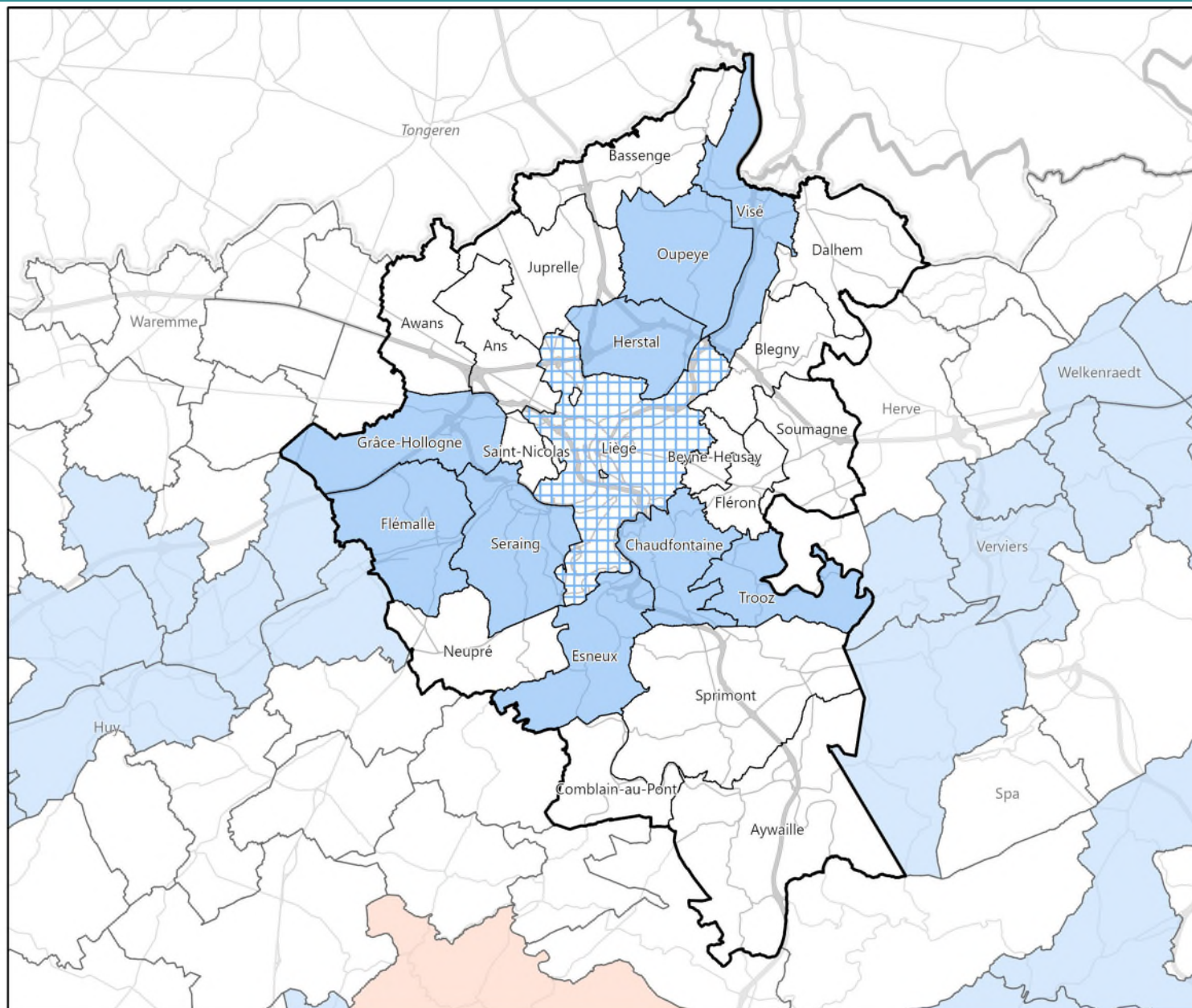
- Zone a - Moins développée
- Zone c
- Zone c - Commune avec couverture partielle
- Hors zone

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale



Zones de développement de l'arrondissement de Liège entre 2024 et 2027

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2023), Eurostat (2020), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



4.3.3. PLAN HABITAT PERMANENT

L'habitat permanent dans les équipements à vocation touristique est une forme de précarité qui touche environ 10 000 personnes en Wallonie. Afin d'apporter une réponse nuancée à cette problématique, le Gouvernement wallon a adopté, en novembre 2002 (et actualisé en 2011), un plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (Plan HP). Ce plan est associé à une cartographie des sites concernés par l'habitat permanent (adoptée en 2013)⁷¹.

Sur le territoire de l'arrondissement, il y a 23 zones d'habitat permanent pour une superficie totale de 52,89 ha dans les communes d'Aywaille et Esneux (Carte 46).

⁷¹ <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/c0d28bbb-d396-44ec-86a9-37bd53af2573.html>



Carte 46 : Habitat permanent

Plan d'Habitat Permanent



Site

Limites administratives



Limite communale



Arrondissement de Liège



Limite régionale



Limite nationale

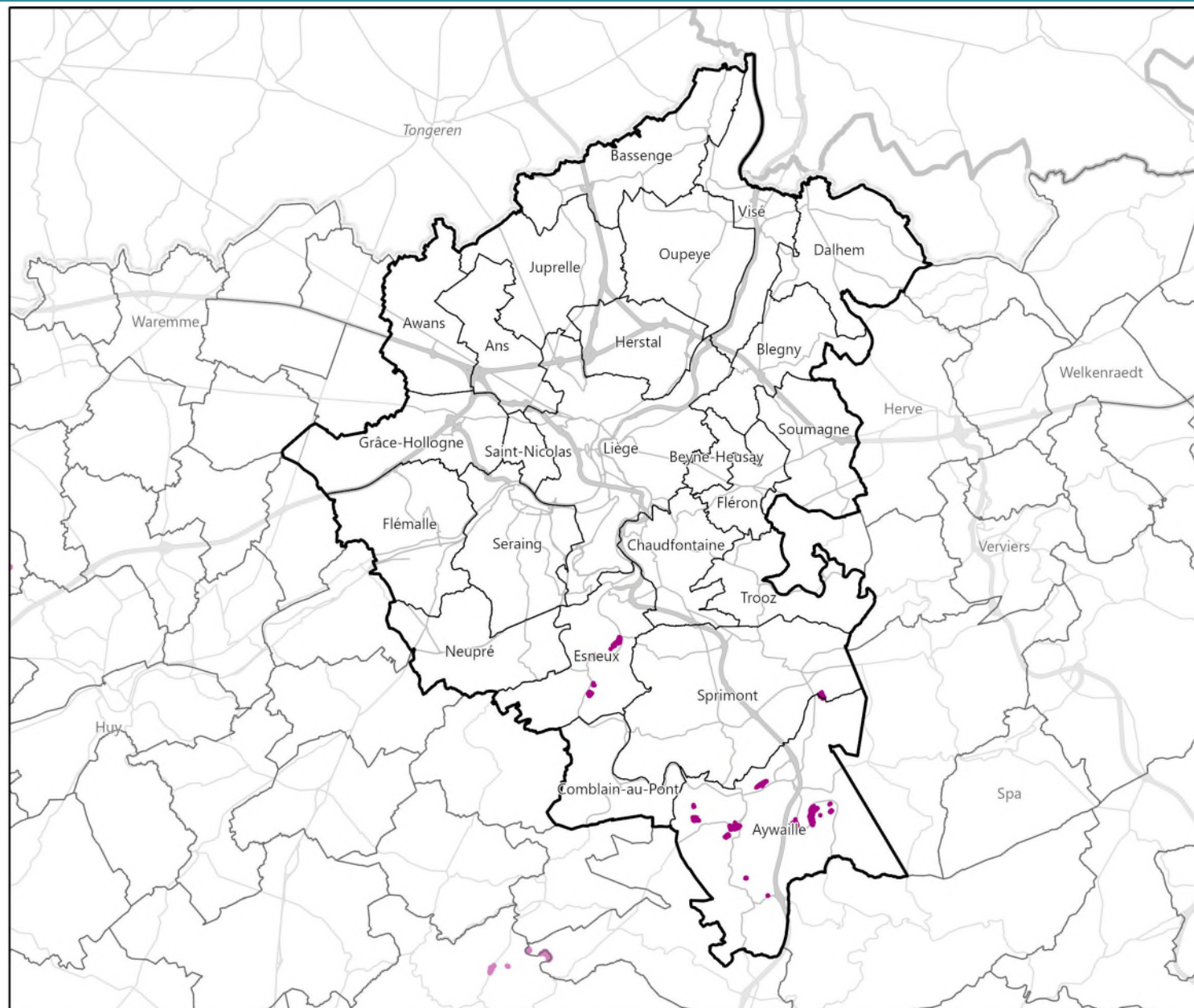
Fond de plan



Autoroute



Voirie principale



Sites de l'arrondissement de Liège concernés par le plan d'habitat permanent en 2024

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2024), Eurostat (2020), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





4.4. AUTRES PLANS ET PROGRAMMES COMMUNAUX

Les autres plans et programmes des différentes communes de l'arrondissement non abordés jusqu'ici sont repris ci-dessous. Il s'agit :

- Des Plans Communaux ou Intercommunaux de Mobilité (PCM ou PICM) ;
- Des Programmes Politique Locale Energie Climat (POLLEC) ;
- Des Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR) ;
- Des Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN) ;
- Convention Maire.

Ces différents plans sont abordés plus en détails dans les diagnostics territoriaux communaux.

4.4.1. PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ (PCM) ET PLAN INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ (PICM)

Le PCM est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle d'une commune ou de plusieurs communes voisines. Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné.

L'arrondissement dispose d'un Plan Urbain de Mobilité, le PUM. Ce document donne une stratégie de mobilité à l'échelle des 24 communes de l'arrondissement de Liège. Il a été adopté le 16 mai 2019.

Commune	PCM/PICM	Etat d'avancement
Ans	Etude d'accessibilité Ans-Rocourt, 2003	Actualisation demandée
Awans	PCM, 2013	Approuvé
Aywaille	PICM Ourthe- Amblève-Condroz, 2003	Actualisation demandée
Bassenge	PICM Basse Meuse, 2002	Approuvé
Beyne-Heusay	PICM Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne, 2010	Actualisation demandée
Blegny	/	/
Chaufontaine	PCM, 2018	Approuvé
Comblain-au-Pont	PICM Ourthe- Amblève-Condroz, 2003	Approuvé



Commune	PCM/PICM	Etat d'avancement
Dalhem	/	/
Esneux	PICM Ourthe-Ambève-Condroz, 2003 PCM, 2022	Actualisation approuvée
Flémalle	PCM, 2022	Approuvé
Fléron	PICM Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne, 2010	Actualisation demandée
Grâce-Hollogne	PCM, 2017	Approuvé
Herstal	PCM, 2009	Actualisation demandée
Juprelle	/	/
Liège	PCM, 2021 Plan Piéton, 2004 Etude d'accessibilité Ans-Rocourt, 2003 Plan de déplacement et de stationnement de Liège, 1999	Actualisation approuvée
Neupré	PICM Ourthe-Ambève-Condroz, 2003	Actualisation demandée
Oupeye	PICM Basse Meuse, 2002	Actualisation approuvée

Commune	PCM/PICM	Etat d'avancement
	PCM, 2023	
Saint-Nicolas	/	Demandé
Seraing	PCM, 2004	Actualisation demandée
Soumagne	PICM Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne, 2010	Actualisation demandée
Sprimont	PICM Ourthe-Ambève-Condroz, 2003	Approuvé
Trooz	/	/
Visé	PICM Basse Meuse, 2002 PCM, 2023	Actualisation approuvée

Tableau 38 : Liste de PCM et PICM au sein de l'arrondissement de Liège.

Source : SPW Mobilité et infrastructures.

4.4.2. POLITIQUE LOCALE ENERGIE CLIMAT (POLLEC)

Le programme POLLEC accompagne les communes wallonnes pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action en faveur de l'Energie Durable et du Climat dans le cadre de leur adhésion à la Convention des Maires. La Convention des Maires est une initiative européenne. Elle rassemble les collectivités locales et régionales, majoritairement européennes, désireuses de lutter contre le changement climatique et de mettre en œuvre des politiques énergétiques durables. Elle fonctionne sur la base de l'engagement volontaire des communes signataires.

Au sein de l'arrondissement 12 communes sont signataires (horizon 2030) : Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Liège, Neupré, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne et Sprimont.



4.4.3. PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL (PCDR)

Le PCDR est un programme issu d'une opération de développement rural (ODR) organisé par le décret relatif au développement rural, de la Région wallonne, datant du 11-04-14.

Sur le territoire de l'arrondissement, 3 communes ont adopté un PCDR (Awans, Comblain-au-Pont et Dalhem).

4.4.4. PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Le PCDN est un programme d'action qui vise à maintenir, développer ou restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.

Au niveau de l'arrondissement, 8 communes ont adopté un PCDN : Aywaille, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Fléron, Liège, Oupeye et Visé.





5

SYNTHÈSE CROISÉE



5.1. DYNAMIQUE TERRITORIALE ET BASSINS DE VIE

L'objectif de ce sous-chapitre est de donner une meilleure compréhension de l'organisation géographique des territoires, des déplacements et des phénomènes de polarisation et de dépendance entre lieux du territoire. À cette fin, différents découpages du territoire sont présentés. Plusieurs thématiques (emploi, enseignement, commerce, services à la population, économie et tourisme) sont présentées afin d'exposer différentes facettes de l'organisation du territoire wallon.

5.1.1. BASSINS D'EMPLOI ET SCOLAIRE

Concernant le positionnement de l'arrondissement de Liège au sein des bassins d'emploi (Carte 47) et des bassins d'enseignement secondaire (Carte 48), l'étude de l'IWEPS (2024)⁷² est utilisée.

L'arrondissement est constitué d'un bassin d'emplois : le bassin de Liège, le plus étendu de Wallonie, incluant l'agglomération liégeoise, l'ensemble des communes de l'arrondissement et également de nombreuses communes au-delà (arrondissement de Huy-Waremme, de Verviers francophone et province du Luxembourg).

Concernant le regroupement des communes wallonnes en bassins scolaires pour l'enseignement secondaire, ceux-ci sont plus nombreux et moins étendus que les bassins d'emplois. Cette organisation est tout à fait logique, sachant que les déplacements scolaires se font sur de moins grandes distances, privilégiant les relations de proximité, que les déplacements domicile-travail.

La taille d'un bassin scolaire en termes de superficie ou de nombre de communes dépend de plusieurs facteurs dont la capacité d'accueil en nombre d'élèves de la ou des communes-pôles du bassin, la variété des établissements présents, la proximité de pôles concurrents et le réseau de transport permettant d'accéder aux communes-pôles depuis les communes périphériques.

L'arrondissement comprend 5 bassins scolaires.

- Le bassin de Liège, à cheval sur l'arrondissement de Huy-Waremme, regroupant 14 communes du centre de l'arrondissement ;
- Le bassin de Visé regroupant 4 communes du nord-est de l'arrondissement ;
- Le bassin de Aywaille, à cheval sur l'arrondissement de Huy-Waremme, regroupant 2 communes du sud de l'arrondissement ;
- Le bassin de Herve dont le centre est en dehors de l'arrondissement regroupant 2 communes de l'est de l'arrondissement ;
- Le bassin de Seraing regroupant 2 communes de l'ouest de l'arrondissement.

Plusieurs bassins sont peu étendus. Ils sont la plupart du temps constitués d'une commune comptabilisant au moins une école secondaire, à laquelle est venue s'adjoindre une ou deux communes voisines n'en possédant pas (ex : Awans, Dalhem, Juprelle, Neupré, Oupeye et Trooz) (voir chapitre 3.8 Grands équipements).

⁷² IWEPS, 2024. *Bassins d'emploi et bassins d'enseignement secondaire en Wallonie*.



Carte 47 : Bassins d'emploi

Bassin d'emploi

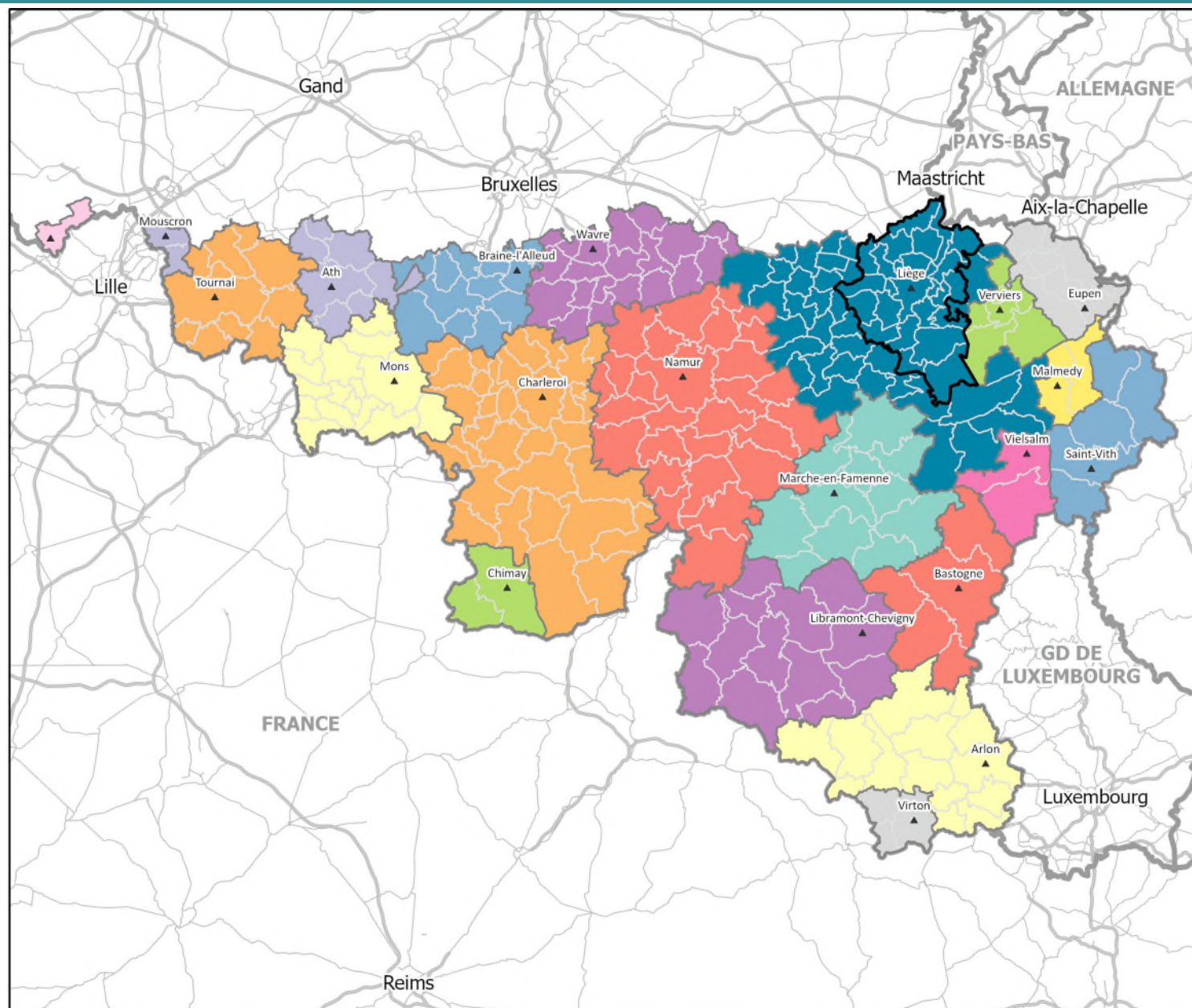
- Limite bassin d'emploi
- ▲ Centre de bassin

Limites administratives

- Arrondissement de Liège
- Limite communale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale



Bassins d'emploi de l'arrondissement de Liège en 2019

Auteur : Spi

Sources : ONSS statistique décentralisée (2019), IWEPS (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km



Carte 48 : Bassins scolaires pour l'enseignement secondaire

Bassins scolaires

— Limite bassin scolaire

▲ Centre du bassin

Limites administratives

— Limite communale

— Arrondissement de Liège

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

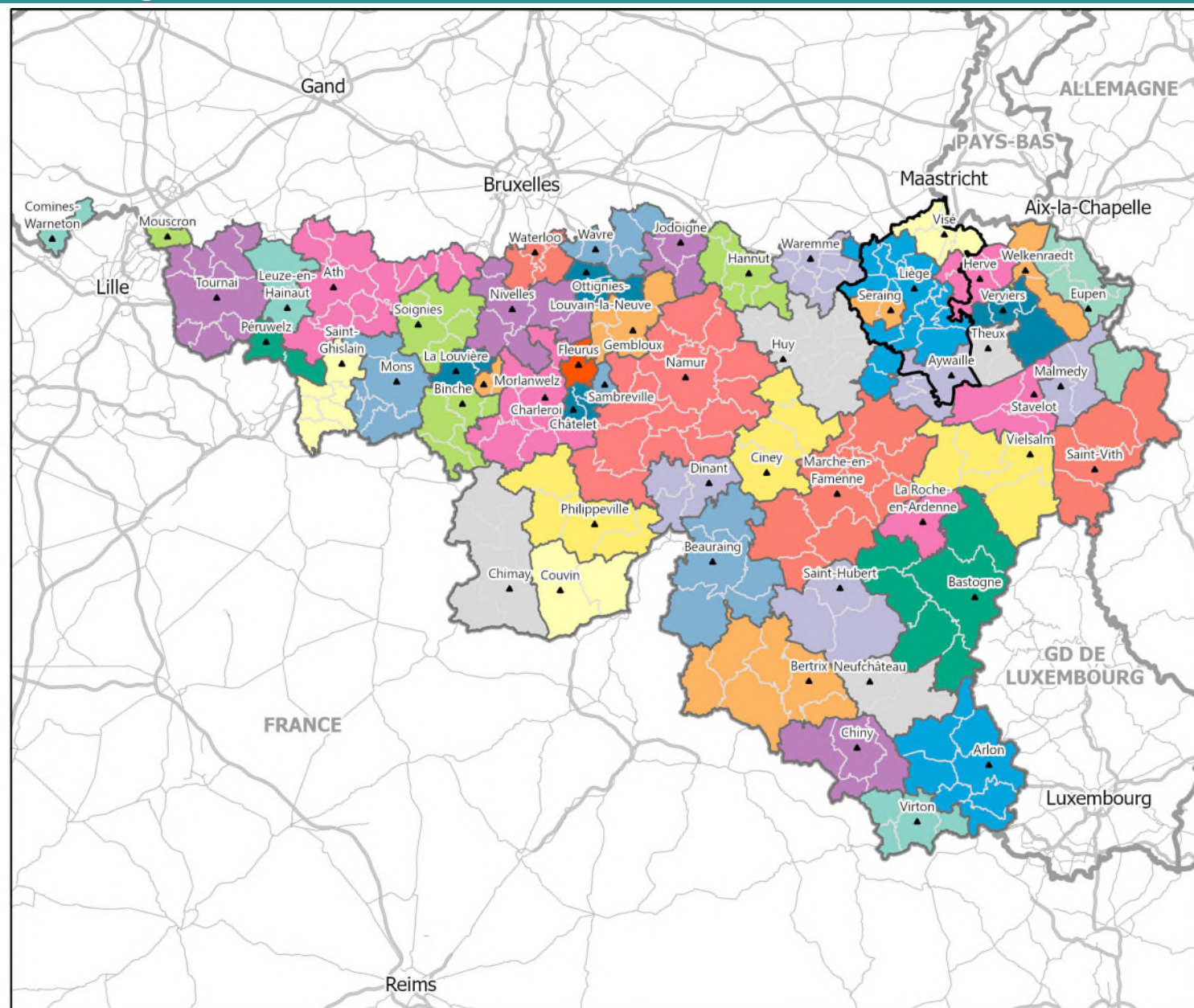
— Voirie principale

Bassins scolaires pour l'enseignement secondaire de l'arrondissement de Liège en 2019

Auteur : Spi

Sources : FWB-ETNIC (2019-2020), IWEPS (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





5.1.2. BASSINS D'ACHATS

Un travail de construction de bassins statistiques de consommation a été réalisé par le SEGEFA-ULiège en 2014⁷³. L'objectif de ces travaux sur les bassins de consommation est d'identifier des espaces au sein desquels une relation forte existe entre l'offre commerciale implantée et la population résidente.

Trois types d'achats traduisant des comportements spécifiques sont distingués :

- Les achats alimentaires ou courants correspondent aux courses élémentaires effectuées au minimum une fois par semaine (avec ou sans voiture) ;
- Les achats semi-courants légers correspondent à des achats plus rares et ne nécessitant pas forcément l'utilisation d'une voiture pour transporter les produits achetés (vêtements, livres...) ;
- Les achats semi-courants lourds, au contraire, correspondent à des achats plus rares nécessitant l'utilisation d'une voiture pour transporter les produits achetés (meubles, électroménagers et matériaux ou outils de bricolage).

Les bassins de consommation pour les achats courants, semi-courants légers et semi-courants lourds sont repris dans les Carte 49, Carte 50 et Carte 51. Elles montrent l'impact géographique du type d'achats sur les partitions obtenues qui sont liées aux offres différentes et aux distances parcourues pour effectuer les achats.

Pour les achats courants, la taille des bassins est relativement petite et leur nombre est élevé.

Dans l'arrondissement, il y a 3 bassins d'achats courants :

- Le bassin de Liège, à cheval sur l'arrondissement de Huy-Waremme, regroupant 19 communes de l'arrondissement ;
- Le bassin d'Aywaille, à cheval sur l'arrondissement de Huy-Waremme et de Verviers francophone et sur la province du Luxembourg, regroupant 3 communes de l'arrondissement ;
- Le bassin de Herve dont la centralité est en-dehors de l'arrondissement, regroupant 2 communes de l'arrondissement.

Les bassins de consommation en achats semi-courants légers sont plus étendus : ils concernent des déplacements sur de plus grandes distances.

Il y a 1 bassin d'achats semi-courants légers dans l'arrondissement : celui de Liège, le bassin le plus peuplé de Wallonie et qui s'étendant sur l'arrondissement de Huy-Waremme et de Verviers francophone et sur la province du Brabant wallon et du Luxembourg.

Enfin, il y a également un seul bassin d'achats semi-courants lourds dans l'arrondissement. Le bassin de Liège est resté identique sur l'arrondissement. Il perd quelques communes à l'ouest sur l'arrondissement de Huy-Waremme.

⁷³ (Deville et al., 2014)

Carte 49 : Bassins d'achats courants

Bassins de consommation d'achats courants

— Limite bassin d'achats courants

Limites administratives

— Arrondissement de Liège

— Limite communale

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

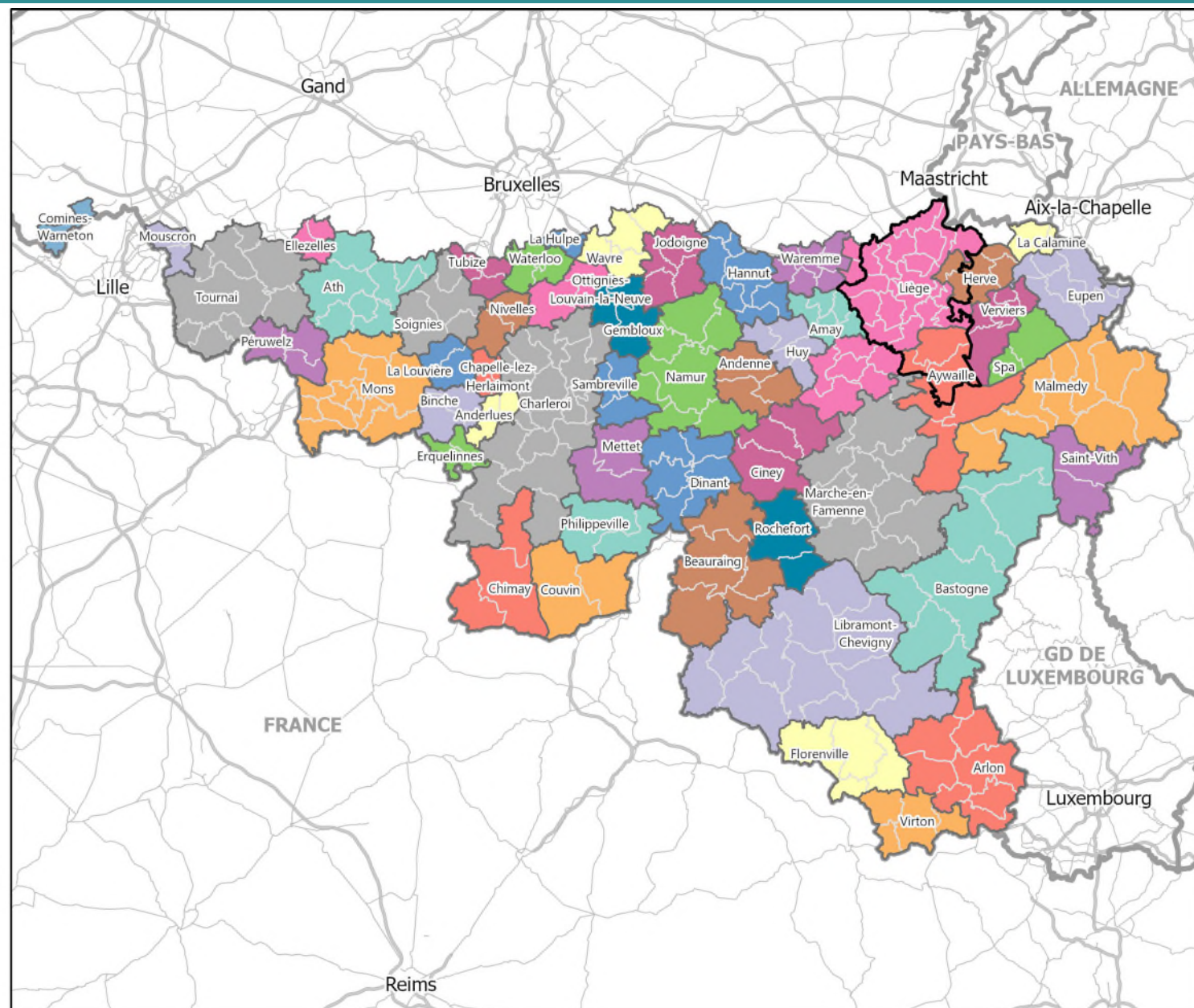
— Voirie principale

Bassins d'achats courant de l'arrondissement de Liège en 2023

Auteur : Spi

Sources : SEGEFA-ULiège (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





Carte 50 : Bassins d'achats semi-courants légers

Bassins de consommation d'achats semi-courants légers

— Limite bassin d'achats semi-courants légers

Limites administratives

— Arrondissement de Liège

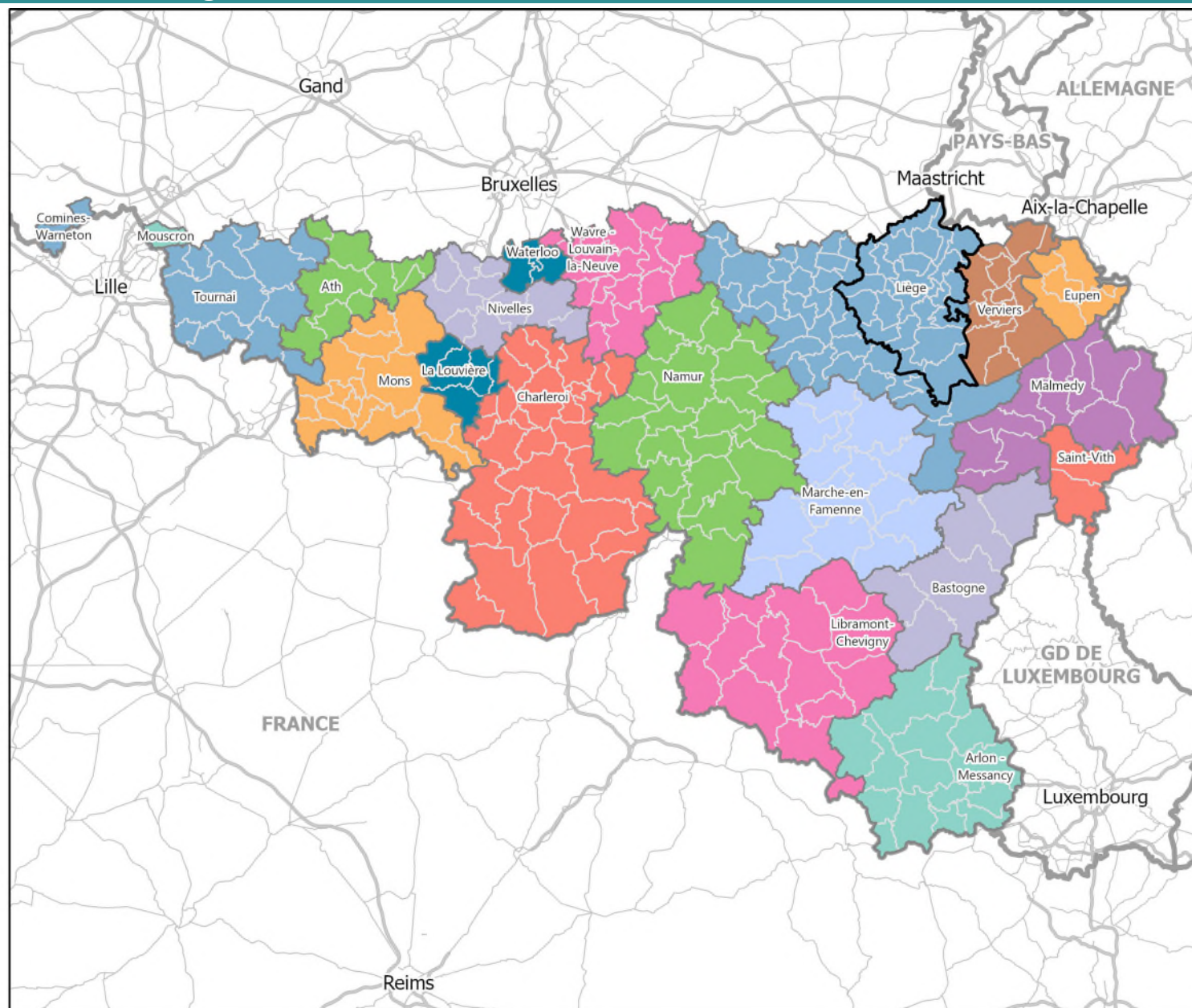
— Limite communale

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

— Voirie principale



Bassins d'achats semi-courants légers de l'arrondissement de Liège en 2023

Auteur : Spi

Sources : SEGEFA-ULiège (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km



Carte 51 : Bassins d'achats semi-courants lourds

Bassins de consommation d'achats semi-courants lourds

— Limite bassin d'achats semi-courants lourds

Limites administratives

— Arrondissement de Liège

— Limite communale

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

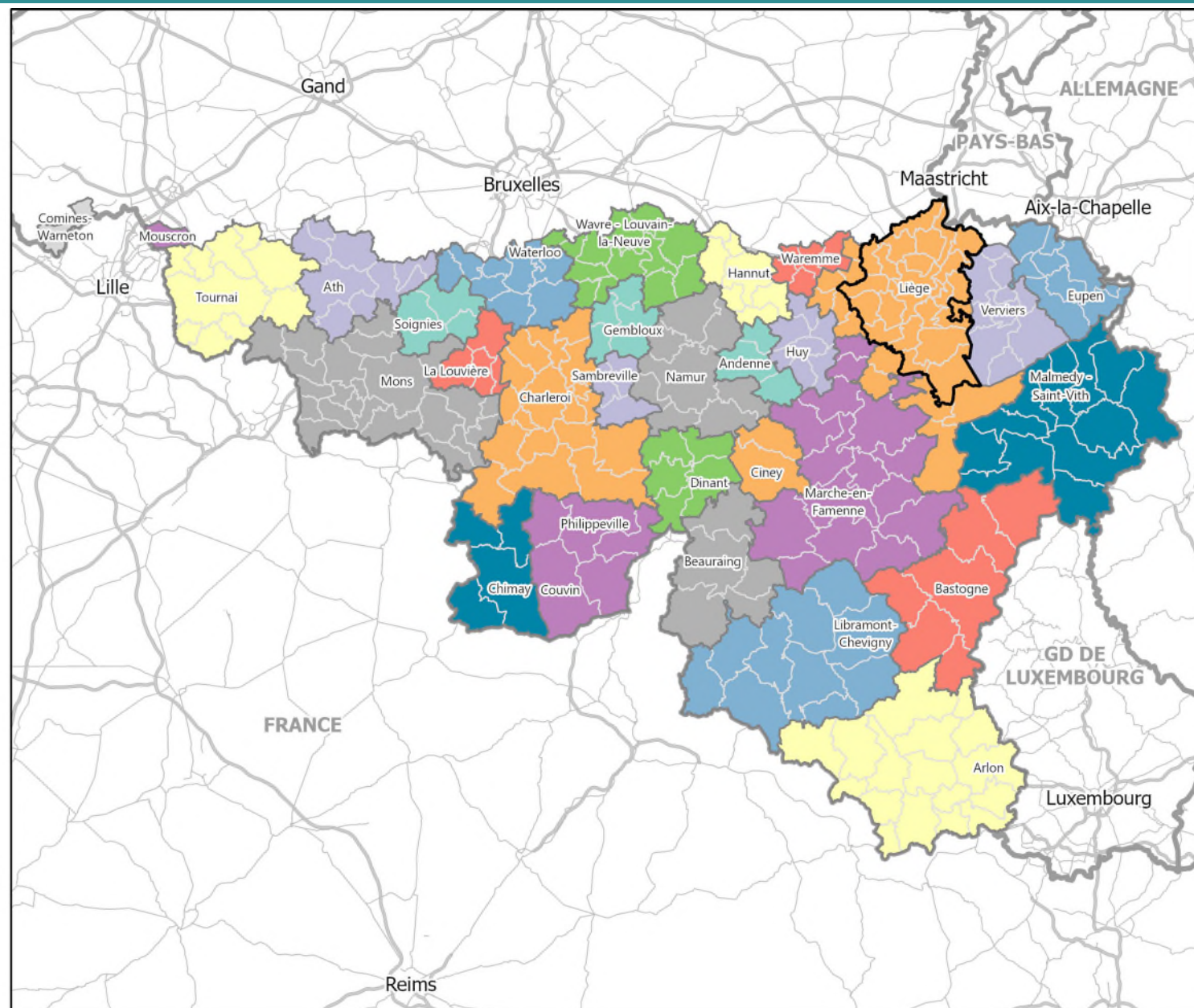
— Voirie principale

Bassins d'achats semi-courants lourds de l'arrondissement de Liège en 2023

Auteur : Spi

Sources : SEGEFA-ULiège (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





5.1.3. NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les dernières classifications concernent le niveau d'équipements socio-économiques⁷⁴ : l'équipement en services à la population (Carte 52), le niveau d'activités économiques (Carte 53) et le niveau d'activités touristiques (Carte 54). Les équipements liés à ces fonctions ont des logiques de distributions géographiques spécifiques et, en relation notamment avec leur niveau et l'intensité d'activités qu'ils induisent, ils constituent des facteurs d'attractivité plus ou moins forts pour les territoires environnants.

Pour l'équipement en services à la population, afin de définir ce degré d'équipement et donc de prendre en compte son attractivité potentielle, deux critères essentiels sont retenus : la diversité des besoins couverts par les services présents (santé, gouvernance, enseignement, culture, sport, commerces, mobilité) et le niveau de services rendus.

Le niveau hiérarchique est lié à la fréquence à laquelle les populations recourent au service et à leur plus ou moins grande rareté sur le territoire étudié. Les services courants ou de base sont présents dans la plupart des communes ou centralités et sont des services qui sont régulièrement fréquentés par la population locale. Les services ou infrastructures de niveaux hiérarchiques supérieurs sont présents ou concentrés dans un nombre plus réduit de polarités ou de communes, et ils sont fréquentés de manière moins courante par une population prête à se déplacer sur de plus longs trajets

Il existe 4 degrés dans la classification. Au sein de l'arrondissement, il y a :

- 1 commune de degré I, Liège, une ville disposant d'une offre variée de service ;
- 4 communes de degré II, Ans, Fléron, Herstal et Seraing ;
- 10 communes de degré III sont réparties diversement dans l'arrondissement ;
- 9 communes de degré IV correspondent aux communes restantes, certaines d'entre elles peuvent disposer de services supérieurs mais pas en nombre et en diversité suffisants.

Pour le niveau d'activités économiques, deux indicateurs clés sont utilisés pour construire la typologie : le ratio d'emploi intérieur ainsi que le nombre de postes de travail offerts sur le territoire communal.

Il existe 4 degrés dans la classification. Au sein de l'arrondissement, il y a :

- 2 communes à « très haut degré » d'intensité d'activités économiques (degré I), Herstal et Liège ;
- 1 commune à « haut degré » d'intensité d'activités économiques (degré II), Grâce-Hollogne ;
- Aucune commune à « moyen degré » d'intensité d'activités économiques (degré III) ;
- 21 communes à « faible degré » d'intensité d'activités économiques (degré IV) correspondant aux communes restantes, soit celles qui ont un ratio d'emploi intérieur inférieur au taux d'activité moyen de la Wallonie francophone et/ou accueillent un nombre de postes de travail inférieur à 5 000 postes.

Enfin, pour le niveau d'activités touristiques, l'objectif est de mettre en évidence les communes wallonnes les plus touristiques sur la base de leur équipement mais aussi sur la base des visites/fréquentations qu'elles enregistrent annuellement.

Le score de « touristicité » est un indicateur synthétique qui donne une information sur le niveau d'activité touristique relatif de chaque commune de Wallonie. Il varie entre 0,5 et 10. Le niveau 0,5 correspond aux communes qui ont le niveau d'attractivité touristique le plus faible et le niveau 10 aux communes dont le niveau d'activité touristique est le plus élevé.

À l'échelle de l'arrondissement, on constate que Liège affiche un score important. La ville dispose d'un patrimoine bâti d'un certain niveau, d'équipements culturels, commerciaux et touristiques non négligeables. Les communes du sud de l'arrondissement ont également un score élevé. Elles disposent d'un haut patrimoine naturel notamment situés dans les vallées touristiques de l'Ourthe et de l'Amblève.

⁷⁴ L'IWEPS catégorise les communes selon quatre degrés d'équipement et d'attractivités, le degré 1 représentant le degré d'équipement le plus élevé.

Carte 52 : Degré d'équipement en services à la population

Degré d'équipement en services à la population

- Degré I - 6 à 7 thématiques différentes de niveau 1 (11)
- Degré II - 5 à 7 thématiques différentes de niveau 2 (30)
- Degré III - 4 à 7 thématiques différentes de niveau 3 (74)
- Degré IV - moins de 3 thématiques différentes de niveau 3 (147)

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite nationale

Fond de plan

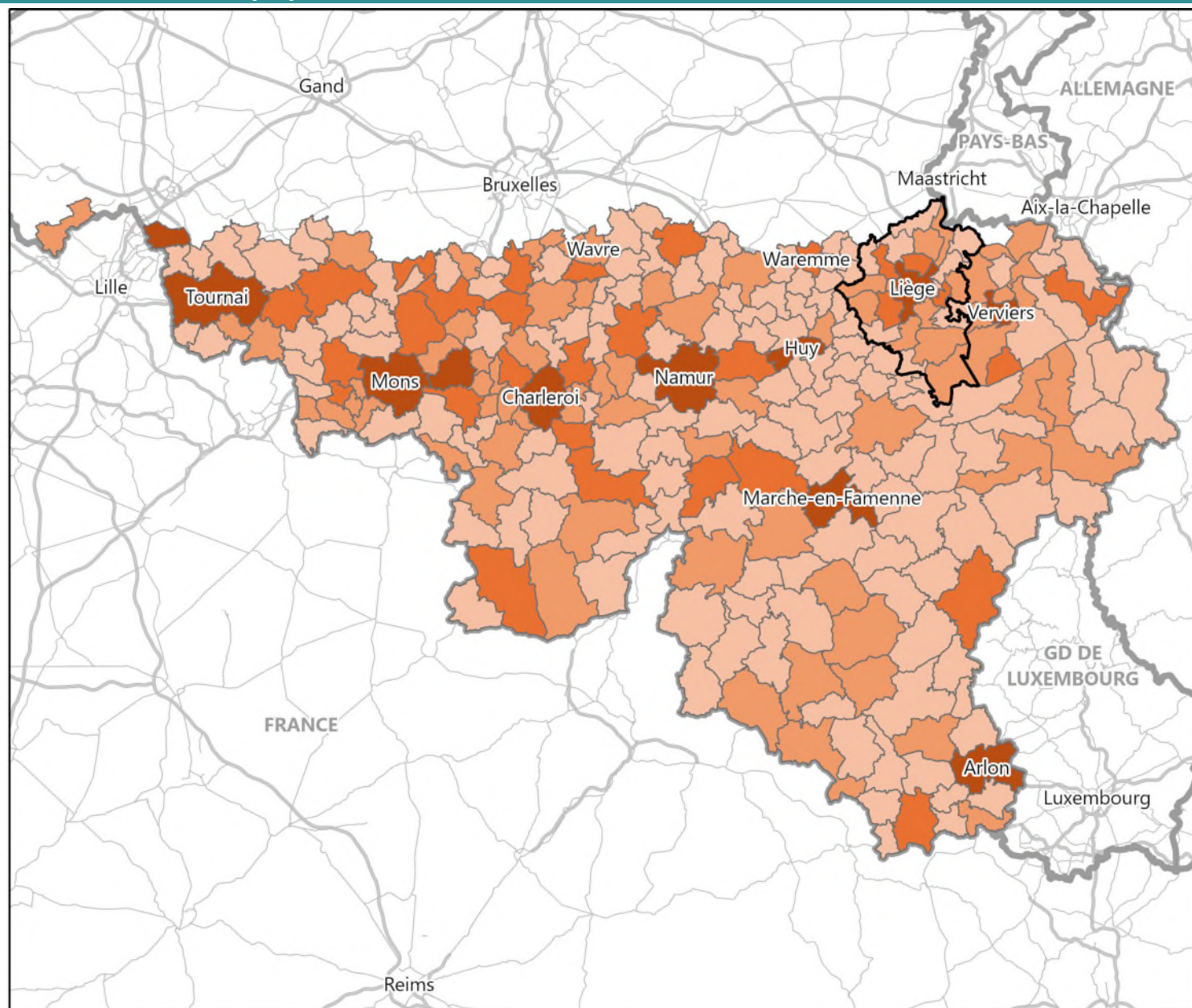
- Autoroute
- Voirie principale

Degré d'équipement en services à la population de l'arrondissement de Liège en 2019

Auteur : Spi

Sources : Comptes de l'emploi wallon (2019), IWEPS (2022), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





Carte 53 : Degré d'intensité de l'activité économique

Degré d'intensité d'activités économiques

-  Degré I - Attractivité et plus de 20 000 postes d'emploi (10)
-  Degré II - Attractivité et entre 10 000 et 20 000 postes d'emploi (8)
-  Degré III - Attractivité et entre 5 000 et 10 000 postes d'emploi (11)
-  Degré IV - Pas suffisamment attractif et/ou moins de 5 000 postes (232)

Limites administratives

-  Limite communale
-  Arrondissement de Liège
-  Limite nationale

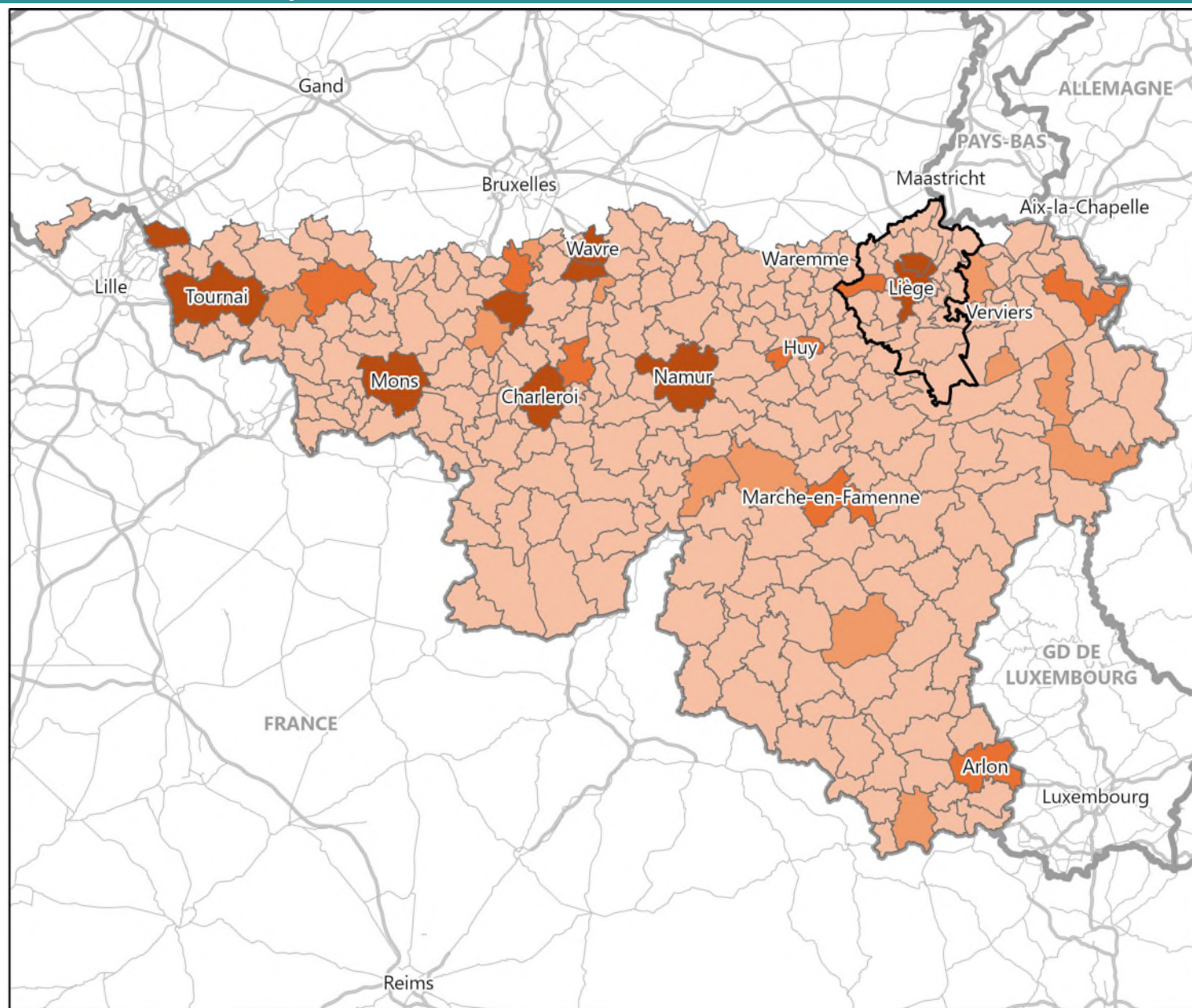
Fond de plan

-  Autoroute
-  Voirie principale

Degré d'intensité d'activités économiques de l'arrondissement de Liège en 2019

Auteur : Spi

Sources : Comptes de l'emploi wallon (2019), IWEPS (2022), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)



Carte 54 : Score de touristicité des communes

Score de touristicité

- Très haut (23)
- Haut (41)
- Moyen (44)
- Bas (154)

Limites administratives

- Limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite nationale

Fond de plan

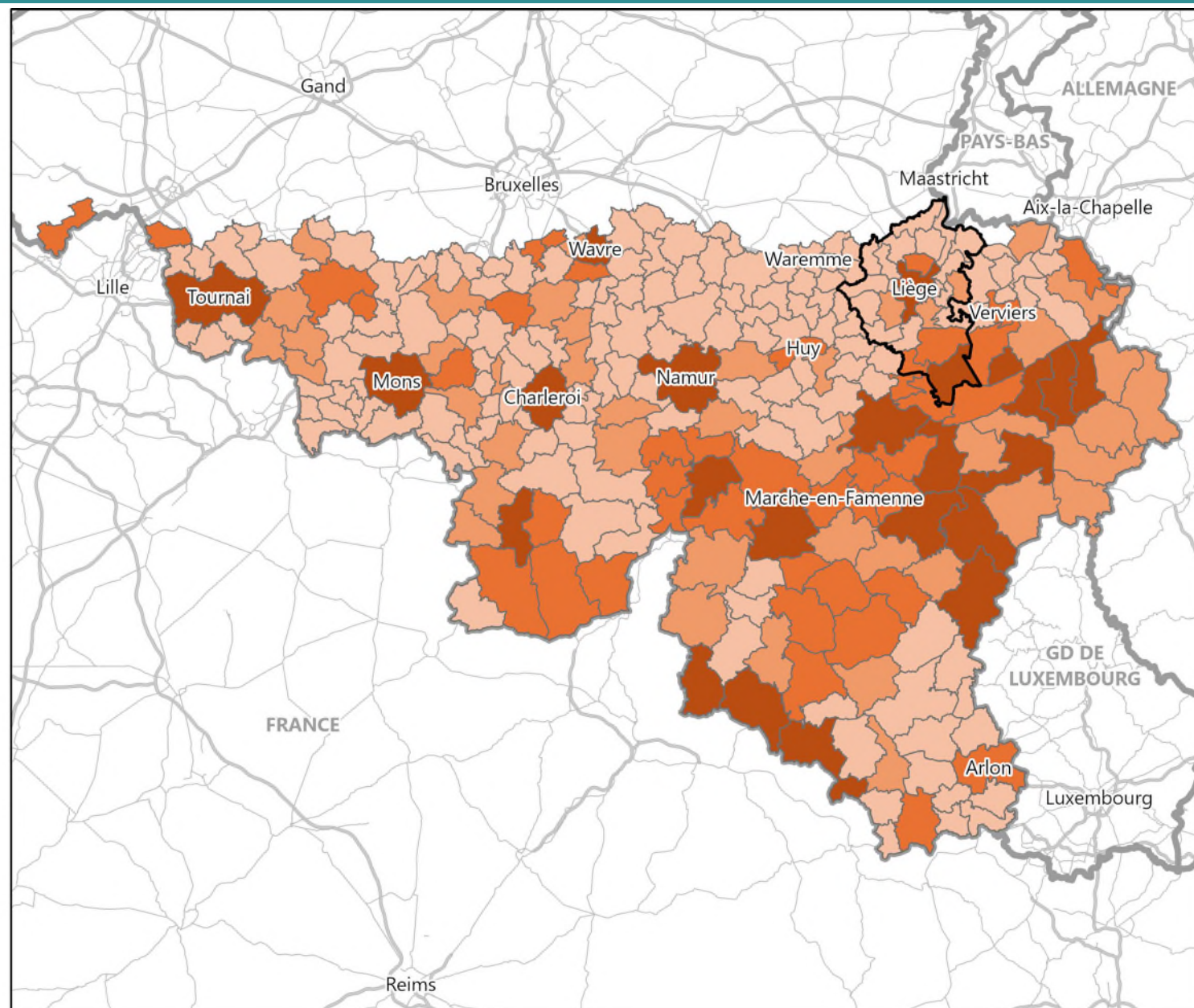
- Autoroute
- Voirie principale

Score de touristicité de l'arrondissement de Liège en 2019

Auteur : Spi

Sources : OwT, CGT, Statbel, DG, CPDT, IWEPS (2019), IGN (2023), OpenStreetMap (2024), Eurostat (2020)

0 25 50 Km





5.2. CARTE MENTALE SYNTHÉTIQUE

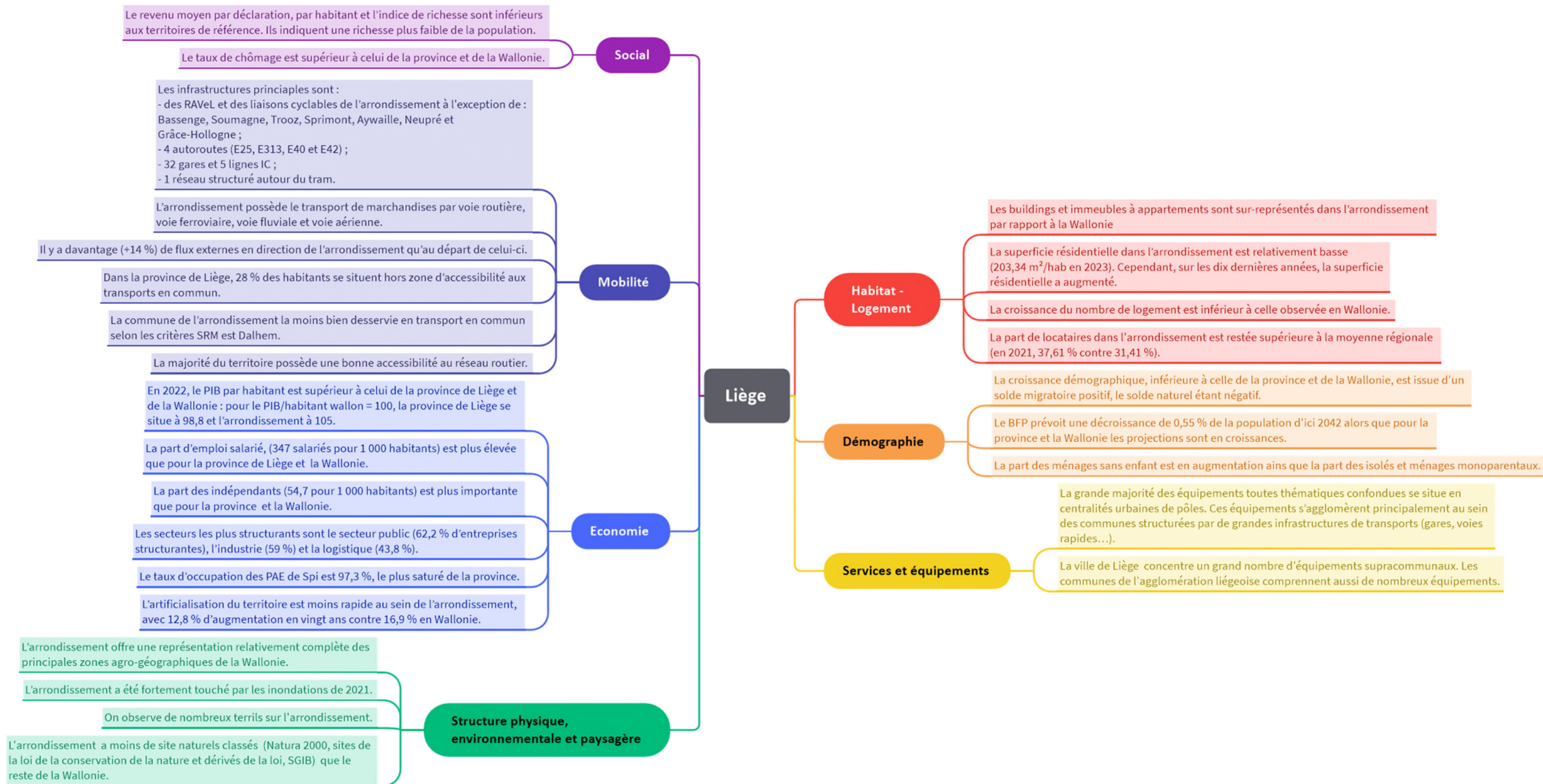


Figure 7 : Carte mentale synthétique.



6

ANNEXES



6.1. ANNEXES DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Code	Nom	Commune(s) au sein de la supra	Commune(s) hors de la supra	Superficie Supra (et totale) (ha)	Unité de gestion
BE33028	Vallée de l'Ambève du Pont de Targnon à Remouchamps	Aywaille	Stoumont, Theux	802,54 (1 798,15)	1, 10, 11, 2, 5, 6, 7, 8, 9, Temp 2, Temp 3
BE33014	Vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur	Neupré, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont		704,48 (704,48)	1, 10, 11, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9
BE33002	Basse vallée du Geer	Bassenge, Juprelle, Oupeye, Visé		544,13 (544,13)	1, 10, 11, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9
BE33015	Bois d'Anthisnes et d'Esneux	Neupré, Comblain-au-Pont, Esneux	Anthisnes, Nandrin, Ouffet	418,86 (884,1)	1, 10, 11, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9
BE33013	Bois de la Neuville et de la Vecquée	Flémalle, Neupré, Seraing		381,46 (381,46)	1, 10, 11, 2, 5, 6, 7, 8, 9
BE33017	Basse vallée de l'Ambève	Aywaille, Comblain-au-Pont, Sprimont		353,95 (353,95)	1, 10, 11, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9
BE33016	Basse vallée de la Vesdre	Chaudfontaine, Fléron, Trooz	Olne	322,7 (337,61)	1, 10, 11, 2, 5, 6, 8, 9
BE33003	Montagne Saint-Pierre	Bassenge, Oupeye, Visé		240,13 (241,64)	1, 10, 11, 2, 3, 5, 6, 8, 9
BE33026	Vallée de l'Ourthe entre Hamoir et Comblain-au-Pont	Comblain-au-Pont	Anthisnes, Ferrières, Hamoir, Ouffet	206,38 (571,6)	1, 10, 11, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9
BE33004	Basse Meuse et Meuse mitoyenne	Blegny, Oupeye, Visé		205,36 (241,77)	1, 10, 11, 2, 3, 5, 7, 8, 9
BE33027	Vallée de la Lembrée et affluents	Aywaille	Durbuy	177,76 (771,92)	1, 10, 11, 2, 3, 5, 7, 8, 9, Temp 1
BE33012	Affluents de la Meuse entre Huy et Flémalle	Flémalle, Neupré	Amay, Engis, Modave, Nandrin	147,37 (532,35)	1, 10, 11, 2, 5, 6, 8, 9, Temp 3
BE33032	Fagnes de Malchamps et de Stoumont	Aywaille	Spa, Stoumont, Theux	16,25 (960,34)	1, 10, 11, 2, 5, 6, 8, 9
BE33005	Vallée du Ruisseau de Bolland	Blegny, Soumagne	Herve	6,86 (50,08)	1, 10, 11, 2, 3, 7, 8, 9

Annexe 1 : Liste détaillée du réseau Natura 2000 pour l'arrondissement de Liège.

Source : SPW – Géomatique.



CODE-UG	Milieus concernés	Surface (ha)
UG1	Milieus aquatiques	146,58
UG2	Milieus ouverts prioritaires	330,58
UG3	Prairies habitats d'espèces	32,59
UG4	Bandes extensives	0,26
UG5	Prairies de liaison	399,46
UG6	Forêts prioritaires	130,15
UG7	Forêts prioritaires alluviales	81,44
UG8	Forêts indigènes de grand intérêt biologique	1 427,06
UG9	Forêts habitats d'espèces	656,27
UG10	Forêts non indigènes de liaison	440,91
UG11	Terres de cultures et éléments anthropiques	222,36
UG TEMP1	Zones sous statut de protection	518,26
UG TEMP2	Zones à gestion publique	2,95
UG TEMP3	Hêtraies à luzule et autres feuillus non différenciés	139,36

Annexe 2 : Liste des unités de gestion du réseau Natura 2000.

Source : SPW – Géomatique.

Catégorie	Code	Nom	Commune(s) au sein de la supra	Commune(s) hors de la supra	Superficie Supra (et totale) (ha)
CSIS	6801	Grand Banc de Géromont à Comblain-au-Pont	Comblain-au-Pont		3,8
CSIS	6802	Brialmont (Grotte de)	Esneux		0,08
CSIS	6813	Chantoir d'Adzeux	Sprimont		0,08
CSIS	6821	Grotte Walou, Trou Wuinant, Grottes préhist de Fonds de Forêt à Trooz	Trooz		0,24
CSIS	6834	Chantoir de Grandchamps à Sprimont	Sprimont		0,08
CSIS	6836	Ramioul (Grotte de) à Flémalle	Flémalle		0,08
CSIS	6837	Végétations (Grotte aux) à Flémalle	Flémalle		0,08
CSIS	6838	Vampire (Grotte du) à Comblain-au-Pont	Comblain-au-Pont		0,08
CSIS	6839	Réseau sauvage et protégé de la Grotte de l'Abîme à Comblain-au-Pont	Comblain-au-Pont		0,08
CSIS	6842	Tunnel de la Chartreuse à Liège	Liège		1,9
CSIS	6843	Bellaire (Carrières souterraines) à Comblain-au-Pont	Comblain-au-Pont		0,32
CSIS	6846	Réseau sauvage de la Grotte de Remouchamps	Aywaille		0,32
CSIS	6855	Chantoir de Sècheval à Remouchamps	Aywaille		0,32
RNA	6602	Heid des Gattes	Aywaille		64,11
RNA	6609	Les Roches Noires	Comblain-au-Pont		3,83
RNA	6613	Montagne Saint-Pierre	Visé		38,66
RNA	6629	Rognac	Flémalle, Neupré		12,02
RNA	6684	Sart-Tilman	Esneux, Liège		261,33
RNA	6694	Basse vallée du Geer	Bassenge, Visé		12,66
RNA	6724	Heyouille	Bassenge		3,46
RNA	6731	Aux Roches	Flémalle		28,9
RNA	6743	Brouhire d'Emael	Bassenge		2,87
RNA	6744	Thier à la Tombe	Bassenge		1,89
RNA	6751	Ile aux Corsaires	Liège		2,02
RND	6009	Lanaye	Visé		10,34
RND	6161	Tartines de Comblain	Comblain-au-Pont		6,5
RND	6191	Sablière de Larbois	Comblain-au-Pont		1,87
RND	6198	Thier Pirard	Comblain-au-Pont		4,52
RND	6205	Goffontaine	Trooz		4,64
RND	6226	Fanges de Paradis	Aywaille	Stoumont	61,5 (63,48)
RND	6498	Monceau (Grotte de)	Esneux		0,08
RND	6560	Fagnes de la Vecquée (partie cant. Aywaille)	Aywaille	Stoumont, Theux	0,07 (101,02)
RND	6613	Côteau de Martinrive	Aywaille, Sprimont		8,39

Annexe 3 : Liste des sites protégés : Loi sur la Protection de la Nature pour l'arrondissement de Liège.

Source : SPW – Géomatique.



6.2. ANNEXES DE LA DIMENSION PAYSAGÈRE

Territoire	Ensembles paysagers présents dans la commune	Surface (en ha)
Ans	Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	1 275,30
	Ensemble mosan	1 050,84
Awans	Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	2 679,33
Aywaille	Ensemble du moyen Plateau condrusien	3 556,43
	Ensemble de la dépression de la Fagne-Famenne et de sa bordure sud	3 180,89
	Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est	1 253,55
Bassenge	Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	3 702,48
Beyne-Heusay	Ensemble mosan	594,46
	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	135,75
Blegny	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	2 217,43
	Ensemble mosan	384,41
Chaudfontaine	Ensemble du moyen Plateau condrusien	1 168,82
	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	756,37
	Ensemble mosan	614,94
Comblain-au-Pont	Ensemble du moyen Plateau condrusien	1 967,15

	Ensemble de la dépression de la Fagne-Famenne et de sa bordure sud	282,07
Dalhem	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	3 559,42
Esneux	Ensemble du moyen Plateau condrusien	3 424,33
Flémalle	Ensemble mosan	3 078,49
	Ensemble du moyen Plateau condrusien	583,17
Fléron	Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	1,65
	Ensemble mosan	795,31
Grâce-Hollogne	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	580,07
	Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	1 931,60
Herstal	Ensemble mosan	1 496,18
	Ensemble mosan	1 784,47
Juprelle	Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	567,63
	Ensemble Mosan	3 347,02
Liège	Ensemble mosan	158,15
	Ensemble mosan	5 666,64
	Ensemble du moyen Plateau condrusien	1 038,18
Neupré	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	117,18
	Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	18,95
	Ensemble du moyen Plateau condrusien	3 184,45

Oupeye	Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	1 870,40
	Ensemble mosan	1 745,08
Saint-Nicolas	Ensemble mosan	691,10
	Ensemble mosan	2 065,93
Seraing	Ensemble du moyen Plateau condrusien	1 481,64
	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	2 276,56
Soumagne	Ensemble mosan	439,21
	Ensemble du moyen Plateau condrusien	7 252,24
Sprimont	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	189,41
	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	2 018,63
Trooz	Ensemble du moyen Plateau condrusien	398,02
	Ensemble mosan	1 880,22
Visé	Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse	667,54
	Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	234,06

Annexe 4 : Liste des ensembles paysagers répertoriés selon les communes - Echelle de l'arrondissement.

Source : SPW – Géomatique.



6.3. NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE À L'OUTIL LEODICA

L'outil LEODICA - développé pour Spi par le Professeur Didier Van Caillie des HEC ULiège - permet de déterminer le poids territorial d'une entreprise (ou son influence) dans le développement économique de sa région.

L'outil reprend toutes les entreprises dont le siège social se situe en Belgique, qui publient des comptes annuels à la BNB et qui ont au moins 1 000 € au total de l'actif. Ne sont entre autres pas repris, les indépendants en personne physique puisqu'ils ne publient pas de comptes. Les informations fournies sont rapportées à la localisation du siège social.

Il convient de noter que les différentes unités d'établissements d'une entreprise, les succursales, n'ont pas, contrairement à des filiales, de personnalité juridique ; elles ne publient donc pas de comptes individuels et ne peuvent pas être identifiées dans l'outil. Comme le siège social et les unités d'établissement ne sont pas toujours localisés dans la même province ou région, il sera nécessaire d'être attentif au périmètre d'analyse choisi.

6.3.1. Indicateurs de poids territorial

Ils constituent l'ADN de LEODICA puisque qu'ils permettent de déterminer :

La part et l'influence de l'entreprise sur le développement économique régional (VAL) et donc son caractère structurant ;

Sa santé financière (SEC) ;

Si elle est ou non en croissance maîtrisée (CRO).

6.3.1.1. La valeur ajoutée territoriale (VAL) et les entreprises structurantes

Il s'agit d'un indicateur synthétique présenté comme une cote sur 50. Il prend en compte la création de valeur ajoutée, la productivité du travail c'est-à-dire la valeur ajoutée par personne occupée (VAPO), l'emploi direct et indirect et la part des actifs immobilisés dans l'actif total.

Il détermine dans quelle mesure une entreprise est structurante pour le territoire, c'est-à-dire dans quelle mesure elle contribue au développement économique de celui-ci en lui apportant emplois et valeur ajoutée.

Si le score excède 25/50, l'entreprise est considérée comme « **structurante** ».

6.3.1.2. La pérennité financière (SEC)

Présenté comme une cote sur 50, cet indicateur synthétique prend en compte les indicateurs traditionnels de santé financière (liquidité, solvabilité et couverture des dettes par le cash-flow d'exploitation (ratio de Beaver)) ainsi que la variabilité du cash-flow d'exploitation et de la valeur ajoutée.

Si le score excède 25/50, l'entreprise est financièrement saine.

6.3.1.3. La maîtrise de la croissance (CRO)

Cet indicateur synthétique, également présenté comme une cote sur 50, détermine dans quelle mesure l'entreprise a connu sur les trois derniers exercices une croissance et si elle a pu maîtriser celle-ci.

Il prend en compte l'évolution de l'emploi direct, de la productivité du travail (VAPO), des actifs immobilisés, du cash-flow d'exploitation et du ratio besoin en fonds de roulement sur chiffre d'affaires.

Si le score excède 25/50, l'entreprise présente une croissance maîtrisée.

6.3.1.4. Les fleurons

Les entreprises qui présentent pour les indicateurs VAL, SEC et CRO une cote qui excède 25/50, sont considérées par l'outil comme les « **fleurons** » car elles sont à la fois structurantes, saines financièrement et en croissance maîtrisée. Ce sont les entreprises les plus contributives au développement économique du territoire.

6.4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE À LA SÉLECTION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS

Fond de plan : PICC bâtiments + voiries principales + chemins de fer + canal + périmètres des centralités + les pôles.

Les données sont structurées en thématiques. Chaque thématique est divisée en couches, qui sont représentées sur la carte S3.

Les critères pour définir le statut de « grands équipements » sont uniformisés pour l'ensemble du territoire dans une légende commune. En fonction de certaines caractéristiques, certains territoires peuvent nécessiter des modifications de ces limites (ex : pour les espaces verts récréatifs).

6.4.1. SANTÉ

6.4.1.1. Hôpitaux/centres hospitaliers (Hôpitaux généraux et universitaires et hôpitaux psychiatriques)

Source : <https://www.aviq.be/fr/soins-de-sante/soins-hospitaliers/hopitaux-generaux>

6.4.1.2. Polycliniques

Les polycliniques sont les antennes des grands groupes d'hôpitaux localisées en dehors des sites principaux mais repris sur les sites officiels des hôpitaux.

Source : sites spécifiques des hôpitaux

6.4.2. ENSEIGNEMENT

6.4.2.1. Université

La donnée des universités reprend les implantations des campus considérées comme actives dans la banque de données ODWB⁷⁵

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire, symbole plus grand que pour le supérieur.

Source : https://www.odwb.be/explore/dataset/ares-referentiel-des-implantations-d-enseignement-superieur-en-fwfb/table/?disjunctive.type_d_etablissement&disjunctive.ndegfase_etablissement&disjunctive.nom_court_etablissement&disjunctive.nom_usuel_etablissement&disjunctive.nom_usuel_implantation&disjunctive.nom_long_implantation&disjunctive.arrondissement_administratif_implantation&disjunctive.localite_implantation&disjunctive.commune_implantation&disjunctive.bassin_implantation&disjunctive.province_implantation&disjunctive.region_implantation&sort=type_d_etablissement

Données pour les graphiques provenant de : <http://www.cref.be/annuaire/>

6.4.2.2. Supérieur (Hautes Écoles, Enseignement pour Adultes ...)

La donnée de l'enseignement supérieur reprend les implantations des Hautes Écoles, la Enseignement pour Adultes et Écoles supérieure des Arts.

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire, symbole plus grand que pour le secondaire.

Source : <https://www.odwb.be/explore/dataset/signaletique-fase/table/?refine.niveau=Sup%C3%A9rieur>

Données pour les graphiques provenant de : https://www.odwb.be/explore/dataset/ares-inscriptions-dans-l-enseignement-superieur-hors-universitaire-version-conde/table/?disjunctive.annee_academique&disjunctive.sexe&disjunctive.pays_de_nationalite&disjunctive.type_etablissement&disjunctive.arrondissement&disjunctive.province&disjunctive.region&disjunctive.pole&disjunctive.transition_qualifiant&disjunctive.statut_boursier&disjunctive.intitule_des_etudes&disjunctive.forme_d_etudes&disjunctive.secteur_paysage&disjunctive.domaine_paysage&disjunctive.grade_cite&disjunctive.libelle_grand_domaine&disjunctive.nombre_de_credits

⁷⁵ Open Data Wallonie-Bruxelles



6.4.2.3. Centres de compétences et centres de formation IFAPME

Source : Réseau des Centres de compétence | Le Forem, Centres de formation | IFAPME

6.4.2.4. Secondaire (spécialisée, ordinaire...)

La donnée de l'enseignement secondaire reprend les implantations des écoles secondaires ordinaire, le secondaire spécialisé et le secondaire de promotion sociale.

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire

Source : <https://www.odwb.be/explore/dataset/signaletique-fase/table/?refine.niveau=Secondaire>

Données pour les graphiques provenant de : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=7&indicateur_id=243400&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

6.4.3. CULTURE / LOISIRS

Remarque générale : Pour les attractions, la base de données provient du CGT et reprend les attractions reconnues. Les attractions sont représentées en fonction de leur fréquentation. Les attractions retenues pour l'échelle supracommunale sont celles dont les fréquentations sont supérieures à 25 000 visiteurs par an.

6.4.3.1. Cinéma

Source : Open data – Attractions CGT PIVOT : <https://www.odwb.be/explore/dataset/cgt-pivot-attractions-et-loisirs/table/> + analyse et connaissances du territoire de l'intercommunale.

6.4.3.2. Centre culturel / Centre des Congrès / Expo

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire. 2 catégories reprises :

- Taille de symbole plus petit pour une capacité entre 200 et 600 places
- Taille de symbole plus grand pour les infrastructures avec une capacité > 600 places

Source : Open data ODWB pour les centres culturels

<https://www.odwb.be/explore/dataset/cgt-pivot-attractions-et-loisirs/table/?q=centre+culturel> + VisitWallonia/MICE pour la liste :

<https://mice.visitwallonia.be/fr-be/120/reunions-congres/centres-de--et-de-seminaire> + analyse et connaissances du territoire de l'inter-communale.

6.4.3.3. Salle de concert / théâtre / Opéra

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire 2 catégories reprises :

- Taille de symbole plus petit pour une capacité entre 200 et 600 places
- Taille de symbole plus grand pour les infrastructures avec une capacité > 600 places

Source : <https://www.odwb.be/explore/dataset/salles-de-concert-et-theatres-en-wallonie-et-a-bruxelles/table/?disjunctive.categorie>

6.4.3.4. Musée

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire

Uniquement les musées repris dans la liste des musées reconnus, classe A et B. Les classes représentent les qualités/critères des musées dans diverses catégories comme la gestion des collections, les nouvelles technologies, la recherche, les publications, la gestion des risques, les locaux, réseaux et partenariats, publics, communication, expositions, personnel, accessibilité et le montant des subventions.⁷⁶

Source : ODWB https://www.odwb.be/explore/dataset/adresses-des-musees-reconnus-en-communaute-francaise/table/?disjunctive.bas-sin_de_vie_fwb

⁷⁶ FWB, « Le Patrimoine Culturel Critères de reconnaissance des musées », octobre 24, <https://patrimoineculturel.cfwb.be/reconnaisances-subventions/musees/>.



6.4.3.5. Attractions touristiques (supracommunal : classe 3 et 4 + contrôle sur classe 0)

Représentation : ponctuelle

Source : CGT – attractions reconnues (2022)

6.4.3.6. Patrimoine UNESCO

Représentation : ponctuelle et en surface pour marquer l’empreinte territoriale de certaines zones étendues.

Source : <https://whc.unesco.org/fr/list/> + Géoportail pour la localisation

Seul le patrimoine UNESCO est repris pour l’échelle supracommunale car son influence dépasse les limites de la commune.

6.4.3.7. Ports de plaisance, relais et haltes nautiques

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire

Source : Données provenant de <https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/CITOYEN/2-VOIES%20D-EAU/liste-infrastructures-de-plaisance.pdf> + analyse et connaissances du territoire de l’intercommunale.

6.4.3.8. Aérodrome

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire

Source : OSM + analyse et connaissances du territoire de l’intercommunale.

6.4.3.9. Espaces extérieurs récréatifs

Les espaces extérieurs récréatifs sont des espaces ouverts au public, avec des équipements (bancs, parcours santé, etc.) et d’une superficie supérieure à 10 ha.

Représentation : en surface pour marquer l’empreinte territoriale de certaines zones étendues.

Source : CGT + analyse et connaissances du territoire de l’intercommunale.

6.4.4. SERVICE À LA PERSONNE

6.4.4.1. Résidence pour personnes handicapées

La donnée des résidences pour personnes handicapées reprend le service résidentiel pour adultes (SRA), le service résidentiel de nuit pour adultes (SRNA) et le service résidentiel pour jeunes (SRJ).

Source : <https://www.aviq.be/fr/hebergement>

6.4.4.2. Etablissement pour aînés

La donnée des établissements pour aînés reprend les maisons de repos (MR), les résidences services (RS) et les centres d’accueil de jour.

Source : Géoportail <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/6bb4a41f-8477-4a0c-95f9-7d2807ee0589.html>

6.4.5. COMMERCE

6.4.5.1. Périmètres commerciaux de plus de 20 000 m²

Source : Up City/SEGEFA

6.4.6. SPORT

6.4.6.1. Centre ADEPS et centre sportif supracommunal

La donnée des centres sportifs supracommunaux reprend les centres multisports d’un rayonnement supracommunal mais n’étant pas reconnu comme centre ADEPS.

Source : ADEPS <https://www.sport-adeps.be/a-propos/centres-adeps/>

6.4.6.2. Stade (foot, athlétisme...)

La donnée des stades reprend uniquement les plus importantes infrastructures bâties accueillant des rencontres nationales et/ou provinciales que ce soit dans le football, l’athlétisme, le basket ou d’autres sports.

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire



Source : analyse et connaissances du territoire de l'intercommunale + aide Cadasport

6.4.6.3. Centre aqualudique et piscine

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire

Source : analyse et connaissances du territoire de l'intercommunale + aide Cadasport

6.4.6.4. Golf

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire

Source : analyse et connaissances du territoire de l'intercommunale + aide Cadasport

6.4.6.5. Sports moteurs – Circuits

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire

Source : analyse et connaissances du territoire de l'intercommunale + aide Cadasport

6.4.7. SERVICES PUBLICS

6.4.7.1. Poste de secours

Adresse des postes de secours en Wallonie.

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire

Source : https://www.civieleveiligheid.be/sites/default/files/explorer/Reforme_textes/contact_zones/hulpverleningsposten_-_postes_des_zones_de_secours-vg_wg_bru_01-12-2023.pdf

6.4.7.2. Police

Représentation : ponctuelle afin de les situer sur le territoire

Source : <https://www.zone-police.be/zp/>

6.4.7.3. Militaire

La donnée « militaire » reprend les implantations d'infrastructures militaires telles que caserne, aéroports...

Source : OSM + analyse et connaissances du territoire de l'intercommunale

6.4.7.4. Prisons

Source : OSM + analyse et connaissances du territoire de l'intercommunale

6.5. NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE AUX DONNÉES FLOATING MOBILE DATA (FMD) PROXIMUS ACQUISES À L'ÉCHELLE DE LA WALLONIE

Le traitement des données FMD se réfère à la méthodologie du SPW relatif à la présentation de la collecte de ces données.

Les données de base sont celles collectées sur le réseau Proximus, dont la part de marché est d'environ 40 %. Elles indiquent à quelle antenne a borné chaque carte SIM durant la journée. Afin de refléter l'entièreté de la population, les données de flux et de présences ont été redressées sur base d'un algorithme basé sur des statistiques de population et du lieu de vie le plus probable.

Dans le cas des données de flux Origines/Destinations, - Un déplacement, selon le mode de collecte de Proximus, correspond aux bornages successifs d'une carte SIM sur (au moins) deux relais différents. La fin (et donc également le début) du déplacement correspond à un bornage pendant (au moins) 1 heure sur le même relais.

Cela implique que :

- Si la carte SIM borne sur une antenne pendant moins d'1 heure, elle ne sera pas enregistrée ;
- Si elle se déplace mais borne toujours sur la même antenne, il n'y aura pas de déplacement enregistré ;
- Si elle change de borne en moins d'1 heure et revient à la borne initiale (aller-retour), ce sera un déplacement interne à la borne.

Pour des raisons liées au RGPD, les flux de moins de 10 personnes avant redressement collectés sur l'entièreté de la période de collecte ne sont pas communiqués.

Dans le cas des données de présences,

Les données reflètent à un moment précis (ici rapporté à l'heure pile) le nombre de carte SIM qui bornent à une antenne. - Les données sont filtrées pour que les données soient basées sur un groupe de 30 individus au minimum avant redressement.





7

GLOSSAIRE





Terme	Définition
ADESA	L'asbl ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents), active depuis 1971, a pour but d'entreprendre ou promouvoir toute action concernant la sauvegarde du patrimoine naturel, paysager et bâti, le développement harmonieux du cadre de vie, la protection de l'environnement, dans l'optique d'une citoyenneté responsable et d'une démocratie participative.
ADT	Agence de Développement Territorial.
Agglomération de Liège	L'agglomération de Liège réunit 11 communes, au sens du SDT, et compte près de 480 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2024. Elle comprend les communes de Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas et Seraing.
Agglomération de Verviers	L'agglomération de Verviers réunit 2 communes, au sens du SDT, et compte un peu plus de 71 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2024. Elle comprend les communes de Dison et Verviers.
Aire de développement de proximité	Les aires de développement de proximité s'articulent autour des liaisons de proximité sous-régionales. Elles présentent des atouts pour soutenir l'économie locale et s'appuient sur des pôles d'ancrage.
Aire de développement métropolitain	Les aires de développement métropolitain tirent parti de leur accessibilité internationale. Elles présentent des atouts pour accueillir les équipements et services liés à l'économie de la connaissance, de l'innovation et de gestion de l'information. Elles s'appuient sur la capitale régionale (Namur), les pôles majeurs et les pôles régionaux.
Aire de développement relais	Les aires de développement relais nord-sud et est-ouest sont irriguées par les liaisons suprarégionales. Elles présentent des atouts pour accueillir des activités à haute valeur ajoutée. Elles s'appuient sur des pôles régionaux et d'ancrage ainsi que sur les axes du réseau européen de transport (RTE-T).
Artificialisation	On entend par "terrain artificialisé" toute surface retirée de son état naturel (prairie naturelle, zone humide...), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs...) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus) (Source : IWEPS).
Avello	Association citoyenne, sans but lucratif, agissant pour rendre les déplacements à vélo plus sûrs, plus agréables et plus accessibles à toutes et tous, à Bruxelles et en Wallonie. Anciennement GRACQ (Groupe de Recherche des usagers et d'Actions des Cyclistes Quotidiens).
AVIQ	Agence pour une Vie de Qualité.
Bassin versant	Un bassin versant est une zone géographique de collecte des eaux par un cours d'eau et ses affluents (Source : https://cpdt.wallonie.be/).
Bassins d'optimisation spatiale	Territoires gérés par les directions extérieures de l'administration régionale de l'aménagement du territoire. Leur identification est liée aux trajectoires de réduction de l'artificialisation nette et de l'étalement urbain au sein de ces territoires (Source : SDT 2024).



BDES	La Banque de Données de l'Etat des Sols recense, pour chaque parcelle cadastrale, les données disponibles liées à un état de pollution éventuel du sol, passé ou présent, ainsi que les parcelles où s'exerce une activité posant un risque pour le sol. La couleur bleu lavande indique que les données dont dispose l'Administration sont de nature strictement indicative. Ces données ne génèrent pas d'obligation d'investigation ou d'assainissement des sols. La couleur pêche indique que la parcelle a déjà fait, ou doit encore faire, l'objet de démarches de gestion du sol et qu'une attention particulière doit lui être portée.
Bénéficiaire d'intervention majorée	"Un Bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM) est une personne qui bénéficie d'un remboursement plus élevé pour ses soins de santé, principalement en raison d'une situation de précarité. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en commun et des tarifs sociaux pour l'énergie." (Source : IWEPS 2024).
Benelux	Aire de coopération institutionnelle (selon SDT) réunissant la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.
Centre de Jour - CJ	Centre d'accueil de Jour : accueil spécialisé pour jeunes en situation de handicap (SAS'J), accueil de jour pour adultes en situation de handicap (SAJA), accueil de jour pour personnes âgées, soins de jour pour personnes âgées.
City Pass	Abonnement de transport en commun permettant de voyager avec la SNCB, le TEC et De Lijn network (Source : SNCB).
Corridor de fret européen	Se définit par un ensemble de lignes ferroviaires qui traversent le territoire de plusieurs États membres de l'Union européenne. Ces lignes relient au minimum deux terminaux, soit entre des États membres, soit entre des États membres et des pays tiers (Source : https://mobilit.belgium.be/fr/rail/transport-ferroviaire-professionnel/corridors-de-fret).
CPDT	La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) est une plate-forme multidisciplinaire de recherches, de formations et d'échanges créée par le Gouvernement wallon en 1998. Ses missions consistent à assurer la pérennité de la recherche, à conseiller et aider à la décision publique, à former les fonctionnaires et agents territoriaux, à diffuser et partager la connaissance ainsi qu'à promouvoir les doctorats en développement territorial.
Dorsale wallonne	Colonne vertébrale de la Wallonie reliant les principaux pôles économiques entre eux. Elle relie Tournai à Liège, mais elle est également la porte d'accès aux réseaux voisins via Lille d'une part et Aachen, Maastricht d'autre part (Source : SPW Mobilité).
DRIGM	Direction des Risques Industriels, Géologiques et Miniers.
Étalement urbain	L'étalement urbain est le processus d'expansion urbaine induit par une artificialisation diffuse de terres, un éloignement aux centralités, une faible compacité des constructions et une faible intensité des activités humaines (Source : https://territoire.wallonie.be/).
Euregio Meuse-Rhin	Aire de coopération transfrontalière (selon SDT) qui stimule et coordonne la coopération transfrontalière entre ses cinq régions partenaires : la province de Liège, la Communauté germanophone de Belgique et la province de Limbourg en Belgique, la province de Limbourg aux Pays-Bas et la région Aachen Zweckverband en Allemagne (Source : euregio-mr.info/fr/).



EuroVelo	L'EuroVelo est un réseau de 17 itinéraires cyclables longue distance qui traversent et relient l'Europe. Les itinéraires peuvent être empruntés par les cyclotouristes de longue distance, ainsi que par les habitants de la région effectuant des trajets quotidiens. Seuls les itinéraires approuvés par la European Cyclists' Federation (Fédération européenne des cyclistes) peuvent porter le nom d'EuroVelo (Source : EuroVelo).
FMD	Floating Mobile Data ou données de flottes de téléphones mobiles. Les données de flottes de téléphones mobiles correspondent aux bornages réalisés par les téléphones auprès des antennes téléphoniques permettant d'accéder au réseau (Source : www.entropy.sc).
Fonds d'impulsion de la médecine générale - IMPULSEO	Celui-ci a pour objectif de garantir l'accessibilité aux soins de santé de première ligne en finançant des mesures qui ont pour but de stimuler les médecins généralistes à exercer. Une de ces mesures consiste à accorder une prime de 20 000 € ou des 25 000 € à des médecins s'installant dans des communes reconnues respectivement en pénurie ou en pénurie sévère de médecins généralistes
Grande Région	Aire de coopération transfrontalière (selon SDT) à cheval sur la Wallonie, l'ouest de l'Allemagne (Sarre, Rhénanie-Palatinat), le Luxembourg et l'est de la France (Lorraine).
Infrastructures cyclables principales	Reprennent : les pistes cyclables séparées (par une signalisation principalement D7) ou cyclo-piétonnes (avec une signalisation à priori F99a/b ou D10), les chemins réservés aux véhicules agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers (F99c).
Infrastructures cyclables secondaires	Reprennent : les pistes cyclables marquées (PCM) pouvant être signalées par le panneau D7, les rues cyclables (F111), les bandes cyclables suggérées (BCS) ou chaussée à voirie centralisée (CVC), les rues en circulation locale, les zones 30 et zones de rencontre (20 km/h).
Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux - ISADF	L'ISADF est élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale. C'est un outil d'aide à la décision politique qui a pour but de rendre compte de l'accès effectif de la population de chaque commune aux droits fondamentaux. Il reprend les droits fondamentaux élargis à l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels promulgués dans les lois, traités et instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme (Source : IWEPS 2018). L'ISADF comprend 28 indicateurs répartis entre 9 droits fondamentaux. Chaque indicateur a une valeur comprise entre 0 et 1 (Source : IWEPS 2024).
Indice de richesse	Comparaison du revenu fiscal moyen par habitant d'une unité administrative donnée avec le revenu moyen par habitant en Belgique. L'indice de richesse de la Belgique équivaut à 100.
Indice des Conditions de Bien-Etre - ICBE	L'ICBE est un indice synthétique qui propose une première étape vers une mesure de bien-être en Wallonie. Il mesure les conditions matérielles et la qualité de vie dans les 262 communes, lieux de vie des individus. "Il est calculé au niveau des 262 communes wallonnes et de la région. L'ICBE est le résultat d'une moyenne simple de 60 indicateurs clés déclinés par commune, standardisés et classés en 8 familles : moyen de vie, cadre de vie, relation avec les institutions, relations personnelles, relations familiales, équilibres sociaux, équilibres personnels, sentiment de bien/mal être et engagement dans la société." "L'ICBE permet d'appréhender l'hétérogénéité territoriale des conditions de vie et son impact sur le bien-être régional. L'analyse par dimensions, appliquée à chaque territoire spécifique, permet de comprendre ce qui se cache derrière les moyennes dans les



	résultats de bien-être. Les résultats montrent que le bien-être peut varier considérablement en fonction de la dimension considérée." (Source : IWEPS 2015).
Liaison écologique	Les liaisons écologiques constituent les éléments du réseau écologique jouant un rôle majeur à différentes échelles dans la survie à long terme des espèces végétales et animales. Elles sont établies en tenant compte de deux critères : leur valeur biologique et la continuité d'un maillage écologique cohérent à l'échelle du territoire régional (Source : SPW).
Lignes Busway	Un bus à haut niveau de service (BHNS) est un système de transport dont l'objectif est d'améliorer la capacité et la régularité de service par rapport à des lignes d'autobus conventionnelles. Le Busway, mélange entre bus et tramway, offre les avantages du tram (fréquence, amplitude, efficacité) sur des zones à fort potentiel, tout en coûtant moins cher et en nécessitant des travaux moins conséquents (Source : www.chantiers.letec.be/busway). Les lignes Busway proposent des bus très tôt et très tard, de 5h à 1h du matin, comme le tram, toutes les 5 à 10 minutes en heures de pointe (15 à 20 minutes en heures creuses), des trajets rapides et à l'heure grâce à des itinéraires dédiés, une montée par toutes les portes et l'absence de vente à bord (Source : www.chantiers.letec.be/busway-liege/).
Lignes Connect	Les lignes Connect assurent des liaisons directes entre les quartiers denses, les pôles métropolitains et les zones à forte attractivité. Elles circulent de 5h à 1h du matin (sauf la ligne 3), 7j/7, toute l'année, avec une fréquence de 10 minutes en heures de pointe et de 15 à 45 minutes en heures creuses (Source : nouveaureseau.letec.be/vos-questions/).
Lignes Express	Complémentaires au réseau ferroviaire existant, les lignes Express permettent de relier rapidement et en toute sécurité une ville wallonne à une autre (Source : www.letec.be/View/Les_lignes_Express/3708).
Lignes Interurbaines	Les lignes Interurbaines assurent la desserte longue distance entre les communes périphériques et le centre de Liège. Elles viennent compléter les lignes Urbaines et permettent une connexion efficace avec le tram et à terme, les lignes Busway. Elles circulent de 5h à 23h, 7j/7 selon les lignes, toute l'année avec une fréquence de 12 à 30 minutes en heures de pointe et de 15 à 60 minutes en heures creuses (Source : nouveaureseau.letec.be/vos-questions/).
Lignes Urbaines	Les lignes Urbaines complètent les lignes Connect et à terme, Busway. Elles assurent une desserte de proximité, reliant les quartiers entre eux et les communes proches. Elles circulent de 5h à 23h 7j/7 selon les lignes, toute l'année avec une fréquence de 12 à 30 minutes en heures de pointe et de 15 à 60 minutes en heures creuses (Source : nouveaureseau.letec.be/vos-questions/).
Loi sur la conservation de la nature	La loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature définit les zones protégées telles que les réserves naturelles domaniales (RND), les réserves naturelles agréées (RNA) et les réserves forestières (RF).
Maison de repos - MR	Un établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux.
Maison de Repos et de Soins - MRS	La maison de repos qui organise la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter.



MobiPoint	Equivalent d'un MobiPôle à l'échelle de l'agglomération urbaine, un MobiPoint contribue à la transition vers la voiture partagée et les déplacements doux. Les MobiPoints sont également des centres de mobilité qui combinent différents types de mobilité partagée et durable. Ceux-ci s'articulent autour des transports en commun et de la voiture partagée (carsharing) (Source : SPW).
MobiPoint XS	Les MobiPoints sont des lieux où convergent différentes offres de services et infrastructures de mobilité mais, contrairement aux mobipôles, ils ne sont pas directement connectés au réseau structurant de transport public. Ils sont symbolisés par le type XS (Source : SPW).
MobiPôle	Un lieu physique où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité où les usagers devront se rendre pour accéder à une offre qualitative et performante (Source : SPW).
MobiPôle L	Gare supra-locale (entre 500 et 8.000 montées/jour semaine) de destination ou mixte (destination et origine) (Source : SPW).
MobiPôle M	Gare supra-locale (entre 500 et 8.000 montées/jour semaine) d'origine et gare locale (Source : SPW).
MobiPôle S	Arrêt de bus sur ligne structurante (Express, Tram, BHNS) (Source : SPW).
MobiPôle XL	Gare régionale (+ de 8000 montées/jour semaine) (Source : SPW).
ODBW	Open Data Wallonie-Bruxelles.
OTW	Opérateur de Transport en Wallonie.
PAL	Le Port Autonome de Liège, premier port intérieur belge et troisième port intérieur d'Europe (16 millions de tonnes en 2023), est situé au cœur du réseau navigable le plus dense du monde, celui du grand bassin Rhéno-Scaldéo-Mosan (20.000 km). Il bénéficie ainsi d'une connectivité exceptionnelle, offrant un accès direct et facilité vers les plus grands ports européens, renforçant son rôle stratégique dans le commerce international (Source : www.portdeliege.be).
Parc des Trois Pays	Aire de coopération transfrontalière (selon SDT) qui constitue le cœur vert de l'Euregio Meuse-Rhin, se situe entre les villes de Verviers, Liège, Hasselt, Genk, Maastricht, Heerlen, Aachen et Eupen. Ce territoire offre un paysage unique sans frontières où la nature est particulièrement riche et diversifiée. Le Parc des Trois Pays constitue aussi un accord de coopération au sein duquel l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas travaillent conjointement depuis 2001 pour mettre en œuvre leurs visions, leurs lignes directrices et leurs projets respectifs (Source : euregio-mr.info/fr/).
PCM	Plan Communal de Mobilité.
Périmètre commercial	Ensemble de commerces répondant géométriquement et quantitativement à des critères de taille, de continuité et de densité (Source : SEGEFA ULiège 2023 – Fiche communale commerce).
PICM	Plan Inter Communal de Mobilité.
PIMACI	Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité.
PIP	Les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) sont des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Le Périmètre d'Intérêt Paysager vise au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage (définition issue du CWATUP, Art. 452/22).



PIWACY	Plan d'Investissement Wallonie Cyclable.
Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Le Plan d'Exposition au Bruit lié à l'exploitation de Liège Airport (Bierset) qualifie la gêne liée au niveau d'exposition au bruit, mesuré pendant une journée de 24 heures et moyenné sur une année entière (Source : SPW).
Pôle d'ancrage	Les pôles d'ancrage accueillent des activités et des services pour l'ensemble du territoire desservi. Ils consolident le développement des activités économiques qui ne sont pas directement liées à l'exploitation raisonnée des ressources primaires et locales du territoire qu'ils polarisent. Ils prévoient et renforcent dans leur centralité des services et des équipements destinés à la population desservie par le pôle (Source : SDT 2024).
Pôle majeur	Les pôles majeurs rencontrent les caractéristiques des pôles régionaux et assurent la consolidation des services et équipements permettant des échanges internationaux dans différents secteurs et le développement des activités métropolitaines (sièges d'entreprises internationales, d'institutions et de centres de décision) (Source : SDT 2024).
Pôle régional	Les pôles régionaux, outre les caractéristiques des pôles d'ancrage, consolident et développent les services et équipements de niveaux supérieurs de même que des activités économiques complémentaires, dont celles à haute valeur ajoutée, à fortes interconnexions régionales et pourvoyeuses de nombreux emplois (Source : SDT 2024).
PRE	Périmètre de Reconnaissance Economique.
Projet LIFE	LIFE est un instrument financier de l'Union Européenne, créé en 1992, en vue de soutenir des projets de conservation de la nature et de l'environnement au sein de ses états membres.
PRU	Périmètre de Remembrement Urbain.
Quartier statistique	Les quartiers statistiques wallons définis par l'IWEPS, qui permettent la diffusion de statistiques infra-communales, se composent de 1 ou de plusieurs secteurs statistiques contigus appartenant à une même commune. Le quartier statistique doit correspondre simultanément à un milieu de vie qui fait "sens" pour ses habitants - qui doivent pouvoir s'y reconnaître et s'y identifier – et à une entité suffisamment peuplée et consistante d'un point de vue géographique (frontières, voies de communication, forme) et socio-économique pour pouvoir diffuser des statistiques interprétables sur sa population (Source : https://walstat.iweps.be/walstat-infra.php).
Ratio d'emploi intérieur	"Il représente le nombre de postes de travail disponibles dans une commune par rapport à sa population active (personnes âgées de 15 à 64 ans). Il permet de mesurer la capacité d'une commune à offrir des emplois à ses résidents." (Source : IWEPS 2019).
RAVeL	Réseau Autonome des Voies Lentes.
Région3tarif	Fait référence à un tarif de transport en commun transfrontalier unique pour tous vos déplacements entre les régions d'Aachen, Vaals et les communes belges limitrophes (Source : letec.be).
Réseau Natura 2000	Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen de zones protégées naturelles, semi-naturelles ou servant d'habitat propre à certaines espèces. Son objectif est le maintien de la biodiversité des milieux via la définition d'un cadre commun sur le territoire des États membres. En Wallonie, le réseau Natura 2000 correspond à la transposition faite par le Gouvernement wallon des Directives "Oiseaux" (79/409/CEE) et "Habitats" (92/43/CEE).



Réseau points-nœuds	Le réseau points-nœuds, intégré au réseau cyclable structurant (RAVeL, liaisons sécurisées et cyclostrades) à l'échelle de l'arrondissement, facilite les déplacements à vélo en reliant des communes via des routes dont les intersections sont des points numérotés (nœuds). Ce système offre une navigation intuitive et flexible, soutenant une mobilité douce et intercommunale, tout en garantissant des itinéraires plus adaptés à la pratique du vélo. Ce réseau est le plus souvent utilisé dans le cadre du loisir.
Réseau routier à Grand Gabarit	Le réseau routier à Grand Gabarit (RGG) correspond à une classification de l'administration régionale wallonne qui n'est plus d'actualité (la SOFICO parle maintenant davantage de réseau structurant comprenant l'ensemble des autoroutes et les principales nationales de Wallonie) mais qui reste pertinente pour l'exercice effectué ici. Il s'agit en fait des routes à grand gabarit, c'est-à-dire les autoroutes et routes express, avec une vitesse maximale limitée à 120 km/h. Le RGG - Réseau à Grand Gabarit et le RESI - Réseau Interurbain, ont été définis par les arrêtés ministériels du 22 décembre 1993, du 11 août 1994 et du 26 avril 1996. (Source : HereMap 2020, IWEPS ; modélisation IWEPS 2020, in. Working paper n°34, p. 48).
Résidence-services - RS	Les résidences-services accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou légèrement dépendantes. Leur objectif est de permettre aux résidents de mener une vie indépendante, tout en bénéficiant de services auxquels elles peuvent faire librement appel (repas, entretien, animations, service infirmier d'urgence, ...). Des équipements collectifs sont mis à la disposition des résidents (salle polyvalente, buanderie, éventuellement restaurant, ...) (Source : www.aviq.be/fr/hebergement/aines/residence-services).
Revenu d'Intégration Sociale - RIS	"Le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens." (Source : IWEPS 2023).
Revenu médian	Le revenu médian est le revenu total imposable "correspondant à la déclaration située au milieu de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant de revenus." "Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus professionnels nets, revenus immobiliers nets, revenus mobiliers nets et revenus divers nets." (Source : IWEPS 2023).
RTE-E	Réseau Transeuropéen d'Energie : Connexion des infrastructures énergétiques dans l'Union Européenne.
RTE-T	Réseau Transeuropéen de Transport : Programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne, pour une connectivité durable et de meilleure qualité en Europe.
RU	Rénovation urbaine.
SAR	Un Site A Réaménager (SAR) est un "bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ; ..." (Source : CoDT, Article D.V.1 et CWATUPE, Article 167). Concrètement, on peut retrouver en qualité de SAR des sites d'activités économiques désaffectés (usines, sidérurgie, manufactures, extraction...), mais également des sites où ont eu lieu des activités sociales (écoles, hôpitaux...), des installations sportives ou culturelles (théâtres, cinémas...) ou encore des installations à caractère public ou à destination publique (chemins de fer, centrales électriques, services de pompiers...). L'Article D.V.1. du CoDT ajoute : « Les sites à réaménager sont arrêtés pour des raisons opérationnelles, indépendamment des plans de secteur, schémas et guides. »



SAR "de droit"	Le SAR « de droit » est un site qui fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance d'un périmètre opérationnel officiel. Dans certains cas, cette reconnaissance d'un SAR « de droit » permet d'obtenir des financements régionaux pour leur acquisition ou réaménagement. (Source : https://www.iweps.be/indicateur-statistique/sites-a-reamenager/). Les SAR « de droit » entièrement réaménagés ne répondent donc plus à la définition d'un SAR « de fait ».
SAR "de fait"	Tout site d'une ancienne activité à l'abandon et répondant à la définition du CoDT peut être considéré comme SAR « de fait » (Source : https://www.iweps.be/indicateur-statistique/sites-a-reamenager/).
Schéma directeur cyclable Wallon	C'est un outil d'orientation élaboré par le gouvernement Wallon qui vise à identifier les axes cyclables à aménager en priorité à l'échelle du territoire wallon. Le but est de créer un maillage d'itinéraires cyclables de qualité reliant les pôles et de constituer la colonne vertébrale du réseau cyclable wallon (Source : ravel.wallonie.be).
SDT	Schéma de Développement du Territoire.
SEVESO (Risque Seveso)	Une entreprise classée SEVESO est une entreprise qui produit, transforme, traite, utilise ou stocke des substances dangereuses. Par exemple : des raffineries, des usines pétrochimiques, des usines chimiques, des dépôts de pétrole ou des sites de stockage de substances explosives. La dénomination SEVESO fait référence à une commune dans le Nord de l'Italie, à proximité de laquelle, le 10 juillet 1976, une explosion s'est produite dans une usine chimique. Cet accident a donné son nom à une directive européenne, ayant pour objet de réduire le risque des accidents industriels.
Site "Ramsar"	Ramsar fait référence à la Convention de 1971 qui vise la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Les sites Ramsar sont des zones humides désignées d'importance internationale en vertu de cette convention.
Site de grand intérêt biologique - SGIB	Le statut de Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) présente un caractère officiel pour la protection des sites concernés. La reconnaissance d'un site en tant que SGIB donne toutefois une indication directe sur la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire ou d'espèces rares, menacées et/ou protégées sur base de la loi sur la conservation de la nature, incluant la protection de leurs habitats.
SLSP	Société de Logement de Service Public
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
SOL	Le Schéma d'Orientation Local (SOL) est un document qui permet de programmer et d'encadrer l'aménagement d'un site ou d'un quartier.
Solde migratoire	Différence entre le nombre d'immigrations et d'émigrations sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1 ^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille (Source : IWEPS).
Solde naturel	Différence entre les naissances et les décès rapportée à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1 ^{er} janvier et de celle au 31 décembre de l'année) (Source : IWEPS).
SRPE	Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale.



Superficie résidentielle par habitant	La superficie résidentielle par habitant correspond au nombre de mètres carrés qui, en moyenne, sont occupés pour la fonction résidentielle. Il s'agit du rapport entre la superficie (totale) des terrains résidentiels et le nombre d'habitants. Les terrains résidentiels correspondent aux parcelles accueillant des maisons, appartements, jardins, potagers, garages, cours, presbytères, châteaux... Il s'agit donc de parcelles qui accueillent les logements, mais aussi leurs annexes bâties et non bâties (Source : Walstat 2023).
SWL	Société wallonne du Logement.
Taux d'activité	Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses (Source : IWEPS).
Taux de couverture de l'accueil préscolaire	Le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les structures d'accueil préscolaire, c'est-à-dire les enfants de 0 à 2,5 ans.
Taux d'emploi	Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler (Source : IWEPS 2023).
TEC	Transport En Commun. Société gérant les transports publics en Wallonie (Source : letec.be).
Tissu continu	Le tissu continu est composé de constructions en rangées sur des parcelles relativement étroites et de faibles dimensions (Source : CPDT).
Tissu ouvert	Le tissu ouvert est composé de constructions isolées sur des parcelles de grandes dimensions (Source : CPDT).
Tissu semi-continu	Le tissu semi-continu est composé en majorité de constructions trois façades (Source : CPDT).
Train IC	Les trains IC relient les grandes villes de Belgique. Ces trains ne s'arrêtent qu'aux gares les plus importantes, traversant parfois aussi les frontières nationales (Source : SNCB).
Train L	Les trains L relient généralement les grandes villes, mais s'arrêtent dans chacune des gares présentes le long du trajet (Source : SNCB).
Train S	Les trains S sont des trains de banlieue reliant une grande ville aux communes aux alentours. Les trains S s'arrêtent dans la plupart des gares sur leur parcours (Source : SNCB).
Trilogiport	La plate-forme multimodale Liège Trilogiport, d'une superficie de 120 hectares, fait partie du Port Autonome de Liège (PAL), premier port intérieur belge et troisième port intérieur d'Europe. La situation géographique de Trilogiport permet des liaisons directes avec les Pays-Bas, l'Allemagne et la France ainsi qu'avec le port d'Anvers-Bruges, de Rotterdam et de Dunkerque (Source : www.portdeliege.be).
Urbanisation en ruban	Urbanisation qui s'effectue le long d'infrastructures routières, sans réelle vision ou stratégie de développement territorial. L'urbanisation en ruban a été longtemps une solution d'opportunité pour permettre à de nouveaux riverains de s'installer dans une commune.
VRHPC	Les Voiries Régionales à Haut Potentiel Cyclable définies par le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie.



ZACC	Zone d'Aménagement Communal Concerté.
ZACCE	Zone d'Aménagement Communal Concerté à Caractère Economique.
ZAEI	Zone d'Activité Economique Industrielle.
ZAEM	Zone d'Activité Economique Mixte.
ZAN	Zéro Artificialisation Nette : Objectif du Gouvernement wallon pour tendre vers une artificialisation nette de 0 km ² /an à l'horizon 2050.
ZDE	Zone de Dépendance d'Extraction.
ZEC	Zone d'Enjeu Communal.
ZER	Zone d'Enjeu Régional.
ZH	Zone d'Habitat.
ZHCR	Zone d'Habitat à Caractère Rural.
ZL	Zone de Loisirs.
Zone dérivée de la loi de conservation de la nature	Les zones dérivées de la loi de conservation de la nature issues d'autres textes réglementaires sont représentées par les Parcs naturels (PN), les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et les sites Ramsar.
ZSPEC	Zone de Services Publics et d'Equipements Communautaires.



8

TABLES DES ILLUSTRATIONS





8.1. TABLE DES CARTES

Carte 1 : Positionnement de la supracommunalité dans la structure territoriale régionale	14
Carte 2 : Présentation de la supracommunalité	16
Carte 3 : Bassins versants et principaux cours d'eau	21
Carte 4 : Caractéristiques orohydrographiques.....	22
Carte 5 : Zones agro-géographiques.....	24
Carte 6 : Caractère inondable du territoire	27
Carte 7 : Ensembles paysagers	34
Carte 8 : Répartition pour 1 000 habitants du nombre d'entreprises par entité limitrophes	66
Carte 9 : Localisation des PAE d'intérêt régional à l'échelle de la province de Liège	68
Carte 10 : Localisation des PAE.....	83
Carte 11 : Densité de logements	90
Carte 12 : Typologie des tissus urbanisés résidentiels.....	92
Carte 13 : Part de buildings et d'immeubles à appartements	94
Carte 14 : Part des logements construits avant 1919.....	96
Carte 15 : Part des ménages vivant dans un logement public SLSP	98
Carte 16 : Évolution du nombre de logements.....	100
Carte 17 : Taux des constructions neuves	103
Carte 18 : Taux des rénovations	105
Carte 19 : Superficie résidentielle par habitant.....	107
Carte 20 : Évolution de la superficie résidentielle par habitant	108
Carte 21 : Part de la population propriétaire de son logement.....	110
Carte 22 : Capacité d'hébergement touristique	112
Carte 23 : Prix médian des maisons.....	114

Carte 24 : Prix médian des appartements	115
Carte 25 : Degré d'équipement des communes wallonnes en services à la population.....	120
Carte 26 : Grands équipements de santé	122
Carte 27 : Grands équipements d'enseignement.....	126
Carte 28 : Grands équipements culturels et de loisirs.....	128
Carte 29 : Grands équipements de services à la personne	130
Carte 30 : Grands équipements commerciaux	132
Carte 31 : Autres services publics.....	134
Carte 32 : Grands équipements sportifs.....	136
Carte 33 : Infrastructures de transports au sein de la Wallonie	147
Carte 34 : Nombre de déplacements entre 6h et 10h un jour moyen de la semaine au départ d'une commune de l'arrondissement.....	149
Carte 35 : Nombre de déplacements entre 6h et 10h un jour moyen de la semaine en direction d'une commune de l'arrondissement.....	150
Carte 36 : IWEPS, Taux de couverture de la population en transports en commun en septembre 2023	151
Carte 37 : IWEPS, zones d'accessibilité au RGG en 2017 (distance-temps en minutes).	152
Carte 38 : Localisation des grands projets.....	162
Carte 39 : Structure territoriale et pôles	167
Carte 40 : Centralités et pôles	168
Carte 41 : Schémas de développement communaux et guides d'urbanisme	173
Carte 42 : Parcs naturels.....	175
Carte 43 : Contrats de rivière	177
Carte 44 : Zones franches	180
Carte 45 : Zones de développement 2024 – 2027.....	182
Carte 46 : Habitat permanent.....	184
Carte 47 : Bassins d'emploi.....	192



Carte 48 : Bassins scolaires pour l'enseignement secondaire	193
Carte 49 : Bassins d'achats courants.....	195
Carte 50 : Bassins d'achats semi-courants légers	196
Carte 51 : Bassins d'achats semi-courants lourds.....	197
Carte 52 : Degré d'équipement en services à la population.....	199
Carte 53 : Degré d'intensité de l'activité économique	200
Carte 54 : Score de touristicité des communes	201

8.2. TABLE DES CARTES A0

Pour plus de lisibilité, les cartes A0 sont consultables en version JPG sur le SharePoint partagé lié à ce diagnostic.

Carte S1 : Dimension environnementale

Carte S2 : Dimension paysagère

Carte S3 : Grands équipements

Carte S4 : Dimension mobilité

8.3. TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution de la population entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et de la Wallonie.	41
Graphique 2 : Pyramide des âges au 01.01.2024 de l'arrondissement de Liège comparée à la Wallonie.	42
Graphique 3 : Évolution de la part des moins de 20 ans entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, dans la province de Liège et en Wallonie.....	42
Graphique 4 : Évolution de la part des 65 ans et plus entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, dans la province de Liège et en Wallonie.....	43
Graphique 5 : Part des types de ménages privés en 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège.	44
Graphique 6 : Projections démographiques en matière de population entre 2024 et 2042 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.....	46

Graphique 7 : Projections démographiques en matière de ménages entre 2024 et 2042 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.....

47

Graphique 8 : Projections démographiques en matière de population et de nombre de ménage et perspectives relatives à l'évolution de la taille moyenne des ménages entre 2024 et 2042 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.....

47

Graphique 9 : Évolution du revenu moyen entre 2007 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....

49

Graphique 10 : Évolution du ratio d'emploi intérieur entre 2008 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

50

Graphique 11 : Évolution du taux de chômage administratif (15-64 ans) entre 2008 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

51

Graphique 12 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) entre 2013 et 2023 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....

51

Graphique 13 : Évolution du PIB par habitants entre 2012 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....

54

Graphique 14 : Évolution du nombre de salariés pour 1 000 habitants entre 2012 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

56

Graphique 15 : Structure de l'emploi salariés en 2023 pour l'arrondissement de Liège..

57

Graphique 16 : Valeur Ajoutée par Personne Occupée (VAPO) par secteur en 2025 pour l'arrondissement de Liège.....

58

Graphique 17 : Évolution du nombre d'indépendants pour 1 000 habitants entre 2012 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.

59

Graphique 18 : Répartition sectorielle des indépendants en 2023 pour l'arrondissement de Liège.....

59

Graphique 19 : Emploi total en 2023 et évolution entre 2013 et 2023 pour l'arrondissement de Liège.....

60

Graphique 20 : Nombre de salariés et d'indépendants par secteur en 2023 pour l'arrondissement de Liège.....

61

Graphique 21 : Répartition des entreprises selon leur âge au 1^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....

62



Graphique 22 : Poids territorial des entreprises au 1 ^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	62
Graphique 23 : Ventilation sectorielle du poids territorial des entreprises au 1 ^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.	63
Graphique 24 : Risque de défaillance des entreprises au 1 ^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	64
Graphique 25 : Taux d'entreprise en dehors du risque de défaillance (pas de risque ou à surveiller) au 1 ^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	64
Graphique 26 : Répartition des parcs Spi pour les arrondissements de la province de Liège en 2025.	69
Graphique 27 : Répartition des entreprises par secteur d'activité A10 BNB au 1 ^{er} semestre 2025 pour les PAE Spi et les PAE wallons.	69
Graphique 28 : Poids territorial des parcs d'activités économiques de Spi au 1 ^{er} semestre 2025.	70
Graphique 29 : Poids territorial des entreprises situées en Wallonie au 1 ^{er} semestre 2025.	70
Graphique 30 : REI global des PAE Spi au 1 ^{er} semestre 2025 par arrondissement.....	71
Graphique 31 : REI médian des PAE Spi au 1 ^{er} semestre 2025 par arrondissement.	71
Graphique 32 : Superficie (ha et %) disponible au des PAE Spi au 01.01.25 par arrondissement.....	75
Graphique 33 : Ventes annuelles de terrains dans les PAE Spi.....	75
Graphique 34 : Demande en terrains à vocation économique entre 2020 et 2024 pour la province de Liège.....	76
Graphique 35 : Superficies rachetées par Spi entre 2015 et 2024.	76
Graphique 36 : Reventes, ventes Spi, et ratio reventes/ventes entre 2015 et 2024 pour la province de Liège.....	77
Graphique 37 : Répartition des entreprises par secteur d'activité A10 BNB au 1 ^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège.	78

Graphique 38: Poids territorial des entreprises des PAE au 1 ^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège.	79
Graphique 39 : Poids territorial des entreprises des PAE au 1 ^{er} semestre 2025 pour l'arrondissement de Liège, la province et la Wallonie.	79
Graphique 40 : Ventes de terrains Spi entre 2015 et 2024 pour l'arrondissement de Liège.	79
Graphique 41 : Demande en terrains à vocation économique (ha) entre 2020 et 2024 pour l'arrondissement de Liège.	80
Graphique 42 : Superficies rachetées par Spi entre 2015 et 2024 dans les PAE de l'arrondissement de Liège.	80
Graphique 43 : Reventes, ventes Spi et ratio reventes/ventes Spi entre 2015 et 2024 pour l'arrondissement de Liège.	81
Graphique 44 : Évolution de l'utilisation du sol (répartition de la superficie par catégorie) entre 2003 et 2023 pour l'arrondissement de Liège.	85
Graphique 45 : Part des postes dans le transport et l'entreposage parmi l'ensemble des postes salariés en 2013 et 2023 pour les arrondissements de la province de Liège, la province de Liège et la Wallonie.	86
Graphique 46 : Part des entreprises actives dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques dans les entreprises des PAE au 1 ^{er} semestre 2025 pour les arrondissements de la province de Liège, la province de Liège et la Wallonie.	87
Graphique 47 : (1) Types de logements publics des SLSP, (2) typologie de logements publics des SLSP et (3) types de ménages occupant un logement public des SLSP en 2022 en province de Liège.....	97
Graphique 48 : Part de logements par type de bâtiments en 2008 et en 2023 sur l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	101
Graphique 49 : Part des rénovations et nouvelles constructions en 2007 et 2022 dans l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	102
Graphique 50 : Évolution du taux de nouvelle construction entre 2007 et 2022 dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.....	102
Graphique 51 : Évolution du taux de rénovation entre 2007 et 2022 dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.	104



Graphique 52 : Évolution du prix médian des maisons entre 2010 et 2023 pour la province de Liège et la Wallonie.....	113
Graphique 53 : Évolution du prix médian des appartements entre 2010 et 2023 pour la province de Liège et la Wallonie.....	113
Graphique 54 : Nombre d'hospitalisations (classiques et journalières) en 2023 pour les habitants de l'arrondissement de Liège et leur destination.....	121
Graphique 55 : Nombre d'hospitalisations (classiques et journalières) et origine des patients dans les hôpitaux de l'arrondissement de Liège en 2023.....	121
Graphique 56 : Évolution de la population scolaire secondaire dans l'arrondissement de Liège.....	123
Graphique 57 : Évolution de la part d'élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune dans l'arrondissement de Liège.....	123
Graphique 58 : Évolution de la population scolaire inscrite dans une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	123
Graphique 59 : Évolution de la population scolaire inscrite dans l'enseignement supérieur hors universitaire dans l'arrondissement de Liège.....	124

8.4. TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la population entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	41
Tableau 2 : Évolution de l'âge moyen de la population entre 2009 et 2024 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.....	43
Tableau 3 : Évolution du nombre de ménages entre 2009 et 2004 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.....	44
Tableau 4 : Évolution de la taille moyenne des ménages privés entre 2009 et 2004 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et en Wallonie.....	44
Tableau 5 : Évolution du solde naturel entre 2008 et 2023 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	45
Tableau 6 : Évolution du solde migratoire entre 2008 et 2023 dans l'arrondissement de Liège, de la province de Liège et la Wallonie.....	45

Tableau 7 : Revenus (2022), évolution du revenu moyen (2007-2022), Indice de richesse (2022), part des bénéficiaires RIS (18-64 ans) (2022) pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	50
Tableau 8 : Niveau d'instruction des 25-64 ans en 2021 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	52
Tableau 9 : Part de VAB par secteur en 2012 et 2022 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	55
Tableau 10 : Répartition des postes de travail salariés au lieu de résidence par catégorie socio-professionnelle en 2013 et 2023 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	57
Tableau 11 : Tableau dichotomique des PAE Spi au 01.01.2025.....	74
Tableau 12 : Taux d'occupation des globale des parcs Spi au 01.01.2025.....	75
Tableau 13 : Projets de PAE en cours de finalisation (septembre 2025).....	77
Tableau 14 : Projets de PAE à l'étude (septembre 2025).....	77
Tableau 15 : Caractéristiques des parcs Spi de Huy-Waremme au 01.01.2025.....	78
Tableau 16 : Évolution des superficies artificialisées, résidentielles et à usage industriel et artisanal entre 2003 et 2023 pour l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	84
Tableau 17 : Créations en 2022 et faillites en 2023 par secteur d'activité pour l'arrondissement de Liège et la Wallonie.....	86
Tableau 18 : Nombre et part de logements par type de bâtiments en 2023 de l'arrondissement de Liège, de la province de Liège et de la Wallonie.....	93
Tableau 19 : Nombre et part de logements selon leur année de construction de l'arrondissement de Liège, de la province de Liège et de la Wallonie.....	95
Tableau 20 : Nombre et évolution des logements entre 2008 et 2023 dans l'arrondissement de Liège, en province de Liège et en Wallonie.....	99
Tableau 21 : Évolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2008 et 2023 pour l'arrondissement de Liège, la province et la Wallonie.....	106
Tableau 22 : Nombre et part de propriétaires occupants leur logement en 2011 et 2021 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.....	109



Tableau 23 : Nombre et part de locataires en 2011 et 2021 dans l'arrondissement de Liège, la province de Liège et la Wallonie.	109
Tableau 24 : Grands équipements recensés à l'échelle de l'arrondissement.	118
Tableau 25 : Part des zones urbanisables au plan de secteur en 2021 pour l'arrondissement Liège.	119
Tableau 26 : Degré d'équipement en services à la population des communes de l'arrondissement de Liège.	120
Tableau 27 : Zones de police de l'arrondissement de Liège.	133
Tableau 28 : Zones de secours de l'arrondissement de Liège.	133
Tableau 29 : Vision FAST 2030, passagers-kilomètres parcourus.	138
Tableau 30 : Vision FAST 2030, transport de marchandises.	139
Tableau 31 : Top 5 des gares en 2024 de l'arrondissement de Liège.	142
Tableau 32 : Inventaire des plateformes multimodales (plus que bimodales) de l'arrondissement de Liège.	144
Tableau 33 : Liste des aires autoroutières.	145
Tableau 34 : Nombre d'habitants hors d'une zone d'accessibilité à un arrêt de transport en commun (niveau de service de base de la SRM) en septembre 2023 – provinces.	151
Tableau 35 : Liste des pôles du SDT dans l'arrondissement de Liège.	165
Tableau 36 : Liste des documents de planification pour les communes de l'arrondissement de Liège.	172
Tableau 37 : Liste des CCATM au sein de l'arrondissement de Liège.	179
Tableau 38 : Liste de PCM et PICM au sein de l'arrondissement de Liège.	186
Table des figuresFigure 1 : Exemple de vue vers le paysage de l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon.	35
Figure 2 : Exemple de vue vers le paysage de l'ensemble mosan.	36
Cet ensemble paysager est traversé par une ligne de chemin de fer qui se divise pour suivre les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Il compte également quelques infrastructures économiques, notamment à Seraing, Sprimont et Aywaille.Figure 3 : Exemple de vue vers le paysage de l'ensemble du moyen Plateau condrusien.	37

Figure 4 : Exemple de vue du paysage de l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.	38
Figure 5 : Exemple de vue vers le paysage de l'ensemble de la dépression de la Fagne-Famenne et de sa bordure sud.	39
Figure 6 : Croquis des types de tissus urbanisés résidentiels.	91
Figure 7 : Carte mentale synthétique.	202

